Norme de tracé horaire sur les lignes nationales pour le SA 2019

Le présent document définit les intervalles minimaux et les particularités à appliquer par les horairistes pour la construction du graphique sur les lignes nationales du RFN.

AR30136 (TR01B03)

Édition du 4 Décembre 2017

Version nº 01 du 4 Décembre 2017

Applicable à partir du 9 Décembre 2018 Référence article : AR30136 - 041217 - 011

Émetteur : DIRECTION DE LA CAPACITE ET DES SILLONS (DCS) - SSAR



Historique des mises à jours

Version	Date	Objet de la révision	
01	23/11/2017	Les modifications apportées au document RFN-CG-TR 01 B-04 sont libellées en rouge dans le texte	
		RT mis à jour suite à modifications d'infrastructures :	
		RT crées suite à la mise en service de lignes nouvelles :	
		RT mis à jour suite à remontées BHN / BHR / BHL : 1131, 3109, 3600, 3701, 4105, 4109, 4111/4112, 4124, 4208, 4602, 5101, 5200, 5402, 5300, 5311	
		RT mis à jour suite ajout des espacements à contre-sens :	

Sommaire

HISTORIQUE DES MISES A JOURS	III
PREAMBULE / NOTE PEDAGOGIQUE	1
Овјет	1
TERMINOLOGIE / DEFINITIONS	1
RT 1100 - PARIS-EST - CHATEAU-THIERRY	2
RT 1101 – CHATEAU-THIERRY – VITRY-LE-FRANÇOIS	4
RT 1102 – VITRY-LE-FRANÇOIS – TOUL	6
RT 1103 – TOUL – SARREBOURG	8
RT 1104 – SARREBOURG – STRASBOURG – KEHL	10
RT 1131 – ÉPERNAY – REIMS	12
RT 1132 – REIMS – CHARLEVILLE-MEZIERES	15
RT 1161 – LAON – CHALONS-EN-CHAMPAGNE	16
RT 1162 – CHALONS-EN-CHAMPAGNE – CHAUMONT	18
RT 1200 – LEROUVILLE – METZ-VILLE	19
RT 1201 – METZ-VILLE – STIRING-WENDEL	20
RT 1300 – ZOUFFTGEN – HAGONDANGE	22
RT 1301 – HAGONDANGE – METZ	23
RT 1302 – METZ – RÉDING	25
RT 1303 – STRASBOURG – COLMAR	27
RT 1304 – COLMAR – MULHOUSE	29
RT 1305 – MULHOUSE – BÂLE	31
RT 1321 – THIONVILLE – APACH	32
RT 1331 – CONFLANS-JARNY – HAGONDANGE	33
RT 1341 – THIONVILLE – BÉNING	34
RT 1351 – (JARVILLE) NANCY-VILLE – METZ-VILLE	35
RT 1371 – CLERVAL – BELFORT	37
RT 1401 – Gretz-Armainvilliers – Romilly-sur-Seine	40
RT 1402 – ROMILLY-SUR-SEINE – CULMONT-CHALINDREY	43
RT 1404 - CULMONT CHALINDREY – BELFORT	45
RT 1406 - BELFORT – MULHOUSE VILLE	47
RT 1501 - Is sur Tille – Toul	48
RT 1600 - (PARIS EST) – VAIRES – VENDENHEIM	48
RT 1701 - Hirson – Charleville Mezieres	50
RT 1702 - CHARLEVILLE MEZIERES – LONGUYON	52
RT 1703 - LONGUYON – THIONVILLE	53

RT 1721 - PAGNY SUR MOSELLE – MONT ST MARTIN	54
RT 2100 - AMIENS – BOULOGNE	55
RT 2101 - BOULOGNE – CALAIS	57
RT 2110 - AMIENS – SERQUEUX	59
RT 2200 - PARIS - CREIL	61
RT 2201 - CREIL - LONGUEAU - AMIENS	62
RT 2202 - AMIENS – LONGUEAU – ARRAS – DOUAI	63
RT 2203 - DOUAI – LIBERCOURT – LILLE ET LENS – OSTRICOURT	64
RT 2204 - LILLE – TOURCOING – MOUSCRON	65
RT 2210 – ACHERES – PONTOISE – CREIL	66
RT 2211 - ARRAS – HAZEBROUCK	67
RT 2212 – HAZEBROUCK – DUNKERQUE	68
RT 2214 - LENS – DON SAINGHIN	69
RT 2215 - LILLE – DON SAINGHIN	70
RT 2221 - PARIS – CREPY ORMOIS-VILLERS – LONGUEIL STE-MARIE	71
RT 2222 - AMIENS – TERGNIER – LAON	73
RT 2223 - DOUAI – VALENCIENNES	75
RT 2225 - HAUBOURDIN – LILLE DELIVRANCE	76
RT 2300 - CREIL - BUSIGNY	77
RT 2301 – BUSIGNY – AULNOYE – QUEVY	79
RT 2310 - BUSIGNY - LOURCHES - SOMAIN - VALENCIENNES	81
RT 2400 – GC (GRANDE CEINTURE)	84
RT 2410 – TANGENTIELLE LEGERE NORD (TLN) – EPINAY S/SEINE – LE BOUL	RGET.86
RT 2600 - GONESSE – LILLE EUROPE – WANNEHAIN FRONTIERE BELGE	91
RT 2601 - LILLE EUROPE – CALAIS FRETHUN	93
RT 2700 - HAZEBROUCK – CALAIS	94
RT 2701 - LILLE – HAZEBROUCK	96
RT 2702 - LILLE – VALENCIENNES	97
RT 2703 - VALENCIENNES – AULNOYE – HIRSON	98
RT 3103 – PARIS-SAINT-LAZARE (GROUPE 4) – CORMEILLES-EN-PARISIS	99
RT 3106 - PARIS ST LAZARE (GR 5) – MANTES LA JOLIE (PAR ACHERES)	102
RT 3107 – MANTES-LA-JOLIE – ROUEN RIVE DROITE	104
RT 3109 - ROUEN – LE HAVRE	106
RT 3111 - TRAPPES - ARGENTEUIL	108
RT 3115 - SERQUIGNY - OISSEL	109
RT 3121 - SERQUEUX - ROUEN	110
RT 3202 - PARIS-SAINT-LAZARE - PONTOISE - GISORS (GROUPE 6)	

RT 3301 - MANTES - CAEN	112
RT 3401 (A) – PLAISIR-GRIGNON – DREUX	113
RT 3401 (B) - TRAPPES - MANTES LA JOLIE	114
RT 3403 - DREUX - ARGENTAN	115
RT 3411 - LE MANS – ARGENTAN	116
RT 3601 - CONNERRE - RENNES / CONNERRE - SABLE	121
RT 3602 - PARIS-MONTPARNASSE - CHARTRES	123
RT 3603 – CHARTRES – LE MANS	125
RT 3605 - LE MANS – RENNES	127
RT 3607 - RENNES - BREST	129
RT 3701 – LE MANS – ANGERS	131
RT 3703 – ANGERS – NANTES	133
RT 3705 - NANTES - REDON	135
RT 3706 - NANTES - LE CROISIC	137
RT 3707 - RENNES - QUIMPER	139
RT 3707 - RENNES - QUIMPER	141
RT 3711 – LE MANS – TOURS	143
RT 4101 – PARIS-AUSTERLITZ – ORLEANS	145
RT 4103 – LES AUBRAIS-ORLEANS – ST-PIERRE-DES-CORPS-TOURS	148
RT 4104 – ST-PIERRE-DES-CORPS-TOURS – POITIERS	151
RT 4105 - POITIERS – ANGOULEME	
RT 4106 - ANGOULEME – COUTRAS	156
RT 4107 - COUTRAS - BORDEAUX	158
RT 4108 - BORDEAUX ST JEAN - DAX	160
RT 4109 - DAX - HENDAYE	162
RT 4111 - VALENTON – POSTE R D'ORLY – JUVISY OU MASSY – VERSAILLES – TRAPPES	163
RT 4124 - POITIERS – LA ROCHELLE	166
RT 4141 - LAMOTHE - ARCACHON	169
RT 4201 – LES AUBRAIS-ORLEANS – VIERZON	170
RT 4202 - VIERZON – CHATEAUROUX	173
RT 4203 - CHATEAUROUX – LIMOGES	175
RT 4204 - LIMOGES – BRIVE LA GAILLARDE	176
RT 4205 - BRIVE LA GAILLARDE – MONTAUBAN	177
RT 4207 - MONTAUBAN – TOULOUSE	178
RT 4208 - TOULOUSE - CARCASSONNE	180
RT 4301 – ST-PIERRE-DES-CORPS – ANGERS	181

RT 4303 - VIERZON - SAINCAIZE	185
RT 4500 - NANTES – LA ROCHELLE VILLE	188
RT 4501 - LA ROCHELLE VILLE – BORDEAUX ST JEAN	190
RT 4600 - SAINT-AVERTIN - LA GRAVE D'AMBARES	192
RT 4602 - BORDEAUX - AGEN	194
RT 4603 - AGEN – MONTAUBAN	196
RT 4702 - TOULOUSE – TARBES	197
RT 4703 - TARBES – DAX	199
RT 4704 - PUYOO – BAYONNE	201
RT 5100 - PARIS – MELUN VIA BRUNOY	202
RT 5101 - MELUN - MONTEREAU	204
RT 5102 - MONTEREAU – NUITS-SOUS-RAVIERES	206
RT 5103 - NUITS-SOUS-RAVIERES – DIJON	207
RT 5104 - DIJON – MACON	209
RT 5105 – MACON VILLE – LYON-PERRACHE – LYON-PART-DIEU ET VEN	ISSIEUX 210
RT 5106 - LYON PERRACHE – CHASSE - GIVORS ET BADAN	212
Lyon Perrache – St Fons (Voies Marchandises)	212
RT 5107 - CHASSE-SUR-RHONE – PIERRELATTE	215
RT 5108 – PIERRELATTE – MARSEILLE-SAINT-CHARLES	217
RT 5110 - DIJON – IS SUR TILLE	220
RT 5111 - DIJON VILLE – CLERVAL + RACCORDEMENT BESANÇON VIOTT	E —
BESANÇON FRANCHE COMTE TGV	
RT 5112 - DOLE – VALLORBE ET FRASNE - PONTARLIER	224
RT 5113 - BESANÇON VIOTTE – BOURG-EN-BRESSE	227
RT 5114 - DIJON VILLE – BOURG-EN-BRESSE	229
RT 5120 - LYON PERRACHE – BADAN – PEYRAUD	231
RT 5121 - PEYRAUD – LE TEIL – RACCORDEMENT SUD DE PEYRAUD – RACCORDEMENT DE LA VOULTE A LIVRON	233
RT 5122 - LE TEIL – NIMES	
RT 5130 - MACON – AMBERIEU	
RT 5131 - CULOZ - LA PLAINE	
RT 5132 - AMBERIEU – CHAMBERY	
RT 5133 - CHAMBÉRY – MODANE	
ANNEXE RT 5133:	
RT 5134 - BOURG-EN-BRESSE – BELLEGARDE	
RT 5150 - LYON – BOURG-EN-BRESSE	
RT 5151 - LYON PERRACHE – AMBERIEU	
RT 5152 - LYON PERRACHE - AMBERIEU	

RT 5153 - ST ANDRE LE GAZ – GRENOBLE	. 251
RT 5154 - GRENOBLE - CHAMBERY	. 252
RT 5155 - ST ANDRE LE GAZ – CHAMBERY	. 253
RT 5160 - MIRAMAS – MARSEILLE SAINT CHARLES	. 254
PAR PORT DE BOUC ET MARSEILLE MARITIME	. 254
RT 5161 - RACCORDEMENT DU GOLFE DE FOS	. 256
RACCORDEMENT DE FOS-GRAVELEAU	. 256
RACCORDEMENT DE PORT-ST-LOUIS DU RHONE	. 256
RT 5170 - VALENCE - MOIRANS	. 258
RT 5190 - VILLENEUVE LES AVIGNON – MIRAMAS	. 261
RT 5200 – MARSEILLE-ST-CHARLES – VINTIMILLE	. 262
NICE-VILLE – NICE-ST-ROCH – RAC DE CALANDRE	. 262
RT 5200 – MARSEILLE-ST-CHARLES – VINTIMILLE	. 264
NICE-VILLE – NICE-ST-ROCH – RAC DE CALANDRE	. 264
RT 5200 – MARSEILLE-ST-CHARLES – VINTIMILLE	. 266
NICE-VILLE – NICE-ST-ROCH – RAC DE CALANDRE	. 266
ANNEXE RT 5200:	. 272
DESSERTE DE LA HALTE DU MONTE CARLO COUNTRY CLUB	. 272
RT 5300 - TARASCON - NARBONNE	. 274
RT 5303 - CARCASSONNE – PORT-BOU	. 279
COMPLEXE DE CERBERE / PORT BOU	. 282
ANNEXE RT 5303	. 284
RT 5311 - ELNE – LE BOULOU	. 288
RT 5311 - ELNE – LE BOULOU	. 290
RT 5402 - MORET/VENEUX LES SABLONS (POSTE 1) – SAINCAIZE	. 291
RT 5403 - NEVERS - CLERMONT-FERRAND	. 294
RT 5410 - SAINCAIZE - CHAGNY	. 298
RT 5430 - MOULINS – PARAY-LE-MONIAL – MONTCHANIN – ST-GERMAIN-AU-MO'OR	
RT 5450 - ST GERMAIN DES FOSSES – ST GERMAIN EN MONT D'OR	
RT 5452 - ROANNE – ST ETIENNE CHATEAUCREUX	
RT 5501 - PARIS GARE DE LYON – MELUN	
	. 300
RT 5600 - PARIS GARE DE LYON, VALENTON OU MARNE LA VALLEE – MACON LOCHE	. 307
RT 5601 - MACON LOCHE – SATHONAY / VALENCE TGV	
RT 5602 – VALENCE TGV – MARSEILLE-SAINT-CHARLES / RAC. DE MANDUEL	. 309
RT 5603 – VILLERS-LES-POTS – PETIT-CROIX	
RT 5604 – CONTOURNEMENT NIMES-MONTPELLIER (CNM)	

INTERNE SNCF RESEAU

Préambule / Note pédagogique

Origine de la création ou de la modification du texte

Ce texte est une reprise du document RFN CG TR1 B04 précédement publié par RFF et transféré dans la documentation de SNCF Réseau

Objectifs du texte

Le présent document a pour objecif de préciser les normes de tracé sur les lignes nationales du RFN, qui définissent en particuliers les écarts horaires minimaux à respecter entre sillons lors de la confection d'un graphique de circulation.

Utilisateurs du texte

Les utilisateurs de ce texte sont les horairistes de la DCS, les BHR, les BHL ainsi que des Entreprises Ferroviaires.

Objet

Les normes de tracé sont établies par la DCS et complètent le Document de Référence du Réseau Ferré National (DRR) - Annexe 4.1 « Référentiel technique de tracé des sillons »

Ce référentiel décrit pour chaque ligne la valeur minimale entre deux sillons de même sens, et les particularités techniques à prendre en compte.

Les valeurs sont mises à jour en tenant compte des constatations de retour d'expérience, des évolutions de l'infrastructure et de l'exploitation, de l'environnement, et en règle générale de tout ce qui a une incidence sur les valeurs calculées.

Ce texte est applicable à l'ensemble des EF autorisées à circuler sur le Réseau Ferré National.

Terminologie / Définitions

DRR: Document deréférence du réseau férré national

DCS : Direction de la capacité et des sillons

BHR: Bureau Horaire Régionaux

BHL: Bureau Horaire Locaux

RT 1100 - Paris-Est - Château-Thierry

Ligne sur la région de Paris-Est

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1EO	Voie 2EO
≥ 60	Haussmann-Saint-Lazare ⇔ Tré- mies d'accès PK 1,5	2'	2'
≥ 60	Trémies d'accès PK 1,5 ⇔ Pantin SM	2'10''	2'10''
Vitesse sillon		Voie 1-1bis	Voie 2-2bis
≥ 120	Paris-Est ⇔ Château-Thierry	3'	3'
100 – 90	(BAL)	4'	4'
80		5'	5'

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Haussmann- Saint-Lazare	BV	Itinéraires divergents : 2'30'', convergents : 2', sécants : 3'30'' Valeur minimale entre 2 occupa- tions à quai : 3'30''	
Magenta	BV	Itinéraires divergents : 2'30'', convergents : 2' Départ et arrivée en succession même voie : 3'30''	
Paris-Est	BV	Départs en succession : 3' Arrivées en succession : 4'	
Noisy-le-Sec	BV	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Gagny	Bif. GC Bis-L1 (voies bis)	Itinéraires divergents, convergents 4'30''	Train vers/de GC
Vaires	Aig. côté Chelles	Itinéraires divergents 4', convergents 4'	
vanes	BV (accès 2A4 – sortie V1R/1C)	Itinéraires divergents 4', convergents 3'	
Lagny- Thorigny	BV + IPCS	Itinéraires divergents, convergents : 3'	

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train	
	Aig. 40,0 – sort. évit.	Garage 3' devant, départ 2'après	Train voie directe	
	(V2B : 1 780 m) Aig. 41,7 – sort. évit. (V1B : 1 780 m)	Garage 3' devant, départ 2'après	Train voie directe	
	BV (V1Bis/2Bis : 260 m)	Garage terminus 3' devant	Train voie 1 directe	
Meaux	BV (V2Ter : 260 m)	Garage terminus 4' devant	Train voie 2 directe	
	BV (V1Bis/2Bis ou V2Ter)	Départ origine 5' devant	Train voie 2 directe	
BV (V1Bis/2Bis ou V2Ter)		Départ origine 3' après	Train ≥ 120 voie 2 directe	
BV (V1Bis/V2Bis ou V2Ter)		Départ origine 4' après	Train 100 voie 2 directe	
Tuilmout	Bif. de Germigny	Itinéraires divergents, convergents : 3'		
Trilport	Sort. évit (V2B : 1 400m)	Garage 3' devant, départ 2'30'' après	Train voie directe	
	Aig. 63,6 – sort. évit.	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe	
La Ferté- sous-Jouarre	(V2B : 805 m) Aig. 64,6 – sort. évit. (V1B : 870 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe	
	BV – Faisceau	Entrée faisc. sens impair 5' avant passage V2	Train voie directe	
Château- Thierry	Sort. évit. (V2B : 734 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe	
	Sort. évit. (V1B : 779 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe	

• Conditions particulières de tracé

 $\underline{\grave{A}}$ Meaux BV : dans le sens pair, pas d'insertion train Fret entre départ du Château-Thierry – Paris-Est et départ du Meaux – Paris-Est.

RT 1101 - Château-Thierry - Vitry-le-François

Ligne sur la région de Paris-Est

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Château-Thierry ⇔ Vitry-le-François (BAL)	3'	3'
100 – 90		4'	4'
80		5'	5'

Gares	1 ^{er} train/Particularité s	Valeur minimale	2 ^{ème} train
D	A1-sort.évit.Soilly (V2B : 841 m) Garage 3' devant, départ 2' après		Train voie di- recte
Dormans	A2-sort.évit.Soilly (V1B: 840 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
	Cumières triage (762 m)	Garage impair 3' devant, départ 2' après (sortie au BV) Garage pair départ 2'30'' après, itinéraire sécant 5' (ag.139,3)	Train voie directe Train voie directe
Épernay	BV (395 m)	Garage impair 3' devant, départ 2'30'' après Garage pair 3' devant, départ 2'30'' après Itinéraire sécant : 4'	Train voie di- recte Train voie di- recte
	Bif. 1-22.5	Itinéraires divergents, convergents : 3' Itinéraires sécants : 4'	
	Rac. côté Oiry	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Oiry	Aig.145,9 – sort.évit. (V2B : 900 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
	Bif. 1-22	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie di- recte
Châlons-en- Champagne	Accès triage Accès relais Poste 1 Bif. 1-26	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4' Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4' Itinéraires divergents, convergents : 3' Itinéraires sécants : 4' Itinéraires divergents : 3', convergents : 4', sécants : 4' (4'30'' entre 2 MA 100)	

Gares	1 ^{er} train/Particularité s	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Aig.187,8 – sort.évit (V2B : 880 m)	Garage 3' devant, départ 3' après	Train voie di- recte
Dormans	Aig.189,0 – sort.évit (V1B : 880 m)	Garage 3' devant, départ 3' après	Train voie di- recte
	Songy év.pair sortie (V2B: 836 m)	Garage 3' devant, départ 3' après	Train voie di- recte
	Songy év.impair sortie (V1B : 924 m)	Garage 3' devant, départ 3' après	Train voie di- recte
Loisy-sur- Marne	BV (par refoule- ment côté v1)	Garage 13' devant, départ 2'30'' après	Train voie di- recte
Vitry-le-	BV (V1B/2B: 723	Garage 4' devant, départ 2'30'' après,	Train voie di-
François	m)	itinéraires sécants : 4'	recte

RT 1102 - Vitry-le-François - Toul

Ligne sur la région de Reims

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 1bis	Voie 2	Voie 2bis
≥ 120	W. 1 F. A.M.	3'		3'	
100 – 90	Vitry-le-François ⇔ Nançois- Tronville (BAL)	4'		4'	
80	Honvine (BAL)	5'		5'	
≥ 120	N . T	3'	3'	3'	3'
100 – 90	Nançois-Tronville ⇔ Lérouville (BAL)	4'	4'	4'	4'
80		5'	5'	5'	5'
≥ 120		3'		3'	
100	Lérouville ⇔ Toul (BAL)	4'		4'	
90 – 80		5'		5'	

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Blesme-	Aig. Lignes 1-10	Itinéraires divergents : 3', convergents : 2'30'', sécants : 4' (4'30'' entre 2 MA 100)	
Haussignemont	Aig. L.1-10 sort. évit. (V1T : 990 m)	Garage 3' devant, départ 2'30'' après	Train voie di- recte
Revigny	Aig.235,8 sort. évit. (V2B : 2 870 m) Aig.239,3 sort. évit.	Garage 2' 30''devant, départ 2' après Garage 2' 30''devant, départ	Train voie di- recte Train voie di-
	(V1B: 2 854 m)	2' après	recte
Bar-le-Duc	Aig. E. V1B/ S.V2B (V2B : 1 475 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
Dai-le-Duc	Aig. E. V2B/ S.V1B (V1B : 1 360 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
	BV	Itinéraires divergents, convergents : 3'	
Lérouville	Aig.290,4 - Sort.évit. (V1B : 2 162m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
	Rac. côté Nancy	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Pagny-sur-Meuse	BV	Garage 5' devant, départ 2'30'' après Itinéraire sécant : 5'	Train voie di- recte
	Bif. L.1-15	Itinéraires divergents, convergents : 3'	
Toul	Poste 1	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
	BV	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	

Conditions particulières de tracé

-L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2 400 tonnes minimum) est de 15'.

-À Sorcy:

- → Réception par V2 depuis Toul uniquement Prévoir 25' d'occupation de la V2 à l'arrivée.
- → Départ depuis la V2 vers Lérouville uniquement Prévoir 15' d'occupation de la V2 avant départ,
 - →Desserte uniquement pendant l'ouverture de Pagny-sur-Meuse (gare temporaire).
- -À Revigny: prévoir 15' entre une arrivée/départ sur VS.

-À Nançois-Tronville:

- → Réception sur FSC depuis Revigny Prévoir 20' d'occupation V1+V2 (pour refoulement de V1 vers V2) puis 10' d'occupation de V2 (départ V2 vers FSC),
- →Départ depuis FSC vers Lérouville Prévoir 15' d'occupation V2 (départ FSC vers V2) puis 10' d'occupation V1+V2 (pour refoulement de V2 vers V1).

-À Nançois, ITE ALSTOM:

- → Réception côté Revigny : entrée directe depuis la voie 1,
- →Départ vers Revigny : direct depuis l'ITE, départ via la jonction V1/V2 avec croisement voie 1,
- →Arrivée côté Lérouville : prévoir 15 minutes d'occupation des voies 1 et 2 (réception par refoulement depuis le Cv5 voie 2 vers voie 1, puis vers ITE),
- →Départ vers Lérouville : prévoir 15 minutes d'occupation voie 2 (départ de l'ITE vers voie 2 jusqu'au Cv5 voie 2 en coupant la voie 1, puis 10 minutes d'occupation des voies 1 et 2 : départ du Cv5 vers voie 1).

-À Foug:

- → Réception sur embranchement depuis Lérouville uniquement Prévoir 15' d'occupation V1+V2 après l'arrivée du train (réception par refoulement + cisaillement V2),
 - →Départ Embranchement vers Toul uniquement Cisaillement V2.

RT 1103 - Toul - Sarrebourg

Ligne sur la région de Metz-Nancy

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	T. 1.0.0	3'	3'
100 – 90	Toul ⇔ Sarrebourg (BAL)	4'	4'
80	(B/LL)	5'	5'

Gares	1 ^{er} train / Particula- rités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Frouard	Rac. côté Toul	Itinéraires divergents, convergents : 3'	
riouaru	Bif.	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Champigneulles	VE côté Champ. (pair 882 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe
Champigneunes	VE côté Nancy (imp. 882 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe
	BV	Garage 4' devant, départ 4' après	Train voie directe
Nancy	C307 (V1M : 923m)	Garage 3' devant, départ 2' après Itinéraire sécant : 3' derrière, 5' devant	Train voie directe
Jarville	BV	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Varangéville	BV	Garage 5' devant, départ 2' après Itinéraire sécant : 5'	Train voie directe
	Aig. Rosières	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Blainville	Voyageurs	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
	Aig. V.Bis/VP L1	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Lunéville	BV	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Sarrebourg	BV	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	

Conditions particulières de tracé

-L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2 400 tonnes minimum) est de 15'.

-À Varangéville SD EP n°1 Novacarb (poste E5):

- → Réception V2 prévoir 10' d'occupation (réception par refoulement),
- → Réception V1 cisaillement de la voie 2 sur 600 m,
- →Départ par V2 uniquement.

-À Varangéville EP n° 2 Novacarb (poste E7) :

- → Réception par V1 uniquement Prévoir 10' d'occupation (réception par refoulement),
 - →Départ par V1 uniquement.

-À Varangéville EP CSME :

- → Réception par V2 uniquement Prévoir 10' d'occupation (réception par refoulement),
 - →Départ par V2 uniquement.

En gare de Héming, desserte ITE CEDEST et des voies de débord 4-6-8 côté pair :

- Réception d'un train par voie 1 : entrée par refoulement, prévoir 10' d'occupation des voies 1 et 2
- Départ d'un train par voie 2 : prévoir 10' d'occupation de la voie 2

Justification : Heming est un établissement PL, autorisation nécessaire avant manœuvre à pied d'œuvre des aiguilles V.P.

RT 1104 - Sarrebourg - Strasbourg - Kehl

Ligne sur la région de Strasbourg

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	G 1 4 G 1	3'	3'
100 – 90	Sarrebourg ⇔ Strasbourg (BAL)	4'	4'
80	(DAL)	5'	5'
≥ 120	Ctrock over A Vok! (DAI)	3'	3'
100 - 90 - 80	Strasbourg ⇔ Kehl (BAL)	4'	4'

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Reding	BV	Itinéraires divergents 3', convergents 4', sécants 4'	
Réding garage impair sur V1B -	Garage du train – point de jalonnement : BV	4'30'' devant	m
longueur utile 1210m	Dégarage du train – point de jalonnement : AE	3' après	Train voie directe
Réding garage pair sur V2B -	Garage du train – point de jalonnement : AE	4' avant	Train voie
longueur utile 1210m ou garage FAP	Dégarage du train – point de jalonnement : BV	3' après	directe
Lutzelbourg	Evit. (V1B: 540 m)	Garage 4' devant, départ 2' après	Train voie directe
G.	BV. Sort. évit. (V4/V2B : 760 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe
Saverne	Aig. Est sort. évit. (V3 : 816 m)	Garage 4'devant, départ 2'30''après	Train voie directe
Hochfelden	BV. Sort. évit. (V2B : 826 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe
	Evit. Sort. évit. (V1B : 752 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe
Mommenheim	BV	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	
	BV : V1 ⇒ V2CS	3' devant	V1CS ⇒ V2
	BV : V1CS ⇒ V2	4'30'' devant	V1
Vendenheim	BV	Autres itinéraires divergents 3', convergents 4', sécants 4'	
	JN	Itinéraires divergents 3'30'', convergents 4', sécants 3'30''	

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	Relais (Voies Bis)	Garage 3' devant, départ 3' après	Train voie directe	
Hausbergen	Hausbergen A1 (PK 495+1)	Itinéraires divergents convergents : 3'30''	uncete	
	Utilisation de la voie D de Hau	sbergen A1 (PK 495+1) à S	trasbourg	
	<u>Ville</u> :			
	Cette voie banalisée apte à V160 est de plus en plus utilisée – elle n'est pas visible sur les graphiques lignes 1 et 3, par exemple 610301 et 630104, mais nécessite le chargement d'un graphique spécifique, par ex 170302. Avant de tracer un train sur cette voie, faut vérifier qu'elle est effectivement libre.			
Strasbourg	BV	Garage 4' devant, départ 3' après	Train voie directe	
	BV. (voies 1N/2N)	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'		
Strasbourg- Neudorf	BV V1 vers V3	Garage 4' devant, départ 2'30'' après	Voyageur voie 1	
	BV VI Veis V3	Garage 5'30'' devant, départ 3'30'' après	Fret voie 1	
	BV V1N vers V3	Garage 4' devant, départ 3' après	Voyageur voie 1N	
		Garage 6'30'' devant, départ 3'30'' après	Fret voie 1N	

• Conditions particulières de tracé

Gare de Strasbourg-Neudorf:

- 1. Il faut limiter la longueur des convois (locomotive comprise) :
 - . 700 mètres maximum pour les sillons en passage voie 3
 - . 670 mètres maximum si rebroussement sur voie 3
- 2. Il faut limiter la longueur à 100 mètres maximum pour un rebroussement sur voie du PA

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.

RT 1131 - Épernay - Reims

Ligne 22.5 Ligne sur la région de Reims

VU banalisée équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
V120 sans arrêt		3'	3'
V120 avec arrêts	Épernay ⇔ Reims (BAL)	4'30''	4'30''
Fret (80 – 90)		5'	5'30''

Gares	1 ^{er} train / Par- ticularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV (395 m)	Garage arrêté 3'30'' devant, départ 3' après Itinéraire sécant : 5'	Train voie directe Train voie déviée
		Itinéraire divergent : 3'30'', sécant : 4' Itinéraire convergent : 3'	Train voie directe
Épernay	Bif. 1 - 22.5	Train Epernay ⇒ Reims puis train Reims ⇒ Epernay : 5'30''	Voie Bis
	Bif. 22.5 – Rac.	Convergents, sens contraire, divergents, sécants : 4'30''	Train voie directe Train voie déviée
Ay	BV	Trains avec arrêt : arrivée simultanée possible (1), départs simultanés possibles (3) Train Reims ⇒ Epernay avec arrêt (2) puis train Epernay ⇒ Reims direct :	Train voie directe Train croiseur
		1' avant, départ 1' après	
	BV	Trains avec arrêt : arrivée simultanée possible (1), départs simultanés possibles (3) Train Epernay ⇒ Reims avec arrêt (2) puis train	Train voie directe ou déviée
Avenay	(VA et VB : 1 370 m)	Reims ⇒ Epernay direct : 4' avant, départ 1' après	Train croiseur
		Train Reims Epernay avec arrêt (2) puis train Epernay Reims direct: 1' avant, départ 1' après	Train croiseur

Gares	1 ^{er} train / Par- ticularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV	Trains avec arrêt: arrivée simultanée possible (1), départs simultanés possibles (3)	Train voie directe ou déviée
Germaine	(VA et VB : 1 060 m)	Train Epernay ⇒ Reims avec arrêt (2) puis train Reims ⇒ Epernay direct: 1'30'' avant, départ 1' après	Train croiseur
		Train Reims Epernay avec arrêt (2) puis train Epernay Reims direct: 2' avant, départ 1' après	Train croiseur
		Trains avec arrêt:	
	BV	arrivée simultanée possible (1), départs simulta- nés possibles (3) Train Epernay ⇒ Reims avec arrêt (2) puis train	Train voie directe ou déviée
Rilly-la- Montagne	(VA et VB : 1 193 m)	Reims ⇒ Epernay direct : 3'30" avant, départ 1' après	Train croiseur
		Train Reims ⇒Epernay avec arrêt (2) puis train Epernay ⇒ Reims direct : 1'30'' avant, départ 1' après	Train croiseur
Trois-Puits	BV (V1A et V2B :	Trains avec arrêt : arrivée simultanée possible (1), départs simulta- nés possibles (3)	Train voie directe ou déviée
	1 258 m)	Train Epernay ⇒ Reims avec arrêt (2) puis train Reims>Epernay direct : 3' avant, 1' après	Train croiseur
	Jonction LGV avec ligne classique (AR)	Convergents, divergents, 3' Sécants : 4'	Train voie directe
Raccordement LGV de Reims	Changement de voie RR1- RR2 (AG)	Divergents, sens contraire: 3'30''	Train voie directe Train voie déviée
LGV de Reims	Accès Voie N (AN) (Champagne- Ardenne TGV V9)	Convergents, sens contraire: 3'	Train voie directe Train voie déviée
	Sortie paire (VB)	Départ 3' après, croisement : 3'	Train voie directe
	BV	Garage arrêté 3'30" devant, départ 3'30" après	Train voie directe
Reims	Bif. 2-10 Nord	Itinéraire divergent : 3'30'', sécant : 4' Itinéraire convergent : 3'.	Train voie directe Train voie déviée
	Bif. 2-10 Sud	Itinéraire divergent : 3'30'', sécant : 4' Itinéraire convergent : 3'.	Train voie directe Train voie déviée
	Bétheny triage	Garage arrêté 3' devant, départ 3' après	Train voie directe

¹⁾ arrivées simultanées possibles mais les deux marches sont à tracer en ce cas avec réception sur signaux fermés code Thor KV2

INTERNE SNCF RESEAU

²⁾ Le 1er train reçu avec arrêt en gare est à tracer avec réception sur signaux fermés code Thor KV2

³⁾ Départs simultanés : les 2 trains doivent marquer l'arrêt en gare pendant au moins une minute, pas d'arrêt «zéro»

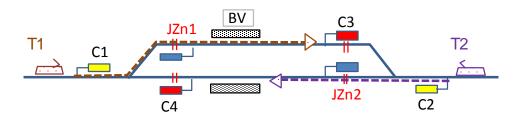
• Conditions particulières de tracé

Les croisements dans les gares de la voie banalisée (Avenay, Germaine, Rilly-la-Montagne) sans arrêt des 2 trains ne sont pas possibles. Ces 3 gares comportent pour chaque sens de circulation un carré d'entrée en amont de l'aiguille d'entrée/sortie et un carré de sortie en aval des quais sur les 2 voies de croisement.

Dans l'exemple ci-dessous :

- (a) T2 rentre en gare et libère le joint de zone JZn2,
- (b) Après la libération du joint de zone JZn2 débute la formation de l'itinéraire pour T1,
- (c) T1 doit avoir la présentation de la voie libre au C1 pendant au moins 35 secondes (Khi, IN2384)
- (d) A ces temps il faut rajouter une demi-unité d'arrondi (IN2384)
- T2 ne pourra pas avoir la présentation de la voie libre au C2 puisque les opérations (a) à (d) vont se répéter pour T1
- → Les IS dans les gares de cette ligne permettent à 2 trains de se croiser sans arrêt mais pas à leur vitesse nominale car ils seront reçus tous les deux sur signaux fermés et leur marche sera dégradée (OP00833-VISA, la totalité de la ligne est équipée KVB).
- → En conception d'horaires les trains sans arrêt sont à tracer à voie libre (AR02384)

Equipement type des gares de la voie banalisée Reims-Epernay



Légende

JZn1 || joints de zone de libération des itinéraires

Itinéraire suivi par T1

- Itinéraire suivi par T2

En l'absence de plusieurs cantons sur les voies de croisement, il n'est pas possible de faire croiser deux trains sans arrêt qui seront tous les deux reçus sur signaux fermés.

RT 1132 - Reims - Charleville-Mézières

Ligne sur la région de Reims

-Ligne équipée en BAPR

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		10'	9'
120	Reims ⇔ Charleville-Mézières	14'	10'
100	(BAPR)	17'	11'
80 – 90		18'	12'

Les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

Gares	1 ^{er} train/Particularité s	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV	Garage arrêté 3'30'' devant, départ 3'30'' après	Train voie directe
Reims	Bif. 2-10 Nord	Itinéraire divergent : 3'30'', sécant : 4' Itinéraire convergent : 3'	Train voie directe Train voie déviée
Keiiis	Bif. 2-10 Sud	Itinéraire divergent : 3'30'', sécant : 4' Itinéraire convergent : 3'	Train voie directe Train voie déviée
	Bif. L2-Rac. N°3	Itinéraire divergent : 4', sécant : 4'30'' Itinéraire convergent : 3'30''	Train voie directe Train voie déviée
Rethel	BV	Garage arrêté 3' devant, départ 2'30'' après	Train voie directe
Amagne- Lucquy	BV (voies 3 à 7 : 803 m)	Garage arrêté 5' devant, itinéraire sécant : 5' départ 3' après (côté impair)	Train voie directe Train voie déviée
Mohon	Bif. L2-Rac.	Itinéraire divergent 3'30'', sécant : 4' Itinéraire convergent : 3'	Train voie directe Train voie déviée
Monon	BV	Itinéraire divergent : 3'30'', sécant : 4' Itinéraire convergent : 3'.	Train voie directe Train voie déviée
Charle- ville-	Rac. Côté Paris	Itinéraire divergent : 3'30'', sécant : 4' Itinéraire convergent : 3'.	Train voie directe Train voie déviée
Mézières	BV	Garage arrêté 3'30'' devant, départ 4' après	Train voie directe

RT 1161 - Laon - Châlons-en-Champagne

Ligne 10 Ligne sur la régionde Reims

- -Ligne équipée en BAPR de Laon à Reims
- -Ligne équipée en BAL de Reims à Châlons-en-Champagne

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit :

Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		11'	11'
120		15'	14'
100	Laon ⇔ Reims (BAPR)	18'	16'
90		18'	16'
80		18'	16'
≥ 140		4'	4'
120	Reims ⇔ Châlons-en-Champagne (BAL)	5'	5'
≤ 100		6'	6'

Pour la section en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV (V1 et 2 : 583 m)	Garage arrêté 4' devant, départ 3' après (trains de directions différentes)	Train voie directe
Laon	Poste 2	Itinéraire divergent : 3'30'', sécant : 4'30'' Itinéraire convergent : 4'	Train voie directe Train voie déviée
	Bif. 10n-Rac. n°1	Itinéraire divergent : 4' devant, sécant : 4'30'' Itinéraire convergent : 3'30''	Train voie directe Train voie déviée
	Bif. 2-10 Nord	Itinéraire divergent : 3'30'', sécant 4' Itinéraire convergent : 3'	Train voie directe Train voie déviée
	BV	Garage arrêté 3'30''devant, départ 3'30'' après	Train voie directe
Reims	Bif. 2-10 Sud	Itinéraire divergent : 3'30'', sécant : 4' Itinéraire convergent : 3'	Train voie directe Train voie déviée
	Bif. 10s-Rac. n°3	Itinéraire divergent : 4'30'' devant, sécant : 5' Itinéraire convergent : 4'	Train voie directe Train voie déviée
	Bétheny triage	Garage arrêté 3' devant, départ 3' après	Train voie directe
	Poste 5	Itinéraire divergent : 4'30' devant, sécant : 5' Itinéraire convergent : 4'	Train voie directe Train voie déviée

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
St-Hilaire- au-Temple	BV	Itinéraire divergent : 4' devant, sécant : 4'30'' Itinéraire convergent : 3'30''	Train voie directe Train voie déviée
Châlons-	Aig. 172,6	Itinéraire divergent : 4'30'' devant, sécant : 5' Itinéraire convergent : 4'	Train voie directe Train voie déviée
en- Cham-	Triage	Garage arrêté 1'30" devant, départ 3' après	Train voie directe
pagne	Poste 1	Itinéraire divergent : 4', sécant : 4'30'' Itinéraire convergent : 3'30''	Train voie directe Train voie déviée
	BV	Garage arrêté 4' devant, départ 3' après	Train voie directe

INTERNE SNCF RESEAU

RT 1162 - Châlons-en-Champagne - Chaumont

Ligne sur la région de Reims

- -Ligne équipée en BAL de Châlons-en-Champagne à Saint-Dizier
- -Ligne équipée en BAPR de Saint-Dizier à Chaumont

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100 - 90	Châlons-en-Champagne ⇔ Blesme-Haussignemont (BAL)	4'	4'
80		5'	5'
≥ 140	Blesme-Haussignemont ⇔ Saint-Dizier (BAL)	3'	4'
120		4'	4'
100		5'	5'
80 - 90		6'	6'
≥ 140	Saint-Dizier ⇔ Chaumont (BAPR)	9'	9'
120		16'	11'
≤ 100		19'	12'

Pour la section en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

Gares	1 ^{er} train/Particularité s	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Poste 2	Itinéraire divergent : 3'30'', convergent : 4'30'', sécant : 3'	Train voie directe
Châlons-en-	Triage	Garage arrêté 2' devant, départ 3' après	Train voie directe
Champagne	Poste 1	Itinéraire divergent : 4', sécant : 4'30''	Train voie directe
	BV	Garage arrêté 4' devant, départ 3' après	Train voie directe
	Bif. 1 - 26	Voir RT 1101	
Vitry-la-Ville		Voir RT 1101	
Loisy-sur-Marne		Voir RT 1101	
Vitry-le-François		Voir RT 1101	
Blesme- Haussignemont		Voir RT 1102	
Chaumont	Bif. 4-10	Itinéraire divergent : 3'30'' Itinéraire convergent : 3'	Train voie directe Train voie déviée
Chaumont	BV	Garage arrêté 3' devant, départ 3' après	

RT 1200 - Lérouville - Metz-Ville

Ligne sur la région de Metz-Nancy

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 1 bis	Voie 2	Voie 2 bis
≥ 120	Lérouville ⇔ Novéant (BAL)	3'		3'	
100 – 90		4'		4'	
80		5'		5'	
≥ 120	N	3'	3'	3'	3'
100	Novéant ⇔ Metz Ville (BAL)	4'	4'	4'	4'
90 – 80	(D/IL)	5'	5'	5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Lérouville	Rac. côté Metz (V2R : 590 m)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
	Rac. Côté Lérou. (> 750 :m)	Itinéraires divergents, convergents : 3'	
Onville	BV (sens pair, sort. évit. V1B: 703 m)	Garage 3'30''devant, départ 2'30''	Train voie directe
	BV (Sort. évit. V1T : 705m)	Garage 3'30''devant, départ 2'30''	Train voie directe
Novéant	Bif. 338,9	Itinéraires divergents, convergents : 3'	
	Mont. Faisc.	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe
Metz-Sablon	Metz-Sablon Bif.L3/L11 Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'		
	Faisceau	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe
Metz-Ville		Voir normes de gare	

• Conditions particulières de tracé

-L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2 400 tonnes minimum) est de 15'

-À Metz-Sablon:

→ Faisceau de Montigny (poste D de Metz Sablon) :

Longueur maxi 712 m (2 voies, si visite technique maxi 686 m) machine(s) comprise(s), accessible 24/24h et 7/7j.

Réception uniquement depuis les voies 1b11 (Novéant) et 1b3 (Metz-Devant-les-Ponts) : les trains en relais en provenance de ces voies de circulation sont à tracer en priorité au faisceau Montigny.

Départ uniquement vers Peltre ou Metz-Marchandises (via le FSC relais éventuellement).

→ Faisceau Relais (poste 1 de Metz-Sablon) :

6 voies disponibles de 530 à 700 mètres, machine(s) comprise(s):

Voie 1 (530 m), 2 (500 m), 3 (580 m), 4 (700 m), 5 (605 m), 6 (634 m).

Accessible 24h/24, les trains en provenance de Peltre et Metz-Marchandises seront reçus en priorité sur ces six voies. Les voies du FSC de débranchement (9 à 45) ainsi que la voie 1bis3 (direction Peltre) ne sont plus accessibles suite à fermeture du poste F

RT 1201 - Metz-Ville - Stiring-Wendel

Ligne sur la région de Metz-Nancy

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100 – 90	Metz-Ville ⇔ Rémilly (BAL)	4'	4'
80		5'	5'
≥ 120		4'	4'
100 – 90	Rémilly ⇔ Stiring-Wendel (BAL)	5'	5'
80		6'	6'

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Metz-Ville		Voir normes de gare	
Metz-Sablon	Jonet. V2/2R	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Peltre	BV (Sort. évit. V2B : 758 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
rettre	Aig.Est (sort. évit. V1B : 750 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
	BV. (sort. évit. V2B : 994 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
Rémilly	Evit. Imp. (sort. V3 : 760 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
	Bif. L3/L11	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Foulguement	Aig.ouest (sort. évit VB : 770 m)	Garage 4' devant, départ 3' après	Train voie di- recte
Faulquemont	Aig.Est (sort. évit VA : 770 m)	Garage 4' devant, départ 3' après Itinéraires sécants : 4'	Train voie di- recte
Béning	BV. Faisc.	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
	Accès Ouest et Est	Itinéraires sécants : 4'	
Forbach	Faisceau	Garage 3' devant, départ 3' après	Train voie di- recte
		Itinéraires sécants : 4'	

• Conditions particulières de tracé

-À Rémilly:

Vérifier que les conditions de stationnement sur voies principales sont compatibles avec la visite de rame avant garage : prévoir 5' d'occupation de la voie 1 après l'arrivée d'un train de voyageurs terminus Rémilly (garage VS) venant de Metz Ville.

-À Metz-Sablon:

→ Faisceau de Montigny (poste D de Metz Sablon) :

Longueur maxi 712m (2 voies, si visite technique maxi 686 m) machine(s) comprise(s), accessible 24/24h et 7/7j.

Réception uniquement depuis les voies 1b11 (Novéant) et 1b3 (Metz-Devant-les-Ponts) : les trains en relais en provenance de ces voies de circulation sont à tracer en priorité au faisceau Montigny.

Départ uniquement vers Peltre ou Metz-Marchandises (via le FSC relais éventuellement).

→ Faisceau relais (poste 1 de Metz-Sablon) :

6 voies disponibles de 530 à 700 mètres, machine(s) comprise(s):

Voie 1 (530 m), 2 (500 m), 3 (580 m), 4 (700 m), 5 (605 m), 6 (634 m).

Accessible 24h/24, les trains en provenance de Peltre et Metz-Marchandises seront reçus en priorité sur ces six voies.

Les voies du FSC de débranchement (9 à 45) ainsi que la voie 1bis3 (direction Peltre) ne sont plus accessibles suite à fermeture du poste F.

RT 1300 - Zoufftgen - Hagondange

Ligne sur la région de Metz-Nancy

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 1bis	Voie 2	Voie 2bis
≥ 120		4'		4'	
100	Zoufftgen ⇔ Thionville (BAL)	5'		5'	
90 – 80		6'		6'	
≥ 120	771 ' '11 45 XX 1	3'	3'	3'	3'
100 – 90	Thionville ⇔ Hagondange (BAL)	4'	4'	4'	4'
80	(BAL)	5'	5'	5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Bettembourg	Accès Sud FM	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Thionville	Accès Nord F. Lux.	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
1 monvine	BV	Garage 4' devant, départ 3'30'' après	Train voie di- recte
Ébange	Accès Nord	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
(V1B et V2B)			
	Accès Sud	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Uckange	Poste 1	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
(V1, V2 et Bis)			
	Poste 2	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Hagondange	Bif. de Mondelange	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
(V1B et V2B)			
(V1, V2 et Bis)	BV	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	

• Conditions particulières de tracés

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750 m <u>et</u> tonnage : 2 400 tonnes minimum) est de 15'.
- À Thionville : desserte de l'EP EDF (Cattenom) :
- → Réception depuis Thionville uniquement => entrée directe après autorisation (départ THL après passage du train précédent V2 à Hettange-Grande),
- →Départ vers Thionville uniquement => circulation voie 2 banalisée jusqu'à Thionville (départ de l'EP après passage du train précédent V2 à Hettange-Grande).

RT 1301 - Hagondange - Metz

Ligne sur la région de Metz-Nancy

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 1bis	Voie 2	Voie 2bis
≥ 120		3'	4'	3'	4'
100	Hagondange ⇔ Metz	4'	4'	4'	4'
90 – 80		5'	5'	5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Hagondange	Poste 3 (V1, V2 et 1Bis, 2Bis)	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Woippy	Accès Nord (V1, V2 et 1Bis, 2Bis)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
	Aig. 165,3(accès nord relais) (V1B, V2B)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
	Aig. 164,0 (accès F. Récep.)(V1B, V2B)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
	Aig. V1M (V1 et V2) Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'		
	Aig .163,0 (accès sud relais) (VB, V2B)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
	Aig. EP (V1 et V2)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
	Accès Sud (V1, V2 et 1Bis, 2Bis)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
	BV (V1, V2 et 1Bis, 2Bis)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Metz- Sablon	Aig. Ouest (V1B et V2B)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Metz-Nord	Desserte EP en provenance de Woippy	5' en cisaillement	Train direct V2
	Sortie EP vers Woippy	4' en succession	Train direct V2
Metz-Ville		Voir normes de gare	

Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750 m $\underline{\text{et}}$ tonnage :
- 2 400 tonnes minimum) est de 15'.
- À Metz Nord : desserte EP
- → Arrivée de Metz, prévoir 15' d'occupation de la voie 2 (réception par refoulement),
- →Départ vers Woippy uniquement.
- À Metz Chambière : desserte EP
- → Arrivée depuis V2 uniquement (réception par refoulement) prévoir 15' + cisaillement V1,
- →Départ vers V2 uniquement (cisaillement V1).
- À Woippy : desserte des embranchements n°2, VU, cisaillement V1, V2 et V1M :

INTERNE SNCF RESEAU

\rightarrow Poste E (EP EDF):

Temps de parcours aller 12' / temps de parcours retour 12'.

Temps minimum à prévoir sur l'EP:

- 1. Livraison rame + retour HLP 20',
- 2. HLP + retour avec rame 40',
- 3. Livraison rame + retour avec rame 60'.

→Poste P (Aslim):

Temps de parcours aller 20' / temps de parcours retour 20'.

Temps minimum à prévoir sur l'EP:

- 1. Livraison rame + retour HLP 20',
- 2. Hlp + retour avec rame 40',
- 3. Livraison rame + retour avec rame 60'.

→ Desserte de l'ITE Euromoselle développement :

Réception:

Depuis Hagondange : arrêt au PR MF + prévoir 15' de stationnement pour refoulement.

Depuis Metz: à tracer via FSC relais + circulation via V1B banalisée jusqu'au PR MF.

Départ:

Vers Metz uniquement via V1B (via FSC relais + rebroussement pour les circulations vers Hagondange).

RT 1302 - Metz - Réding

Ligne sur la région de Metz-Nancy

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100 – 90	Metz-Ville ⇔ Rémilly (BAL)	4'	4'
80		5'	5'
≥ 120		3'30''	3'30''
100	Rémilly ⇔ Réding (BAL)	5'	5'
90 – 80		5'30''	6'

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Metz-Ville		Voir normes de gare	
Metz-Sablon	Jonet. V2/2R	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Peltre	BV (Sort. évit. V2B : 758 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
	Aig. Est (Sort. évit. V1B : 750 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
Rémilly	Evit. Imp. (Sort. V3 : 760 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
	Bif. L3/L11	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
	Bif. L3/L11 : Evit. Pair (V2B : 760 m)	Garage 5'30'' devant	Train voie di- recte
	BV : Evit. Pair (V2B: 760 m)	Départ 4' après	Train voie di- recte
Bénestroff	Sort. évit. V4 V6 : (864 m)	Garage 3' devant, départ 3' après Itinéraires sécants : 4'	Train voie di- recte
Berthelming	BV	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Sarraltroff	Bif.	Itinéraires divergents : 4', convergents : 3', sécants : 4'	
Réding	Voir RT 1104		

• Conditions particulières de tracé

-À Metz-Sablon:

→ Faisceau de Montigny (poste D de Metz-Sablon) :

Longueur maxi 712 m (2 voies, si visite technique maxi 686 m) machine(s) comprise(s), accessible 24/24h et 7/7j

Réception uniquement depuis les voies 1b11 (Novéant) et 1b3 (Metz-Devant-les-Ponts) : les trains en relais en provenance de ces voies de circulation sont à tracer en priorité au faisceau Montigny.

Départ uniquement vers Peltre ou Metz-Marchandises (via le FSC relais éventuellement).

→ Faisceau Relais (poste 1 de Metz Sablon) :

6 voies disponibles de 530 à 700 mètres, machine(s) comprise(s):

Voie 1 (530 m), 2 (500 m), 3 (580 m), 4 (700 m), 5 (605 m), 6 (634 m).

Accessible 24h/24, les trains en provenance de Peltre et Metz-Marchandises seront reçus en priorité sur ces six voies.

Les voies du FSC de débranchement (9 à 45) ainsi que la voie 1bis3 (direction Peltre) ne sont plus accessibles suite à fermeture du poste F.

-À Rémilly:

Vérifier que les conditions de stationnement sur voies principales sont compatibles avec la visite de rame avant garage : prévoir 5' d'occupation de la voie 1 après l'arrivée d'un train de voyageurs terminus Rémilly (garage VS) venant de Metz-Ville.

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.

RT 1303 - Strasbourg - Colmar

Ligne sur la région de Strasbourg

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120	Strasbourg ⇔ Colmar	4'	4'
90 – 100	(BAL)	5'	5'
80		6'	6'

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Strasbourg	BV	Garage 4' devant, départ 3' après	Train voie di- recte
Strasbourg Koenigshoffen	Poste 1	Itinéraires divergents, convergents : 3', Sécants : 4'	
Graffenstaden	Bif. et Rac.	Itinéraires divergents, convergents : 3'	
Fegersheim	E4 (sortie V2B)	2'30'' après passage d'un train	
	Ev. + IPCS (V2B : 947 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
	BV. Sort. évit. (V1B : 820 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
Erstein	BV (desserte)	Passage après 3'	Train voie di- recte
	E1 (entrée 1T)	Passage après 2'30''	Train voie di- recte
	E2 (entrée V2B)	3'30'' avant passage d'un train	Train voie di- recte
Benfeld	E3 (sortie 1T)	Espacement 2' après passage du 1 ^{er} train	
Vaganhaim	Aig. Sort. évit. + IPCS (V2b : 795m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
Kogenheim	BV. Sort. évit. (V1b : 829m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
	Sort. évit. + IPCS (V2B : 1 165 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
Sélestat	BV. Voie C	Garage 4' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
	Sort. évit. + IPCS (V1B : 955 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Ribeauvillé	Sort. évit. (V1B : 820 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
Ribeauvine	Sort. évit. (V2B : 920 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
Colmar	Aig. ZI (C. sens V2 sur 2 100 m)	Itinéraire sécant 9'	
	BV	Itinéraires sécants V2→V3/5 : 4' derrière train avec desserte Colmar, 5' devant train avec desserte Colmar	
	FM	Garage 3' devant, départ 2' après, itinéraires sécants 4'	Train voie di- recte
	Evit. (V1B : 710 m) (V2B : 740 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte

• Conditions particulières de tracé

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.

RT 1304 - Colmar - Mulhouse

Ligne 3 Ligne sur la région de Strasbourg

Ligne équipée en BAL

Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100	Colmar ⇔ Mulhouse-Ville (BAL)	4'	4'
90 – 80		5'	5'
≥ 100	Luttorhook (Mulhouse Nord (DAL)	4'	4'
90 - 80	Lutterbach ⇔ Mulhouse-Nord (BAL)	6'	6'

Gares	1 ^{er} train/particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV	Itinéraires sécants V2 → V3/5 : 4' derrière train avec desserte Colmar, 5' devant train avec desserte Colmar Itinéraire sécant origine V3/V5 au BV → V2 Strasbourg : 1' après arrivée ou passage train V1 Strasbourg – Bâle	
Colmar	AN (accès/sortie Nord PK 65+068)	Itinéraire sécant origine V3/V5 au BV → V2 Strasbourg : 2'30'' devant TER VL≤ 160 3' devant TER200	TER V1 Strasbourg – Bâle arrêt à Colmar
	Train voyageurs (TGV ou TER)	Itinéraire sécant origine V3/V5 au BV → V2 Strasbourg : 3' devant	Tout train V1 Stras- bourg – Bâle sans arrêt Colmar
	FM	Garage 3' devant, départ 2' après, itinéraires sécants 4'	Train voie directe
	Evit. (V1B : 710 m), (V2B : 740 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe
Rouffach	Evit. aig. sortie (V1B : 830 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe
Rouffach	Evit. aig. sortie (V2B : 799 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe
Bollwiller	BV-Sortie évit. (V2B : 897 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe
Donwiner	Sort. évit. Imp. (V1B : 828 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe

Gares	1 ^{er} train/particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV (V3 : 761 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe
Richwiller	Faisceau Pair (FP et BV sont assimilés dans Thor) Train de V1 ou de V2 vers FP	Garage 4' avant	Train en passage V1 ou V2
	Faisceau Pair	Voir également conditions particulières de tracé ci dessous	
	BV	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe
Lutterbach	Bif.	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Mulhouse-	BV	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Dornach	Jonction aig. 723 (Rac. côté Colmar)	Itinéraires divergents : 3'30'', convergents : 3'30'', sécants : 3'30''	
Mulhouse- Ville	Voir norme en gare		
Mulhouse-	Aig. Km 1,8 (Faisc. Relais)	Garage 3' devant, départ 3' après	Train voie directe
Nord		Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	

RT 1305 - Mulhouse - Bâle

Ligne sur la région de Strasbourg

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100	Mulhouse-Ville ⇔ Bâle (BAL)	4'	4'
90 – 80		5'	5'
≥ 120	Mulhouse-Nord ⇔ Rixheim (BAL)	4'	4'
100		5'	5'
90 – 80		6'	6'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train/Particularité s	Valeur minimale	2 ^{ème} train	
Mulhou-	Aig. Km 1,8 (Faisc. / Relais)	Garage 3' devant, départ 3' après	Train voie directe	
seNord		Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'		
Mulhouse Ville	Voir norme en gare			
Rixheim	Bif. Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'			
Saint-	BV Sort. Evit. (V2B: 674 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe	
Louis	Sort. Evit. (V1B : 648 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe	
Bâle	BV	Garage 4' devant, départ 5' après	Train voie directe	

• Conditions particulières de tracé

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières.

RT 1321 - Thionville - Apach

Ligne sur la région de Metz-Nancy

Ligne équipée en BAL

Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Thionyillo (A Anoch (DAI)	5'	5'
100 – 90 – 80	Thionville ⇔ Apach (BAL)	6'	6'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1er train / Particula- rités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe
 Thionville	Faisceau Est	Garage 4' devant, départ 3' après	Train voie directe
Imonvine	Poste B	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Apach	BV	Garage 5' devant, départ 4' après	Train voie directe

• Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750 m \underline{et} tonnage : 2 400 tonnes minimum) est de 15'.
- -À Sierck-les-Bains:
- → Réception depuis Apach, prévoir 15' d'occupation de la voie 2 après l'arrivée du train => réception par refoulement,
- →Départ vers Thionville, prévoir 15' d'occupation de la voie 2 avant départ,
- → Réception depuis Thionville, prévoir 15' d'occupation de la voie 1 et 2 après l'arrivée du train => réception par refoulement,
- →Desserte impossible des voies de service et de l'ITE Tubeurope depuis Thionville si travaux en cours voie 1 entre Apach et Sierck-les-Bains (réception par refoulement),
- →Départ vers Apach, prévoir 15' d'occupation de la voie 1 et 2 avant départ.

RT 1331 - Conflans-Jarny - Hagondange

Ligne sur la région de Metz-Nancy

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Conflans-Jarny ⇔ Hagondange (BAL)	4'	4'
≤ 100		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Conflans-	Bif. L12/L5	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Jarny	BV-Faisceau (760 m)	Garage 3' devant, départ 3' après	Train voie directe
Rac. Mondelange		Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Hagondange	BV Garage 3' devant, départ 2' après	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie directe

Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750 m <u>et</u> tonnage : 2 400 tonnes minimum) est de 15'.

Gandrange:

-Desserte ITE cimenterie Calcia:

Réception: uniquement depuis Hagondange + cisaillement de la voie 1.

Départ : vers Hagondange uniquement.

-Desserte de l'ITE Arcelor Mittal:

Réception : uniquement depuis Hagondange.

RT 1341 - Thionville - Béning

Ligne sur la région de Metz-Nancy

Ligne équipée en BAPR

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	This wills A Dáning (DADD)	11'	11'
100 – 90 – 80	Thionville ⇔ Béning (BAPR)	13'	13'

Les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
Thionville	Faisceau Est	Garage 4' devant, départ 3' après	Train voie di- recte
	Poste B	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Bouzonville (1)	BV	Itinéraire divergent (espac. BAPR), sécant : 5' Itinéraire convergent (espac. BAPR)	
Béning	BV Faisceau	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
	Accès Ouest et Est	Itinéraire sécant : 4'	

⁽¹⁾ Gare temporaire

Conditions particulières de tracé

- -Ligne à périodes de fermeture à la circulation (OP52252, OP52254).
- -À Kuntzig:
- → Réception de Thionville : prévoir 15' d'occupation V1 (réception par refoulement) + cisaillement V2.
- →Départ vers Thionville : prévoir 10' d'occupation V2 avant départ.
- -À Bouzonville:

Réception d'un W voyageurs, prévoir 12' de manœuvre entre l'arrivée du train de matériel vide voyageurs et le départ du train de voyageurs.

=> Réception voie 3 + manœuvre vers V2 derrière CV3 + manœuvre vers V2 (2 TQ).

RT 1351 - (Jarville) Nancy-Ville - Metz-Ville

Ligne sur la région de Metz-Nancy

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 1 bis	Voie 2	Voie 2 bis
≥ 120	Nancy-Ville ⇔ Novéant (BAL)	3'		3'	
100 – 90		4'		4'	
80		5'		5'	
≥ 120	Novéant ⇔ Metz-Ville (BAL)	3'	3'	3'	3'
100 – 90		4'	4'	4'	4'
80	(DAL)	5'	5'	5'	5'

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV	Garage 4' devant, départ 4' après	Train voie di- recte
Nancy-Ville	C307 (V1M : 923 m)	Garage 3' devant, départ 2' après Itinéraire sécant : 3' derrière, 5' devant	Train voie directe
Champianoullag	VE côté Champ. (pair : 882 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
Champigneulles	VE côté Nancy (impair : 882 m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
Frouard	Bif.	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie di- recte
riouaru	Rac. côté Metz	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie di- recte
Belleville	Sort. évit. imp. (V1B : 2 270 m)	Garage 2' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
Denevme	Sort. évit. pair (V2B : 3 230 m)	Garage 2' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
Pont-à-	Aig. EP EDF	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	Train voie di- recte
Mousson	BV (accès EP Fonderies)	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	Train voie di- recte
Pagny-sur-	BV. Sort. évit. pair (V2B : 915m)	Garage 3' devant, départ 2' après Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie directe
Moselle	P3. Sort. évit imp. (V1B : 930 m) Faisceau	Garage 3' devant, départ 2' après Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie di- recte

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Novéant	Bif. 375,3	Itinéraires divergents, convergents : 3'	
Noveant	Bif. 338,9	Itinéraires divergents, convergents : 3'	
	Mont. Faisc.	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte
Metz-Sablon	Bif. L3/L11	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
	Faisceau	Garage 3' devant, départ 2' après Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	Train voie di- recte
Metz-Ville	Metz-Ville Voir normes de gare		

• Conditions particulières de tracé

-L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750 m <u>et</u> tonnage : 2 400 tonnes minimum) est de 15'.

-À Pont-à-Mousson:

EP EDF et PAM SA:

Prévoir 30 minutes d'occupation entre la desserte du poste E1 (Arrivée /Départ EP EDF + PAM SA depuis Dieulouard) et la desserte du poste 1 (Arrivée/Départ VS en gare depuis Dieulouard). -À Pagny-sur-Moselle Faisceau pair (FSC) :

Prévoir 15' entre une arrivée et un départ sur VS si l'un des deux trains est de provenance/départ différent (occupation poste B ⇒ circulations côté Pont-à-Mousson, occupation poste D (temporaire) ⇒ circulations côté Novéant/Onville).

-À Belleville :

Prévoir 25' d'occupation de la voie 2 après l'arrivée du train à BEE ⇒ réception par refoulement.

(Possibilité de garer le train sur voie 2bis avant manœuvre de refoulement par voie 2).

Départ vers Frouard uniquement (tracé d'un HLP vers Pont à Mousson possible après évolution au pas d'IPCS de Pompey).

-À Pompey:

Réception : depuis Nancy uniquement (circulation par voie 2 banalisée) prévoir 10' d'occupation de la voie 2 après l'arrivée du train.

Départ : vers Nancy uniquement prévoir 10' d'occupation de la voie 2 avant départ.

RT 1371 - Clerval - Belfort

Ligne sur la région de Strasbourg

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		4'	4'
100 – 90	Clerval ⇔ Belfort (BAL)	5'	5'
80		6'	6'

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV Sortie évit. (V2B:	Garage 4' devant, sortie 3' après	Train voie di-
Clerval	892 m)	Garage 4 devant, sortie 5 apres	recte
Ciervai	Evit. Sortie évit. (V1B:	Garage 4' devant, sortie 3' après	Train voie di-
	868 m)	Garage 4 devant, some 5 apres	recte
Montbéliard	Voyageurs. Sortie V9:	Garage 3' devant, sortie 3' après	Train voie di-
Montbenaru	760 m.	Itinéraire sécant : 4'	recte
	Rac. Sud	Itinéraires divergents, convergents : 3',	
Belfort	Rac. Suu	sécants : 4'	
	BV	Garage 3' devant, sortie 3' après	Train voie di-
	DV	Garage 5 devant, sortie 5 apres	recte

RT 1400 - Paris-Est - Gretz-Armainvilliers

Ligne sur la région de Paris-Est

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	on Parcours		Voie 1EO		Voie 2EO	
≥ 60	Haussmann ⇔ Trémies d'accès PK 1,5		2'		2'	
≥ 60	Trémies d'accès PK 1,5 ⇔ Pantin SM	2'10''		2'10''		
Vitesse sillon		Voie 1	Voie 1bis	Voie 2	Voie 2bis	
≥ 120	Paris-Est ⇔ Nogent-Le Perreux	3'	3'	3'	3'	
100 – 90	(BAL)	4'	4'	4'	4'	
80		5'	5'	5'	5'	
≥ 120	N AL D	3'		3'		
100 – 90	Nogent-Le Perreux ⇔ Gretz- Armainvilliers (BAL)	4'		4'		
80	Timem vinicis (B/1L)	5'		5'		

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Haussmann-Saint-	BV	Itinéraires divergents : 2'30'', convergents : 2', sécants : 3'30''	
Lazare		Valeur minimale entre 2 occupations à quai : 3'30"	
Magenta	BV	Itinéraires divergents : 2'30'', convergents : 2' Départ et arrivée en succession même voie : 3'30''	
Noisy-le-Sec	Bif. GC-4	Itinéraires divergents, convergents : 3'	
Nogont I o Donnous	BV	Itinéraires divergents, convergents : 3'	
Nogent-Le Perreux	Bif. GC	Itinéraires divergents, convergents : 3'	
Villiers-sur-Marne-	Aig. Rac. GC	Itinéraires divergents : 4', convergents : 7'30''(1), sécants : 4'30''	Train voie directe
Plessis-Trévise	BV – Accès VA (VA ban- lieue : 243 m)	Garage 2'30" devant, départ 2' après	Train voie directe
Émerainville-Pontault-	Voie mère d'EP	Garage 4' devant, départ 3'après itinéraire sécant : 5'	Train voie directe
Combault	BV - sort. évit. (V2B : 2 854 m)	Garage 2' devant, départ 2' après	Train voie directe
Roissy-en-Brie	BV - sort. évit. (V1B : 2 854 m)	Garage 2' devant, départ 2' après	Train voie directe
Custa Associatelli	Poste B	Garage 3' devant, départ 2' après Itinéraire sécant : 5'	Train voie directe
Gretz-Armainvilliers.	BV	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	Train voie directe

 $\underline{(1)\ Villiers-sur-Marne-Plessis-Tr\'{e}vise:}.\ Entre\ sortie\ V1R\ et\ passage\ direct\ V1:7'30''-.\ Entre\ passage\ direct\ V1\ et\ sortie\ V1R:4'$

• Conditions particulières de tracé

<u>Desserte du faisceau de Salonique de Gretz Armainvilliers (accès par Postes A côté Paris et Poste B côté Gretz)</u>

- Seul un train terminus en provenance de la voie 1 ou voie 2 au Faisceau de Salonique est autorisé
- Temps nécéssaire à la manœuvre :
 - <u>Rentrée coté Poste A pour les trains sens impair</u> (poste ouvert à la demande) :
 Occupation des voies principales voie 1 bis à Roissy-en-Brie de 20 mn
 - o Rentrée côté Poste B sens pair :
 - réception à la voie 4 à Gretz-Armainvilliers : occupation pendant 10 mn (préparation à la manœuvre)
 - puis aucune circulation voie 1 et voie 2 pendant 20 mn pour permettre la manœuvre entre la voie 4 et la voie L

INTERNE SNCF RESEAU

RT 1401 - Gretz-Armainvilliers - Romilly-sur-Seine

Ligne sur la région de Metz-Nancy

- -Ligne équipée en BAL de Gretz-Armainvilliers à Longueville
- -Ligne équipée en BAPR de Longueville à Romilly-sur-Seine

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100 – 90	Gretz-Armainvilliers ⇔ Longueville (BAL)	4'	4'
80		5'	5'
≥ 120	Longuavilla A Domilly our Coing (DADD)	10'	10'
100 - 90 - 80	Longueville ⇔ Romilly-sur-Seine (BAPR)	13'	13'

Pour la section en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

Gares	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Verneuil-	Sort. évit. sens 2 (V4 : 778 m)	Garage 4' devant, départ 3' après	Train voie di- recte
l'Étang	Sort. évit. sens 1 (V6 : 778 m)	Garage 4' devant, départ 3' après Itinéraire sécant : 5'	Train voie di- recte
Grandpuits	Desserte fret EP1 coté pair Desserte fret EP2 côté im- pair	Desserte d'ITE hors domaine SGTC particulières de trace	
Longueville	BV	Garage arrêté 4' devant, départ 2' après Itinéraire sécant sens pair : 4'	Train voie di- recte
		Garage 4' devant, départ 4' après Itinéraire sécant sens impair : 5'	Train voie di- recte
Romilly-sur- Seine	BV (V3, V5 : 790 m) banalisée	Garage arrêté 4' devant, départ 4' après (BAPR) Itinéraire sécant : 5'	Train voie di- recte

• Conditions particulières de tracé

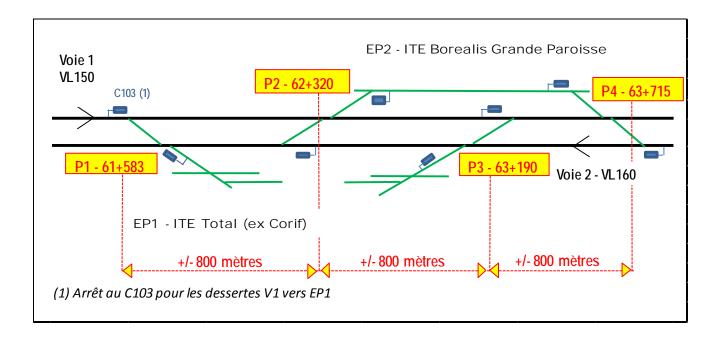
Modalités de desserte des 2 ITE de Grandpuits :

a) Description du site

Deux ITE sont desservies dans cette gare:

- EP2 côté impair cette ITE est désignée EP Grande Paroisse dans Thor l'embranché actuellement utilisateur de cette installation est la société Borealis : entrée/sortie depuis Paris par P2, entrée/sortie depuis Longueville par P4
- EP1 côté pair cette ITE est désignée EP ELF dans Thor l'embranché actuellement utilisateur de cette installation est la société Total : entrée/sortie depuis Paris par P1, entrée/sortie depuis Longueville par P3.

Grandpuits est une gare temporaire, les Postes 1 à 4 sont équipés d'IS complexes qui ne peuvent être manœuvrées que par l'AC qui est présent sur place et qui se tient au P4. Le personnel des EF n'est pas habilité à la manœuvre de ces installations. Les 4 Postes sont distants d'environ 800m les uns des autres et l'AC doit se déplacer d'un poste à l'autre.



b) Temps de séparation à appliquer pour les dessertes fret

Compte tenu de l'éloignement des Postes et de la présence d'un seul AC sur le site, les temps à appliquer sont repris dans le tableau ci-dessous. Ces temps s'appliquent aussi bien entre une desserte de l'une des 2 ITE et un train circulant voie directe, qu'entre 2 dessertes successives des ITE.

		2 ème train					
		Train suiveur circule V1	Train de sens contraire circule V1	Entrée ou	Entrée ou	Entrée ou	Entrée ou
	F 1 (D4	ou V2	ou V2	sortie P1	sortie P2	sortie P3	sortie P4
	Entrée P1	13	13	10	25	30	40
	Sortie P1	11	-	8	25	30	40
u	Entrée P2	11	-	25	8	30	35
trai	Sortie P2	13	13	25	10	30	35
er	Entrée P3	11 **	-	30 **	30	8 **	25 **
	Sortie P3	18	18	30	30	15	25
	Entrée P4	13 **	13	40 **	35 **	25 **	8 **
	Sortie P4	11	-	40	35	25	8

^{**} rajouter 5 minutes pour une entrée par refoulement V1

Par exemple:

- Le 1^{er} train rentre sur EP2 via Poste 2:
 - a) Second train circule V1: temps de séparation entre les 2 trains au P2 = 11'
 - b) Second train entre ou sort de l'EP2 via Poste 4 : temps de séparation entre l'horaire du 1^{er} train au P2 et l'horaire du second train au P4 : 35'

Le temps a) inclut:

- o le dégagement des voies 1 et 2 par le premier train au P2,
- o la remise en positon normale des installations de sécurité par l'AC,
- o l'espacement pour le second train.

Le temps b) inclut:

- o le dégagement des voies 1 et 2 par le premier train au P2,
- o la remise en positIon normale des installations de sécurité par l'AC,
- o le temps de parcours de l'AC pour se rendre du P2 au P4,

la manœuvre des installations de sécurité par l'AC au P4 pour la rentrée ou la sortie du second train.

RT 1402 - Romilly-sur-Seine - Culmont-Chalindrey

Ligne sur la région de Reims

- -Ligne équipée en BAPR de Romilly-sur-Seine à Chaumont
- -Ligne équipée en BAL de Chaumont à Culmont-Chalindrey

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		8'	8'
120	Romilly-sur-Seine ⇔ Bar-sur-Aube (BAPR)	11'	11'
100 – 90 – 80		14'	14'
≥ 140		7'	8'
120	Bar-sur-Aube ⇔ Chaumont (BAPR)	12'	9'
100 – 90 - 80		15'	12'
≥ 120		4'	4'
100	Chaumont ⇔ Culmont-Chalindrey (BAL)	5'	5'
90 – 80		6'	6'

Pour la section en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Aig. Ouest VC	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	
Trovos	Aig. Ouest Preize	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	
Troyes	Aig. Est Preize	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	
	Bif. de Saint-Julien	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	
Bricon	BV	BV Garage 4' devant, départ 3' après, itinéraire sécant 5'	
	Bif. 4-10	Itinéraires divergents, convergents : 3'	
Aig. Ouest (V4 : 615 m) (V2B : 310 m)		Garage 3'devant, départ 2' après	Train voie di- recte
	Aig. Est (V1B : 665 m)	Garage 3'devant, départ 2' après	Train voie di- recte

2	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Jorquenay - FM (Temporaire voir avis S2A n°5)	Garage 3'devant, départ 3' après itinéraire sécant : 5'	Train voie di- recte
Langres	Langres Aig. Ouest (V2B : 805 m)	Garage 3'devant, départ 3' après	Train voie di- recte
	Aig. Est (V1B : 715 m)	Garage 3' devant, départ 3' après Itinéraire sécant : 5'	Train voie di- recte
Culmont- Chalindrey	BV – V1B : 403 m – V2B : 474 m	Garage 3'devant, départ 3' après Garage 3'devant, départ 3' après	Train voie di- recte Train voie di- recte

RT 1404 - Culmont Chalindrey - Belfort

Ligne sur la région de Metz-Nancy

- -Ligne équipée en BAL de Culmont Chalindrey à Jussey, à la traversée de Vesoul et de Bas Evette à Belfort
- -Ligne équipée en BMU de Jussey à Vesoul (exclu) et de Vesoul (exclu) à Bas-Evette (exclu)

• Espacement des sillons de même sens

- -En BMU, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'
- -Les espacements sur la ligne équipée en BAL sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Culmont Chalindrey ⇔ Jussey (BAL)	4'	4'
100		5'	5'
90 - 80		6'	6'

	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Culmont	Bif. Rac. Est	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	
Chalindrey	Bif. de Chaudenay	Itinéraires divergents, convergents 3'	
Port d'Atelier	BV	Itinéraires divergents, convergents 4', sécants 5'	train voie directe
	Poste C	Itinéraires divergents, convergents, sécants 5'	train voie directe
Vesoul	Aig. 380,0	Itinéraires divergents, convergents, sécants 5'	train voie directe
	BV	Poste de Cantonnement : assurance Voie libre sens 1 donnée par Poste C, cantonne- ment à 5' au P.L.15	
Lumo	Bif. 4-16	Itinéraires divergents, convergents 4', sécants 5'	train voie directe
Lure	BV (Evit. VA: 835 m)	Garage 5'devant, départ 3' après Itinéraire sécant 5'	train voie directe
Belfort	Accès Nord	Itinéraires divergents 4', convergents 3', sécants 5'	train voie directe
	BV	garage 4'devant, départ 3' après	train voie directe

• Conditions particulières de tracé

<u>Desserte de Bas Evette :</u>

Un train de sens impair est reçu par refoulement. Prévoir un temps d'occupation de la voie 1 de 10 min.

Un train de sens pair est reçu par une manœuvre en Z (refoulement sur la voie 1 puis réception à Bas Evette). Prévoir un temps d'occupation de la voie 1 de 10 min.

Départ de Bas Evette :

Un train au départ pour le sens pair doit effectuer une manœuvre en Z (refoulement sur la voie 1 pour accéder à la voie 2). Prévoir un temps d'occupation de la voie 1 de 10 min.

RT 1406 - Belfort - Mulhouse Ville

Ligne 4 Ligne sur la région de Strasbourg

Ligne équipée en BAL.

Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		4'	4'
100- 90 - 80	Belfort ⇔ Mulhouse Ville (BAL)	5'	5'

PR	1er train/particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train	
Belfort	BV	Garage 3' devant, départ 3' après	Train voie di- recte	
Denort	Rac. Est	Itinéraires divergents, convergents: 3', sécants: 4'		
Petit Croix	Rac. Petit Croix	TGV derrière Fret itinéraire sécant: 4' TGV derrière TER itinéraire sécant: 5'		
Altkirch	BV-Sortie évit. (V1B: 831m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte	
Altkiren	Acc.ouest sortie évit. (V2B: 851m)	Garage 3' devant, départ 2' après	Train voie di- recte	
Brunstatt	Jonction aig. 720 (Rac. côté Belfort)	Rac. côté Itinéraires divergents: 3', convergents: 3', convergents: 3', convergents: 3'		
Mulhouse Ville	Voir norme en gare			
Mulhouse	Bif. de Wanne	Itinéraires divergents, convergents: 3', sécants: 4'		
Nord	Relais	Arr. et dép. en succession : 5'		

RT 1501 - Is sur Tille - Toul

Ligne sur la région de Metz-Nancy

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Is/Tille ⇔ Toul (BAL)	4'	4'
100 - 90		5'	5'
80		6'	6'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Is sur Tille	V20. Sortie évit. (V20: 843m)	Garage 3' devant, sortie 2' après	train voie directe
18 Sur Tine	V3G. Sortie évit. (V3G: 998m)	Garage 2' devant, sortie 2' après	train voie directe
	Relais	Garage 3' devant, sortie 2' après	train voie directe
Culmont Chalindrey	Poste 2	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	
Chamurey	Bif.Rac.Est	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	
	Bif.Chaudenay Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'		
1.6		Garage 3' devant, sortie 2' après	train voie directe
Merrey (1)	BV. Sort.évit. (V1B/2B: 896m)	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	
	Poste 1. Sort. évit. (V2B: 695m)	Garage 3' devant, sortie 3' après	train voie directe
Neufchâteau	Voyag. Sort. évit. V3: 845m (745m sans engagement des aiguilles d'entrée / sortie du Fais- ceau impair côté Toul)	Garage 3' devant, sortie 3' après	train voie directe
	Rac.Sud	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	
Toul	Poste 1	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	
	Voyageurs	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	

(1) Gare temporaire

• Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

RT 1600 - (Paris Est) - Vaires - Vendenheim

INTERNE SNCF RESEAU

LN6 Ligne sur la région de Paris Est

Ligne équipée en TVM.

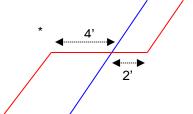
• Espacement des sillons de même sens

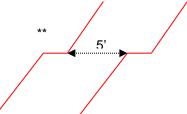
Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
TGVR	Vaires ⇔ Vendenheim (TVM)	3'30''	3'30''
ICE 3		3'30''	3'30''

[→]Espacement à 5' si LTV à 80km/h

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Vaires	Bif. LGV	Itinéraire divergent 3' convergent 3'	train voie directe
Rac. Intercon- nexion	Rac. Nord	Itinéraire divergent 4' convergent 4'	train voie directe
Rac. Intercon- nexion	Rac. Sud	Itinéraire divergent 4' convergent 3'30''	train voie directe
Champagna An	BV* (V3 et V4 : 490m)	Garage 4' devant, sortie 2' après	train voie directe
Champagne Ar- denne	V1 > Voie 3**	5' derrière au BV	• V1 > Voie 3
ucinic	V2 > Voie 4**	5' derrière au BV	• V2 > Voie 4
Rac. vers Reims	Rac. côté Paris	Itinéraire divergent 3'30'' convergent 3'30''	train voie directe
Rac. de Chalons	Rac. côté Paris	Itinéraire divergent 3' convergent 4'	train voie directe
Gare Meuse	BV (V3 et V4: 488m)	Garage 4' devant, sortie 2'30'' après	train voie directe
Rac. Pagny Van-	Rac. côté Paris (Nancy)	Itinéraire divergent 3'30'' convergent 4'	train voie directe
dières	Rac. côté Paris (Metz)	Itinéraire divergent 4' convergent 4'	train voie directe
Gare Lorraine	BV (V3 et V4 : 486m)	Garage 4' devant, sortie 2' après	train voie directe
Rac. Baudrecourt	Rac. côté Paris	Itinéraire divergent 4' convergent 4' sécant 4'	train voie directe
Herny	Rac. côté Herny	Itinéraire divergent 3' convergent 3'30'' sécant 3'	train voie directe
Vendenheim	Rac. Nord	Itinéraire divergent 3', convergent 3'30''	train voie directe





• Conditions particulières de tracé

[→]Espacement à 4'30'' si LTV à 100km/h

[→]Espacement à 4' si LTV à 120km/h

[→]Espacement à 4' si LTV à 170km/h

Temps de parcours forfaitaire pour TGV ou ICE Paris ⇔ Vaires : 13' 30''

RT 1701 - Hirson - Charleville Mézières

INTERNE SNCF RESEAU

Page **50** AR30136- Version 01 du 04-12-2017

Ligne 20 Ligne sur la région de Reims

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		4'	4'
100	Hirson ⇔ Charleville Mézières (BAL)	5'	5'
80 - 90		6'	6'

	Point remarquable	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV. Sort. (VA: 405m)	Itinéraire divergent 3'30'', sécant 4'30'' Itinéraire convergent 3'	train voie directe train voie déviée
Hirson	BV. Garage (VGC1 à 5: 758m)	Garage arrêté 3'30'' devant, départ 2'30''après	train voie directe
	75011)	Itinéraire sécant 4'30''	
	Bif. de Buire	Itinéraire divergent 3'30'', sécant 4'30'' Itinéraire convergent 3'	train voie directe train voie déviée
	Accès FM. Evit (VTer: 750m)	Garage arrêté 3'30'' devant, départ 2'30'' après	train voie directe
Liart	730III)	Itinéraire sécant 5'	
Liart	BV. Sort. Evit. (VTer: 750m)	Garage arrêté 3'30'' devant, départ 2'30'' après	train voie directe
	730III)	Itinéraire sécant 5'	
Charleville	Rac. côté Hirson	Itinéraire divergent 3'30'' devant, sécant 4' Itinéraire convergent 3'	train voie directe train voie déviée
	BV	Garage arrêté 3'30''devant, départ 3' après	train voie directe

RT 1702 - Charleville Mézières - Longuyon

Ligne sur la région de Reims

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
120		4' 30"	4' 30"
100	Charleville Mézières ⇔ Longuyon (BAL)	5'	5'
90	Charlevine Mezicles & Longuyon (BAL)	5' 30"	5' 30"
80		6'	6'

	Point remar- quable	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Charleville	Rac. Côté Paris	Itinéraire divergent 3'30'', sécant 4' Itinéraire convergent 3'.	train voie directe train voie déviée
	BV	Garage arrêté 3'30'' devant, départ 4' après	train voie directe
Mohon	BV	Itinéraire divergent 3'30'', sécant 4' Itinéraire convergent 3'.	train voie directe train voie déviée
Without	Bif. L2	Itinéraire divergent 4', sécant 4'30'' Itinéraire convergent 3'30''	train voie directe train voie déviée
	Accès 144,5	Itinéraire divergent 4', sécant 4'30'' Itinéraire convergent 3'30''	train voie directe train voie déviée
Lumes	Accès 146,3	Itinéraire divergent 4', sécant 4'30'' Itinéraire convergent 3'30''	train voie directe train voie déviée
	Aig. 148,0	Itinéraire divergent 4', sécant 4'30'' Itinéraire convergent 3'30''	train voie directe train voie déviée
	BV : VA en im-	terminus sens impair : 3' devant	train V1 directe
	passe 245 m dont 197 m à quai	origine sens pair : 3'30'' devant, 3'30'' derrière	train V2 directe
Sedan	GA : Faisceau 3 voies	Garage FSC depuis V2 : 3'30'' devant Départ FSC vers V2 : 3'30'' après	train V2 directe
	650, 510 & 510 m	Départ FSC vers voie 1 : 6'30'' devant	train V2 directe
	AG	Garage FSC depuis V1: 5'30'' devant, 3' derrière	train V2 directe
Montmédy	BV. Sort. Evit.	, 1	
(temporaire	(V2B: 871m)	après	train voie directe
voir avis S2A n°5)	Evit. Sort. (V1B: 841m)	Garage arrêté 4' devant, départ 2'30'' après	train voie directe
Longuyon	BV	Itinéraire divergent 3', sécant 4' Itinéraire convergent 3'.	train voie directe train voie déviée

RT 1703 - Longuyon - Thionville

Ligne sur la région de Metz-Nancy

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140	I oncurren A Thionville (DAI)	4'	4'
≤ 120	Longuyon ⇔ Thionville (BAL)	5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / Particu- larités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Longuyon	BV	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	train voie directe
Longuyon	Bif. L7/L12	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	train voie directe
Thionville	Bif. Rac. L7	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	train voie directe
	BV	Garage 3' devant, départ 2' après	train voie directe

• Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

RT 1721 - Pagny sur Moselle - Mont St Martin

Ligne sur la région de Metz-Nancy

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		4'	4'
100 - 90	Pagny/Moselle ⇔ Mont St Martin (BAL)	5'	5'
80		6'	6'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Pa-	BV. Sort. évit. pair (V2B : 915m)	Garage 3' devant, départ 2' après Itinéraires divergents, convergents, sécants 3'	train voie directe
gny/Moselle	P 3. Sort. évit imp. (V1B: 930m) Faisceau	Garage 3' devant, départ 2' après Itinéraires divergents, convergents, sécants 3'	train voie directe
	BV (Sort. évit. V2T: 690m)	Garage 3' devant, départ 2' après	train voie directe
		Itinéraires divergents, convergents, sécants 3'	
Conflans Jar-	Bif. L12/L5	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	
	BV-Faisceau (760m)	Garage 2' devant, départ 3' après	train voie directe
ny	Bif. L5VU/L12	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	
Languyan	Bif.	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	
Longuyon	BV	Itinéraires divergents, convergents 3', sécants 4'	
Longwy	Poste 1 Faisceau	Garage 3' devant, départ 2' après	train voie directe
	BV	Garage 3' devant, départ 2' après	train voie directe

• Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

RT 2100 - Amiens - Boulogne

Ligne sur la région d'Amiens

- -Ligne équipée en BAL sur les sections Boulogne Rang du Fliers et Abbeville St Roch.
- -Ligne équipée en BAPR sur la section Conchil le Temple Abbeville.

• Espacement des sillons de même sens

-Pour la section Conchil le Temple – Abbeville (BAPR), l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit :

Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'.

-Les espacements sur les sections en BAL sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
> 120		3'	3'
120	St Roch - Abbeville (BAL)	4'	4'
≤ 100		5'	5'
≥ 120	Conshills Tample Dayloons DV (DAI)	5'	5'
≤ 100	Conchil le Temple - Boulogne BV (BAL)	6'	6'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Amiens BV		itinéraires sécants : 3'	
St Roch		Itinéraires divergents, convergents,	
St Roch		sécants : 3'	= coupure V1 Boulogne
Ailly sur			
Somme			
Longpre les			
Corps			
	TER Le Treport VU – arrêt		TER Amiens – arrêt Ab-
	Abbeville V3-V5-V7 →	Convergence : 8' entre départ de	beville V3-V5-V7 \rightarrow Le
	Amiens (1)	T1 et arrivée de T2	Treport VU ou terminus
			Abbeville (1)
	IC Corail V160 arrêt Ab-		TER au départ V3-V5-
Abbeville	beville V2 Boulogne →	Convergence : 6'	V7 vers Amiens
\mathbf{BV}	Amiens		V / Vers Annens
V7:500 m	TER Autom arrêt Abbe-		
	ville ou fret sans arrêt Ab-	Convergence : 4'	TER au départ V3-V5-
V3 : 550 m	beville Boulogne →	Convergence : 4	V7 vers Amiens
	Amiens		
	TER Amiens \rightarrow Abbeville	Divergence : 2' mais	TER-IC arrêt Abbeville
	V3-V5-V7 (1)	l'espacement en ligne est supé-	ou fret sans arrêt Abbe-
		rieur, il faut appliquer dans ce	ville Amiens \rightarrow Bou-
		cas la norme espacement.	logne V1

Trains reçus en gare d'Abbeville V3-V5-V7 sur signaux fermés : KV1

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	TER au départ Abbeville		TER-IC arrêt Abbeville ou fret
Abbeville BV	$V3-V5-V7 \rightarrow Amiens$	Itinéraire sécant : 6'	sans arrêt Abbeville Amiens \rightarrow
V7:500 m			Boulogne V1
V5 : 550 m,	TER de Boulogne arrêt		TER-IC arrêt Abbeville ou fret
V3:550 m	V3-V5-V7 (1)	Itinéraire sécant : 2'	sans arrêt Abbeville Amiens \rightarrow
			Boulogne V1
Noyelles			
Rue			
Rang du Flier			
Dannes Ca-			
mier			
Boulogne		itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	

• Conditions particulières de tracé

A Longueau:

- le faisceau Groupe Boulogne est situé dans la zone d'action du Poste A côté Paris et du poste B côté Amiens. Les postes A-B-C de Longueau sont occupés de 0 à 24h en régime Q, mais sont mutualisés : 1 seul agent pour desservir les 3 postes. Voir par ailleurs CLE EIC NPDC 80603 (S6A) concernant les particularités du Poste A.
- Faisceau groupe Arras : ce faisceau, bien que visible sur les RT2045-2100-2110-2201-2202-2222 et autres documents (schémas de signalisation,...) est neutralisé

RT 2101 - Boulogne - Calais

Ligne sur la région de Lille

Ligne équipée en BAPR.

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-L'espacement est repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140	Poulogne (A) Colois (DADD)	9' 30''	9' 30''
100	Boulogne ⇔ Calais (BAPR)	14'	14'

Les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Boulogne	4' devant, 4' derrière	Londres
	Faisceau tunnel	4' devant, 4' derrière	Boulogne coupe V1
Frethun	Faisceau tunnel	4' devant, 4' der- rière	Boulogne coupe V1
rremun	Calais	4' devant, 4' der- rière	Boulogne Calais coupe V1
	Faisceau local □ Calai	4' devant, 4' der- rière	Boulogne coupe V1
	Calais	4' devant, 4' der- rière	Boulogne coupe V1
Frethun aiguille Sud	En direction de Boulogne sur Voie 2	itinéraire sécants 2'30''	TGV desservant Ca- lais Frethun sur la voie banalisée
Bif de Rivière	Calais-Frethun RN	Voir tableau	
Bif des Fonti- nettes	l ('alais (il. Pl		tableau

INTERNE SNCF RESEAU

- Bif de Rivière : intervalles minimaux entre tracés incompatibles

1er train	Itinéraire Type de train		Calais -> Bo	oulogne ou inel	HZK -> tunnel	DKQ -> tunnel	tunnel ou Boulogne - > HZK	tunnel ou Boulogne - > DKQ		Boulogne -> lais
			TER	MA100	MA100	MA100	MA100	MA100	MA100	TER
	2ème train									
it	itinéraire type de train									
	Calais -> Boulogne ou tunnel T				5'00	3'00	3'	00		
Calais -> Bo					6'00	4'00	۸'	00		
					5'30	4 00	4'00			
HZI	HZK -> tunnel		3'00	5'00						
DKC	DKQ -> tunnel		3'30	4'30					4'	00
tunnel ou Boulogne -> HZK		MA100	3'30	4'00					4'00	3'30
tunnel ou Boulogne -> DKQ		MA100	4'00	4'30						
tunnel ou Boulogne -> Calais		MA100					3'30	4'30		
		TER					3'00	3'30		

Sécant Divergent Convergent

Lorsque le 2^{ème} train s'arrête aux Fontinettes, ajouter son temps d'arrêt à celui figurant dans le tableau.

- Bif des Fontinettes: intervalles minimaux entre tracés incompatibles

1er train	or	igine	Calais - > tunnel ou Boulogne		Calais -> HZK		DKQ -> Calais		HZK -> Calais		tunnel ou Boulogne -> Calais	
	type	de train	MA100	TER	MA100	TER	MA100	TER	MA100	TER	MA100	TER
	2ème train											
Itiné	raire	type de train										
Calais -> t	unnal au	MA100				3'00	4'00	3'00	3'30	3'00		
Bould		TER			3'00	2'30	3'00	2'00	3'00	3'00 2'30		
Вошіс	ogne	TER arrêt							300 23	2 30		
		MA100		3'00								
Calais -	-> HZK	TER	2100	2100								
		TER arrêt	3'00	2'00								
		MA100	3'30	חכיב							5'00	4'00
DKQ ->	Calais	TER	3'00	2'30							4'30	3'30
		TER arrêt	4'00	3'00							5'30	4'30
		MA100	4'00	3'00							5'00	4'00
HZK -> Calais	Calais	TER	3'30	2'30							4'30	3'30
		TER arrêt	4'00	3'30							5'30	4'30
tunnel ou Boulog Calais		MA100					5'00	3'30	5'00	4'00		
	_	TER					4'30	3'00	4'30	3'30		
	dIS	TER arrêt		_		_	5'00	4'00	5'00	4'00		

Sécant Divergent Convergent

Lorsque le $2^{\grave{e}me}$ train s'arrête aux Fontinettes, ajouter son temps d'arrêt à celui figurant dans le tableau

RT 2110 - Amiens - Serqueux

Ligne régionale sur la région de Paris Picardie (EIC PP)

Ligne équipée en BAPR.

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-L'espacement est repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Desguel Names (DADD)	6'	5'
≤ 100	Bacquel – Namps (BAPR)	9'	8'
≥ 120	Names Daiy de Digardia (DADD)	8'	9'
≤ 100	Namps - Poix de Picardie (BAPR)	13'	12'
≥ 120	Poix de Picardie - Fouilloy (BAPR)	9'	10'
≤ 100	Foix de Ficardie - Fournoy (BAFK)	15'	15'
≥ 120	Fouilloy - Abancourt (BAPR)	6'	5'
≤ 100	Fournoy - Abancourt (BAFK)	8'	8'
≥ 120	Abanaayut Eammania (DADD)	6'	5'
≤ 100	Abancourt - Formerie (BAPR)	7'	7'
≥ 120	Formerie - Serqueux (BAPR)	13'	8'
≤ 100	Formerie - Serqueux (BAFK)	15'	11'

Les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularité	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Amiens		itinéraires sécants : 3'	
St Roch	Bif P1	Itinéraires divergents convergents sécants : 3'	V4 Rouen → V2 Amiens = coupure V1 Boulogne
Grandvilliers		Itinéraires divergents convergents sécants : 3'	

Conditions particulières de tracé

Espacement entre 2 trains de fret longs et lourds

(longueur convoi : + de 750m et tonnage : 2400 tonnes minimum) : 15'.

A Longueau:

- le faisceau Groupe Boulogne est situé dans la zone d'action du Poste A côté Paris et du poste B côté Amiens. Les postes A-B-C de Longueau sont occupés de 0 à 24h en régime Q, mais sont mutualisés : 1 seul agent pour desservir les 3 postes. Voir par ailleurs CLE EIC NPDC 80603 (S6A) concernant les particularités du Poste A.
- Faisceau groupe Arras : ce faisceau, bien que visible sur les RT2045-2100-2110-2201-2202-2222 et autres documents (schémas de signalisation,...) est neutralisé

INTERNE SNCF RESEAU

Desserte fret des établissements PL de Poix de Picardie et de Saleux :

Poix de Picardie:

La desserte est effectuée généralement depuis Amiens en terminus-origine, éventuellement d'Abancourt. Cet établissement dépend de l'AC d'Abancourt.

Desserte depuis Amiens des voies impaires : voies 3,5 et ITE Agro Picardie :

- Livraison: par refoulement sur la voie 1, compter environ 35' d'occupation V1.
- Restitution compter environ 45' d'occupation des voies 1 et 2.

Saleux:

La desserte est effectuée généralement depuis Amiens, cet établissement dépend de l'AC du P1 de St Roch. L'ITE Noriap V4 ne peut être desservi directement depuis Abancourt.

- Livraison : Occupation des voies 1 et 2 pendant 1 heure
- Restitution (sortie sur V2) : 15' d'espacement derrière

RT 2200 - Paris - Creil

Ligne sur la région de Paris Nord

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens (hors BP)

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100	Donio Croil (DAI)	4'	4'
90	Paris – Creil (BAL)	4'	4'
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles (hors BP)

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Paris Nord		Référentiel particulier gare de type 2	
Saint Denis	Garage Joncherolles	Itinéraires divergents convergents sécants : 3' Garage 3' devant – 3' derrière	
Pierrefitte	Bif de Pierrefitte	Itinéraires divergents convergents sécants : 3'	
Survilliers			
Pierrefitte Bif Goussainville	Voie M	Garage 3' devant – 3' derrière (Fret)	!: Evitement commun voies 1 & 2
Creil		itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	

• Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -A Goussainville: desserte
- →En provenance de Bobigny : Accès voie 4 + refoulement avec cisaillement voie 1 et 2 Loc : 10'
- \rightarrow En provenance de Creil par 2 Loc : Accès voie 4 par point Y 5mn + engagement avec cisaillement voies 1 et 2 Loc et occupation voie 2 = 10'
- -A Survilliers : desserte
- →des voies V1 et V2 Local accès par refoulement :
- →de V1 Local => refoulement pour Garages impairs : Train=15min / HLP=10'
- →de V1 Local => refoulement pour Garages centraux : Train=15min / HLP=10' coupe voie V2 LOC
- →de V2 Local => refoulement pour Garages centraux : Train=15' / HLP=10'
- →de V2 Local => refoulement pour Garages impairs: Train=15' / HLP=10' coupe voie V1LOC
- \rightarrow de la voie 2D : accès direct. Temps nécessaire = manœuvre du point X + espacement du Block = 10' (attention contrainte de longueur de voie).

RT 2201 - Creil - Longueau - Amiens

Ligne sur la région Paris Nord et Amiens.

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100	Croil Amions (DAI)	4'	4'
90	Creil – Amiens (BAL)	5'	5'
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Creil		itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Clermont de l'Oise	Garage pair V4: 1300 m	3' devant, 2' derrière itinéraires sécants : 4'	$V1 \rightarrow V4 = coupure$ V2
St Just en Chaus- sée	Garage impair V3 : 1200 m	3' devant, 2' derrière itinéraires sécants : 4'	V3→V2 Paris = coupure V1
	Evitement pair V4 : 900 m	3' devant	Evitement direct
Breteuil	Evitement impair V3: 750 m	2' derrière	
	BV : départ V3 sortie paire	Itinéraire sécant : 5' 30''	Train direct voie 1
Longueau		itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Amiens		itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	

Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

A Longueau:

- le faisceau Groupe Boulogne est situé dans la zone d'action du Poste A côté Paris et du poste B côté Amiens. Les postes A-B-C de Longueau sont occupés de 0 à 24h en régime Q, mais sont mutualisés : 1 seul agent pour desservir les 3 postes. Voir par ailleurs CLE EIC NPDC 80603 (S6A) concernant les particularités du Poste A.
- Faisceau groupe Arras : ce faisceau, bien que visible sur les RT2045-2100-2110-2201-2202-2222 et autres documents (schémas de signalisation,...) est neutralisé

RT 2202 - Amiens - Longueau - Arras - Douai

Ligne sur la région d'Amiens et Lille

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Amiens – Douai (BAL)	3'	3'
100		4'	4'
90		5'	5'
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / parti- cularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Amiens		itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Longueau		itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Corbie	Voie 3 – 800 m	3' devant – 3' derrière – itinéraires sécants : 4'	$V1 \rightarrow V3 = direct$ $V2 \rightarrow V3 = coupure$ V1
Albert	V3 & V4 : 800m V4 banalisée avec TER Amiens	3' devant – 3' derrière – itinéraires sécants : 4'	$V1 \rightarrow V3 = direct$ $V2 \rightarrow V4 = direct$
Achiet	Voie 4 – 800 m	3' devant – 3' derrière – itinéraires sécants : 4'	$V2 \rightarrow V4 = direct$ $V1 \rightarrow V4 = coupure$ V2
Corbehem			
Arras		itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' - garage 3' devant, 3' derrière	
Douai		itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' - garage 3' devant, 3' derrière	

Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières.

A Longueau:

- le faisceau Groupe Boulogne est situé dans la zone d'action du Poste A côté Paris et du poste B côté Amiens. Les postes A-B-C de Longueau sont occupés de 0 à 24h en régime Q, mais sont mutualisés : 1 seul agent pour desservir les 3 postes. Voir par ailleurs CLE EIC NPDC 80603 (S6A) concernant les particularités du Poste A.
- Faisceau groupe Arras : ce faisceau, bien que visible sur les RT2045-2100-2110-2201-2202-2222 et autres documents (schémas de signalisation,...) est neutralisé.

INTERNE SNCF RESEAU

RT 2203 - Douai - Libercourt - Lille et Lens - Ostricourt

Ligne sur la région de Lille

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Douai – Lille (BAL)	3'	3'
100		4'	4'
90		4'	4'
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / parti- cularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Douai		itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' garage 3' devant 3' derrière	
Ostricourt	Bif d'Evin	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' - garage 3' devant 3' der- rière	V1 Lens → Voie 2 Douai = coupure V1 Lille
	Bif d'Harponlieu	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	V2 Lille → V2 Lens = coupure V1 Lille
Libercourt			
Seclin			
Lille Flandres		Voir normes de gare	

• Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m \underline{et} tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

RT 2204 - Lille - Tourcoing - Mouscron

Ligne sur la région de Lille

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
120	Lille – Tourcoing (BAL)	4'	4'
100		5'	5'
90		6'	6'
80		6'	6'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Lille Flandres		voir normes de gare	

RT 2210 - Achères - Pontoise - Creil

Ligne sur la région de Paris Saint Lazare et de Paris Nord

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Achères ⇔ Eragny (BAL)	3'	3'
100	Achères ⇔ Eragny (BAL)	4'	4'
90	Achères ⇔ Eragny (BAL)	5'	5'
80	Achères ⇔ Eragny (BAL)	5'	5'
≥ 120	Eragny ⇔ Creil (BAL	3'	3'
10	10 Eragny ⇔ Creil (BAL		4'
90	Eragny ⇔ Creil (BAL		5'
80	Eragny ⇔ Creil (BAL	5'	5'

• Conditions particulières de tracé

	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Achères	V Evitement - Escale	Garage 3' devant, départ 3' derrière	Train voie directe
Eragny	Eragny Bif. de Conflans Bif. du Nord Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4' Cf. RT3103 V2 : co		V2 : coupure V1P
Pontoise	Bif. de Liesse	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	V1E→V1 Creil= coupure V2
Valmondois		Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	V1E→V1 Creil =coupure V2P
	BV → Pontoise	Itinéraire sécant : 6'30''	Paris-Nord \rightarrow BV
	Pontoise \rightarrow BV	Itinéraire convergent : 4'	Paris-Nord \rightarrow BV
	Paris-Nord \rightarrow BV	Itinéraire convergent : 5'	Pontoise \rightarrow BV
Persan Beau-		Itinéraire divergent côté Bif de Persan : 4'	
mont	$BV \rightarrow Creil$	Itinéraire sécant : 5'	Beauvais \rightarrow BV
	Beauvais → BV	Itinéraire convergent : 5'30''	$Creil \rightarrow BV$
	$Creil \rightarrow BV$	Itinéraire convergent : 3'30''	Beauvais \rightarrow BV
		Itinéraire divergent côté Bif de Beaumont : 3'	
Creil	Petit Thérain Relais	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' Garage 3' devant, départ 3' derrière	Relais →V2 =coupure V1

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

RT 2211 - Arras - Hazebrouck

Ligne sur la région de Lille

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Arras – Hazebrouck (BAL)	3'	3'
100		4'	4'
90		5'	5'
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / parti- cularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Arras		itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' garage 3' devant 3' derrière	
Lens	Bif d'Avion Bif de Sallau- mines BV + voies bis	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' garage 3' devant 3' derrière	
Bully Gre- nay			
Béthune	BV	Sillon en direction de la VU St Pol : départ 2' après arrivée d'un sillon en prove- nance de la VU Autres itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' garage 3' devant 3' derrière	
	Voie 1 de Bé- thune vers Haze- brouck	3' devant, 3' derrière	VU St Pol vers Béthune
Bif de Fou- quereuil	VU St Pol vers Béthune	4' devant	Voie 2 de Hazebrouck vers Béthune
	Sortie VU St Pol A la libération du BV de Béthune par un train vers Béthune en provenance de Hazebrouck		
Hazebrouck	P1 & Bif de La Haute Loge	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' garage 3' devant 3' derrière	

• Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

RT 2212 - Hazebrouck - Dunkerque

Ligne sur la région de Lille

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Hazebrouck – Dunkerque (BAL)	3'	3'
100		4'	4'
90		5'	5'
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Hazebrouck	P1 & Bif de la Haute Loge	Itinéraires sécants : 3'	
Hazebrouck	BV	Garage 3' devant 3' derrière	
			MA 100
	LGV -> Dunkerque	Itinéraires sécants : 4'	Dunkerque -
Cassel BL		itilicialies secalits . 4	> Haze-
			brouck
		Autres itinéraires sécants : 3'	
Dunkerque		Itinéraires sécants : 3'	

RT 2214 - Lens - Don Sainghin

Ligne sur la région de Lille

Ligne équipée en BAPR.

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-L'espacement est repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Dont à Vandin Douvin (DADD)	5'	5'
≤ 100	Pont à Vendin – Bauvin (BAPR)	6'	6'
≥ 120	Payvin Don Sainghin (PADD)	5'	5'
≤ 100	Bauvin - Don Sainghin (BAPR)	6'	6'

Les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / parti- cularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
		itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Lens	Bif de l'Epinette	Garage 3' devant – 3' derrière	
	Bif de Sallau BV		
Pont à Vendin			
Don			
Sainghin			

• Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

RT 2215 - Lille - Don Sainghin

Ligne sur la région de Lille

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100	Lille - Don Sainghin (BAL)	4'	4'
80 - 90		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Lille Flandres		Voir normes de gare	

• Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m \underline{et} tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

RT 2221 - Paris - Crépy Ormois-Villers - Longueil Ste-Marie

Ligne sur la région de Paris Nord

- -Ligne équipée en BAL du Bourget à Ormoy.
- -Ligne équipée en BAPR d'Ormoy à Verberie.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120		3'	3'
100	Le Bourget - Aulnay (BAL)	3'	3'
90		3'	3'
80		4'	4'
≥ 140		4'30''	4'30''
120		5'	5'
100	Aulnay - Ormoy (BAL)	6'	6'
90		6'30	6'30
80		7'	7'

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-L'espacement est repris dans les tableaux suivants :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1
≥ 120	Ormoy S1 - Orrouy S4 (BAPR)	6'
≤ 100	Offiloy S1 - Offolly S4 (BAFK)	8'
≥ 120	Omeony \$122 Venharia \$\text{C101} (DADD)	6'
≤ 100	Orrouy S123 - Verberie C101 (BAPR)	8'

Vitesse sillon	Parcours	Voie 2
≥ 120	Verberia \$122 Orrowy \$4 (PADD)	6'
≤ 100	Verberie S122 - Orrouy S4 (BAPR)	8'
≥ 120	Orrowy C4 Ormov C9 (PADD)	6'
≤ 100	Orrouy S4 - Ormoy C8 (BAPR)	8'

Les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1er train / particu- larités	Valeur minimale	2ème train
Le Bourget		itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	
Ormoy		itinéraires divergents, convergents : 3',	
Villers	V2 vers Mitry Claye	4' devant, 2' 30'' derrière	Train voie directe vers Crépy en Valois

• Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m \underline{et} tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -A Ormoy-Villiers: desserte
- →En provenance de Longueuil, accès par refoulement au Cv103.
- → Cisaillement des voies V1, V2 et V3. Occupation de la voie 2 pendant 15 min après l'arrivée.
- -A Nanteuil le Haudouin : desserte EP (côté impair) :
- → Accès uniquement par refoulement sur voie V1 (occupation de la voie pendant 15').
- → Sortie uniquement en direction d'Ormoy,
- -EP La Baraque: desserte
- → Accès uniquement par refoulement voie V2 (occupation de la voie 2 pendant 20 min).
- → Sortie uniquement en direction de Paris-Nord.
- -Au Plessis Belleville: desserte EP
- → Accès uniquement par refoulement voie V1 (occupation de la voie 1 pendant 20 min).
- → Sortie uniquement en direction d'Ormoy.
- -A Dammartin : desserte EP (Valfrance) :

Train en provenance de Paris (voie 1) desserte en deux temps :

→ Refoulement dans les voies de garage côté pair (changement bout machine)

Occupation de V1 pendant 20 min après arrivée + cisaillement V2.

→Engagement voie V2 + refoulement vers EP

Occupation de la voie V2 pendant 25 min + cisaillement voie V1.

RT 2222 - Amiens - Tergnier - Laon

Ligne sur la région d'Amiens

- -Ligne équipée en BAL d'Amiens à Longueau.
- -Ligne équipée en BAPR de Longueau à Laon.

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-L'espacement en BAL est repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Longueau P2 - Longueau P6	5'	5'
≤ 100	(BAL)	5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / parti- cularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Amiens	BV	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Villers Breton-			
neux			
Rosières			
Ham (Somme)			
Laon		itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Laon P2			
Tergnier		Voir RT 2300	

• Conditions particulières de tracé

-<u>A Nesle</u> : desserte de l'EP Si assuré par AC de Nesle

→Livraison par Amiens : occupation des voies V1 et V2 pendant 40'

→ Restitution en direction d'Amiens : occupation des voies V1 et V2 pendant 40'

Si assuré par les EF

→Livraison par Tergnier : occupation des voies V1 et V2 pendant 20'

→ Restitution en direction de Tergnier : occupation des voies V1 et V2 pendant 10'

-A Ham: desserte de l'EP

→En provenance (ou à destination) d'Amiens : occupation de la voie V1 pendant 30'

→En provenance (ou à destination) de Tergnier : occupation des voies V1 et V2 pendant 30'

A Longueau:

- le faisceau Groupe Boulogne est situé dans la zone d'action du Poste A côté Paris et du poste B côté Amiens. Les postes A-B-C de Longueau sont occupés de 0 à 24h en régime Q, mais sont mutualisés : 1 seul agent pour desservir les 3 postes. Voir par ailleurs CLE EIC NPDC 80603 (S6A) concernant les particularités du Poste A.
- Faisceau groupe Arras : ce faisceau, bien que visible sur les RT2045-2100-2110-2201-2202-2222 et autres documents (schémas de signalisation,...) est neutralisé

INTERNE SNCF RESEAU

RT 2223 - Douai - Valenciennes

Ligne sur la région de Lille

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		4'	4'
100	Dougi Walanajannas (DAI)	4'	4'
90	Douai – Valenciennes (BAL)	5'	5'
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Douai		Itinéraires divergents convergents sécants : 3'	
Doual		garage 3' devant 3' derrière	
Somain	P1	Itinéraires divergents convergents sécants : 3' garage 3' devant 3' derrière	
	Triage		
	Р3		
Raismes			
	Bif de Beuvrage	Itinéraires divergents	
Valenciennes	autres	convergents sécants : 3' garage 3' devant 3' derrière	

• Conditions particulières de tracé

Faisceau de Valenciennes St Saulve : 2 voies SGTC V16 et V17 situées au milieu du faisceau de 30 voies (voies 1 à 30) d'une longueur maxi de 550m peuvent être utilisées pour les garages. Les autres voies du faisceau sont des voies blocs à l'usage des EF, de MT.

RT 2225 - Haubourdin - Lille Délivrance

Ligne sur la région de Lille

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Haubourdin - Lille Délivrance (BAL)	3'	3'
100		4'	4'
80 - 90		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

• Conditions particulières de tracé

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Lille Délivrance		Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m \underline{et} tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

RT 2300 - Creil - Busigny

Ligne sur la région de Paris Nord et Amiens

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Creil – Busigny (BAL)	3'	3'
100		4'	4'
90		4'	4'
80		4'	4'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / Particula- rités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Creil		Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Pont-Ste- Maxence			
Longueil-	Accès voie 4 (900 m)	3' devant – 2' derrière	
Ste-Marie	Accès voie 3 (800 m)	3' devant – 2' derrière	
Compiègne	Garage impair	Itinéraires sécants : 3' – Garage 3' devant 2' derrière	
Ribécourt			
Noyon	Accès voie 4 (800 m)	Itinéraires sécants : 3' – Garage 3' devant 2' derrière	
	Accès voie 3 (800 m)		
Chauny			
	Faisceau relais	Itinéraires sécants : 3' – Garage 3' devant 2' derrière	
Tergnier	Voie N	Itinéraires sécants : 3' – Garage 3' devant 2' derrière	
	Bif St-Quentin	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
	Faisceaux pair & impair	Garage 3' devant / Sortie 2' derrière	
St-Quentin	BV	En succession : 2 trains doivent être espacés de 5' Itinéraires sécants : 5' Réutilisation de la même voie par 2 trains de sens contraire : 7'	
	Garage BV	Itinéraires sécants : 3' – Garage 3' devant 2' derrière	
Busigny	CGE	Itinéraires sécants : 3' – Garage 3' devant 2' derrière	
	Poste Bif Cambrai	Itinéraires sécants : 3' – garage 3' devant 2' derrière	

• Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -Au Meux-la-Croix-St-Ouen: desserte fret

Accès uniquement par refoulement sur voie 2 (occupation voie 2 pendant 10').

- -A Ribécourt : desserte fret uniquement pendant les heures d'ouverture de la gare de Noyon. Accès uniquement par refoulement sur voie 2 (occupation voie 2 pendant 15').
- -A Thourotte : desserte fret uniquement pendant les heures d'ouverture de la gare de Noyon :
- → Arrivée par voie 2 : accès par refoulement (occupation V2 pendant 15') + cisaillement V1.
- → Arrivée par voie 1 : accès par refoulement (occupation V1 pendant 10').

RT 2301 - Busigny - Aulnoye - Quévy

Ligne sur la région d'Amiens et de Lille

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140	Busigny – Aulnoye- Aymeries (BAL)	3'	3'
≥ 120		3'	3'
100	Busigny – Hautmont	4'	4'
90	(BAL)	4'	4'
80		5'	5'

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Hautmont – Jeumont (BAL)	4'	4'
100 – 90		5'	5'
80	(BAL)	5'	5'

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120 - 100	Ht	4'	4'
90	Hautmont – Quévy (BAL)	5'	5'
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / Parti- cularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Aulnoye-	Triage	Entrée et sortie Fret du triage espacées de 5'	
Aymeries	Bif d'Hautmont	Itinéraires sécants, divergents convergents, sécants : 3'	
Aulnoye P1	Maubeuge -> Busigny	Itinéraires sécants : 3'	Busigny -> Aulnoye Triage
	Quévy vers So- main	Itinéraires sécants : 3'30"	Busigny vers Quévy
Bif Honnechy	Busigny vers Quévy	Itinéraires sécants : 3'	Quévy vers Somain
NIFT	Quévy vers So- main Itinéraires divergents : 3'30	Itinéraires divergents : 3'30''	Quévy vers Busigny
	Somain vers Qué- vy	Itinéraires convergents : 3'30''	Busigny vers Quévy

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Quévy vers Somain	Itinéraires sécants : 3'30"	Somain vers Busigny
Bif Maurois NIFT	Quévy vers Somain	Itinéraires convergents : 3'30''	Busigny vers Somain
IVII I	Somain vers Quévy	Itinéraires divergents : 3'30''	Quévy vers Busigny
Bif de Leval	Busigny vers Hirson	Itinéraires sécants : 4'	Hirson vers Lille
(AULNOYE BO) NIFT	Busigny vers Hirson	Itinéraires convergents : 4'30''	Lille vers Hirson
IVII	Hirson vers Busigny	Itinéraires divergents : 4'	Hirson vers Lille
	Hirson vers Busigny	Itinéraires convergents : 6'	Aulnoye vers Somain (départ voie déviée d'Aulnoye BV)
Dif Coggoigning	Hirson vers Busigny	Itinéraires convergents : 3'30''	Aulnoye vers Somain (départ voie principale V2 d'Aulnoye BV)
Bif Sasseignies (AULNOYE BS) NIFT	Busigny vers Hirson	Itinérairessécants : 5'30''	Aulnoye vers Busigny (départ voie déviée d'Aulnoye BV)
	Busigny vers Hirson	Itinérairessécants : 3'	Aulnoye vers Busigny (départ voie principal V2 d'Aulnoye BV)
	Busigny vers Hirson	Itinéraires divergents : 3'30''	Busigny vers Quévy

• Conditions particulières de tracé

- Interdiction de tracer des sillons la nuit <u>entre 22h et 6h</u> sur les 2 raccordements suivants (et uniquement ces 2 raccordements) :
 - Honnechy Maurois V2 Bis/V2 Ter,
 - Aulnoye-Aymeries Rac V1/Rac V2.
- Autorisation de tracer des sillons sur le reste de la journée (entre 6 h et 22h).
- Traitement des périodes de travaux :
 - L'interdiction de tracer sur les deux raccordements est applicable même en cas de fenêtres travaux programmées sur les autres axes.

Les travaux sur les raccordements <u>ne sont pas</u> interdits la nuit.

- En opérationnel:
 - En cas de situations perturbées, les circulations pourront toutefois être déviées en utilisant ces 2 raccordements (dans le cas par exemple de travaux inopinés sur les autres axes).

RT 2310 - Busigny - Lourches - Somain - Valenciennes

Ligne sur la région de Lille

Ligne équipée en BAL sur les sections Busigny – Somain et Prouvy – Valenciennes Ligne équipée en BAPR sur la section Lourches – Prouvy

Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Pour les sections en BAL, les espacements sont indiqués dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Busigny – Cambrai	3'30"	4'
≤ 100		5'	5'
≥ 120	Carriani Camain	4'30''	4'30''
≤ 100	Cambrai – Somain	5'	5'30''

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / Particula- rités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Busigny	FH 2300/2301		
Bif	Quévy vers Somain	Itinéraires sécants : 3'30''	Busigny vers Quévy
	Busigny vers Quévy	Itinéraires sécants : 3'	Quévy vers Somain
Honnechy NIFT	Quévy vers Somain	Itinéraires divergents : 3'30''	Quévy vers Busigny
IVII'I	Somain vers Quévy	Itinéraires convergents : 3'30''	Busigny vers Quévy
Bif Maurois	Quévy vers Somain	Itinéraires sécants : 3'30''	Somain vers Busigny
NIFT	Quévy vers Somain	Itinéraires convergents : 3'30''	Busigny vers Somain
IVII'I	Somain vers Quévy	Itinéraires divergents : 3'30''	Quévy vers Busigny
Die I G I I	Direction Cambrai- Ville	Itinéraires divergents : 3'	Direction Somain
Bif de Cambrai Sud (Poste 1)	Provenance Cambrai- Ville	Itinéraires convergents : 3'	Provenance Somain
(1 oste 1)	Provenance Cambrai- Ville	Itinéraires sécants : 3'30"	Direction Somain
Bif de Cambrai	Direction Cambrai- Ville	Itinéraires divergents : 4'30''	Direction Busigny
Nord (Cambrai BN)	Provenance Cambrai- Ville	Itinéraires convergents : 3'30"	Provenance Busigny
	Direction Cambrai- Ville	Itinéraires sécants : 3'30"	Direction Somain

Gares	1 ^{er} train / Particula- rités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Bif de Lourches	Direction Prouvy	Itinéraires divergents : 4'30''	Direction Somain
(espacement au	Provenance Prouvy	Itinéraires convergents : 3'30''	Provenance Somain
BV)	Direction Prouvy	Itinéraires sécants : 4'30''	Direction Busigny
	Fret Somain ou	Garage voie C 5' avant	Tous trains Somain/
	Prouvy ⇒voie C	Garage voic C 3 avain	Prouvy Busigny
	Fret Busigny ⇒ voie	Garage voie C 4' avant	Tous trains Busigny ⇒ Somain/Prouvy
	С	Garage voie C 3' avant si T2 est sans arrêt Lourches, 4' dans le cas contraire	Tous trains So- main/Prouvy ⇒ Bu- signy
Lourches BV Voie C - SGTC 778m	Fret voie C Busigny	Dégarage de voie C 6' avant	Tous trains So- main/Prouvy ⇒Busi- gny
	Fret voie C So- main/Prouvy	Dégarage de voie C 7' avant	Tous trains Busigny ⇔Somain/Prouvy
	Tous trains So- main/Prouvy ⇒Bu- signy	Dégarage de voie C 5' après si T1 sans arrêt Lourches, 6' si T1 est un TER omnibus (2)	Fret voie C Busigny
	Tous trains Busigny ⇒ Somain/Prouvy	Dégarage de voie C 5' après	Fret voie C So- main/Prouvy (3)
	Fret Somain/Prouvy ⇒ GGE	Garage sur Faisceau 4' avant si T2 sans arrêt Lourches et 4'30'' dans le cas contraire	Tous trains Somain ou Prouvy ⇒Busigny
	Fret Busigny ⇒GGE	Garage sur Faisceau 4' 30''avant	Tous trains Busigny ⇒ Somain/Prouvy
	Tiet Busigny - GGE	Garage sur Faisceau 3' avant si T2 sans arrêt Lourches et 4' dans le cas contraire	Tous trains Somain/ Prouvy ⇒ Busigny
Lourches BV Faisceau Ga- rage (GGE)	Fret GGE ⇒ Busigny	Dégarage du Faisceau 6' avant	Tous trains So- main/Prouvy ⇒ Bu- signy
voies 1 à 13 – de 417m à 606m (1)	Fret GGE	Dégarage du Faisceau 6' avant si T2 sans arrêt Lourches, 7' dans le cas contraire	Tous trains Busigny ⇒ Somain/Prouvy
	Fret GGE So- main/Prouvy	Dégarage du Faisceau 8' avant	Tous trains So- main/Prouvy Bu- signy
	Tous trains So- main/Prouvy Bu- signy	Dégarage du Faisceau 5' après si T1 sans arrêt Lourches, 6' après si T1 est un TER omnibus (2)	Fret GGE Busigny
	Tous trains Busigny ⇒ Somain/Prouvy	Dégarage du Faisceau 5' après	Fret GGE
g .	EH 2222	4' devant (Fret) – 3' derrière	
Somain	FH 2223	5' devant (Fret) – 3' derrière	
Valenciennes	Bif de Beuvrages Autres	Itinéraires divergents, convergents et sécants : 3' – garages 3' devant, 3' derrière	

- (1) Voir conditions particulières de tracé
- (2) TER avec arrêt Lourches Bouchain, ce temps inclut 1' d'arrêt à Bouchain (VL au signal de sortie du Faisceau vers Busigny quand T1 TER a dégagé Bouchain)

(3) Sortie du FSC vers Prouvy si T1 aussi en direction Prouvy : il faut attendre le dégagement du canton de BAPR signal S1 en amont de Prouvy

• Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750 m et tonnage : 2 400 tonnes minimum) est de 15'.
- Faisceau de Valenciennes St Saulve : 2 voies SGTC V16 et V17 situées au milieu du faisceau de 30 voies (voies 1 à 30) d'une longueur maxi de 550m peuvent être utilisées pour les garages. Les autres voies du faisceau sont des voies blocs à l'usage des EF, de MT.
- -À Hornaing : desserte EP : à la sortie de l'EP EDF prévoir 10' d'occupation des voies 1 et 2. -Interdiction de tracer des sillons la nuit entre 22h et 6h sur les 2 raccordements suivants (et uniquement ces 2 raccordements) :
 - Honnechy Maurois V2 Bis/V2 Ter,
 - Aulnoye-Aymeries Rac V1/Rac V2.
 - Autorisation de tracer des sillons sur le reste de la journée (entre 6 h et 22h).
 - Traitement des périodes de travaux :
 - L'interdiction de tracer sur les deux raccordements est applicable même en cas de fenêtres travaux programmées sur les autres axes.

Les travaux sur les raccordements ne sont pas interdits la nuit.

- En opérationnel :
 - En cas de situations perturbées, les circulations pourront toutefois être déviées en utilisant ces 2 raccordements (dans le cas par exemple de travaux inopinés sur les autres axes).

Gare de Lourches:

Cette gare est télécommandée par le PCD de Somain, pas de personnel sédentaire à demeure.

- La voie C est une voie de circulation à dispo du SGTC longueur utile 778 m utilisable pour les évitements circulation
- Faisceau garage : ce Faisceau comprend 13 voies dont 4 électrifiées longueur utile 417 m à 606m. Toutes les voies du Faisceau sont des voies bloc dédiées aux EF et à MT, pas d'évitement/garage circulation possible sur ce Faisceau. L'entrée et la sortie du Faisceau aussi bien du côté Busigny que Somain/Prouvy font l'objet d'une autorisation ce qui implique la présence de personnel des EF, de MT pour les réceptions/départs de trains de ce faisceau.

RT 2400 - GC (Grande Ceinture)

Ligne sur la région de Paris Est et Paris Nord

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
Toutes vitesses RT	Tous parcours GC	5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés principaux incompatibles

	1er train / particu- larités	Valeur minimale	2ème train
Valenton	PRS Valenton	Itinéraires sécants 4'	
	Rac de Gagny	Itinéraires sécants 4'	2bis GC → S2 = coupure 1bis GC
Gagny			$N2 \rightarrow 2bis GC$ = coupure 1bis GC $S2 \rightarrow Vaires = coupure S1 \rightarrow N2$
Villemomble	Rac Noisy	Itinéraires sécants 4'	S2 / valles – coupule S1 / 1\2
Noisy Poste	Tram-Train	timeranes secants 4	
K km 61+2	TLN↔Noisy Ti- roirs (vers Ateliers TT)	Convergence, divergence, secant : 4'	Circulation fret V1GC ou V2GC
Noisy Poste F km 59+7 (1)	Tram-Train TLN↔Noisy Triage (Faisceau pair de Noisy vers Ateliers TT)	Convergence, divergence, secant : 4'	Circulation fret V1GC ou V2GC
	Poste 2	Itinéraires sécants 5'	
	Poste 1 Départ garage vers bif Stains	Itinéraire sécant 5'	Train direct de bif Stains vers Poste 2
Bobigny	Poste 1 Train direct de bif Stains vers Poste 2	Itinéraire sécant 3'	Départ garage vers bif Stains
	Poste 1 Départ garage vers bif Stains	Itinéraire convergent Départ Fret 9' devant	Train direct de Poste 2 vers bif de Stains
Bobigny TL (E/S TLN) km 55+4	Tram-Train TLN↔GC	Convergence, divergence, secant: 4'	Circulation fret V1GC ou V2GC
Stains	Bif de Stains	Itinéraires sécants 4'	

1) Entrée/sortie côté Poste F : à n'utiliser que sur demande, c'est l'itinéraire de secours

• Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.

INTERNE SNCF RESEAU

RT 2410 – Tangentielle Légère Nord (TLN) – Epinay s/Seine – Le Bourget

Ligne sur la région de Paris Nord – GRP 651706

Cette ligne à double voie de 11 km est dédiée exclusivement à la circulation des Tram-Trains et fait l'objet d'une CLE de l'EIC Paris-Est PE-CE-SE 00 A-00-n°002. Cette ligne est la ligne 11 du Tramway d'île de France, appelée Tram 11 Express.

Espacement des Tram-Trains:

- Aux 2 terminus : pas de block, les TT doivent observer la marche Tramway, les voies aux 2 terminus sont banalisées
- Entre les 2 terminus : block Tram (block automatique absolu) avec compteur d'essieux. Toutes les gares de cette ligne sont d'arrêt général.

• Espacement des sillons de même sens

Compte tenu de la spécificité du block Tramway, l'espacement de 2 trains du même sens se calcule de gare à gare de la manière suivante : horaire de départ du train à la gare amont = horaire de départ du train à la gare aval + 1 minute.

• Intervalles minimaux entre tracés principaux incompatibles : sur ligne TLN RT2410

	1er train / particu- larités	Valeur minimale	2ème train
Epinay s/Seine	Départ Epinay BV de V2T vers V1TL	Itinéraires sécants 3'30''	Arrivée V2T ou V1T
Le Bourget	Départ du Bourget BV de V1T vers V2TL	Itinéraires sécants 3'30''	Arrivée V1T ou V2T
	Départ du sas V2TL signal EX25 → rac GC VTL	Itinéraires sécants 2'30''	Le Bourget de V2T ou V1T → V2TL Epinay s/Seine
Signal EX25 (Sas V2TL)	Le Bourget de V2T	Itinéraires convergents : 3'	GC → Arrivée dans sas V2TL signal EX25 pour rebroussement vers Le Bourget
	ou V1T → V2TL Epinay s/Seine	Itinéraires convergents : 3'	GC → sas V2TL signal EX25 → Epinay s/Seine

• Intervalles minimaux entre tracés principaux incompatibles : sur ligne GC RT2400

	1er train / parti- cularités	Valeur minimale	2ème train
Bobigny TL (E/S TLN) km 55+4	Tram-Train TLN↔GC	Convergence, divergence, secant: 4'	Circulation fret V1GC ou V2GC
Noisy Poste K km 61+2	Tram-Train TLN↔Noisy Ti- roirs (vers Ateliers TT)	Convergence, divergence, secant: 4'	Circulation fret V1GC ou V2GC
Noisy Poste F km 59+7 (1)	Tram-Train TLN↔Noisy Triage (Faisceau pair de Noisy vers Ateliers TT)	Convergence, divergence, secant: 4'	Circulation fret V1GC ou V2GC

1) Entrée/sortie côté Poste F : à n'utiliser que sur demande, c'est l'itinéraire de secours

• Conditions particulières de tracé

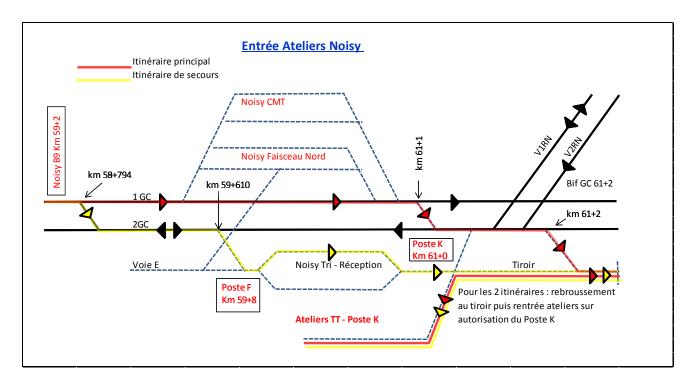
Circulation des tram-trains entre la TLN et leurs ateliers d'entretien situés à Noisy.

a) Accès aux ateliers depuis la TLN:

Les ateliers TT sont proches du Poste K et les entrées/sorties ateliers se font habituellement via le Poste K sur la GC. L'accès par le Poste F est un accès de secours, à n'utiliser que sur demande.

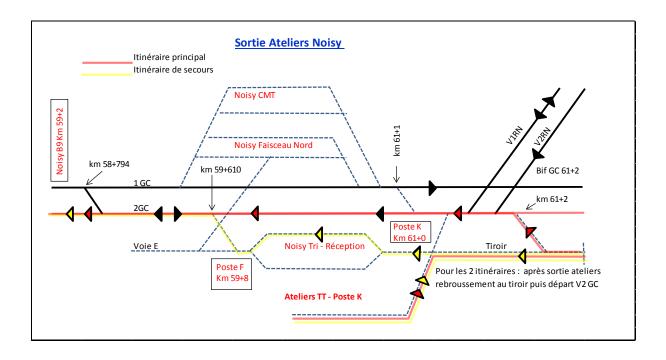
Le mouvement TLN→GC-Ateliers TT n'est réalisable qu'au départ du Bourget, en rebroussant dans un sas situé sur V2T (le sas est une partie de la V2T de 139 m délimité par les signaux EX25 vers Epinay s/Seine et le signal EX25 pour le rebroussement vers la GC) proche du Bourget. La durée nécessaire au rebroussement est à indiquer par l'EF suivant la composition, l'utilisation de la rame, à titre indicatif 8' pour une UM3 et 7' pour une US ou UM2.

Le sas donne accès au rac à une voie banalisée vers V1GC.



b) Sortie des ateliers en direction de la TLN :

La TLN se raccordant sur V1GC, un parcours à contre-sens de 400m est nécessaire sur V1GC, la communication V2GC→V1GC est située en aval de Bobigny P1 au 55+794. A la sortie du rac GC/TLN les TT arrivent dans le sas V2T et peuvent ou continuer jusqu'à Epinay, ou rebrousser vers le Bourget.



Conditions d'exploitation de la ligne Tram-Train TLN

1 – Système de transmissions de données.

Cette ligne est équipée d'un système de transmission Bord Sol (STBS) embarqué sur les rames (antenne CAPSYS sous les 2 cabines de conduite) et de boucles CAPSYS en interface avec les signaux situés dans la voie. Le STBS au travers d'un échange d'informations bi-directionnel entre les trains et les équipements au sol permet :

- La reconnaissance du caractère Tram Train pour tous accès d'une circulation sur cette infra dédiée
- La demande de commande automatique des itinéraires par les trains
- La transmission au mobile des infos d'identification des boucles sol pour la commande des itinéraires

Sur l'infra TLN la radio TETRA achemine les données entre le SAE (Système d'Aide à l'Exploitation) central et le SAE embarqué sur les rames. Sur TLN, en situation nominale, la formation des itinéraires est réalisée automatiquement au fur et à mesure de l'avancement du train sur la ligne.

La totalité de la ligne est par ailleurs équipée en KVB.

2 – Espacement des trains :

a) Dans les gares terminus :

Sur la TLN les 2 voies des 2 gares terminus sont banalisées et une double jonction précède l'arrivée en gare permettant des réceptions/départ sur l'une quelconque des 2 voies. La sécurité sur le domaine gare est assurée par :

- le respect de la marche tramway par toutes les circulations : la marche tramway est assimilable à la marche à vue, mais la vitesse plafond à ne pas dépasser est fixée à 70 km/h! Sur la TLN des TIV 30 imposent un VL30 au départ des gares terminus jusqu'au premier signal de cantonnement situé :
 - o V1 au km 45.2 entre Epinay s/Seine et Epinay Villetaneuse
 - o V2 au km 54.9 situé en aval du sas V2TL entre Le Bourget et Dugny

Les TIV 30 sont également implantés à l'arrivée dans les gares terminus:

- o V1 au km 55.3 en amont de la double jonction d'entrée de gare
- O V2 au km 45.1 situé en amont de la double jonction d'entrée de gare
- une signalisation adéquate protégeant les appareils de voie : signaux du type Ex (Exploitation), ces signaux sont annoncés à distance par un signal d'annonce lumineux. Particularité : à l'ouverture ces signaux présentent une bande lumineuse jaune verticale prescrivant la marche Tramway.

b) Entre les gares :

Le block tram assure l'espacement des trains entre les gares sur V1 à partir du PK 45.2 et sur V2 à partir du PK 54.9. Les signaux de cantonnement - exception faite des 2 premiers signaux de cantonnement en aval de chacune des 2 gares terminus - sur chacune des 2 voies sont situés à l'extrémité du quai des gares, et un compteur d'essieux en aval du signal donne l'assurance train complet. La VL entre les gares est de 100km/h.

Pour 2 trains du même sens circulant entre les gares A et B, un train T2 ne peut partir de la gare de A que si le train T1 qui le précède a quitté la gare de B et a franchi le compteur d'essieux.

Comme toutes les gares sont d'arrêt général, les signaux de cantonnement sont annoncés par une simple pancarte *gare à XXX mètres*.

3 – Composition des trains :

Le parc de la ligne est doté de 15 rames Tram Train Citadis Dualis d'Alstom. En service commercial, les rames TT circulent en US, l'UM restant l'exception. La longueur des quais est prévue pour une UM maxi. Les mouvements TT à vide de/vers la GC sont à limiter à l'UM3 maxi car le sas V2TL d'une longueur utile de 139 mètres peut contenir au maximum une UM3.

RT 2600 - Gonesse - Lille Europe - Wannehain frontière belge

LN3 Ligne sur la région de Paris Nord et Lille

Ligne équipée en TVM.

• Espacement des sillons de même sens

De Paris Nord à la bifurcation de Gonesse, les normes sont définies par le référentiel de Paris à Creil.

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
TGV sens normal V300 et Eurostar	Paris ⇔ Lille ou Wannehain (TVM)	3'	3'

 $[\]rightarrow$ Avec LTV 080 = espacement à 5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Tout point de commu- nication entre voies	Sortant de la section	Itinéraire divergeant et convergeant 4'	Entrant sur la même voie de la même section
Bif. de Roeux Nord LGV vers Arras		5'	• Circulant voie 1 LGV
Roissy CDG BV		Garage 3' devant Sortie 2' après	 Train voie di- recte
Haute Picardie	Haute Picardie BV		• Train voie directe
Lille Europe	BV	Garage 3' devant Sortie 2' après	• Train voie directe
		3'	• Direct LGV vers Paris
	De LGV vers Tour- coing	3'30''	 Train origine Lille Europe
		6'30''	 Train origine Lille Flandres
Lille Europe AS	Direct LGV vers Paris	4'30''	• De LGV vers Tourcoing
	Train origine Lille Europe	4'30, mais si possible, inverser les sillons	•
	Train origine Lille Flandres	4'	•
	De Tourcoing vers LGV	Convergence 4'30''	• Train origine Lille Flandres

[→]Avec LTV 100 = espacement à 4'30''

 $[\]rightarrow$ Avec LTV 120 = espacement à 4'

[→]Avec LTV 170 = espacement à 3'30''

• Conditions particulières de tracé

- -Les tracés sont à effectuer avec une marge de 7%.
- -<u>A Lille Europe</u>: les « Eurostar » de sens Continent UK seront reçus exclusivement sur les voies 43 et 45, les voies 44 et 46 ne pouvant être isolées pour les opérations de « sécurité tunnel ».

RT 2601 - Lille Europe - Calais Frethun

LN3 Ligne sur la région de Paris Nord et Lille.

Ligne équipée en TVM.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
TGV sens normal V300 et Eurostar	• Lille Europe ⇔ Calais Frethun (TVM)	3'	3'

 $[\]rightarrow$ Avec LTV 080 = espacement à 5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Bif. De Cassel	$GV1 \Rightarrow RC$	4'30 devant et derrière	Passage GV2
Tout point de commu- nication entre voies	Sortant de la section		Entrant sur la même voie de la même section
Lille Europe Calais Frethun TGV	BV	Garage 3' devant Sortie 2' après	Train sur voie di- recte

• Conditions particulières de tracé

[→] Avec LTV 100 = espacement à 4'30''

[→]Avec LTV 120 = espacement à 4'

 $[\]rightarrow$ Avec LTV 170 = espacement à 3'30''

⁻Les tracés sont à effectuer en marge 7%.

⁻A Lille Europe : Les « Eurostar » de sens Continent ⇒ UK seront reçus exclusivement sur les voies 43 et 45, les voies 44 et 46 ne pouvant être isolées pour les opérations de « sécurité tunnel ».

RT 2700 - Hazebrouck - Calais

Ligne sur la région de Lille

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥120	Hazabaayak Calais (DAI)	4'	4'
≤ 100	Hazebrouck – Calais (BAL)	5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train	
Hazebrouck	P1 & Bif de la Haute Loge	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'		
Bif de Cou- logne	Calais-Frethun BC	C Voir tableau		
Bif des Fon- tinettes	Calais GLPL L Voir RT 2101			

-Bif de Coulogne : intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	Bit de Coulogne: Intervanes infinitiaux entre traces incompanies													
1er train		Itinéraire	Tunnel -> DKQ	Tunnel -> HZK	DKQ -> Tunnel	DKQ -	> Calais	HZK -> Calais		HZK -> Tunnel	Calais -> HZK		Calais -> DKQ	
	Ту	pe de train	MA100	MA100	MA100	TER	MA100	TER	MA100	MA100	MA100	TER	MA100	TER
2	ème t	train												
Itinéraii	re	type de train												
Tunnel ->	DKQ	MA100		3'30		3'00	2120	3'00	2120		3'30	2'30	2120	2120
Tunnel ->	HZK	MA100	3'30		3'30	2'30	3'30	2'30	3'30		3'30	2'30	3'30	2'30
DKQ -> Tui	nnel	MA100		3'30		3'00	3'30	3'00	3'30	3'30	3'30	3'00		
DKO > Co	ا منما	TER	21	30	2!20			2100	4100		2!20	2'30		
DKQ -> Ca	iiais [MA100	3.	30	3'30			3'00	4'00		3'30	3'00		
HZK -> Ca	laic .	TER	4'	00	4'00	3'30	4'30			4'00				
⊓∠K -> Ca	iais	MA100	4'	30	4'30	4'00	5'00			4'30				
HZK -> Tur	nnel	MA100			4'30			4'00	4'30					
		MA100	3'30	3'30	4'00	3'00	3'30						3'30	3'00
Calais -> I	HZK	TER arrêt	4'00	4'00	4 00	3'30	4'00						4'00	3'30
		TER	3'00	3'00	3'00	2'30	3'00	·					3'00	2'30
		MA100	3'	30		2'30	3'30				4'00	3'00		
Calais -> [okq [TER arrêt	4'	00		3'00	3 30				400	3'30		
	-	TER	3'	00		2'00	2'30				3'00	2'30		

Sécant	Divergent	Convergent

Lorsque le 2^{ème} train s'arrête aux Fontinettes, ajouter son temps d'arrêt à celui figurant dans le tableau.

• Conditions particulières de tracé

L'espacement à contre-sens pour les sillons tracés entre Hazebrouck et la Bif de Coulogne est le suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1 CS	Voie 2 CS
≤ 100	Hazebrouck ⇔ Audruicq (BAPR)	10'	11'30''
	Audruicq ⇔ Bif de Coulogne (BAPR)	10'	9'30'''

RT 2701 - Lille - Hazebrouck

Ligne sur la région de Lille

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100	Lille Hegebrough (DAI)	4'	4'
90	Lille – Hazebrouck (BAL)	5'	5'
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / parti- cularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Lille Flandres		Voir normes de gare	
Haubourdin	Bif d'Haubourdin	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
	Bif de Riez	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Lambersart	Bif de Lambersart	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Lambersart	Bif des 4 Maisons	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Hazebrouck		Voir RT 2700	

• Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m \underline{et} tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

RT 2702 - Lille - Valenciennes

Ligne sur la région de Lille

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100	Lilla Valanciannas (DAL)	4'	4'
90	Lille – Valenciennes (BAL)	5'	5'
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Lille Flandres		Référentiel particulier gare de type 2	
Orchies	Garage 3' devant – 3' derrière itinéraires sécants : 4'		
Valenciennes		Voir RT 2223	

• Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- Faisceau de Valenciennes St Saulve : 2 voies SGTC V16 et V17 situées au milieu du faisceau de 30 voies (voies 1 à 30) d'une longueur maxi de 550m peuvent être utilisées pour les garages. Les autres voies du faisceau sont des voies blocs à l'usage des EF, de MT.

RT 2703 - Valenciennes - Aulnoye - Hirson

Ligne sur la région de Lille

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Valenciennes – Hirson (BAL)*	3'	3'
100		4'	4'
90		5'	5'
80		5'	5'

^{*} Application de l'espacement « 80 » entre Avesnelles et Hirson pour les indices de composition ME120, ME100 et MA jusqu'à la levée de la LPV 80.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Valenciennes		Voir RT 2223	
Le Poirier			
Le Quesnoy			
Berlaimont -	EP VA : départ V2 vers Valenciennes	8' en succession	Train voie V2 vers Valenciennes
	EP VA : départ V2 vers Valenciennes	4'30'' devant	Train voie V1 di- recte
Aulnoye	Bif de Berlaimont	Itinéraires divergents convergents : 3' - itinéraires sécants : 4'	
	Bif de Leval		
Fourmies			
Anor			

• Conditions particulières de tracé

- Faisceau de Valenciennes St Saulve : 2 voies SGTC V16 et V17 situées au milieu du faisceau de 30 voies (voies 1 à 30) d'une longueur maxi de 550m peuvent être utilisées pour les garages. Les autres voies du faisceau sont des voies blocs à l'usage des EF, de MT.
- -Entre les PR « Berlaimont EP VA » et « Le Quesnoy » :

Ajouter 5' 30" de détente aux sillons FRET sortant de l'EP Vallourec sur V2 en direction de Valenciennes (pour prise en compte de la marche à vue jusqu'au signal C78,3).

RT 3103 – Paris-Saint-Lazare (Groupe 4) – Cormeilles-en-Parisis

Paris-Saint-Lazare (Groupe 6) – Mantes-la-Jolie (par Conflans-Sainte-Honorine)

Conflans-Sainte-Honorine – Pontoise – Gisors (Groupe 6) (RT 3202)

Ligne sur la région de Rouen

- -Ligne équipée en BAL de Paris St Lazare à Pontoise.
- -Ligne équipée en BAPR de Pontoise à Gisors.

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-L'espacement est repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100 - 90	PSL - Mantes (BAL)	4'	4'
80		5'	5'
≥ 120		3'	3'
100 - 90	• Conflans – Pontoise (BAL)	4'	4'
80		5'	5'
120 - 100	Pontoise - Gisors (BAPR)	8'	8'

Pour la section en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
• Paris St- Lazare	BV	Référentiel particulier Gare de Type 2	
Batignolles	Poste 5 (Liaison 4 / 5 / 6)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie direct
Asnières/Seine	Poste 3 (Liaison 5 / 6)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	Train voie direct
Asmeres/seme	BV : Garages de BCO (Gr 4)	Garage 4' devant, sortie 3' après	

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train	
	BV Bois Colombes VCE (Ban) (210 m)	Garage 3' devant, sortie 2' 30" après		
	Entrée V1B (Gr 4) (2500 m), Sortie V2B (Gr 4)	Garage 2' devant, sortie 2' après		
Argenteuil	BV Le Stade Voies A & B (Ban) (185 m)	Garage 3' devant, sortie 2' après	Train voie direct	
	Sortie V1B (Gr 4), Entrée V2B (Gr 4) (2580 m)	Garage 2' devant, sortie 2' après		
	BV Argenteuil V1B (Ban) (185 m)	Garage 2' devant, sortie 2' après		
Argenteuil Triage	Poste 5 (accès GC)	Itinéraires divergents, convergents : 4' Itinéraires sécants : 5'	Train voie direct	
Cormeilles	BV : VCE (Ban) (185 m)	Garage 1' 30" devant, sortie 2' après	Train voie direct	
Conflans Ste Honorine	BV V1B (185 m) V2B banalisée (185 m) V4 (185 m)	Garage 2' 30" devant, sortie 2' 30" après Garage 4' devant, sortie 2' 30" après Itinéraires divergents, conver-	Train voie direct	
	Bif (vers Dieppe) Sort Liaison 1G6 / 2G5	gents, sécants : 3' Itinéraires divergents, conver-		
	Bif d'Argenteuil (Gr 5)	gents : 3' itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'		
Mantes-la- Jolie	BV V1H (300 m), V2H (280 m), VC (245 m), V2C (200 m), V1S (200 m), V2S (185 m), V3S (315 m) et VT (250 m), Faisceau triage (550 m), Entrée Faisceau (côté impair)	Garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Train voie direct	
Eragny Neu-	Bif de Conflans	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie	
ville	Bif du Nord	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	direct	
Pontoise	BV : voies 17, 18, 19 & 20 (Ban) (210 m)	Garage 2'30'' devant, sortie 2'30'' après	Train voie direct	
Boissy l'Aillerie	BV : V3 (200 m)	Garage 8' devant, sortie 8' après	Train voie direct	
Gisors	BV V3 (350 m), V4 (330 m)	Garage 8' devant, sortie 8' après	Train voie direct	

-Sillons empruntant le raccordement de Conflans Fin d'Oise :

Les circulations empruntant le raccordement dans le sens V2 Mantes vers V1 Pontoise sont classées "Catégorie C" (DC36029).

Le signal C72 en amont de la bifurcation ne peut être réouvert qu'après échange de dépêches entre l'AC d'Eragny et celui de Conflans.

Cela se traduit par:

- Passage du premier train à H à Eragny BV en provenance de Mantes, alors passage du second train à H + 2mn à Maurecourt BV en direction de PSL (signal 27,7).

INTERNE SNCF RESEAU

RT 3106 - Paris St Lazare (GR 5) - Mantes la Jolie (par Achères)

Ligne sur la région de Rouen

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	5 . 6	3'	3'
100	Paris St Lazare – Mantes la Jolie (BAL)	4'	4'
90 / 80		5'	5'

	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train	
Paris St Lazare BV		Référentiel particulier Gare de Type 2	-	
Batignolles	Poste 5 (Liaison 4 / 5 / 6)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie direct	
Asnières /Seine	Poste 3 (Liaison 5 / 6)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	Train voie direct	
La Garenne Co- lombes	BV Liaison 3 / 5	Itinéraires divergents, convergents: 4' Itinéraires sécants : 4'	Train voie	
iombes	Evitement Pair (850 m)	Garage 3' devant, sortie 2'30" après	direct	
	E/S VCE (1760 m)	Garage 2' devant, sortie 2' après		
	E/S Voies 3 / 4 (Gr 3 / 5)	Garage 2' devant, sortie 2' après		
	E/S V2B / GC & GC / V1	Itinéraires divergents : 4'30 convergents: 3'00'		
Sartrouville	E/S Voies 3 / 4, Entrée V1B (Gr 3 / 5)	Garage 2' devant, sortie 2' après	Train voie	
Sartrouville	Bif de Dieppe (V1D / V2D : Gr 3)	Itinéraires divergents, convergents: 3'	direct	
	Poste A E/S Triage Achères (V2B)	Garage 5' devant, sortie 5' après		
	Bif des Ambassadeurs (V2A / V1A) (entrée V1 Ter Gr 3)	Itinéraires divergents, convergents: 3'		
	Faisceau Pair Accès Est	Itinéraires sécants : 5'		
Poissy	Faisceau Pair Accès Ouest, Sortie V1Ter (Gr 3)	Itinéraires divergents, convergents : 4'	Train voie direct	
	BV : Sortie V1B, Entrée V2B (Gr 3 / 5) (Voies 6, 8 et 10 : Gr 3)	Garage 4' 30" devant, sortie 2' 30" après		

	1 ^{er} train/Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV : Vernouillet Entrée V3 (5150m), Sortie V4	Garage 1' 30" devant, sortie 1' 30" après	Train voie
Les Mureaux	BV : Sortie V3, Entrée V4 (5350m), VCE (banalisée) (190m)	Garage 3' devant, sortie 3' après	direct
	Aubergenville : E/S VCE (Ban) (2335 m)	Garage 2' devant, sortie 2' après	
	Epône : Bif des Graviers (Plaisir Grignon)	Itinéraires divergents, convergents : 3' Itinéraires sécants : 5'	
	BV : E/S Ligne de Plaisir (Plaisir Grignon)	Itinéraires divergents : 3'	
	VA (200m), VB (195m) et V3 (500 m)	Itinéraires convergents : 3' 30"	
	PK 53 : E/S VCE (Ban) (4210 m)	Garage 2' devant, sortie 2' après	
Mantes La	Station : Sort Liaison Gr 6	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie
Jolie	Entrée V1B (400 m)	Garage 2' devant, sortie 2' après	direct
	Bif de Caen (Dir Caen)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
	Bif d'Argenteuil (Gr 6)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
	BV		
	V1H (300 m), V2H (280 m),		
	V1C (245 m), V2C (200 m),	Garage 4' devant,	
	V1S (200 m), V2S (185 m),	Sortie 2' 30" après	
	V3S (315 m) et VT (250 m),		
	Faisceau triage (550 m)		
	Entrée Faisceau (côté Impair)		

IPCS (PK 53 de Mantes La Jolie à Bif d'Argenteuil).

RT 3107 - Mantes-la-Jolie - Rouen Rive Droite

Ligne sur la région de Rouen

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	• Mantes-la-Jolie – Rouen-	3'	3'
100 - 90 - 80	Rive-Droite (BAL)	5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train	
	Raccordement VJ	Itinéraires divergents, convergents, Sécants : 4'	Tuoin voic	
Mantes-	V3 (830 m), V4 (1 150 m)	Garage 4' devant, sortie 2'30" après	Train voie directe	
la-Jolie	Bif côté Rouen (Piquettes)	Itinéraires divergents, convergents, Sécants : 4'	directe	
	Faisceau triage (550 m)			
Vernon-	Départ vers V3B		Train voie	
Giverny	(enclenchement de proximité -> récep-	5'30'' devant	directe	
BV (1)	tion sur signal fermé, KV1)		unecte	
Vernon-	Entrée V3 et V3B	Garage 3' devant	Train voie	
Giverny	Sortie V4	2'30'' derrière	directe	
P1	Sortie V3 → V2	5' devant itinéraires sécants	uncete	
Gaillon- Aubevoye	Sortie V3 Entrée V4 (11 000 m)	Garage 5' devant, sortie 2'30" après	Train voie	
(T)	Départ du Poste 1 vers Sotteville (installation simple)	10' devant itinéraires convergents5' devant itinéraires sécants	directe	
Val-de- Reuil	VCE (810 m) (banalisée)	Garage 5' devant, sortie 2'30" après	Train voie directe	
Pont-de- l'Arche	Train FRET terminus Faisceau en provenance de Oissel	-Stationnement : 1' au BV - Évolution vers « faisceau » : 2' -Occupation de la voie : 6' à partir de l'arrivée au BV		
	Train FRET origine Faisceau à desti- nation de Oissel	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	Train direct	
	Bif de Tourville (Serquigny)	Itinéraires convergents, Sécants : 4' 30"		
Oissel	Entrée V3 (8 190 m), Sortie V4	Garage 4' devant, sortie 2'30" après	Train voie	
Oissei	BV V5 (banalisée) (320 m), V6 (banalisée) (310 m)	Garage 4' devant, sortie 2'30" après	directe	
	Entrée/sortie Triage Poste 1A (1)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'		
Sotteville	Entrée/sortie Faisceau attente poste 2R (1)	Itinéraires divergents, convergents : 4' Itinéraires sécants : 4'30''	Train voie	
	Sortie V3 Entrée V4 (9 270 m)	Garage 4' devant, sortie 2'30" après	directe	
	Bif d'Eauplet (Rouen Port)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'		

(1) Voir conditions particulières de tracé

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Fret Amiens – Sotteville	6' devant	Fret Mar- tainville- Sotteville
Bif de Darné- tal Racc 1	Fret Sotteville – Amiens	6'30'' devant	Fret Mar- tainville- Sotteville
		Autres itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	
Bif de Darné- tal Jonction 1		Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	
Dif Ja Damá	Voyageur Direction Sotteville	4'30'' devant	Voyageur direction Amiens
Bif de Darné- tal Racc 2	Derrière voyageur	Autres itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
	Derrière fret	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	
Rouen Rive- Droite	BV	Voir normes de gare	

(T) Poste temporaire

(1) Réception / Départ du triage = 7'

• Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750 m <u>et</u> tonnage : 2 400 tonnes minimum) est de 15'.
- -Ligne équipée d'IPCS de Rosny à Vernon, de Val-de-Reuil à Oissel et de Sotteville à Rouen-Rive-Droite.
- -Pour les trains terminus en provenance de Oissel : rentrer le code THOR KEP.
- TER et Transilien origine Mantes ou Paris et terminus Vernon: arrivés à Vernon, la descente des voyageurs étant terminée, ces trains sont garés côté pair ou impair (V3B/V3/V4/V6 etc...). Il faut prévoir un délai d'occupation V1 de 8' entre l'arrivée du TER ou Transilien à Vernon et la libération V1. (norme garage V3B fixée à 5'30'' + service voyageurs)

RT 3109 - Rouen - Le Havre

Ligne sur la région de Rouen

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	• Rouen – Le Havre (BAL)	3'	3'
100 - 90		4'	4'
80		5'	5'

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Rouen RD		Voir normes de gare	
Maromme	Evitement impair (750 m)	Garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Train voie direct
	Evitement pair V2L (900 m)	Garage 4' devant, sortie 2' 30" après	
Malaunay	Bif de Malaunay (Dieppe)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie direct
	Bif d'Auzouville (Montérolier – Buchy)	Itinéraires divergents, convergents, 3' sécants : 5'	
Motteville	V1L (850 m), V 2L (750 m)	Garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Train voie direct
	BV : voies 4 & 6 (Banali- sée) (270 m)	Garage 4' devant, sortie 3' après	
	Entrée V3/V5	2' devant, 4'30'' derrière 2'30'' devant, 5' derrière	Voyageur direct V1 FRET direct V1
Yvetot	Sortie V3/V5	4' devant, 2'30'' derrière 4'30'' devant, 4' derrière	Voyageur direct V2 FRET direct V2
	Sortie V3/V5	4' devant, 30'' derrière 4'30'' devant, 1' derrière	Voyageur direct V1 FRET direct V1
	Entrée/Sortie Garages	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Tusin vois dince
Bréauté Beuzeville	Entrée/Sortie Marchandises	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie direct
	BV (trains en provenance ou à destination de Fécamp)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Bifs du Havre : Fret Port du Havre → V2	Cisaillement : 5' devant TER arrêt Harfleur, 4' devant autres cas, 3' derrière	TER ou IC voie 1
	Via Rac de la Brèque avec arrêt dans le rac (1)	Convergence : 5' devant, 6' derrière TER arrêt Harfleur, 4' derrière autres cas	TER ou IC voie 2
	Bifs du Havre : Fret Port du Havre \rightarrow V2	Cisaillement : 5' devant TER arrêt Harfleur, 3' devant autres cas, 5' derrière	TER ou IC voie 1
	Via Rac de la Brèque sans arrêt dans le rac (1)	Convergence : 5' devant, 5'30''derrière TER arrêt Har- fleur, 3'30'' derrière autres cas	TER ou IC voie 2
Le Havre	Bifs du Havre : Fret Port du Havre → V2	Cisaillement : 5' devant TER arrêt Harfleur, 4' devant autres cas, 3'30'' derrière	TER ou IC voie 1
	Via Rac Maritime (Soquence) (1)	Convergence : 5' devant, 5'30'' derrière TER arrêt Harfleur, 3'30'' derrière autres cas	TER ou IC voie 2
	Bifs du Havre : Fret V1 → Port du Havre Via Rac Maritime (Soquence) ou Rac de la Brèque (1)	Divergence : 5'30''devant TER arrêt Harfleur, 3'30'' devant autres cas, 3'30'' derrière	TER ou IC voie 1
	Bifs du Havre (Rolleville)	Itinéraires divergents, convergents : 3' Itinéraires sécants : 5'	Train voie direct
	BV : voies 1, 2, 3, 4 et 5	Itinéraires divergents, convergents : 3' Itinéraires sécants : 5'	

(1) voir conditions particulières de tracé

• Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- bifs du Havre : pour les trains de fret venant du Port, les arrêts [C] dans le rac de la Brèque ou sur le rac Maritime sont à éviter autant que possible, pour la sécurité du fret transporté (vols). Demande de l'EIC BHP du Havre.

RT 3111 - Trappes - Argenteuil

Ligne sur la région de Rouen

- -Section de ligne neutralisée de St Cyr GC à Noisy-le-Roi.
- -Section de ligne neutralisée St Germain à Achères.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Nogent le Roi - St Germain GC	Banlieue	Banlieue

RT 3115 - Serquigny - Oissel

Ligne sur la région de Rouen

Ligne équipée en BAPR entre Serquigny et Elbeuf Ligne équipée en BAL entre Elbeuf et Oissel.

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-En BAL:

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Elband Oissal (DAI)	4'	4'
100	• Elbeuf-Oissel (BAL)	5'	5'30''

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train	
	BV	Garage 4' devant, sortie 2' 30" après		
Serquigny (1)	y Entrée/Sortie Raccordement Itinéraires divergents, convergents, vers Paris sécants : 4'		Train voie di- recte	
	V11 banalisée (750 m)	Itinéraires sécants, convergents : 5'		
Glos Montfort (T)		Garage 4' devant, sortie 2'30'' derrière	Train voie di- recte	
	Garage V3SP en provenance de Oissel	2'30" devant, 6' derrière	Train voie di-	
	Garage triage en provenance de Oissel	3'30" devant, 6' derrière	recte V1	
Elbeuf BV	Départ V3SP vers Oissel	3'30'' derrière	Train voie di- recte V1	
	Départ TRI vers Serquigny	4'30'' devant	Train voie di- recte V1	
	Départ TRI vers Serquigny	6' devant	Fret voie V1 vers TRI	
EP STREF	Départ vers Oissel	5' devant, 4' derrière	Train voie di- recte V1	
Oissel	Bif de Tourville	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4' 30"	Train voie di- recte	

⁽T) Poste temporaire

• Conditions particulières de tracé

-<u>A Elbeuf BV</u> :prévoir 10' d'occupation V1 + V2 pour les sillons Fret en provenance de Oissel et à destination d'Elbeuf Triage.

⁽¹⁾ Télécommandé par Lisieux

RT 3121 - Serqueux - Rouen

Ligne sur la région de Rouen

- -Ligne équipée en BAL de bif de Darnétal à Morgny.
- -Ligne équipée en BAPR de Morgny à Serqueux.

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
toutes	Serqueux – Morgny (BAPR)Morgny - Bif de Darnétal (BAL)	8'	8'

⁻Pour la section en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Serqueux	BV : Garage (8 voies de 300 m)		
Montérolier- Buchy	V3 de circulation → VU LH (850 m)	Garage 7' devant	Train voie direct
Bif de Darné- tal Racc 3		Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	
Bif de Darné- tal Racc 2		Voir RT 3107	
Rouen RD	Voir normes de gares		

RT 3202 - Paris-Saint-Lazare - Pontoise - Gisors (Groupe 6)

Ligne sur la région de Rouen

→voir RT 3103

RT 3301 - Mantes - Caen

Ligne sur la région de Rouen

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Mantes – Caen (BAL)	4'	4'
≤ 100		5'	5'

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	• BV		
Mantes La Jolie	Poste 2 E/S Rac des Piquettes	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie
Jone	Poste 2 E/S Faisceau impair	Garage 5' devant, Sortie 2' 30" après	direct
Bueil	BV	Garage 4' 30'' devant,	Train voie
(1)	Evitement (banalisée) (390m)	Sortie 3' 30'' après	direct
Evreux	BV Voies A, B, C, D (Ban), E (Ban)	Garage 4' devant, Sortie 3' après. Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	Train voie direct
	E/S Raccordement vers Oissel	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	
Serquigny (2)	BV V3Spl (380m)	Garage 5' devant, Sortie 3' après. Itinéraires convergents, sécants : 5'	Train voie direct
	Bif vers Oissel	Itinéraires convergents : 4'	
	V11 banalisée (750m)	Itinéraires sécants : 10'	
Bernay (2)	BV V2Bis (680m)	Garage 4' devant, Sortie 3' après	Train voie direct
	Bif Trouville	Itinéraires divergents, convergents : 3' 30'' Itinéraires sécants : 5'	F
Lisieux	BV	Garage 5' devant, sortie 2' 30"	Train voie direct
	VD et VE : banalisées (550 m)	après	direct
	Voies F et G	Garage 5' devant, sortie 2' 30" après	
	Raccordement de Mézidon	Itinéraires divergents, convergents,	
Mézidon	BV : VA (Matériel spécialisé inter-	sécants : 5'	Train voie
(3)	dit) VB et VC	Garage 4' devant, sortie 2' 30"	direct
	(banalisées)	après	
	BV: voies A, B, C, D, E, F et G	Garage 4' devant, sortie 2' 30"	Train voie
Caen	(banalisées)	après	direct
	BV Triage	Garage 7' après	direct

- (1) Télécommandé par Mantes
- (2) Télécommandé par Lisieux
- (3) Télécommandé par Caen

RT 3401 (a) - Plaisir-Grignon - Dreux

Ligne sur la région de Paris Rive Gauche

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Plaisir-Grignon – Dreux (BAL)	3'	3'
100		4'	4'
90 - 80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Plaisir -	BV VC banalisée (250m)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	train voie di- rect
Grignon	Bif de Plaisir	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie di- rect
Dreux	BV Voie 4 banalisée (310m)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	train voie di- rect
	Gge impair 8 voies		

• Conditions particulières de tracé

- -IPCS de St Cyr bif. de Bois Gazé à Plaisir Grignon.
- -Voies 1 et 2 banalisées entre bif. de Bois Robert et bif. de Bois Gazé.

RT 3401 (b) - Trappes - Mantes la Jolie

Ligne sur la région de Paris Rive Gauche

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Trappes – Mantes (BAL)	3'	3'
100		4'	4'
90 - 80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particulari- tés	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Triage		
Trappes	Poste 3	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie direct
St Quen- tin	Bif de St Quentin	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie direct
St Cyr	Bif de Bois Gazé	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie direct
Plaisir -	BV (VC: 250m)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	train voie direct
Grignon	Bif de Plaisir	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie direct
	Bif des Etumières	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie direct
Epône -	BV (Voie A: 200m		
Mézières	(BAN), Voie B: 195m	1	train voie direct
	(BAB), Voie 3 : 500m)		
	VCE (4210m) (BAN)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	
Mantes	Bif d'Argenteuil	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie direct
La Jolie	BV	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	train voie direct

• Conditions particulières de tracé

IPCS de St Cyr bif. de Bois Gazé à Plaisir Grignon.

RT 3403 - Dreux - Argentan

Ligne sur la région de Paris Rive Gauche.et Rouen

- -Ligne équipée en BAPR.
- -Ligne à période de fermeture à la circulation.

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Drawn Argenton (DAI)	8'	8'
100 - 90 - 80	Dreux – Argentan (BAL)	13'	16'

Les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Dreux	BV Voie 4 banalisée (310m)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie direct
Verneuil			
sur Avre (T)			
L'Aigle (T)			
Surdon (T)	BV Poste 1	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie direct
Argentan	BV Voie A (BAN) et Voie B (BAN)	garage 5' devant, sortie 2'30" après	train voie direct

(T) Poste temporaire

RT 3411 - Le Mans - Argentan

Ligne sur la région de Nantes

- -Ligne équipée en BAPR du Mans à Argentan.
- -Ligne à période de fermeture à la circulation.

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sur la ligne équipée en BAPR sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	La Mana Alangen (DADD)	6'	6'
≤ 100	Le Mans – Alençon (BAPR)	9'	9'
≥ 120	Alaman Cundan (DADD)	8'30''	8'30''
≤ 100	Alençon – Surdon (BAPR)	11'30''	11'
≥ 120	• Sundan Angenton (DADD)	6'	6'
≤ 100	• Surdon – Argentan (BAPR)	9'	9'

Les temps sont donnés à titre indicatif car ils dépendent des circulations réelles.

	1 ^{er} train / particulari- tés	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV (Voie1 & 4:500 m,	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie di- rect
	Voie 5, 6 & 7 : 450 m)		
Le Mans	Bif de Plumasserie Nord	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie di- rect
	Bif de la Petite Croix	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie di- rect
Alençon	BV (Voie 3en tiroir, de et vers LM)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie di- rect
	Train FRET terminus en provenance d'Argentan	Occupation de la voie 2 : 10'	
L'Oraille	Train FRET origine vers Argentan	Occupation de la voie 2 : 10'	
	Train fret terminus en provenance d'Alençon	Itinéraires convergents, sécants : 5'	
• Surdon	BV Poste 1 (bif Dreux)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie di- rect
Argentan	BV Voie A et B bana- lisées	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie di- rect

RT 3412 - Argentan - Caen

GRP 3039-01 Ligne R de Rouen

- -Ligne équipée en BAPR d'Argentan à Mézidon
- -Ligne équipée en BAL de Mézidon à Caen
- -Ligne à période de fermeture à la circulation d'Argentan à Mézidon

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	tesse sillon Parcours		Voie 2
≥ 120	Augustan Méridan (DADD)	11'	11'
≤ 100	• Argentan – Mézidon (BAPR)	13'	13'

Les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV : VA et VB banalisées (400 m)	Itinéraires divergents, convergents, Sécants : 4'	
	V2 de Mézidon vers V3	Garage 4' devant, 5' derrière	Train direct V1
Argentan	Garage V3 en provenance de V1 (Surdon)	5' devant	Train direct V1
	Sortie V3 vers Surdon	8' devant	Train direct V1
	Bif de Sainte-Anne (sur Granville)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie directe
Vignats (T)	Faisceau Carrière		
Mézidon	Raccordement de Mézidon BV : VA, VB et VC (banalisées) Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5' Garage 4' devant, Sortie 2' 30" après		Train voie directe
Caen	BV (voies A, B, C, D, E, F et G)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie
	BV Triage	Garage 7' après	directe

(T) Poste temporaire

• Conditions particulières de tracé

-Pour les trains terminus en provenance de Mézidon : rentrer le code THOR KEP.

INTERNE SNCF RESEAU

RT 3600 - Paris-Montparnasse - Connerré-Beillé & Monts

Ligne sur la région de Paris-Rive-Gauche

Ligne équipée en TVM

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
TGV	• Paris-Montparnasse – Courtalain (TVM)	4'	4'
TGV	Courtalain – Connerré-Beillé & St-Avertin (TVM)	4'	4'

⁻Marge de régularité sur la LGV : 5%

Gares	1 ^{er} train / Particulari- tés	Valeur minimale	2 ^{ème} train
• Paris- Montparnasse	■ BV	Voir normes de gares	
• Massy	BV V3	Garage 3' devant, sortie 2'30'' après	Voie directe
TGV	BV V4	Garage 3' devant, sortie 2' après	Voie directe
Courtalain P17	Bif	Itinéraires divergents : 4'30'' entre deux TGV bretons sinon 4' pour tous les autres cas Itinéraires convergents : 4' Voir tableau en page suivante	
Connerré LGV Voya- geurs	Entre 2 sillons voya- geurs	Convergents, divergents: 3,5'	Voie directe
Jonction	Entre 2 sillons voya- geurs	Convergents : 3' Divergents 2'	Voie directe
Connerré Voyageurs avec LC Pa- ris-Chartres- Le Mans	Connerré Voyageurs avec LC Pa- ris-Chartres- Autres cas Convergents : 4,5' Divergents : 2,5'		Voie directe

⁻Parcours Connerré-Beillé – Le Mans : voir RT 3603

[→]Avec LTV 080 = espacement à 6'

[→] Avec LTV 100 = espacement à 5'30''

[→]Avec LTV 120 = espacement à 5'

[→]Avec LTV 160 = espacement à 4'

Gares	Gares 1 ^{er} train / Particu- larités Valeur minimale		2 ^{ème} train
Courtalain P17	Bif	Itinéraires divergents : 4'30'' (1) entre deux TGV bretons sinon 4' pour tous les autres cas Itinéraires convergents : 4' Voir tableau en page suivante	
Vendôme	BV (voies 3 & 4 de 500 m)	Garage 4'30" devant, sortie 3' après	Voie directe

- (1) à titre dérogatoire un temps de séparation de 4' est autorisé entre 2 TGV bretons sous 3 conditions :
 - a. que cette situation constitue l'exception et non la règle générale,
 - b. que l'impact de cette dérogation puisse être absorbée par la grille,
 - c. que tous les trains circulant sur la LGV quelle que soit leur O/D comportent un point horaire de calcul dans Thor au PR Bif de Courtalain.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles (suite)

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Loire	Rac. Nord, V1 -> V2	Itinéraire sécant : 2'30''	V2R -> V2
	Rac. Nord, V2R -> V2	Itinéraire sécant : 5'30''	V1 -> V2
	Rac. Nord	Itinéraires divergents, convergents et autres itiné-	
	Rac. Nord	raires sécants : 4'	

• Conditions particulières de tracé

-Courtalain Poste 17 BI

Sens	1 ^{er} train	Norme	2 ^{ème} train
	Paris -> Connerré-	Espacement 4'30'' (1)	Paris -> Connerré-
	Beillé		Beillé
	Paris -> Vendôme	Espacement 4'	Paris -> Vendôme
Impair	Paris -> Connerré-	Espacement 4'	Paris -> Vendôme
	Beillé		
	Paris -> Vendôme	Espacement 4'	Paris -> Connerré-
			Beillé
	Connerré-Beillé ->	Espacement 4'	Connerré-Beillé ->
	Paris		Paris
	Vendôme -> Paris	Espacement 4'	Vendôme -> Paris
Pair	Connerré-Beillé ->	Espacement 4'*	Vendôme -> Paris
	Paris		
	Vendôme -> Paris	Espacement 4'	Connerré-Beillé ->
			Paris

- (1) à titre dérogatoire un temps de séparation de 4' est autorisé entre 2 TGV bretons sous 3 conditions :
 - que cette situation constitue l'exception et non la règle générale,
 - que l'impact de cette dérogation puisse être absorbée par la grille,
 - que tous les trains circulant sur la LGV quelle que soit leur O/D comportent un point horaire de calcul dans Thor au PR Bif de Courtalain.

INTERNE SNCF RESEAU

Toutes les voies et racs de la ligne sont banalisés de Paris-Montparnasse à Connerré-Beillé et St-Avertin.

<u>Temps de parcours forfaitaire Paris Montparnasse – Massy TGV:</u>

Temps de parcours forfaitaire pour des circulations TGV au départ de Paris-Montparnasse vers LGVAT : 8 minutes. Ce temps n'est applicable que dans le sens impair entre Paris Montparnasse et Massy TGV.

RT 3601 - Connerré - Rennes / Connerré - Sablé

Ligne sur la région de Rennes

Ligne équipée en TVM300 et ERTMS N2

• Espacement des sillons de même sens

-Les espacements sur la LGV-BPL sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
TGV ERTMS*	Connerré ⇔Auvers	3'	3'
TGV	(TVM)	4'	4'
TGV ERTMS*	Auvers ⇔ Loiron	3'	3'
TGV / TER	(TVM)		4'
TGV ERTMS*	Loiron ⇔Cesson	4'	4'
TGV / TER	(TVM)	5'	5'

Espacements sur raccordements				
TGV	TGV Connerré ⇔ Le Mans (Rac. Connerré Voyageurs)		4'	
TGV	Aigné ⇔ Le Mans (Rac. La Millesse Voyageurs)	4'	5,5'	
TGV	Poillé⇔ Sablé (Barreau de Sablé)	5,5'	4'	
TGV / TER	Argentré ⇔ Laval (Rac. Laval Est)	5'	4'	
TGV / TER	Loiron ⇔ Laval (Rac. Laval Ouest)	4'	5,5'	

^{*} ERTMS niveau [indice vitesse TGV S] dans Thor

Marge de régularité sur la LGV de 5% Toutes les voies et raccordements sont banalisés • Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / parti- cularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Connerré LGV Voyageurs	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents, divergents : 3,5'	Voie directe
Jonction Connerré Voya-	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents : 3' Divergents 2'	Voie directe
geurs avec LC Paris- Chartres-Le Mans	Autres cas	Convergents : 4,5' Divergents : 2,5'	Voie directe
Aigné (rac. La Millesse Voyageurs)	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents, divergents: 4,5'	Voie directe
Jonction La Milesse Voya-	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents : 4' Divergents : 2' Sécants : 4,5'	Voie directe
geurs avec LC Le Mans- Rennes	Autres cas	Convergents : 5' Divergents : 3' Sécants : 6,5'	Voie directe
Poillé (rac. Barreau de Sa- blé)	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents, divergents: 4,5'	Voie directe
Sirion (bif Virgule Sud)	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents : 4' Divergents, sécants, sortie/entrée de VU : 3,5'	Voie directe
Auvers (bif Virgule Nord)	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents, divergents, sécants, sortie/entrée de VU : 4'	Voie directe
Jonction Sablé avec LC Le Mans-	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents : 3,5' Divergents : 3'	Y compris si le second train est reçu sur voie occupée (RCC)
Angers	Autres cas	Convergents : 5,5' Divergents : 4'	Voie directe
Argentré (rac. Laval Est)	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents : 4' Divergents : 4,5'	Voie directe
Jonction Laval Est avec LC Le Mans-	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents : 3' Divergents : 3' Sécants : 5'	Voie directe
Rennes	Autres cas	Convergents : 3' Divergents et sécants : 4'	Voie directe
Loiron (rac. Laval Ouest)	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents : 4' Divergents : 4,5'	Voie directe
Jonction Laval Ouest avec LC Le	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents : 4' Divergents : 3,5' Sécants : 4,5'	Voie directe
Mans-Rennes	Autres cas	Convergents : 4,5' Divergents : 4' Sécants : 5,5'	Voie directe
Jonction Cesson avec LC Le Mans-	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents : 3,5' Divergents : 3'	Voie directe
Rennes	Autres cas	Convergents et divergents : 3,5' Sécants (fret vers Baud) : 5'	Voie directe

• Conditions particulières de tracé Néant

INTERNE SNCF RESEAU

RT 3602 - Paris-Montparnasse - Chartres

Ligne sur la région de Paris-Rive-Gauche

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 1bis	Voie 2	Voie 2bis
≥ 140		3'	3'30"	3'	3'30"
120		3'30''	3'30"	3'30''	3'30"
100	Paris-Montparnasse – Maintenon (DAL)	4'	4'	4'	4'
90	(BAL)	4'30''	4'30''	4'30''	4'30''
80		5'	5'	5'	5'
≥ 140		3'		3'	
120	Maintenon – Chartres (BAL)	3'30''		3'30''	
100		4'		4'	
90		4'30''		4'30''	
80		5'		5'	

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

•

•		T	- àma
Gares	Point remarquable/particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Paris- Montparnasse	•	Référentiel particulier gare de type 2	
Porchefontaine	Liaisons avec Invalides, Versailles- Rive-Gauche, Paris-Saint-Lazare	Itinéraires divergents, convergents : 3'	Voie di- recte
Versailles-	Liaisons avec Massy, Versailles-	Itinéraires divergents, convergents, sé-	Voie di-
Chantiers	Matelots, Achères	cants: 4'	recte
St-Cyr	Bif Granville Bif de Bois Robert	Itinéraires divergents, convergents, sécants :4'	Voie di- recte
St-Quentin-en- Yvelines	Km 23 (liaisons v1/v1bis et v2/v2bis)	Itinéraires divergents, convergents, sécants :4'	Voie di- recte
Trappes	Triage P3 Triage P4	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4' Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Voie di- recte Voie di- recte
La Verrière	Sor.v1b En.v2b	Itinéraires divergents, convergents : 3'	Voie di- recte
• Le Perray	En. v1b Sor.v2b	Itinéraires divergents, convergents : 3'	Voie di- recte
Rambouillet	BV, Sor.v1b En.v2b	Itinéraires divergents, convergents : 3'	Voie di- recte
Épernon	Ent.v1b/ Sor.v2b	Entrée v1bis : 4' 30" devant/sortie v 2bis : 3' après	Voie di- recte
Maintenon	Sor.v1b /Ent.v2b	Sortie v 1bis : 3' après/entrée v 2bis : 4' devant	Voie di- recte
Chartres	Ev. Impair, BV, Triage, bif P4	Itinéraires divergents, convergents : 3' Itinéraires sécants : 4'	Voie di- recte

IPCS Maintenon - Chartres

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.

En cas de détournement des TGV par la ligne classique Le Mans – Chartres – Paris-Montparnasse : espacement entre 2 TGV : 20 minutes dans les 2 sens. Cet espacement peut être réduit à 10 minutes à partir de 20h00 (cf. OP53698).

RT 3603 - Chartres - Le Mans

Ligne sur la région de Paris-Rive-Gauche

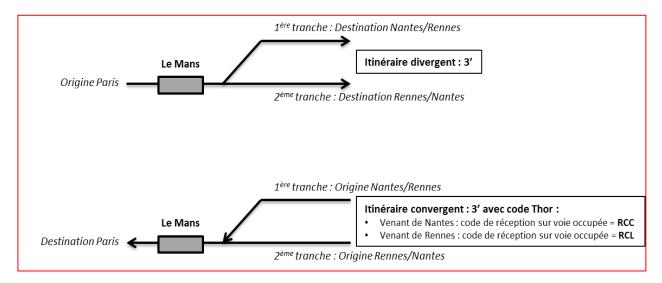
Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120		3'30''	3'30''
100	• Chartres – Le Mans (BAL)	4'	4'
90		4'30''	4'30''
80		5'	5'

Gares	Point remarquable /particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
• Chartres	Ev. Impair, BV, Triage, bif. P4	Itinéraires divergents, convergents : 3', sécants : 4'	Voie directe
La Loupe	Sort. Ev. Impair (900 m) Sort. Ev. Pair (800 m)	Garage 5' devant, sortie 2'30" après Garage 5' devant, sortie 2'30" après	Voie directe Voie directe
Nogent-le- Rotrou	Sort. Voie 3 (800 m) Sort. Ev. Pair (850 m)	Garage 4' devant, sortie 2'30" après Garage 4' devant, sortie 2'30" après	Voie directe Voie directe
Jonction Connerré	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents : 3' Divergents 2'	Voie directe
Voyageurs	Autres cas	Convergents : 4,5' Divergents : 2,5'	Voie directe
Le Mans	Bif des Docks de l'Artillerie (Tours, Triage) BV (Voies 1, 4 : 500 m, voies 5, 6, 7 : 450 m)	Itinéraires divergents 3', convergents, sécants 4'	Voie directe

- 1 IPCS Entrée/Sortie LGV Le Mans
- 2 Coupes accroches des TGV en gare du Mans



3 - Détournement des TGV par ligne classique Le Mans – PMP :

En cas de détournement des TGV par la ligne classique Le Mans – Chartres – Paris-Montparnasse : espacement entre 2 TGV : 20 minutes dans les 2 sens. Cet espacement peut être réduit à 10 minutes à partir de 20h00 (cf. OP53698).

4 - Le Mans Triage : Il faut 10' mini entre 2 départs, 2 arrivées, ou entre 1 arrivée et un départ et vice-versa .

RT 3605 - Le Mans - Rennes

Ligne sur la région de Rennes

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140	• Le Mans – Rennes (BAL)	3'	3'
120		4'	4'
100		4' 30''	4' 30''
90 - 80		5'	5'

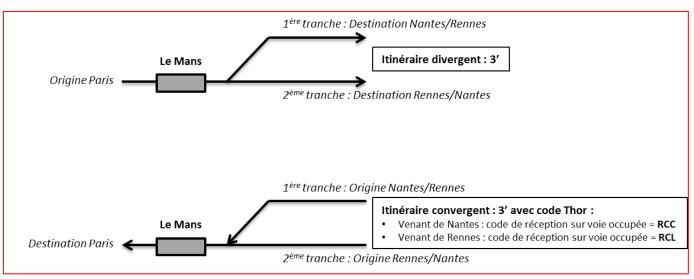
	Point remarquable /particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
• Le Mans	Bif des Docks de l'Artillerie (Tours, Triage) BV (Voies 1,4 : 500m, Voies 5, 6, 7 : 450m) Bif de la Plumasserie Nord Bif de la Petite Croix	Itinéraires divergents 3', convergents, sécants 4'	Voie di- recte
Jonction LGV • La Mi-	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents : 4' Divergents : 2' Sécants : 4,5'	Voie di- recte
lesse Voya- geurs	Autres cas	Convergents : 5' Divergents : 3' Sécants : 6,5'	Voie di- recte
Sillé le Guil- laume	BV (voie A: 700m, sens impair)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	Voie di- recte
VoutréEP SCV	Desserte Fret en provenance du Mans avec garage par refoulement côté pair	Engagement des voies 1 et 2 : 20'	Voie di- recte
Voutré	Sort V2bis (750m)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	Voie di- recte
Neau	Sort V1bis (850m)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	Voie di- recte
Jonction LGV Laval	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents : 3' Divergents : 3' Sécants : 5'	Voie di- recte
Est	Autres cas	Convergents : 3' Divergents et sécants : 4'	Voie di- recte
Laval	BV, Voie 4 banalisée (460m) Gge voie 6 banalisée (750m) Gge voie 3 en impasse (120m) pour les Ter	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4' Temps de la manœuvre : 7'	Voie di- recte

	Point remarquable /particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Jonction	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents : 4' Divergents : 3,5' Sécants : 4,5'	Voie di- recte
LGV Laval Ouest	Autres cas	Convergents : 4,5' Divergents : 4' Sécants : 5,5'	Voie di- recte
	EV : Voie E centrale banalisée (780m)	Garage 3' devant, sortie 2'30'' après	Voie di- recte
Vitré		4' devant	Train direct sens impair
	BV : Garage voie 3 (accessible via l'EV par les TER de sens pair terminus Vitré)	4' devant	Train direct sens pair
		5' derrière	Train ter- minus
Jonction	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents : 3,5' Divergents : 3'	Voie di- recte
LGV Cesson	Autres cas	Convergents et divergents : 3,5' Sécants (fret vers Baud) : 5'	Voie di- recte
Rennes		Voir normes de gare	

1/ IPCS entre Neau – Laval (1 pas) & Vitré – Rennes (2 pas)

2/ Coupes – accroches des TGV en gare du Mans

-A Rennes, pour forcement TGV : code réception sur voie occupée = RCC



- Le Mans Triage : Il faut 10' mini entre 2 départs, 2 arrivées, ou entre 1 arrivée et un départ et vice-versa .

RT 3607 - Rennes - Brest

Ligne sur la région de Rennes

- -Ligne équipée en BAL sur les sections Rennes Caulnes, Plénée-Jugon Saint-Brieuc, Châte-laudren-Plouagat Guingamp, Plouaret-Trégor St-Thégonnec et Landerneau Brest.
- -Ligne équipée en BAPR sur les sections Caulnes Plénée-Jugon, Saint-Brieuc Châtelaudren-Plouagat, Guingamp Plouaret-Trégor, St-Thégonnec Landerneau.

• Espacement des sillons de même sens

- -En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'
- -Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Pannas Caulnas (DAI)	3' 30''	3' 30''
100 - 90 - 80	• Rennes – Caulnes (BAL)	5'	5'
≥ 120	Coulnes Diánás Jugon (DADD)	8'	7'
100 - 90 - 80	Caulnes – Plénée-Jugon (BAPR)	10'	9'
≥ 120	Diánáo Lugan Saint Brique (DAL)	3' 30''	3' 30''
100 - 90 - 80	Plénée-Jugon – Saint-Brieuc (BAL)	5'	5'
≥ 120	Saint-Brieuc – Châtelaudren-Plouagat	4'30''	6'
100 - 90 - 80	(BAPR)	5'	8'
≥ 120		3' 30''	3' 30''
100 - 90 - 80	Châtelaudren-Plouagat – Guingamp (BAL)	5'	5'
≥ 120	Cuingama Playaret Trágar (DADD)	8'	8'
100 - 90 - 80	Guingamp – Plouaret-Trégor (BAPR)	11'	11'
≥ 120	Dlougest Trégor St Théograph (DAI)	3' 30''	3' 30''
100 – 90	Plouaret-Trégor – St-Thégonnec (BAL)	5'	5'
≥ 120	St Théanna Londoman (DADD)	7'	7'
100 - 90 - 80	St-Thégonnec – Landerneau (BAPR)	10'	10'
≥ 120	Landarmany Brast (BAL)	3' 30''	3' 30''
100 - 90 - 80	• Landerneau – Brest (BAL)	5'	5'

Pour les sections en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	Point remarquable / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Rennes		Voir normes de gare	
La Brohi- nière	BV voie 1bis (550 m)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	Voie directe
Lamballe	BV (V4 : VU Dol : 275 m, sens pair) Garage impair 5 voies 330 m	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	Voie directe
Saint-Brieuc	BV sens impair VD (500 m) et VE (400 m) banalisées Sens pair VA (450 m) banalisée	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	Voie directe
Guingamp	BV voie 3 (600 m) VU Carhaix, Paimpol Voie 5 (100 m) en impasse	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	Voie directe
	BV arrêt voie 1 ou voie 3 (270 m) vers VBA Lannion	Itinéraire sécant : 4' devant, 1' derrière (a)	Voie 2 Brest- Rennes
DI4		Itinéraire sécant : 5' devant, 1' 30'' derrière (a)	Voie 1 Rennes - Brest
Plouaret- Trégor	De VBA Lannion vers V3 arrêt Plouaret BV (b)	Itinéraire sécant : 2'30'' devant, 3'30'' derrière	Voie 2 Brest- Rennes
		Itinéraire sécant : 3' devant, 5' derrière	Voie 1 Rennes - Brest
	BV	Itinéraires divergents - convergents : 5'	
Morlaix	BV voie 4 VU Roscoff	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Voie directe
Landerneau	BV voie 4 (500 m) banalisée VU Quimper Garage impair 5 voies 450 m	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Voie directe
Brest	BV côté impair voies A et B (325 m) banalisées côté pair voies E (394 m) et F (351m) banalisées	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Voie directe

⁽a) le délai de 1' ou 1'30'' lorsqu'il s'applique à un train qui n'est pas origine Plouaret implique pour ce train une réception sur signaux fermés à Plouaret : KV2

• Conditions particulières de tracé

- -À Rennes, pour forcement TGV : code réception sur voie occupée = RCC
- -À Saint-Brieuc, pour forcement TGV : code réception sur voie occupée = RCC
- -À Guingamp, pour forcement TGV sens pair : code réception sur voie occupée = RCL

⁽b) Reçu V3 Plouaret sur signaux fermés : KV2

RT 3701 - Le Mans - Angers

Ligne sur la région de Nantes

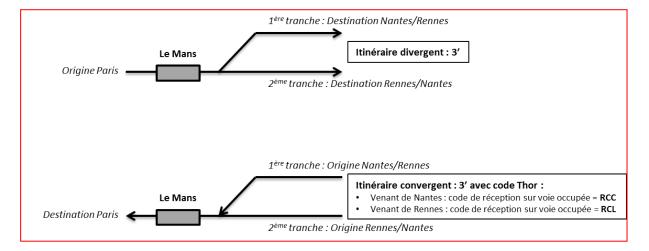
Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'30''	3'30''
120	• Le Mans – Angers (BAL)	4'	4'
100		5'	5'
90 - 80		6'	6'

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Bif des Docks de l'Artillerie (Tours, Triage)	Itinéraires divergents : 3', convergents, sécants : 4'	
Le Mans	BV (Voies 1, 4 : 500 m, voies 5, 6, 7 : 450 m)		
	Bif de la Plumasserie Sud		
	Racc de Saint-Georges (Tours, Triage)		
Jonction LGV Sablé	Entre 2 sillons voyageurs	Convergents : 3,5' Divergents : 3'	Y compris si le second train est reçu sur voie occupée (RCC)
	Autres cas	Convergents : 5,5' Divergents : 4'	Voie directe
Sablé- sur- Sarthe	Voie A côté pair – banalisée (550 m) Bif. de Châteaubriant (sur Château-Gontier)	Garage 3' devant, sortie 2'30'' après Itinéraires sécants : 4'	Train voie directe
Angora	Bif Maître École	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Angers	BV (voie A : 450 m, voies D, E : 300 m)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	

Coupes – accroches des TGV en gare du Mans



<u>Faisceau pair et impair d'Angers St-Laud :</u> un agent seul pour desservir les 2 faisceaux. Il faut 15' mini entre 2 départs, 2 arrivées, ou entre 1 arrivée et un départ et vice-versa. Ce temps n'est applicable que si l'agent doit se déplacer d'un faisceau à l'autre ou d'une tête de faisceau à l'autre tête du même faisceau pour effectuer ces 2 opérations successives, par ex :

- Au FAI une arrivée côté Nantes et une arrivée côté Le Mans : il faut 15' entre les 2 arrivées
- Au FAP : 2 départs successifs, l'un vers Nantes, l'autre vers Tours : le délai de 15' n'est pas utile
- Etc...

<u>Desserte de l'ITE Ville d'Angers (ZI St Barthelemy)</u> située entre Angers Maitre Ecole et Ecouflant :

- PR Thor Angers Maitre Ecole II (304.7), l'ITE est raccordée sur la V1 Le Mans Angers au PK 304+615, une communication V2/V1 au 304+781 permet l'accès depuis Angers par la voie 2
- Les dessertes de cette ITE sont origine ou terminus Angers St Laud Faisceau pair obligatoirement
- La longueur des trains desservant l'ITE est limitée à 450m
- Durée d'occupation des voies principales pour la desserte de l'ITE :
 - Livraison : voies 1 et 2 sont à considérer comme occupées dans les 10 minutes suivant l'heure d'arrivée du train à l'ITE ZI
 - Restitution : la voie 2 est à considérer comme occupée durant un délai de 10' précédant l'heure de départ du train de l'ITE

<u>Le Mans Triage</u>: Il faut 10' mini entre 2 départs, 2 arrivées, ou entre 1 arrivée et un départ et vice-versa.

RT 3703 - Angers - Nantes

Ligne sur la région de Nantes

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140	• Angers – Nantes (BAL)	3'30''	3'30''
120		4'	4'
100		5'	5'
90 – 80		6'	6'

Gares	1 ^{er} train / Particulari- tés	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Angers	BV	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
La Posson- nière	BV (VU vers Cholet)	Itinéraires sécants (sortie VU vers V2 Angers): 4' devant, 4' derrière : train VU sans arrêt La Possonnière 5' devant, 2' derrière : train VU avec arrêt La Possonnière Itinéraires convergents :	
		Sortie VU 4' après train V2 si train VU sans arrêt ou 2' après si train VU arrêt La Possonnière <u>Itinéraires divergents</u> : 4'	
Ingrandes	V1 Bis (750 m) (1)	Garage 4' devant, sortie 2'30'' après	Train voie di- recte
Varades	V2 Bis (750 m) (1)	Garage 4' devant, sortie 2'30" après	Train voie di- recte
Ancenis	Voie 2Bis depuis Nantes Réutilisation V2Bis Voie 2Bis vers Nantes Passage voie 1	3' devant 6' 4' devant/1' après 3'	Passage voie 2 Passage voie 2 Voie 2Bis vers Nantes
Nantes	Blottereau P2 entrée sens impair Blottereau P4 sortie sens impair BV	Entrée 4' devant Sortie vers voie 1 : 2'30'' après Référentiel particulier gare de type 2	Train voie di- recte

- (1) télécommandé par C.R.O. Nantes
- (2) télécommandé par poste 1 Nantes

- -IPCS d'Angers-Saint-Laud à Ste-Luce (4 pas).
- -À Nantes, pour forcement TGV : code réception sur voie occupée = BJ1

<u>Faisceau pair et impair d'Angers St-Laud :</u> un agent seul pour desservir les 2 faisceaux. Il faut 15' mini entre 2 départs, 2 arrivées, ou entre 1 arrivée et un départ et vice-versa. Ce temps n'est applicable que si l'agent doit se déplacer d'un faisceau à l'autre ou d'une tête de faisceau à l'autre tête du même faisceau pour effectuer ces 2 opérations successives, par ex :

- Au FAI une arrivée côté Nantes et une arrivée côté Le Mans : il faut 15' entre les 2 arrivées
- Au FAP : 2 départs successifs, l'un vers Nantes, l'autre vers Tours : le délai de 15' n'est pas utile
- Etc...

RT 3705 - Nantes - Redon

Ligne sur la région de Nantes

- -Ligne équipée en BAL de Nantes à Savenay
- -Ligne équipée en BAPR de Savenay à Redon

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Nonton Courage (DAI)	4'	4'
80 - 90 - 100	Nantes – Savenay (BAL)	5'	5'
≥ 120	Course Dontabâteau (DADD)	9'	9'
80 - 90 - 100	Savenay – Pontchâteau (BAPR)	12'	12'
≥ 120	Pontchâteau - Redon (BAPR)	10'	10'
80 - 90 - 100		13'	13'

Pour les sections en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Nantes		Voie normes de gare	
Savenay	Voie D vers Nantes Réutilisation Voie D (vers Nantes) Voie 2 vers Nantes Voie D depuis Nantes Voie C vers Redon	5' devant/1' après 6' 4'30'' 3' 5' devant/3'30'' après	Passage voie C / Départ voie D vers Nantes Passage voie C Passage voie B
Redon	Rac. Côté Nantes Bif P2 BV V3, V5 banalisées : 400m (pour TER)	Itinéraire sécant : 5' Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5' Garage 4'devant, sortie 4'après	Voie directe Voie directe Voie directe

Pour les sections en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

- -2 pas d'IPCS voies 1 et 2 Nantes Savenay.
- -À Redon, pour forcement automoteurs TER venant de Nantes : code réception sur voie occupée = RCC.

Prévoir un temps de parcours forfaitaire de 8 mn pour les circulations de toutes natures sur les parcours suivants :

- entre la sortie du triage de Chantenay et Nantes BV
- entre Nantes BV et la rentrée au triage de Chantenay

RT 3706 - Nantes - Le Croisic

Ligne sur la région de Nantes

- -Ligne à double voie équipée en BAL de Nantes à St-Nazaire
- -Ligne à une voie banalisée équipée en BAPR de St-Nazaire au Croisic

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Nontes St Nonsine (DAI)	4'	4'
80 - 90 - 100	• Nantes – St-Nazaire (BAL)	5'	5'
80 – 90 – 100	St-Nazaire – Le Croisic	Sens impair	Sens pair
≥ 120	• (BAPR)	8'	8'

Pour la section en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Nantes		Voir normes de gare	
Savenay	BV voie A pair (800 m) Voie D impair banalisée (800 m) Garage impair Bif	oie D impair banalisée (800 m) Garage impair Garage 4 devant, sortie 3 après Garage 4'devant, sortie 3'après Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	
Donges	EP ELF pair : Entrée par refoulement (coupure de la V2) Sortie V2 directe	efoulement (coupure de la V2) Temps de manœuvre : 20' Itinéraires convergents, sécants : 5'	
	EP Le PRIORY impair : Entrée/sortie directe		
Montoir-de- Bretagne		Itinéraires convergents 3', sécants : 5'	Voie directe
St-Nazaire	BV Voie A impair banalisée (600 m) Voie D pair banalisée (600 m)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Voie directe Voie directe
		Pointe à pointe entrée /sortie vers Le Croisic : 1'30''	
Pornichet	BV voie E banalisée (500 m)	Croisement 1'30'' devant un train avec arrêt, sortie 1'30'' après Croisement 4' devant un train sans arrêt, sortie 1'30'' après	

Gares	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
La Baule- Escoublac	BV voie E banalisée (600 m)	Croisement 1'30'' devant un train avec arrêt, sortie 1'30'' après Croisement 4' devant un train sans arrêt, sortie 1'30'' après	
Le Pouliguen	BV voie E banalisée (400 m)	Croisement 1'30'' devant un train avec arrêt, sortie 1'30'' après Croisement 4' devant un train sans arrêt, sortie 1'30'' après	
Le Croisic	BV Garage V6 (450 m) (fret) V 4, V3, V2, V1 (450 m)	Pointe à pointe entrée/sortie vers St-Nazaire : 4'	

- -IPCS Nantes Savenay.
- -Pas de TGV tracés UM entre St-Nazaire et Le Croisic.
- -À St-Nazaire, pour forcement TGV : code réception sur voie occupée = RCL
- -À Nantes, pour forcement TGV : code réception sur voie occupée = BJ
- -Temps de parcours forfaitaire de 8' pour les circulations de toute nature sur les parcours suivants :
 - ➤ Entre Sortie du triage de Chantenay et Nantes BV
 - ➤ Entre Nantes BV et Entrée au triage de Chantenay

RT 3707 - Rennes - Quimper

Applicable jusqu'au 06/07/2018

Ligne sur la région de Rennes

- -Ligne équipée en BAL sur les sections Rennes Bruz, Redon Questembert et Auray Gestel.
- -Ligne équipée en BAPR sur les sections Bruz Redon, Questembert Auray et Gestel Quimper.

• Espacement des sillons de même sens

Pour les sections équipées en BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit :

Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Dannes Dann (DAI)	3'30''	3'30''
80 - 90 - 100	Rennes – Bruz (BAL)	5'	5'
≥ 120	Deuz Dadon (DADD)	10'	10'
80 - 90 - 100	Bruz – Redon (BAPR)	15'	15'
≥ 120	Padan Ovastambart (PAI)	3'30''	3'30''
80 - 90 - 100	Redon – Questembert (BAL)	5'	5'
≥ 120	Quastambant Aunov (DADD)	10'	10'
80 - 90 - 100	Questembert – Auray (BAPR)	15'	15'
≥ 120		3'30''	3'30''
80 - 90 - 100	Auray – Gestel (BAL)	5'	5'
≥ 120	Costal Ouimner (PADD)	8'	8'
80 - 90 - 100	Gestel – Quimper (BAPR)	10'	10'

Pour les sections en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
• Rennes		Voir normes de gare	
St-Jacques-de- la-Lande	EP Citroën impair	Garage 4' devant, sortie 3'après	Voie directe
Messac-Guipry	BV V 4 (500m) banalisée (pour TER)	Itinéraires convergents, sécants : 5'	Voie directe
• Redon	Rac. Côté Rennes Bif P2 BV V3, V5 banalisées : 400 m (pour TER)	Itinéraire sécant : 5' Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5' Garage 4'devant, sortie 4' après	Voie directe Voie directe Voie directe
Questembert	BV Garage V4 (500 m)	Itinéraires convergents, sécants : 5'	Voie directe
Vannes	V4 (550 m) Garage V6 450 m)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4' Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	Voie directe Voie directe
Auray	Bv voie 3, impasse (TER) (200 m) Voie 4 banalisée (TER) (450 m) Garage V6 (650 m) Bif Quiberon (TER l'été) Bif Pontivy (fret uniquement)	Itinéraires convergents : 4' Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4' Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5' Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5' Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	Voie directe Voie directe Voie directe Voie directe
Lorient	BV Voie C banalisée (700 m) Garage V3 (550 m)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	Voie directe Voie directe
Quimper \Bigg	BV VA et VB (350 m) VC (550 m) VD (450 m)	Itinéraires sécants : 5' entre arrivée voy impair et départ voy pair Itinéraires sécants : 7' entre départ voy pair et arrivée voy impair Itinéraires sécants : 8' entre départ fret du plateau et voy impair	

- -IPCS Hennebont Lorient.
- -A Rennes, pour forcement TGV => code réception sur voie occupée : RCC
- -A Redon, pour forcement automoteurs TER venant de Rennes => code réception sur voie occupée : RCC
- -Voie 2 banalisée entre Auray BV et Bif de Pontivy.
- -Questembert est un établissement PL
- à Lorient : tous les trains de voyageurs du sens pair desservant cette gare **et uniquement du sens pair**(Lorient → Quimper) sont à recevoir avec code réception Thor signal fermé KV2 (**ne pas utiliser code KV1**) cause proximité PN 468 SAL4 en sortie de gare.

RT 3707 - Rennes - Quimper

Applicable à partir du 07/07/2018

Ligne sur la région de Rennes

- -Ligne équipée en BAL sur les sections Rennes Questembert et Auray Gestel
- -Ligne équipée en BAPR sur les sections Questembert Auray et Gestel Quimper.

• Espacement des sillons de même sens

Pour les sections équipées en BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit :

Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Rennes – Questembert (BAL)	3'30''	3'30''
80 - 90 - 100	Rennes – Questenibert (BAL)	5'	5'
≥ 120	Overstambert Assess (DADD)	10'	10'
80 - 90 - 100	Questembert – Auray (BAPR)	15'	15'
≥ 120		3'30''	3'30''
80 - 90 - 100	Auray – Gestel (BAL)	5'	5'
≥ 120	Castal Ovimmon (DADD)	8'	8'
80 - 90 - 100	Gestel – Quimper (BAPR)	10'	10'

Pour les sections en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Rennes		Voir normes de gare	
St-Jacques-de- la-Lande	EP Citroën impair	Garage 4' devant, sortie 3'après	Voie directe
Messac-Guipry	BV V 4 (500m) banalisée (pour TER)	Itinéraires convergents : 4'30'' Itinéraires divergents : 3' Itinéraires sécants : 6' Réutilisation de la V4 : 6'	Voie directe
Redon	Rac. Côté Rennes Itinéraires convergents : 4' Itinéraires divergents : 4'30'' Itinéraires sécants : 6' Réutilisation du rac à une voie banalisée		Voie directe
	Bif P2	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	Voie directe
	BV V3, V5 banalisées : 400 m (pour TER)	Garage 4'devant, sortie 4' après	Voie directe
Questembert	BV Garage V4 (500 m)	Itinéraires convergents, sécants : 5'	Voie directe
*7	V4 (550 m)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Voie directe
Vannes	Garage V6 450 m)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	Voie directe
	Bv voie 3, impasse (TER) (200 m)	Itinéraires convergents : 4'	Voie directe
	Voie 4 banalisée (TER) (450 m)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Voie directe
Auray	Garage V6 (650 m) Itinéraires divergents, convergents, s		Voie directe
124243	Bif Quiberon (TER 1'été)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	Voie directe
	Bif Pontivy (fret uniquement)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	
Lorient	BV Voie C banalisée (700 m) Itinéraires divergents, convergents, sé- Lorient cants :		Voie directe
	Garage V3 (550 m)	5'	Voie directe
	BV VA et VB (350 m)	Itinéraires sécants : 5' entre arrivée voy impair et départ voy pair	
Quimper 🗜	VC (550 m)	Itinéraires sécants : 7' entre départ voy pair et arrivée voy impair	
	VD (450 m)	Itinéraires sécants : 8' entre départ fret du plateau et voy impair	

- -IPCS Hennebont Lorient.
- -A Rennes, pour forcement TGV => code réception sur voie occupée : RCC
- -A Redon, pour forcement automoteurs TER venant de Rennes => code réception sur voie occupée : RCC
- -Voie 2 banalisée entre Auray BV et Bif de Pontivy.
- -Questembert est un établissement PL
- à Lorient : tous les trains de voyageurs du sens pair desservant cette gare **et uniquement du sens pair**(Lorient → Quimper) sont à recevoir avec code réception Thor signal fermé KV2 (**ne pas utiliser code KV1**) cause proximité PN 468 SAL4 en sortie de gare.

RT 3711 - Le Mans - Tours

Ligne sur la région de Nantes et de Tours. GRP 3337-01

- -Ligne équipée en BAL du Mans à Arnage et de La Membrolle-sur-Choisille à Tours
- -Ligne équipée en BAPR à compteur d'essieux d'Arnage à la Membrolle

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	I M 1 11 A (DADD)	10'	10'
MA100	• La Membrolle – Arnage (BAPR)	14'	14'

Pour la section en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

-Les espacements pour les sections en BAL sont repris dans les tableaux suivants :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	• Le Mans – Arnage (BAL)	4'	4'
≤ 100		5'	5'

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	La Membrolle – Tours (BAL)	4'	4'
≤ 100		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV voies 1 & 4 (500 m)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie directe
	Voies 5, 6 & 7 (450 m)		
Le Mans	Bif de Préau	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie directe
	Bif du Parc (Poste 7)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie directe
	Bif des Fontaines	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie directe
Château-du-Loir	BV : garage voie 8 (SGTC) 547m	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	BV: 4 voies en gare (<300m)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Voie 2
La Membrolle- sur-Choisille	BV (bif Paris) Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'		Train voie directe
St-Pierre-des-	Poste 12 Menneton (bif Angers)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie directe
Corps (1)	Bif de Grammont	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie directe
Tours (1)	BV	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	

(1) Voir normes gare

Gare de Neuillé Pont Pierre

La gare de Neuillé Pont Pierre est un établissement PL susceptible d'être ouvert comme gare à l'initiative du service de l'infrastructure.

Quand la gare est fermée, des dessertes sont possibles sur les voies de service côté impair et sur les ITE km 263,150 et km 262,757. Les temps d'occupation des VP sont les suivants :

- Voie 2 vers voies 3 et 5 : 25 min d'occupation voies 1 et 2
- Voie 2 vers voie 1 : 20 min d'occupation voies 1 et 2
- Voie 1 vers ITE km 263,150 (MRO) ou voies 3 et 5 : 20 min d'occupation voie 1
- Voie 1 vers ITE km 262,757 (Union SET): 30 min d'occupation voie 1
- Voies 3 et 5 vers voie 2 : 25 min d'occupation voies 1 et 2
- ITE km 263,150 (MRO) ou voies 3 et 5 vers voie 1 : 20 min d'occupation voie 1
- ITE km 262,757 (Union SET) vers voie 1 : 25 min d'occupation voie 1

Le Mans Triage :

Il faut 10' mini entre 2 départs, 2 arrivées, ou entre 1 arrivée et un départ et vice-versa.

RT 4101 - Paris-Austerlitz - Orléans

Ligne sur la région de Paris-Rive-Gauche et de Tours GRP 4110-01 Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens (hors BP)

Vitesse sillon	Parcours	Voies 1 et 1bis	Voies 2 et 2bis
≥ 120	Paris Austerlitz – Brétigny (BAL)	2' 30''	3'
≥ 120	Brétigny – Les Aubrais (BAL)	3'	3'
100	TD ' A 4 1'4 T A 1 '	4'	4'
90	Paris Austerlitz – Les Aubrais (BAL)	4'	4'
80	(DAL)	5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles (hors BP)

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Paris- Austerlitz	•	Voir normes de gare	
Paris- Tolbiac		Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Vitry-sur- Seine		Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Choisy-le- Roi		Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Juvisy		Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Savigny- sur-Orge		Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Brétigny		Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Étampes	BV départ voie 1 bis sur St-Martin-d'Étampes	5'	Train voie directe (1bis)
Etampes	Autres mouvements	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie directe
Angerville (1)	Sort. V2bis (3 619 m avec signal intermé- diaire : garage 2 trains)	Garage 3' devant, sortie 2'30" après Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Voie 2
Boisseaux (1)	Sort. V4 (1749 m)	Garage 4' devant, sortie 2'30" après	Voie 2
Toury (1)	BV (V6 - 918 m)	Garage 4' devant, sortie 2'30" après Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Voie 2
Artenay (1)	BV (V1bis 4041 m avec signal intermédiaire : garage 2 trains)	Garage 3' devant, sortie 2'30" après Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Voie 1
Cercottes (1)		Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Bif Vierzon (BZ)	Après train à destination de Pithiviers : 5' Après train en provenance de Pithiviers : 8'	Train voie directe
Les Aubrais (1)	BV (voies 3 et 4 pour prise d'eau) Poste 7 Relais Latéral 4 voies de 750 m + triage	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' $M2 \Longrightarrow M4:4'$	Train voie directe (les PR BV et P7 sont à con- sidérer au même km)
Orléans (1)	BV Voies 1, 2, 3 et G (458 m maxi) côté Vierzon Voies 4, 5, 6 (198m maxi) côté Tours	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	

(1) Voir conditions particulières de tracé ci-après

Conditions particulières de tracé

Desserte voyageurs (hors BP):

- **Sens pair**: Cercottes, Chevilly, Artenay, Château-Gaillard, Toury*** (voie 2 bis), Boisseaux (voie 4), Angerville, Monnerville, Guillerval (voie 2).
- **Sens impair**: Guillerval, Monnerville, Angerville, Boisseaux, Toury, Artenay, Cercottes (voie 1 bis), Château-Gaillard, Chevilly (voie 1).

A Toury la desserte par V2 ne peut s'effectuer que lors de l'activation de la VUT V2bis

Espacement des trains de fret longs et lourds

- L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750 m $\underline{\text{et}}$ tonnage : 2 400 tonnes minimum) est de 15'.

IPCS – voies banalisées

- Voie 1:
 - →Banalisée d'Étampes Poste B à Guillerval
 - →2 pas d'IPCS voie 1 (avec entrée et sortie à 60 km/h) entre Guillerval et Toury.
- Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS ou VUT : voir référentiel Normes de tracé horaire des sections équipées d'IPCS à conditions de tracé particulières.

Conditions de réceptions aux Aubrais

- PR « Les Aubrais Triage » : pas de trains terminus ou avec arrêts (origine seulement)
- PR « Les Aubrais FN » : pas de trains terminus, origine ou avec arrêts à ce PR ce PR matérialise le point d'entrée/sortie des faisceaux des Aubrais côté Paris (Réception Relais Nord) → Il faut utiliser les PR « réception » et « relais nord » pour les garages.
- PR « Les Aubrais RC, RN et RL » : arrêt obligatoire (voies convergentes).
- Aucun départ vers Tours n'est possible des PR « Les Aubrais RL, TR et RN » lorsque le poste 7 est fermé (seul est possible un départ de RC via le BV).
- PR « Les Aubrais BV » : pas de trains de Fret origine/ terminus sur ce PR. Les trains de Fret peuvent y avoir un arrêt s'il est inférieur à 10 min. Au-delà, il faut l'accord du BHL.

- Dans le sens pair, un sillon peut être tracé sans arrêt via VM4 – VM2 – VM6.

Conditions de réceptions à Orléans

Les trains de Fret ne sont pas autorisés au PR Orléans BV

Mouvements techniques aux Aubrais-Orléans :

a) Tous les mouvements inférieurs à 105 mètres sont sillonnés via PR BF Voie 2 (point de rebroussement).

Toutefois en attendant la création d'un PR S2 ils sont graphiqués V1 avec le renvoi 65 « Pour SAS V2 ».

- b) Les Mouvements ≥ à 105 m ainsi que les mouvements sans capacité V2 Vz-Les Aubrais sont sillonnés via PR FN (point de rebroussement).
- c) À défaut et si les 2 solutions ci-dessus sont impossibles, les mouvements sont sillonnés via PR BF Voie 1 (point de rebroussement).

Un temps forfaitaire de 27 minutes est à appliquer pour tous les mouvements techniques

RT 4103 – Les Aubrais-Orléans – St-Pierre-des-Corps-Tours

Ligne sur la région de Tours. GRP 4140-02 / 4140-01 / 4140-03

-Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

•

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100	Les Aubrais – St-Pierre-des-Corps	4'	4'
90	(BAL)	4' 30''	4' 30''
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Les Aubrais (2)	BV (voies 3 et 4 pour prise d'eau) Poste 7 Relais Latéral 4 voies de 750 m + triage	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' $M2 => M4 : 4'$	Train voie directe (les PR BV et P7 sont à considérer au même km)
Les Au-	Rac. Tours (RT)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie di- recte
brais- Orléans	Bif. de Chartres (BC)	Après train à destination de Patay (itinéraire via V1 et V2): 8'	Voie 1 Voie 2
Officialis	Bil. de Chardes (BC)	Après train en provenance de Patay : 13' (V2)	Voie 2
Meung- sur-Loire	Sort. EV Impair (V1B: 783 m)	Garage 4' devant, sortie 2'30" après	Voie 1
Beaugency	B.V (V6 680 m) (Pas de garage de train de voyageur desservant le BV) Garage 4' devant, sortie 2'30" après		Voie 2
Mer	Sort. EV Impair (V3: 860 m)	Garage 4' devant, sortie 2'30" après	Voie 1
Blois	Sort. EV pair Diziers (V2B : 800m) B.V (V4 : 358 m et V6 : 367 m) Garage pair (V8 : 445 m, V10 447 m et V12 : 630 m)	Garage 4' devant, sortie 2'30" après . Garage train pair : 4' devant, sortie 2'30" après. . Garage train impair (impossible de garer un train impair si voie 2 occupée, d'où 5' devant un train pair ou 5' der- rière train pair. Dégarage train impair : 3 mn	Voie 2 Train voie directe
Onzain	Sort. EV Impair (V3: 858 m)	Garage 4' devant, sortie 2'30" après	Voie 1
Olizaili	Sort. EV pair (V4 : 785 m)	Garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Voie 2
Amboise	Sort. EV Impair (V1B : 796 m) Sort. EV pair (V2B : 956 m)	Garage 4' devant, sortie 2' 30" après Garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Voie 1 Voie 2

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Montlouis	Rac Nord et Rac Sud (à voie unique sur 2 000 m entre RN et RS)	RMO fermé	
St-Pierre-des-	Poste 1 et 2	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie directe
Corps (1) BV		Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie directe
Tours (1)	BV	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	

⁽¹⁾ Voir conditions particulières de tracé ci-après

Espacement des trains de fret longs et lourds :

- L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750 m <u>et</u> tonnage : 2 400 tonnes minimum) est de 15'.
- Voie unique banalisée entre Orléans P2 et Rac.Orléans-Tours.
- 9 pas d'IPCS voies 1 et 2 (avec entrée et sortie à 60 km/h) entre Les Aubrais et St-Pierre-des-Corps.

Espacement des trains à contre sens VL120 :

Caractéristique du 1er train	Parcours	Voie 1 / trains pairs	Voie 2 / trains impairs
Sans arrêt	Orléans/Les Aubrais –	9'	9'
Avec arrêt(s) intermédiaire(s) *	SPDC	11'	11'

^{*}L'espacement tient compte d'un temps forfaitaire d'arrêt en gare de 1min.

- Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire des sections équipées d'IPCS à conditions de tracé particulières*.

Conditions de réception aux Aubrais :

- PR « Les Aubrais Triage » : pas de trains terminus ou avec arrêts (origine seulement)
- PR « Les Aubrais FN » : pas de trains terminus, origine ou avec arrêts à ce PR ce PR matérialise le point d'entrée/sortie des faisceaux des Aubrais côté Paris (Réception Relais Nord) → Il faut utiliser les PR « réception » et « relais nord » pour les garages.
- PR « Les Aubrais RC, RN et RL » : arrêt obligatoire (voies convergentes).
- Aucun départ vers Tours n'est possible des PR « Les Aubrais RL, TR et RN » lorsque le poste 7 est fermé. (seul est possible un départ de RC via le BV).
- PR « Les Aubrais BV » : pas de trains de Fret origine / terminus sur ce PR. Les trains de Fret peuvent y avoir un arrêt s'il est inférieur à 10 min. Au-delà, il faut l'accord du BHL.
- Dans le sens pair, un sillon peut être tracé sans arrêt via VM4 VM2 VM6.

Conditions de réception à Orléans :

Les trains de Fret ne sont pas autorisés au PR Orléans BV

Mouvements techniques aux Aubrais-Orléans :

a) Tous les mouvements inférieurs à 105 mètres sont sillonnés via PR BF Voie 2 (point de rebroussement).

Toutefois en attendant la création d'un PR S2 ils sont graphiqués V1 avec le renvoi 65 « Pour SAS V2 ».

- b) Les Mouvements ≥ à 105 m ainsi que les mouvements sans capacité V2 Vz-Les Aubrais sont sillonnés via PR FN (point de rebroussement).
- c) À défaut et si les 2 solutions ci-dessus sont impossibles, les mouvements sont sillonnés via PR BF Voie 1 (point de rebroussement).

Un temps forfaitaire de 27 minutes est à appliquer pour tous les mouvements techniques

Conditions particulières en gares de Tours et St-Pierre-des-Corps

Voir norme de gare.

RT 4104 - St-Pierre-des-Corps-Tours - Poitiers

Ligne sur la région de Tours GRP 4140-02 4140-01

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120		3'30''	3'30''
100	St-Pierre-des-Corps – Poitiers	4'	4'
90	Ŷ	4'30''	4'30''
80		5'	5'
Toutes	Tours – Bif de Tours (voie banalisée)	Sens impair 4'	Sens pair 4'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Tours (1)	■ BV	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie directe
C4 D: J	BV Sortie V1B Entrée.V2B (SE)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie directe
St-Pierre-des- Corps (1)	Bif Tours	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie directe
	Bif Tours : FRET VC5 -> V1	4' devant voyageur 4'30'' devant FRET	Direct voie V1
Monts	Rac de Monts Sud (RM)	Itinéraires divergents : 3'30'' Itinéraires convergents : 4'	
Villanandua	Sort. EV pair (V2B: 869 m)	Garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Train voie directe
Villeperdue	Sort. EV Impair (V1B: 898 m)	Garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Train voie directe
Port-de-Piles	Sort. EV Impair (V3 : 754 m)	Garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Train voie directe
(1)	B.V (V6 banalisée: 772 m)	Garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Train voie directe
Rac de La			Maillé-> Châtellerault
Celle-St- Avant	Maillé-> Châtellerault	Itinéraires convergents : 5'30'' à La Celle RC	SEA -> Châtellerault
Châtellerault (1)	B.V (VA: 620 m et VC: 600 m banalisées)	Garage 4' devant, sortie 2' 30" après Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie directe

(1)Voir conditions particulières de tracé ci-après

Gares	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV Impair (VA: 490 m)	Garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Train voie directe
	BV pair (VB : 490 m)	Garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Train voie directe
BV – desserte de la gare par un train de voyageurs		L'espacement entre l'heure de départ d'un train venant de desservir la gare et le suivant qui est sans arrêt doit être au minimum de 5'30"	Train sans arrêt
Rac de Migné- Auxances		Itinéraires divergents, convergents : 3'	
Grand-Pont	garage côté impair (1 voie SGTC) acc. trains pairs et impairs	Garage 4' devant, sortie 2'30' après	train voie directe
	Bif Chalandray (BC)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Voie 2
BV Gge pair V22 et V24 : 680 m différentes de la CLE (limitation longueur sur demande EIC APC) BV FSC impair (3 voies SGTC V3/5/7 : 530m)		Garage 4' devant, sortie 2' 30"	Train voie directe
	Départ impair vers Angou- lême Espacement à 5'		Train sui- vant

Espacement des trains de fret longs et lourds :

-L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750 m <u>et</u> tonnage : 2 400 tonnes minimum) est de 15'.

Temps de parcours particuliers :

-Entre Tours et St-Pierre-des-Corps, appliquer un temps de parcours forfaitaire de 5 minutes.

Tracé sur IPCS:

- -6 pas d'IPCS (1) voies 1 et 2 (avec entrée et sortie à 120 km/h) entre St-Pierre-des-Corps et Poitiers.
- -Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel Normes de tracé horaire des sections équipées d'IPCS à conditions de tracé particulières.

Conditions particulières de tracé en gare :

- Tours et St Pierre des Corps : voir normes de gare
- -Voie unique banalisée entre Tours et bif de Tours.
- -Voies 1 et 2 banalisées entre St-Pierre-des-Corps et bif de Joué-lès-Tours.
- Port de Piles : l'espacement entre 2 sillons terminus Fret venant de la même direction doit être au minimum de 30 minutes.
- À Châtellerault : Si la voie A est occupée, aucun origine/terminus n'est possible au PR « Châtellerault GGE » côté nord.
- -À Poitiers, pour forcement TGV : code réception sur voie occupé = RCC

INTERNE SNCF RESEAU

RT 4105 - Poitiers - Angoulême

Ligne sur la région Aquitaine – Poitou-Charentes.

Ligne équipées en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120		3' 30''	3' 30''
100	Poitiers – Angoulême (BAL)	4'	4'
90		4' 30''	4' 30''
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles				
	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train	
Poitiers	BV Gge pair V22 et V24 : 680 m différentes de la CLE (limi- tation longueur sur demande EIC APC) Départ impair vers Angoulême	garage 4' devant, sortie 2'30" espacement à 5'	train voie directe	
St Benoit	BV bif. Niort	itinéraires divergents, convergents, sécants : entre 2 trains de voyageurs : 3' Un ou deux trains de fret : 4'	train voie directe	
	Bif. Limoges	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie directe	
Couhé-Vérac	Sort.EV pair (V6:813m apte 3600t)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe	
Coune-verac	Sort. EV Impair (V5 : 840m)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe	
St Saviol	B.V (V3 : 680m gge utilisable en dehors des heures de des- serte TER) (1)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe	
Ruffec	B.V (V4: 756m, apte 3600t)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe	
Kullec	Sort. EV Impair (V3: 770m)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe	
	BV Sort.EV pair (V4: 870m apte 3600t)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe	
Luxé	Sort. EV Impair (V3:831m)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe	
	IC : sortie de base travaux vers V2	3' devant TER, 3'30" devant autres trains	Direct voie V1	

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles (suite)

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Vanyont	LC-> Angoulême	Itinéraires convergents : 5'30" à Vervant RV	SEA-> An- goulême
Vervant	SEA->Angoulême	Itinéraire convergent : 4' à Vervant RV	LC - >Angoulême
Juillé	Angoulême <> SEA	Itinéraires divergents : 3' à Juillé RJ	Angoulême <> SEA
Angoulême	B.V. gge Pair 1voie apte aux 3600t	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe

• Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -A Poitiers, pour forcement TGV : code réception sur voie occupé = RCC
- -A Angoulême, pour forcement TGV : code réception sur voie occupé = RCL
- -6 pas d'IPCS voies 1 et 2 entre Poitiers et Angoulême.
- -Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.
- -St-Saviol voie 3 desserte fret de St-Saviol ITE situés sur la VUTR de Civray avec utilisation de la voie 3 à St-Saviol. Les ITE de la VUTR sont tous en impasse et ne peuvent être desservis que par refoulement, l'engagement et le dégagement de la VUTR demande par ailleurs un certain nombre d'opérations de sécurité, de manoeuvres préalables.

Durant ce laps de temps la V3 de St Saviol est à considérer comme occupée :

Occupation de la voie 3 par les trains de fret desservant les ITE de la VUTR vers CIVRAY:

- a) A l'arrivée : la voie 3 doit être considérée comme occupée pendant 40' décomptées à partir de l'heure d'arrivée du train voie 3
- b) Au départ : la voie 3 doit être considérée comme occupée pendant les 60' précédant l'horaire de départ du train de la voie 3

Pour matérialiser l'occupation de la voie 3 sur le graphique de circulation saisir dans la demande de marche Thor les renvois suivants :

- Cas a) utiliser le renvoi standard 59 : à St-Saviol occupation de la voie 3 jusqu'à heure...min...
- Cas b) utiliser le renvoi standard 55 : à St-Saviol occupation de la voie 3 à partir de heure...min....

RT 4106 - Angoulême - Coutras

Ligne sur la région Aquitaine – Poitou-Charentes.

Ligne équipées en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140	Angoulême – Coutras (BAL)	3'	3'
120		3' 30"	3' 30"
100		4'	4'
90		4' 30"	4' 30"
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Angoulême	B.V gge Pair 1voie apte aux 3600t	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Voie directe
	bif. des Alliers	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
La Cou- ronne		Itinéraires divergents, convergents : 3' à La Couronne RC	
Mouthiers	sort.evit pair (V4: 899m)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Voie directe
Wiodiners	sort.evit impair (V3 : 883m)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Voie directe
Montmoreau	sort.evit pair (V4: 810m)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Voie directe
Wiontinoreau	sort.evit impair (V3:839m)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Voie directe
Parcoul-	sort.evit pair (V4:831m)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Voie directe
Médillac	sort.evit impair (V3:920m)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Voie directe
	B.V.Poste1 pair vers Périgueux	4' devant, 3' derrière (2' si arrêt au 1er train)	impair Ang BX
Contrac	B.V. (V3 : 993 m)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Voie directe
Coutras	B.V. (V4 : 978 m)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	Voie directe
	accés Sud/ipcs/Poste 3	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	impair Ang BX

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -4 pas d'IPCS voies 1 et 2 entre Angoulême et Coutras.
- -A Angoulême, pour forcement TGV : code réception sur voie occupé = RCL
- -Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières.

INTERNE SNCF RESEAU

RT 4107 - Coutras - Bordeaux

Ligne sur la région Aquitaine – Poitou-Charentes

Ligne équipées en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

a) Section Coutras - Cenon: espacement en ligne

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120		3'	3'
100	Coutras – Cenon (BAL)	4'	4'
90		4' 30"	4' 30"
80		5'	5'

b) Section Cenon - Bordeaux (BAL) : espacement particulier <u>au départ et à l'arrivée à Bordeaux</u>

		Espacement à	à Bordeaux BV
		Voies Paris (RT4107)	
Premier train	Deuxième train	Sens impair	Sens pair
		espacement à	espacement au départ
		l'arrivée à Bordeaux	de Bordeaux
Train arrêt Cenon	Train sans arrêt	4'	6'
Train arrêt Cenon	Train arrêt Cenon	5'	5'
Train sans arrêt	Train arrêt Cenon	5'	4'
Train sans arrêt	Train sans arrêt	4'	4'

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / parti- cularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	B.V.Poste1 pair vers Périgueux	4' devant, 3' derrière (2' si arrêt au 1er train)	impair Libourne-BX
Coutras	B.V. (V3 : 993 m)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	train voie directe
Courras	B.V. (V4 : 978 m)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	train voie directe
	accès Sud / IPCS / Poste 3	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	impair AngBX
	B.V. (V3 : 714 m)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	train voie directe
Libourne	accès Sud / IPCS vers V3 et V5	4' devant, 4' derrière	impair Libourne-BX
	B.V. (V4: 487m)	garage 4' devant, sortie 2' 30" après	train voie directe
Bassens	sortie impair Bas- sens-BX	4'	pair BX-Libourne
BV	sortie impair Bas- sens-BX	4'	impair Libourne-BX

	1 ^{er} train / parti- cularités	Valeur mini	male	2 ^{ème} train
Saint Lou-	B.V. (voie 3 : 856m	garage 4' devant, so après		train voie directe
bès	(voie 4 : 964m)	garage 4' devant, se après	ortie 2' 30"	
LaGrave d'Ambarès RE	impair Libourne- BX via Bassens (V1, voie directe) pair BX-Libourne via Ste-Eulalie (V2, voie déviée)	Itinéraires séc Entre 2 sillons voy (4' devant et 4' devant et 4' devant et 5' deva	yageurs 4' derrière) 5'	pair BX-Libourne via Ste-Eulalie (V2, voie déviée) impair Libourne-BX via Bassens V1, voie directe)
Ambana	V1: TGV venant	5'30''		V1 : Libourne vers Bordeaux avec arrêt La Gorp
Ambarès BA	de SEA vers Bor- deaux	3'30''		V1 : Fret venant de Li- bourne vers Bordeaux
		Autres cas: 3'		
Cenon bif.	impair Libourne- Bastide	4'	pair BX-Libourne	
Lormont	pair BX-Libourne	4'	4' impair Libourne-Bastide	
Bordeaux		Voir normes de gare		

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -4 pas d'IPCS voies 1 et 2 entre Coutras et Bordeaux.
- -A Bordeaux : pour forcement TGV => code réception sur voie occupé : RCC
- -Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.

RT 4108 - Bordeaux St Jean - Dax

Ligne sur la région Aquitaine – Poitou-Charentes.

Ligne équipées en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

a) Section Bordeaux - Pessac

Sens impair

Premier train	Deuxième train	Espacement à Bordeaux
Train voyageurs sans arrêt Pes- sac	Train avec ou sans arrêt Pessac	4'
Train avec arrêt Pessac	Train avec arrêt Pessac	6'
Train fret*	Train fret*	U
Train avec arrêt Pessac	Train fret*	7'

^{*} MA 100 sans arrêt Bordeaux

Sens pair

Premier train	Deuxième train	Espacement à Bordeaux
Train avec arrêt Pessac	Train voyageurs sans arrêt Pessac	4'
Train sans arrêt Pessac	Train sans arrêt Pessac	5'
Train avec arrêt Pessac	Train avec arrêt Pessac	6'
Train fret*	Train avec arrêt Pessac	7'

^{*} MA 100 sans arrêt Bordeaux

b) Section Pessac – Dax

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120	Daniel (D. A.L.)	3' 30''	3'30''
100	Pessac ⇔ Dax (BAL)	4'	4'
90		5'	5'
80		6'	6'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Bordeaux	Voir normes de gare		
Médoquine	Bif	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Gazinet - Cestas	BV.V3 : 404m (pour TER) V4 en tiroir:219m (pour TER)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Lamothe	Bif. Arcachon	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Lamoule	Garage. Sortie V3: 800 m Garage. Sortie V4: 780 m	Garage 4'devant, sortie 2' 30'' après Garage 4'devant, sortie 2' 30'' après	train voie directe train voie directe
Morcenx	BV. VA: 403 m (pour TER) BV. VB: 408 m (pour TER) BV Tri V7, 750 m et V9 750m	Garage 4'devant, sortie 2' 30'' après Garage 4'devant, sortie 2' 30'' après Garage 5' avant, départ 3' après	train voie directe train voie directe train voie directe
Dax	BV. V3: 600 m BV. De ou vers Puyoo BV. V4: 500 m	Garage 4'devant, sortie 2' 30'' après itinéraires divergents, convergents, sécants : 4' Garage 4'devant, sortie 2' 30'' après	train voie directe

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -Restriction de circulation : circulation des BB26000 interdite.
- -IPCS voie 1 et 2 entre Gazinet-Cestas et Talence-Médoquine.
- -A Bordeaux St Jean: pour forcement TGV: code réception sur voie occupée = RCC
- -A Dax BV: pour forcement TGV sens pair: code réception sur voie occupée = RCL

RT 4109 - Dax - Hendaye

Ligne sur la région Aquitaine – Poitou-Charentes.

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 100	Day & Dayanna (DAI)	4'	4'
< 100	Dax ⇔ Bayonne (BAL)	5'	5'
≥ 100	Davianna (Handavia (DAI)	4'	4'
< 100	Bayonne ⇔ Hendaye (BAL)	5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Dax	BV : V3 = 600 m BV : de/vers Puyoo BV : V4 = 500 m	Garage 4'devant, sortie 2' 30'' après itinéraires divergents, convergents, sécants : 4' Garage 4'devant, sortie 2' 30'' après	train voie directe
	Triage (fermé la nuit)	Garage 4'devant, sortie 2' 30'' après	train voie directe
	BV (VE 206m, VD 277m, VA 311m)		
Bayonne	Bif de Mousserolles	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
	Voie banalisée entre Bif Mous. et ITE MIVACEF	Cette ITE est situé sur la ligne Puyoo – Bayonne, voir normes RT4704	
	Rac de Marracq	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Biarritz	BV. Sortie VA: 670 m	Garage 4'devant, sortie 2' 30'' après	train voie directe
Hendaye	Règles particulières pour Talgo (passage au Cambiador)		

• Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -Restriction de circulation : circulation des BB26000 interdite.
- -IPCS voies 1 et 2 entre Dax et Hendaye.
- -L'espacement à contre-sens pour les sillons tracés entre Dax et Hendaye est le suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1 CS	Voie 2 CS
> 120	Day & Dayanna (DAI)	9'	9'
≤ 120	Dax ⇔ Bayonne (BAL)	12'	12'
> 120	Davanna (Handavia (DAI)	8'	8'
≤ 120	Bayonne ⇔ Hendaye (BAL)	10'	10'

-A Dax BV : pour forcement TGV sens pair : code réception sur voie occupée = RCL

RT 4111 - Valenton – Poste R d'Orly – Juvisy ou Massy – Versailles – Trappes

4112 - Massy - Juvisy par voie MG

Lignes sur la région de Paris Rive Gauche

• Espacement des sillons de même sens (hors BP)

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 100	- Valenton-Trappes		3'
90 - 80			4'
Tout sillon	Poste R d'Orly bif La paix – bif La Faisandrie voie MG	5'	5'

- Itinéraires équivalents entre Valenton et Massy-Palaiseau par Villeneuve St Georges et Juvisy ou par Poste R d'Orly.
- Intervalles minimaux entre tracés incompatibles (hors BP)

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Gge pair et impair	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie direct
Valenton	Sud Poste 2	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie direct
	Rac Nord utilisable pour HP et Autom	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie direct
	Bif (réfé. Particulier pour TGV interco)	Nez à nez entre 2 TGV : 4' 30'' Autres itinéraires divergents, convergents : 3'	
Poste R d'Orly	TGV intersecteurs V2 de Massy → EV2	Itinéraires sécant – nez à nez : 5' (1)	RER C sens impair (Choisy → Pont de Run- gis/Massy
	Tiroir Rebroussement (400 m)	itinéraires divergents, convergents : 3'	train voie direct
	Bif de la Faisanderie (ent . sort. MG)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie direct
Section Poste R Orly Bif → Mas- sy Palaiseau Bif LN2 Sens impair	RER C arrêt Les Saules – Orly Ville – Pont de Rungis – Rungis la Fraternelle – Che- min d'Antony	Divergence à Massy Bif LN2 (RV Aig. 52/53) : Passage du TGV au BV de Rungis la Fraternelle 3' après départ du RER C du BV de Chemin d'Antony (2)	TGV intersecteurs sens impair

⁽¹⁾ ce temps inclut l'arrêt 40 sec à Choisy-le-Roi du RER C pour une réception à VL à Choisy le Roi

⁽²⁾ voir schéma ci-après en conditions particulières de tracé

	1er train / particularités	Valeur minimale	2ème train
Section Massy Palaiseau Bif LN2 → Poste R Orly Bif Sens pair	RER C arrêt Chemin d'Antony – Rungis la Frater- nelle – Pont de Rungis – Orly Ville – Les Saules	Divergence au Poste R d'Orly Bif : Passage du TGV à Orly BV 2' après départ du RER C du BV des Saules (2)	TGV intersecteurs sens pair
Pont de Rungis	RER C sens impair terminus voie Z Pont de Rungis BV	Divergence au BV de Pont de Rungis : 2'30''	TGV intersecteurs sens impair
Juvisy	Jonction PD Faisc.Rebroussement 4 voies 750 m Poste R Sor.EV1, Ent. EV2	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie direct
Savigny	Point T Bif GC	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie direct
Poste R d'Orly	Bif de la Paix (ent. sort. MG)		
Massy-	RV aig.52/53	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Palaiseau	Poste 1	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie direct
Massy TGV	VU banalisée entre aig.52/53 et Massy TGV BV	Départ Bv v4 sur Valenton 1' après arrivée impair Valenton v3	
	BV voie3 ou voie 4 pour desserte		
Massy- Palaiseau GC	BV voie 4 origine / terminus BP	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie direct
Versailles Chan-	BV	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie direct
tiers	Accés Ouest		
Trappes	BV	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie direct
	Triage		

2) voir schéma ci-après en conditions particulières de tracé

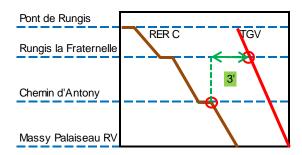
• Conditions particulières de tracé

Voie banalisée entre :

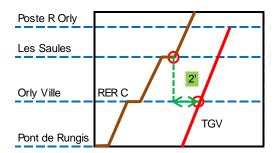
- Poste R d'Orly bif et Les Ardoines ent.sort.v1M (v1ter + v1bis).
- Poste R d'Orly bif de la paix et bif de la faisanderie.
- Massy-Palaiseau GC(RV) aig. 52/53 et Massy TGV BV.

<u>Tracé des TGV intersecteurs sur la ligne C du RER entre Massy Bif LN2 et Poste R Orly Bif :</u>

Sens impair



Sens pair



RT 4124 - Poitiers - La Rochelle

Ligne sur la région Aquitaine – Poitou-Charentes.

Equipement de la ligne :

- de Poitiers à Coulombiers : double voie + BAL + IPCS
- de Coulombiers à Lusignan :double voie + BAPR + IPCS
- de Lusignan à St-Maixent : une voie banalisée + BAPR
- de St-Maixent à Niort : double voie + BAPR + IPCS
- de Niort à La Rochelle : double voie + BAL

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Poitions (*) Contambians (PAI)	4'	4'
100 - 90 - 80	Poitiers ⇔ Coulombiers (BAL)	6'	5'
≥ 120	Coulombious (DADD)	9'	9'
100 - 90 - 80	Coulombiers⇔ Niort (BAPR)	12'	12'
≥ 120	Night (La Bachella (DAI)	4'	4'
100 - 90 - 80	Niort ⇔ La Rochelle (BAL)	5'	5'

Pour la section en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particu- larités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Poitiers	BV Gge pair V22 et V24 : 680 m diffé- rentes de la CLE (limitation longueur sur demande EIC APC) Départ impair vers Angoulème	garage 4' devant, sortie 2'30" espacement à 5'	train voie direct train suivant
	St Benoit bif Niort	itinéraires divergents, convergents, sécants : entre 2 trains de voyageurs : 3' Un ou deux trains de fret : 4'	

	1 ^{er} train / particu- larités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Colombiers SEA<>La Rochelle		Itinéraires divergents, convergents : 6' à Colombiers BC Itinéraires sécants : 5'30'' à Colombiers BC	
La Touche SEA<>Poitier s		Itinéraires divergents : 4' à la Touche BT Itinéraires convergents : 5' à la Touche BT	
Lusignan (1)	BV 1 ^{er} train sens impair	Croisement sans arrêt : itinéraires divergents, convergents, sécants : 4' Croisement avec arrêt du 1er train : départ 1' après passage du train croiseur	2 ^{ème} train sens pair
Rouillé (1)	BV. VE : 425 m.	Croisement sans arrêt: 4' devant, départ 1' après Croisement entre 2 TER, avec arrêt des 2 TER: réception des 2 TER sur signal fermé, départ 1' après le TER croiseur	Train de sens contraire
Pamproux (1)	BV. VE : 746 m.	Croisement sans arrêt: 4' devant, départ 1' après Croisement entre 2 TER avec arrêt des 2 TER: réception des 2 TER sur signal fermé, départ 1' après le TER croiseur	Train de sens contraire
La Mothe Saint Héray (1)	BV. VE : 576 m.	Croisement sans arrêt: 4' devant, départ 1' après Croisement entre 2 TER avec arrêt des 2 TER: réception des 2 TER sur signal fermé, départ 1' après le TER croiseur	Train de sens contraire
Saint Maixent (1)	BV 1 ^{er} train sens pair	Croisement sans arrêt : itinéraires divergents, convergents, sécants : 4' Croisement avec arrêt du 1er train : départ 1' après passage du train croiseur	2 ^{ème} train sens impair
Niort	Poste 1 bif Thouars	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie directe
Niort La Rochelle- Ville	BV. VC: 740 m. (banalisée) Gge impair (8 voies) Poste 2 bif Saintes Poste 3 (bif Niort)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4' itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie directe

¹⁾ voir conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -<u>A Niort</u>: pour forcement TGV voie 2 venant de La Rochelle : code réception sur voie occupé = RCL
- <u>croisements sur la voie banalisée de Lusignan à St Maixent</u>: cette ligne est entièrement équipée en KVB. En cas de croisement les 2 trains ou un des 2 trains si l'un des deux est en passage sont à recevoir sur signaux fermés, <u>code KV2</u>. Sur cette ligne dans les gares de croisement (Lusignan, Rouillé, Pamproux, La Mothe-St-Héray, St-Maixent) les signaux de sortie des gares sont tous équipés en balises « point prox » ou à distance de glissement suffisante.

RT 4141 - Lamothe - Arcachon

Ligne de la région Aquitaine – Poitou-Charentes

Ligne équipée en BAL.

Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	I amotho (Amoohon (DAI)	5'	5'
≤ 100	Lamothe ⇔ Arcachon (BAL)	8'	8'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Lamothe	Train impair, voie déviée	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4' à Lamothe (BIF)	Train pair, voie directe
	Train impair BV v1	0' au BV	Train pair BV v4 ou v2
	Train impair BV v2	4' au BV	Train pair BV v4
	Train impair BV v4	4' au BV	Train pair BV v2
Awaaahan -	Train impair BV v4 ou v2	7' au BV	Train pair BV v1
Arcachon (v1, v2 : 410m, V4 : 210m)	Train pair BV v1	7' au BV	Train impair BV v1
V4.210III)	Train pair BV v1	10'30' au BV	Train impair BV v2 ou v4
	Train pair BV v4	7' au BV	Train impair BV v2
	Train pair BV v2	7' au BV	Train impair BV v4
	Train pair BV v4 ou v2	0' au BV	Train impair BV v1

- L'Infrastructure permet la réutilisation du matériel en 4 minutes sur les 3 voies principales (v1, v2, v4).
- Restriction de circulation : circulation des BB26000 interdite.
- Entre Lamothe Bif. et Arcachon : pas de circulation en TGV UM.

RT 4201 - Les Aubrais-Orléans - Vierzon

Ligne sur la région de Tours GRP 4222-01

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140	Les Aubrais – Vierzon (BAL)	3'	3'
120		3'30''	3'30''
100		4'	4'
90		4'30''	4'30''
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Les Aubrais (1)	BV (voies 3 et 4 pour prise d'eau) Poste 7 Relais Latéral 4 voies de 750 m + triage	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie directe (les PR BV et P7 sont à considérer au même km)
	Rac. Orléans (RO)	Itinéraires divergents : 4'30' Itinéraires convergents et sécants : 3'	Train voie directe
	Bif. Châteauneuf (BF)	Après train à destination de St- Denis-Jargeau : 8' (V1) Après train en provenance de St- Denis-Jargeau : 13' (V1 et V2)	Voie 1
La- motte-	BV (voie 5 : 788 m) Pour trains impairs et pairs	Garage 5' devant, sortie 3'après	Train voie directe
Beuvron (1)	BV (voie 6 : 742 m) maxi 1 800 t	Garage 4'30" devant, sortie 2'30" après	Voie 2
Vierzon (1)	Poste B (bif Tours)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie directe
	Faisceau Sud (de 620m à 750m)	espacement entre 2 trains du ou pour FS : 5'	
	BV (Poste C)		

⁽¹⁾ Voir conditions particulières de tracé ci-après

• Conditions particulières de tracé

Tracé en IPCS:

- 4 pas d'IPCS voies 1 et 2 entre Les Aubrais RO (Rac. d'Orléans) et Vierzon Nord IN.

Espacement en contre sens :

Cantons et caractéristique du 1er train	Parcours	Voie 1 / trains pairs	Voie 2 / trains impairs
Sans arrêt entre les Aubrais et Vierzon		8'	6'
Avec arrêts intermédiaires sur le pas Orléans – Les Relais km 139+7 ***	Orléans/Les Aubrais – Vierzon	6'	6'
Avec arrêts intermédiaires sur les autres pas ***		10'	11'

^{***}L'espacement tient compte d'un temps forfaitaire d'arrêt en gare de 1min à St Cyr en Val.

Allongement forfaitaire du temps de parcours retenu pour le tracé en IPCS des sillons dans la fenêtre activée :

- 7'30" pour les sillons sans arrêt entre Les Aubrais et Vierzon
- 1'30" pour les sillons avec arrêt(s) intermédiaire(s) entre Les Aubrais et Vierzon.
- 3'30" pour les sillons fret.

Le temps de séparation « pointe à pointe » est de :

- 3'30'' à Vierzon Nord IN.
- 3' aux Aubrais BV en adéquation avec la norme « itinéraires sécants » sur ce PR.
- 3' au rac d'Orléans en adéquation avec la norme « itinéraires sécants » sur ce PR.

Garage à Lamotte-Beuvron:

- garage sur la voie 6 de Lamotte-Beuvron, le tonnage maximal peut être porté à 3 500 tonnes en fonction de l'engin moteur et de la longueur du train (voir RT).

Conditions de réceptions aux Aubrais :

- PR « Les Aubrais Triage » : pas de trains terminus ou avec arrêts (origine seulement)
- PR « Les Aubrais FN » : pas de trains terminus, origine ou avec arrêts à ce PR ce PR matérialise le point d'entrée/sortie des faisceaux des Aubrais côté Paris (Réception Relais Nord) → Il faut utiliser les PR « réception » et « relais nord » pour les garages.
- PR « Les Aubrais RL » : soumis à la présence de l'agent du poste 7 des Aubrais.
- PR « Les Aubrais RC, RN et RL » : arrêt obligatoire (voies convergentes).
- PR « Les Aubrais BV » : pas de trains de Fret origine/terminus sur ce PR. Les trains de Fret peuvent y avoir un arrêt s'il est inférieur à 10 min. Au-delà, il faut l'accord du BHL.
- Dans le sens pair, un sillon peut être tracé sans arrêt via VM2 VM6.

Conditions de réceptions à Orléans :

Les trains de Fret ne sont pas autorisés au PR Orléans BV.

Mouvements techniques aux Aubrais :

Tous les mouvements inférieurs à 105 mètres sont sillonnés via PR BF Voie 2 (point de rebroussement). Toutefois en attendant la création d'un PR S2 ils sont graphiqués V1 avec le renvoi 65 « Pour SAS V2 ».

Les Mouvements ≥ à 105 m ainsi que les mouvements sans capacité V2 Vz-Les Aubrais sont sillonnés via PR FN (point de rebroussement).

À défaut et si les 2 solutions ci-dessus sont impossibles, les mouvements sont sillonnés via PR BF Voie 1 (point de rebroussement).

INTERNE SNCF RESEAU

Un temps forfaitaire de 27 minutes est à appliquer pour tous les mouvements techniques

Cas particulier en gare de Vierzon :

La gare de Vierzon est une gare d'arrêt général sauf pour les trains :

- Impairs en provenance d'Orléans et reçus voie 5,
- Pairs en provenance de Châteauroux ou Saincaize et reçus voie 3 et à destination des Aubrais-Orléans.

Les arrêts, terminus ou origine sont uniquement autorisés aux PR suivants :

- Vierzon Ville BV (trains de fret ne peuvent pas y avoir leur terminus ou origine. Train de fret peuvent y avoir un arrêt uniquement inférieur à 15 minutes),
- Vierzon Ville FS.

PR « Vierzon Ville - FS » : arrêts obligatoires (voies convergentes).

PR « Vierzon Ville - FC » et Vierzon Ville - FN » : aucun sillon ne peut y être tracé sans l'accord du BHL de Vierzon (nécessité de mise en place d'un agent EIC en renfort).

Divers:

- Voie unique banalisée entre Orléans P2 et Rac. Orléans Vierzon.
- -Tunnel de l'alouette du km 195,400 au km 196,600 (> 1 000 m) entre Theillay et Vierzon (marche de sécurité).

RT 4202 - Vierzon - Châteauroux

Ligne sur la région de Tours

Ligne équipées en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120		3' 30''	3' 30''
100	Vierzon – Châteauroux (BAL)	4'	4'
90		4' 30''	4' 30''
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Poste B (bif Tours)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie directe
	Faisceau Sud (700m)		
	BV		
• Vierzon	Poste 5	espacement entre 2 trains du ou pour FS : 5'	
	Poste 6 (bifur)	itinéraires divergents, convergents, sécants (autres cas) : 4' itinéraires sécants (entre 2 trains voya-	
		geurs): 3'	
	Evit Circ impair (800m)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe
	BV Voie A (530m tous les trains pairs avec arrêt)	garage 3' devant, sortie2'30" après	train voie directe
	BV Voie D (530m non		
Châteauroux	utilisable pour les trains de	garage 3' devant, sortie2'30" après	train voie directe
Chateauroux	Voyageurs)		
	Faisceau impair au BV –		
	695 m maxi	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe
	à ne pas utiliser pour un	garage + devant, sortic 2.30 apres	train voic directe
	garage circulation		

• Conditions particulières de tracé

Voie 1 banalisée à Vierzon entre les Poste 5 et 6.

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières.

Faisceau impair au BV de Chateauroux (dénommé Chateauroux Triage dans Thor) :

Ce faisceau comporte une seule voie SGTC, la voie 9 longueur 715m mais avec prise d'autorisation et manoeuvre d'aiguille à pied d'œuvre par du personnel de l'EIC à présence discontinue : ne peut être utilisé pour un garage circulation.

Les autres voies du Faisceau font partie de 2 blocs comportant 6 voies au total : ces voies ne sont utilisables que si revendication explicite de l'EF fret dans sa demande sillon car nécéssite l'attribution préalable du bloc à l'EF Fret.

INTERNE SNCF RESEAU

RT 4203 - Châteauroux - Limoges

Ligne sur la région de Limoges

Ligne équipées en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120		3' 30''	3' 30''
100	Châteauroux – Limoges (BAL)	4'	4'
90		4' 30''	4' 30''
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
• Argenton s/Creuse	BV VA impair (750m) accès pair V	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe
Forgevieille	Sort. évit circ impair	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe
La Souter- raine	BV voie Z (VS pair 750m)	garage 5' devant, sortie3' après	
St Sulpice	BV voie A 800 m (rebroussement pour dir. Montluçon)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe
Laurière	BV voie D 800 m (rebroussement pour dir. Montluçon) le quai n'est pas aux normes voyageur	garage 4' devant, sortie 2'30" après	
Le Palais	Bif Ussel	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Puy-Imbert	Ent.voie M	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
(triage)	Poste A	itinéraires divergents, convergents, sécants : 5'	
Limogos	10 voies à quai	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Limoges	Garage à Puy-Imbert par voies C et D et coupure au nord sur M2		

Conditions particulières de tracé

IPCS voie1 Le Palais – Limoges

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières.

RT 4204 - Limoges - Brive La Gaillarde

Ligne sur la région de Limoges

Ligne équipées en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	3	3' 30''	3' 30''
100	Limages Drive La Caillanda (DAL)	4'	4'
90	Limoges – Brive La Gaillarde (BAL)	4' 30''	4' 30''
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train	Valeur minimale	2 ^{ème} train
• Li-	BV		
moges	PK bif Périgueux	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie di- recte
Uzerche	GGE v 5 impair (VS 580m) ac- cés.pair V	garage 5' devant, sortie3' après	
Estavel triage	Garage entrée directe venant du Sud Sortie par rebroussement pour aller sur Nord		
Brive la Gaillarde	BV Poste A (Tronc commun bana- lisé v2 entre Poste A et BV avec ligne de Nexon)		
	BV bif Tulle, Capdenac	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	

• Conditions particulières de tracé

- IPCS voie 1 : 3 pas entre Brive et Masseret et 1 pas de Solignac à Limoges.
- IPCS voie 2 : 1 pas de Limoges à Solignac et 3 pas de Masseret à Brive.

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.

RT 4205 - Brive La Gaillarde - Montauban

Ligne sur la région de Toulouse

Ligne équipées en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	3	3' 30''	3' 30''
100	• Daive Le Ceillande Montauben (DAL)	4'	4'
90	Brive La Gaillarde – Montauban (BAL)	4' 30''	4' 30''
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Brive la Gaillarde	BV Poste A (Tronc commun ba- nalisé V2 entre Poste A et BV avec ligne de Nexon)		
Gamarue	BV bif Tulle, Capdenac	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie di- recte
Souillac	Sort. Evit. Circ. Impair (800m)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie di- recte
	GGE pair (VS 750m)		
Gourdon	BV (voie 4:750m)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie di- recte
Cahors	BV (voie 4 : 690m)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie di- recte
	GGE pair (6voies : 740m)		
	BV Bif Bordeaux	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie di- recte
Montauban	(V4 640, V6 740m banalisées)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie di- recte
	Gge faisc.impair (770m) accessible pair	garage 5' devant, sortie 2'30" après	train voie di- recte

• Conditions particulières de tracé

- IPCS voies 1 et 2 entre Thédirac et Lalbenque – entre Caussade et Montauban. Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.

RT 4207 - Montauban - Toulouse

Ligne sur la région de Toulouse

Ligne équipée en BAL.

Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100		4'	4'
90	Montauban – Toulouse (BAL)	4' 30''	4' 30''
80		5'	5'

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train/particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV Bif Bordeaux		
Montauban	(V4 630, V6 740m banalisées)	Voir RT 4205	
Montauban	Gge faisc. impair (790m) acces-	VOII KT 4203	
	sible pair		
Montbartier	ent. /sort. IPCS		
Montpartier	(2)		
Domnianon	ent. /sort. IPCS		
Pompignan	(2)		
EC Euro-	Voie 11		
centre	(1)		
Centre	Voie 13		
	Poste 10 ent. /sort.Faisc.Att.et	garage 5' devant, sortie 2'30'' après	train voie di-
	Fais.Recep	garage 3 devant, some 2 30 apres	recte
St Jory	Poste 12 ent. /sort. Relais	garage 4' devant, sortie 2'30'' après	train voie di-
St Jory	1 Oste 12 cht./soft. Relais	garage 4 devant, some 2 30 apres	recte
	Poste 15 ent. /sort. Relais et	garage 4' devant, sortie 2'30'' après	train voie di-
	Fais.Recep.	garage 4 devant, some 2 30 apres	recte
Toulouse		Voir normes de gare	

- (1) télécommandé par St Jory P12
- (2) télécommandé par Montauban P1

• Conditions particulières de tracé

- -A Toulouse pour forcement TGV:
- →en venant de Tarbes ou Carcassonne : code réception sur voie occupée = RCC
- →en venant de Montauban ou St Sulpice : code réception sur voie occupée = RCL
- -Troisième voie banalisée entre St Jory-Triage et Toulouse.
- -3 pas d'I.P.C.S voies 1 et 2 entre Montauban et St Jory P12.
- -L'espacement à contre-sens pour les sillons tracés entre Montauban et Toulouse est le suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1 CS	Voie 2 CS
≥ 120	Mantauhan Taulausa (DAI)	6'30''	6'30''
100	Montauban – Toulouse (BAL)	8'	8'

-Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières.

INTERNE SNCF RESEAU

RT 4208 - Toulouse - Carcassonne

Ligne sur la région de Toulouse

Ligne équipées en BAL.

Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	T. I. G. (DAI)	3'	3'
100		4'	4'
90	Toulouse – Carcassonne (BAL)	4' 30''	4' 30''
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train/particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Toulouse		Voir normes de gare	
Poste de Mon-	(EC1 1760m)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe
taudran ent. EC1	Desserte Voyageurs de Montaudran que sur EC1(1)		
Poste de Labège ent. EC2	(EC2 1790m) (1)	garage 4' devant, sortie 2'30'' après	train voie directe
• Escalquens			
Containment	VA (V3 dans Thor) (649m banalisée ou 383m si train de/pour VUTR Revel)	garage 4' devant, sortie 2'30'' après	train voie directe
Castelnaudary	Voie D (V4 dans Thor) (750m banalisée)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe
	Voie E (V6 dans Thor) (750m banalisée)	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe
	Voie 20	garage 4' devant, sortie 2'30" après	train voie directe
Carcassonne	Voie A (810m banalisée)	garage 5' devant, sortie 3' après	train voie directe
	VU Quillan ⇒ Voie A	3' devant, 3'derrière	train voie directe

⁽¹⁾ télécommandé par C.R.O. de Toulouse

• Conditions particulières de tracé

- -A Toulouse, pour forcement TGV en venant de Tarbes ou Carcassonne : code réception sur voie occupé = RCC $\,$
- -A Toulouse, pour forcement TGV en venant de Montauban ou St Sulpice : code réception sur voie occupé = RCL
- -A Carcassonne :les voies de service du faisceau impair V3/5/7/9/11 ne sont pas des voies à l'usage du SGTC (voies bloc usage EF) : pas de garages sur ces voies.

RT 4301 - St-Pierre-des-Corps - Angers

Ligne sur les régions de Tours et Nantes. GRP 4330-02

Ligne équipée en BAPR d'Angers à St-Côme Poste 14 Ligne équipée en BAL de St-Côme Poste 14 à St-Pierre-des-Corps

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	St Câma Dasta 14 Angara (DADD)	6'	6'
≤ 100	• St-Côme Poste 14 – Angers (BAPR)	9'	9'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train	
	BV	Itinéraires divergents, convergents, sé-	Train voie di-	
	ΒV	cants: 3'	Train voie directe Voie 2 Train voie directe	
	Sor. v1b En.v2b (SE)	Itinéraires divergents, convergents, sé-	Train voie di-	
	501. V10 Ell. V20 (SE)	cants: 3'	Train voie directe Voie 2 Train voie di-	
St-Pierre-	Bif de Grammont	Itinéraires divergents, convergents, sé-	Train voie di-	
des-Corps	Bit de Grammont	cants: 4'	recte	
ues-corps	St-Côme Poste 11	Garage 7' devant (V1 et V2), sortie 6' après	Train voie di-	
	St-Come Poste 11	(V2)	Train voie directe Voie 2 Train voie directe Train voie directe Train voie directe	
		Garage 9' devant (V2), sortie 15' après	Train voie di-	
	St-Côme Poste 14	(V1/V2). Espacement entre 2 trains termi-		
		nus Poste 14 : 60'	Tecte	
Maby-Dort	V2 Bis (810 m)	Garage 8' devant, sortie 6' après	Voie 2	
Port-	BV:	Garage 10' devant (V1), sortie 10' après	Troin voic di	
Boulet	Voies de service impaires	côté Tours (V1 et V2), sortie 20' après côté		
(1)	(train terminus ou origine)	Saumur (V1)	Tecte	
	BV (voies A et B côté pair)	Itinéraires divergents, convergents, sé-		
	BV (voies A et B cote pail)	cants: 4'		
Saumur	Garage impair (rebrousse-			
	ment venant de Tours sur			
	Thouars)			
Angorg	Bif Angers-Maître-École	Itinéraires divergents, convergents, sé-	Train voie di-	
Angers	Dif Affgers-Mattre-Ecole	cants: 4'	recte	

⁽¹⁾ En gare de Port-Boulet (gare temporaire), il faut compter 15 min entre l'ouverture de la gare et l'arrivée du premier train terminus.

• Conditions particulières de tracé

Faisceau pair et impair d'Angers St-Laud : un agent seul pour desservir les 2 faisceaux. Il faut 15' mini entre 2 départs, 2 arrivées, ou entre 1 arrivée et un départ et vice-versa. Ce temps n'est applicable que si l'agent doit se déplacer d'un faisceau à l'autre ou d'une tête de faisceau à l'autre tête du même faisceau pour effectuer ces 2 opérations successives, par ex :

- Au FAI une arrivée côté Nantes et une arrivée côté Le Mans : il faut 15' entre les 2 arrivées
- Au FAP : 2 départs successifs, l'un vers Nantes, l'autre vers Tours : le délai de 15' n'est pas utile
- Etc...

Gares de Tours et St Pierre des Corps :

Voir norme de gare.

RT 4302 - Vierzon - Tours

Ligne sur la région de Tours. GRP 4331-01

Ligne équipée en BAPR à compteur d'essieux

• Espacement des sillons de même sens

- En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval + 3'
- En BAPR, l'horairiste peut utiliser le tableau suivant (plus restrictif mais plus rapide)

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥140	Vierzon – Tours	11'	11'
MA100	(BAPR)	15'	15'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / Particulari- tés	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Vierzon (1)	Poste B (bif Tours) Faisceau Sud (620 à 750m) BV (Poste C)	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie directe
Villefranche- sur-Cher	Desserte ITE V2 Km 226.300 par refou- lement	24' (desserte + block)	Voie 2
	Voyageur terminus en provenance de la V2	De V2 vers V1 : 13' De V2 vers V5 (garage) : 17'	Train voie directe
St-Aignan- Noyers	Fret terminus en prove- nance de la V2 (longueur rame limitée à 350 m maxi)	De V2 vers V1 : 19' De V2 vers V5 (garage) : 25'	Train voie directe
	Desserte ITE V1 Km 256,580 par refou- lement	30' (desserte + block) 20' si desserte au passage	Voie 1
Bléré-la- Croix	Voie 4	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie 2
St-Pierre-	Poste 1 et 2	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	Train voie directe
des-Corps (1)	BV	Itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Train voie directe
Tours (1)	BV	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	

⁽¹⁾ Voir conditions particulières de tracé ci-après

• Conditions particulières de tracé

Le temps forfaitaire pour réarmement des compteurs d'essieux pour les sillons avec engins perturbant les compteurs d'essieux est à porter à 45 min.

Cas particulier en gare de Vierzon

La gare de Vierzon est gare d'arrêt général aux PR suivants :

- Vierzon BV
- Vierzon FS

Sauf pour les trains suivants :

- impairs en provenance d'Orléans et reçus voie 5,
- pairs en provenance de Châteauroux ou Saincaize et reçus voie 3 et à destination des Aubrais-Orléans.

Les arrêts, terminus ou origine sont uniquement autorisés aux PR suivants :

- Vierzon Ville BV (les trains de fret ne peuvent pas être terminus ou origine. S'il y a arrêt, il doit être inférieur à 15 minutes).
- Vierzon Ville FS

PR « Vierzon Ville - FS » : arrêts obligatoires (voies convergentes).

PR « Vierzon Ville - FC » et Vierzon Ville - FN » : aucun sillon ne peut y être tracé sans l'accord du BHL de Vierzon (nécessité de mise en place d'un agent EIC en renfort).

Conditions particulières en gares de Tours et St-Pierre-des-Corps

Voir norme de gare.

Entre Tours BV et St-Pierre-des-Corps BV, appliquer un temps de parcours forfaitaire de 5 minutes.

<u>Vitesses limites particulières à certains engins moteurs – cf. RT4302 document B</u>

(non reprises dans THOR):

BB 75000 / BB 75400:

Voie 2:

- VL 60 Km/h entre St-Pierre-des-Corps Poste 1 et Aza y-sur-Cher PL,
- VL 90 Km/h entre Azay-sur-Cher PL et Villefranche s/Cher

Voie 1:

- VL 80 Km/h entre Vierzon-Voyageurs et Azay-sur-Cher PL
- VL 70 Km/h entre Azay-sur-Cher PL et St-Pierre-des-Corps Poste 1

BB 61000, G 1206 (voies 1 et 2):

- VL 70 Km/h de St-Pierre-des-Corps Poste 1 à Azay s/C
- VL 80 Km/h de Azay s/C BV à St Aignan

BB 60000 : VL 70 Km/h voies 1 et 2

EURO 4000-II (voies 1 et 2):

- VL 60km/h entre St-Pierre-des-Corps Poste 1 et Azay-sur-Cher
- VL MA 80 entre Azay-sur-Cher et Vierzon BV

INTERNE SNCF RESEAU

RT 4303 - Vierzon - Saincaize

Ligne sur la région de Tours et de Clermont-Ferrand. GRP 4331-01

Ligne équipées en BAL.

• Espacement des sillons de même sens en ligne

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3' 30 ''	3' 30 ''
120	• Vierzon – Saincaize (BAL)	4'	4'
100 - 90	sauf cas particuliers gares Bourges et Vierzon ci-après	5'	5'
80		6'	6'
	•		

• Cas particuliers des espacements entre sillons de même sens au départ et à l'arrivée des gares de Bourges et Vierzon – uniquement pour les trains s'arrêtant dans ces gares, ne concerne pas les trains en passage

Type convoi	Parcours	Espacement à retenir au BV de Bourges ou Vierzon
VO en rame tractée	Au départ du BV de Vierzon en	3'30''
Autom/Autor	direction de Bourges	3'
Fret	direction de Bourges	5'
Voyageur	A l'arrivée au BV de Vierzon en provenance de Bourges	4'
Fret		6'
VO en rame tractée		4'30''
Autom/Autor	Au départ du BV de Bourges en direction de Vierzon	4'
Fret		8'
Voyageur	A l'arrivée au BV de Bourges en provenance de Vierzon	4'
Fret		5'

horaire au canton amont = horaire au canton aval + 3'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particula- rités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Vierzon (2)	Poste 5	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie directe
(3)	Poste 6 – bifurcation Chateau- roux/Saincaize	espacement entre 2 trains du ou pour FS : 5' itinéraires divergents, convergents, sécants (autres cas) : 4' itinéraires sécants (entre 2 trains voyageurs) : 3'	train voie directe
Daniel Manie	Bif de Montluçon (PA)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie directe
Pont Vert	Poste C bif Vierzon (PC)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie directe
	Bif de Montluçon (BM)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie directe
Bourges (2)	Voie 3 (743m)	garage 4' devant, sortie 3' après	train voie directe
	Voie 4 (738m)	garage 4' devant, sortie 3' après	train voie directe
	Voie 15 (855m)	garage 5' devant, sortie 4' après	train voie directe
St Germain du Puy(1)	Terminus/Origine V5	garage 10' devant sortie 10' après	Voie 1 Voies 1 et 2
Moulins / Yèvres (1)	Terminus/Origine ITE km 244,700	garage 20' devant, sortie 10' après	Voie 1
	BV		
Avord (1)	Evitement voie 4 (814m) pour trains impairs et pairs	garage 4' devant, sortie 2'30'' après	train voie directe
	Terminus/Origine ITE km 254,285 (V1)	garage 15' devant, sortie 10' après	Voie 1
	Terminus/Origine ITE km 257,870 (V2)	garage 20' devant (prov. V2), garage 25' devant (prov. V4), sortie 10' après	Voie 2
Nérondes (1)	11E Km 2/0,210	garage 20' devant (V1 et V2), sortie 10' après	Voie 1 Voie 2
La Guerche	Terminus/Origine voies de service (côté pair)	Sortie 15' après passage voie 2	Voie 1 Voie 2
	Bif de Nevers	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie directe
	BV		
Saincaize	Bif de Vierzon	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie directe
Sameaize	Garage triage (2 voies SGTC coté pair)		
	BV	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Nevers	Garage pair		
<u> </u>			

- (1) les temps de dessertes ont été calculés en prenant en compte le fait que l'agent de desserte est sur place et y reste après le départ du train.
- (2) Voir conditions particulières de tracé ci-après
- (3) Gare d'arrêt général sauf pour les trains :
 - impairs en provenance d'Orléans (C171) et reçus voie 5,
 - pairs en provenance de Châteauroux ou Saincaize (C282) à destination d'Orléans et reçus voie

• Conditions particulières de tracé

IPCS (3 pas voies 1 et 2 entre Vierzon P6 et Bourges BM).

Espacement en contre sens VL120:

Cantons et caractéristique du 1 ^{er} train	Parcours	Voie 1 / trains paires	Voie 2 / trains impairs
Vierzon P6 – Pont-Vert sans arrêts		9'	8'30''
Vierzon P6 – Pont-Vert avec 1 arrêt intermédiaire *	• Vierzon – Bourges	10'30''	•
Vierzon P6 – Pont-Vert avec 3 ar- rêts intermédiaires *	Vierzon - St-Florentin	13'	12'
Pont-Vert - Bourges		6'	6'

^{*}L'espacement tient compte d'un temps forfaitaire d'arrêt en gare de 1min.

Allongement forfaitaire du temps de parcours retenu pour le tracé des sillons dans la fenêtre activée :

	Trains impairs circulant en IPCS sur la voie 2	Trains pairs circulant en IPCS sur la voie 1
V200 sans arrêt entre Vierzon et Bourges	4'	5'30''
V160 avec un arrêt intermédiaire entre Vierzon et Bourges	3'	4'30''
V160 avec 3 arrêts intermédiaires et missions origine/destination Montlu-	2'	2'30''
Sillon fret	2'	4'

Le temps de séparation « pointe à pointe » est de :

- 6' au poste 6 de Vierzon.
- 4' à la bif de Montluçon à Bourges pour les trains pairs origine Bourges,
- 5'30'' à la bif de Montluçon à Bourges pour les trains pairs origine au-delà de Bourges.

Conditions particulières de garage à Bourges :

Les garages / dégarages sur la voie 15 (voie SGTC) sont soumis à l'ouverture du Poste T de Bourges. Seuls les départs vers Saincaize ne sont pas soumis à l'ouverture du Poste T.

Conditions de réception à Vierzon :

Les arrêts, terminus ou origine sont <u>uniquement autorisés</u> aux PR suivants :

- Vierzon Ville BV (les trains de fret ne peuvent pas être terminus ou origine. S'il y a arrêt, il doit être inférieur à 15 minutes)
- Vierzon Ville FS

PR « Vierzon Ville - FS »: arrêts obligatoires (voies convergentes).

PR « Vierzon Ville - FC » et Vierzon Ville - FN » : Aucun sillon ne peut y être tracé sans l'accord du BHL de Vierzon (nécessité de mise en place d'un agent EIC en renfort).

RT 4500 - Nantes - La Rochelle Ville

Ligne sur la région de Nantes

- -Ligne équipée en BAL de Nantes à Clisson.
- -Ligne équipée en BAPR de Clisson à la Roche sur Yon.
- -Ligne équipée en BMNB de la Roche sur Yon à la Rochelle.

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-En BMNB, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +5'

-Les espacements sur la section Nantes – La Roche sur Yon sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100	Nantes ⇔ Clisson (BAL)	4'	4'
90 / 80		5'	5'
120 -100 - 90	Clisson ⇔ La Roche sur Yon (BAPR)	10'	10'

⁻Pour la section en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Bif de Pirmil	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Nantes Etat	Bif de Segré	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
	Bif de Clisson	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Nantes	Poste 1(bif de Bordeaux)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie directe
Vertou	Bif de Vertou	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie directe
vertou	BV. Tiroir V4 (terminus TER) (1)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie directe
Clisson	Arrivée V4 Arrivée V4 Départ V4 Cholet-Nantes	2' devant/7' derrière 3'30'' devant 7' 3'30'' devant/4' derrière	Passage V2 Passage V1 Arrivée V4 Passage V1
Montaigu- Vendée	Choret Frances	5 50 devans i dentere	Tussage VI
L'Herbergement -Les Brouzils			
Belleville- Vendée			
La Roche-sur-	Poste 1 (bif Thouars)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie directe
	BV v4 v6		
Yon	Poste 3 (bif les Sables)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie directe
Luçon			
La Rochelle- Ville	Bif de La Pallice	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	train voie directe
ville	BV Poste 1		

• Conditions particulières de tracé

- -Voie banalisée entre La Rochelle-ville et La Rochelle La Palice.
- -Ligne à période de fermeture à la circulation.
- A Frêne-Rond les tram-train du sens impair **et uniquement du sens impair** desservant la gare sont à recevoir avec code réception Thor signal **fermé KV2** (**ne pas utiliser KV1**) cause proximité PN 2 SAL2 en sortie de gare

RT 4501 - La Rochelle Ville - Bordeaux St Jean

Ligne sur la région Aquitaine – Poitou-Charentes

- -Ligne équipée en BMNB de la Rochelle à Saintes.
- -Ligne équipée en BAL de Saintes à Beillant et de St André de Cubzac à Bordeaux.
- -Ligne équipée en BAPR de Beillant à St André de Cubzac.

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-En BMNB, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +5'

-Les espacements sur la section Saintes – Bordeaux sont repris dans les tableaux suivants.

a) Section Saintes - Cenon: espacement en ligne

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Scintag (AD aillent (DAI)	3'	3'
100 - 90 - 80	Saintes ⇔Beillant (BAL)	5'	5'
≥ 120	Daillant 🗠 St. Andrá da Cubraa (D.A.DD.)	10'	10'
100 - 90 - 80	Beillant ⇔ St André de Cubzac (BAPR)	14'	14'
≥ 120	St André de Cubzac ⇔ Cenon (BAL)	3'	3'
100 - 90 - 80	St Affaire de Cuozac 😽 Celloll (BAL)	5'	5'

Pour la section en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

b) Section Cenon – Bordeaux St Jean (BAL) : espacement particulier <u>au départ et à l'arrivée à Bordeaux</u>

		Espacement à Bordeaux BV	
		Voies Saint	tes (RT4501)
Premier train	Deuxième train	Sens impair espacement à l'arrivée à espacement au dépa Bordeaux Bordeaux	
		espacement à l'arrivée à	espacement au départ de
		Bordeaux	Bordeaux
Train arrêt Ce-	Train sans arrêt	4'	6'
non	Train sans arec	4	U
Train arrêt Ce-	Train arrêt Cenon	5'	5'
non	Train arret Cenon	J	3
Train sans arrêt	Train arrêt Cenon	7'	5'
Train sans arrêt	Train sans arrêt	4'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particulari- tés	Valeur minimale	2 ^{ème} train
I a Da	BV Poste 1		
La Ro- chelle-Ville	Poste 3 (bif Niort)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie directe
Rochefort	BV. V3 à quai 488 m. (banalisée)		
	Poste 1 (bif Niort)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
	Poste 1 Gge pair		
Saintes	BV. V3 : 722 m. (banalisée)		
	V4 et V6 : 235m (banalisées)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
	Bif de Royan		
Beillant	BV (bif Angoulême)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Jonzac			
St Mariens- St Yzan	BV Gge impair		
La Grave	impair St Mariens-BX (V1, voie directe)	Itinéraires sécants : Entre 2 sillons voyageurs 4'	pair BX-Libourne via Ste-Eulalie (V2, voie dé- viée)
d'Ambarès RE	pair BX-Libourne via Ste-Eulalie (V2, voie déviée)	(4' devant et 4' derrière) Autres cas 5' (5' devant et 5' derrière)	impair St Mariens- BX (V1, voie di- recte)
	Itino	Itinéraires convergents 3'30, divergents 2'30''	
Cenon	Bif de Saintes	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4' Impair (4'30" entre impair AngBX et Nantes-BX	
Bordeaux		Voir normes de gare	Tunico DA)

• Conditions particulières de tracé

- -IPCS voies 1 et 2 entre Cenon et Bordeaux.
- -Ligne à période de fermeture à la circulation de La Rochelle-ville à Saintes.

RT 4600 - Saint-Avertin - La Grave d'Ambarès

Ligne sur la région Aquitaine – Poitou-Charentes

Ligne équipée en « TVM 300 SEA » et ERTMS N2 subset 2.3.0.d

• Espacement des sillons de même sens

Signalisation	Vitesse train	Voie 1	Voie 2
« TVM 300 SEA »	300	4'00''	4'00'
ERTMS N2	300	4'00''	4'00''
ERTMS N2	320	3'00''	3'00''

- -Marge de régularité sur la LGV : 5□
- -Parcours St Avertin-Ambarès + raccordements à la Ligne Classique Tours-Bordeaux: voir
- →Avec LTV 080 = Espacement à 5' en TVM
- → Avec LTV 100 = Espacement à 4'30" en TVM
- → Avec LTV 120 = Espacement à 4' en TVM
- → Avec LTV 160 = Espacement à 4'en TVM

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Point remarquable	1 ^{er} train	Valeur minimale	2 ^e train
Monts-Sud – Bif LGV	V1 depuis LGV	Itinéraire convergent : 4'00''	V1 depuis LC
	V1 depuis LC	Itinéraire convergent : 4'30''	V1 depuis LGV
	V2 vers LC	Itinéraire divergent : 4'00''	V2 LGV
La Celle-St-Avant – Bif	V1 vers LC	Itinéraire divergent : 4'00''	V1 LGV
LGV	V2 depuis LGV	Itinéraire convergent : 3'00''	V2 depuis LC
	V2 depuis LC	Itinéraire convergent : 5'00''	V2 depuis LGV
La Celle-St-Avant – pk 0+364		Nez-à-nez 3'30''	
Migné-Auxances – Bif	V1 vers LC	Itinéraire divergent : 4'00''	V1 vers LGV
LGV	V2 depuis LGV	Itinéraire convergent : 4'00''	V2 depuis LC
	V2 depuis LC	Itinéraire convergent : 4'30''	V2 depuis LGV
Fontaine-le-Comte	V1 vers LC	Itinéraire divergent : 4'00''	V1 vers LGV
Nord – Bif LGV	V2 depuis LGV	Itinéraire convergent : 4'00''	V2 depuis LC
	V2 depuis LC	Itinéraire convergent : 4'30''	V2 depuis LGV
Fontaine-le-Comte Nord – pk 0+271		Nez-à-nez 3'30''	

Point remarquable	1 ^{er} train	Valeur minimale	2 ^e train
Fontaine-le-Comte Sud– Bif LGV	V1 depuis LGV	Itinéraire convergent : 3'30''	V1 depuis LC
	V1 depuis LC	Itinéraire convergent : 4'30''	V1 depuis LGV
	V2 vers LC	Itinéraire divergent : 4'00''	V2 LGV
Juillé – Bif LGV	V2 depuis LGV	Itinéraire convergent : 3'30''	V2 depuis LC
	V2 depuis LC	Itinéraire convergent : 4'30''	V2 depuis LGV
Villognon – Bif LGV	V1 vers LC	Itinéraire divergent : 4'00''	V1 vers LGV
La Couronne – Bif LGV	V1 depuis LC	Itinéraire convergent : 4'30''	V1 depuis LGV
	V1 depuis LGV	Itinéraire convergent : 3'30''	V1 depuis LC
	V2 vers LC	Itinéraire divergent : 4'00''	V2 vers LGV

• Conditions particulières de tracé

⁻Toutes voies et raccordements banalisés de Saint-Avertin à Ambarès LGV. Lorsque les trains circulent dans le sens contraire que le sens conventionnel (sens conventionnel à gauche), l'espacement minimal pour des trains de même sens est allongé d'une minute, quel que soit le système de signalisation qui supervise les circulations (« TVM 300 SEA » et ERTMS N2 subset 2.3.0.d).

RT 4602 - Bordeaux - Agen

Ligne sur la région Aquitaine – Poitou-Charentes.

- -Ligne équipée en BAL de Bordeaux à Langon.
- -Ligne équipée en BAPR de Langon à Agen.

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

a) Section Bordeaux – Bègles (BAL) : espacement particulier <u>au départ et à l'arrivée</u> à Bordeaux

Sens impair

Premier train	Deuxième train	Espacement à Bordeaux BV
Train voyageurs sans arrêt VL>160	Train sans arrêt Bègles	4'
Train voyageurs sans arrêt Bègles VL<160	Train avec ou sans arrêt Bègles	5'
Train avec arrêt Bègles	Train avec ou sans arrêt Bègles	6'
Train fret*	Train fret*	

^{*} Via Bassens, sans arrêt Bordeaux, MA100

Sens pair

Premier train	Deuxième train	Espacement à Bordeaux BV
Train voyageurs sans arrêt Bègles VL <160	Train voyageurs sans arrêt Bègles VL >160	4'
Train avec arrêt Bègles	Train voyageurs sans arrêt Bègles VL >160	5'
Train voyageurs sans arrêt Bègles VL >160	Train voyageurs sans arrêt Bègles VL <160	3
Train avec arrêt Bègles	Train avec arrêt Bègles	6'
Train fret*	Train fret*	

^{*} Via Bassens, sans arrêt Bordeaux, MA100

b) Section Bègles - Agen : espacement en ligne

Vitesse sillon	Parcours	Sens pair et impair
≥ 120		3'
100	• Bordeaux – Langon (BAL)	4'
90		4' 30''
80		5'
≥ 120	• Langon – Agen (BAPR)	8'
100 - 90 - 80	• Langon – Agen (BAPR)	12'

Pour la section en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train/particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Bordeaux		Voir normes de gare	
	Accès Nord (réception par VCE)	itinéraires divergents ou sécants 4'	train voie directe
Hourcade	Triage, Réception, Fad côté impair accessible pair		
	Accès Sud	itinéraires divergents ou sécants 4'	train voie directe
	Garage V1 -> V3 (743m banalisée)	4'	Train direct V1
	Train direct V1	2'30''	Sortie V3 -> V1
	Garage V2 -> V4 (250m banalisée) (1)	4'	Train direct V2
	Train direct V2	2'30''	Sortie V4 -> V2
	Sortie V3 -> V2	5'30''	Train voy direct V2
Langon	Sorue v3 -> v2	6'30''	Train fret direct V2
	Correct VII of VII	2'	Train voy direct V2
	Garage V1 -> V4	2'30''	Train fret direct V2
	Train voy direct V2	5'	Garage V1 -> V4
	Train fret direct V2	5'30''	Garage VI -> V4
Mar- mande	BV (V3 450m, V5 740m banalisées)	garage 4' 30" devant, sortie 2' 30" après	train voie directe
mande	Gge faisc. Impair accessible pair		
Port Ste Marie (1)	BV (V4 780m)	garage 4' 30'' devant, sortie 3' après	train voie directe
Agen	BV (V3 480m, V5 510, V7 670m banalisées)	garage 4' 30'' devant, sortie 2' 30'' après	train voie directe
_	Gge faisc. Impair accessible pair		

¹⁾ Voir conditions particulières de tracé

Conditions particulières de tracé

- 2 pas d'IPCS entre Langon et Marmande.
- Gare de Langon : la longueur utile réelle de la V4 est de 377m, mais une limitation à 250 mètres est nécessaire pour libérer le passage planchéié en face du BV reliant le BV au quai desservant la voie 2. Ce quai est intercalé entre V2 et V4, un passage souterrain relie le quai du BV au quai intercalé entre V1 et V3 mais ce souterrrain ne dessert pas le quai intercalé entre V4 et V2!
- Gare de Port Ste Marie : cette gare est une gare temporaire normalement fermée et ouverte à l'initiative de l'EIC (voir RT4602 OP13376). Les horaires d'ouverture ne faisant pas l'objet d'un AR S2A N°5 (horaires non publiés dans OLGA), il ne faut utiliser le garage V4 que sur revendication explicite de l'EF dans sa demande sillon.

RT 4603 - Agen - Montauban

Ligne sur la région de Toulouse.

Ligne équipée en BAPR

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	A con Montoubon (DADD)	8'	8'
100 - 90 - 80	• Agen – Montauban (BAPR)	11'	11'

Les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train/particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV (V3 480m, V5 510, V7	garage 4' 30''devant, sortie 2'	train voie
	670m banalisées)	30''après itinéraires divergents, convergents,	directe
	Gge faisc. impair	ge faisc. impair	
Agen	Bif Périgueux	itinéraires divergents, convergents, t	train voie
	Bit I cligaeax	sécants : 3'	directe
	Aig.63 bif Auch itinéraires divergents, convergents,		train voie
	rug.03 on ruen	sécants : 3'	directe
• Valence	BV (V5 690m banalisée)	garage 4' devant, sortie 2' 30'' après	train voie
d'Agen	Bv (v3 0)0iii ballansee)	garage 4 devant, some 2 30 apres	directe
	BV bif Bordeaux	itinéraires divergents, convergents,	train voie
	B v on Boldeaux	sécants : 4'	directe
Montauban	(V4 640, V6 740m banali-	garage 4' devant, sortie 2' 30'' après	train voie
Montauban	sées)	garage 4 devant, some 2 30 apres	directe
	Gge faisc. impair (770m) garage 5' devant, sortie 3' après	train voie	
	accessible pair	garage 5 devant, sortie 5 apres	directe

Conditions particulières de tracé

- -Circulation des trains de Périgueux sur V1 banalisée entre bif. Périgueux et BV.
- -Circulation des trains d'Auch sur V2 banalisée entre BV et bif. Auch.

RT 4702 - Toulouse - Tarbes

Ligne sur la région de Toulouse

- -Ligne équipée en BAL de Toulouse à Muret.
- -Ligne équipée en BAPR de Muret à Boussens
- -Ligne équipée en BMU de Boussens à Tournay.
- -Ligne équipée en BAPR de Tournay à Tarbes.

• Espacement des sillons de même sens

-Les espacements sur les sections équipées en BAL sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≤ 100	Toulouse ⇔ Empalot (BAL)	2'30''	3'30''
≥ 120	Empelot (Manat (DAI)*	3'	3'
≤ 100	Empalot ⇔ Muret (BAL)*	4'	4'

^{*} Application de l'espacement « ≤ 100 » pour tout type de sillon entre Empalot et Portet St Simon jusqu'à la levée de la LPV 100.

Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Munot A Douggang (DADD)	8'	7'
≤ 100	Muret ⇔ Boussens (BAPR)	9'	9'
≥ 120	Tourney (A Toubes (DADD)	10'	6'
≤ 100	Tournay ⇔ Tarbes (BAPR)	12'	8'

Pour les sections en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif sur le canton le plus long et dépendent des circulations réelles.

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Toulouse		Voir normes de gare	
Empalot	Bif Auch	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Portet St Simon	Bif La Tour de Carol	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Muret	BV (V4 = 298 m) orig./ terminus TER	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
Boussens	BV: V4 = 386m (545m pour garage train pair avec engagement des aiguilles de sortie des voies 6, 8 et 10 vers Tarbes)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Montréjeau	BV (V3 et V5 : 440 m) Rebroussement vers Luchon venant de Toulouse Gge impair	14' pour rame, 5' pour RRR	
Tarbes	Ampervielle bif Bagnères de Bigorre BV (VA : 398 m côté pair) (VD et VE : 717 m côté impair) Gge impair		

⁻En BAPR/BMU, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit :

Conditions particulières de tracé

- -Restriction de circulation : circulation des BB 26000 interdite.
- -Entre Tournay et Capvern dispositions particulières cf. 4.1, 4.2 du RT 4702 (fortes pentes sens impair et freinage non forfaitaire) ; pousse non attelée autorisée.
- -Voie 1 banalisée entre Tarbes et Ampervielle bif.
- -A Toulouse pour forcement TGV:
- →en venant de Tarbes ou Carcassonne => code réception sur voie occupée : RCC
- →en venant de Montauban ou St Sulpice => code réception sur voie occupée : RCL

RT 4703 - Tarbes - Dax

Ligne sur la région Aquitaine – Poitou-Charentes..

Ligne équipée en BAPR de Tarbes à Lourdes et de Pau à Dax. Ligne équipée en BMU de Lourdes à Pau.

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR/BMU, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Tombos (A. Loundos (D.A.DD.)	8'	8'
≤ 100	Tarbes ⇔ Lourdes (BAPR)	10'	10'
≥ 120	Doy (A Doy (D A DD)	9'	9'
≤ 100	Pau ⇔ Dax (BAPR)	12'	12'

⁻Les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Lourdes	(V7 300m, V9 300m, V13 275m tiroir) VA 438 m. côté pair VD, VE, VF 476 m. côté pair	Voies de réception pour trains de pèle- rins	tram
Coarraze- Nay			
Pau	BV (Voie centrale Y 470 m) (V5 360m) Gge (V7 à 27)	Origine/départ sur Oloron Sainte Marie	
Lescar	Gge (V4 600m)		
Artix	Gge (V3, 5, 7,9 550m)		
Lacq	Gge (V3 450m)		
Orthez			
Puyôo	BV V1 et V2 Dax (V3 400m, V5 300 m)	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' entrée/sortie VU (Bayonne) avec arrêt 3'	
	Gge V9, 11, 13,15		
Misson- Habas			
Dax	BV (V3 600m, V4 500m) BV. De ou vers Puyôo	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	

• Conditions particulières de tracé

- Restriction de circulation : circulation des BB 26000 interdite et pas de TGV tracés UM entre Dax et Tarbes.
- A Dax, pour forcement TGV sens pair : code réception sur voie occupé = RCL

RT 4704 - Puyôo - Bayonne

Ligne sur la région Aquitaine – Poitou-Charentes.

Ligne équipée en BMVU.

• Espacement des sillons de même sens

-En BMVU, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / parti- cularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Puyôo BV V1 et V2 Dax (V3 400m, V5 300 m)		itinéraires divergents, convergents, sécants : 3' entrée /sortie VU (Bayonne) avec arrêt 3'	
	Gge V9, 11, 13,15		
Peyrehorade	BV (VE 556 m)	sens impair = croisement sans arrêt : arrivée 8 min avant, départ 8 min après sens pair = croisement sans arrêt : arrivée 10 min avant, départ 4 min après	2ème train croiseur et train croiseur sans arrêt
BV (VE 490 m)		sens impair = croisement sans arrêt : arrivée 8 min avant, départ 8 min après sens pair = croisement sans arrêt : arrivée 10 min avant, départ 4 min après	2ème train croiseur et train croiseur sans arrêt
Urt	Sig. S105-C106/ Ep MI VA CEF		
	Bif St Jean- Pied-de-Port	itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	
Bif de Mousse- rolles		itinéraires divergents, convergents, sécants : 3'	Voie directe
Bayonne	BV (VE 206m, VD277m, VA311m)		

• Conditions particulières de tracé

- Restriction de circulation : circulation des BB 26000 interdite.
- Voie banalisée entre signaux S05-C106 et bif Mousserolles.
- Double voie banalisée entre bif Mousserolles et Bayonne.
- Desserte fret de l'ITE MIVACEF:
 - Livraisons : matérialiser au graphique une occupation de la VU dans les 5' suivant l'heure d'arrivée du train sur l'ITE
 - Restitutions : matérialiser au graphique une occupation de la VU dans les 5' précédant l'heure de départ du train sur l'ITE

Motif : la desserte est reçue sur carré fermé à l'entrée de l'ITE (signal sur la VU), la sortie de l'ITE se fait à VL30 jusqu'au premier signal de cantonnement situé à 1200m de l'ITE sur la VU vers Bayonne.

RT 5100 - Paris - Melun via Brunoy

Ligne sur la région de Paris Sud-Est

Ligne équipées en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

_	Parcours	Voie	Voies 1Bis		Voies 2Bis		Voies
Vitesse sillon		1 et 2	Longueur >400 m	Longueur <400 m	Longueur >400 m	Longueur <400 m	1M et 2M
≥ 120	Paris⇔Villeneuve- St-Georges (BAL)	3'	3'	2'	3'	2'	3'
100		4'	3'	2'	3'	2'	4'
≤ 90		5'	3'	2'	3'	2'	5'
≥ 120	Villeneuve-St-	3'	3'	3'	3'	3'	3'
100	$Georges \Leftrightarrow Melun$	4'	4'	4'	4'	4'	4'
≤ 90	(BAL)	5'	5'	5'	5'	5'	5'

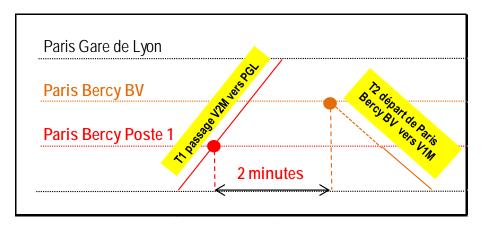
• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Paris-Lyon		Voir normes de gare	
Paris-Bercy		Voir normes de gare	
Paris-Lyon	Départ de PGL par V1M ou V2M banalisée vers Bercy FSC RO voies 4 à 10	4'30'' devant	Circule V2M vers PGL ou V2MS vers PGL gare sou- terraine
P1/P2	Départ de PLY Banlieue V1D- V2D-V3D-V4D vers V1M Paris - Melun	3' devant	Circule V2M vers PGL surface
	Sortie Bercy vers V1M	4' devant	Circule V2M
Bercy P1	Circule V2M	Départ du 2 ^{ème} train de Bercy BV : 2' après le passage du 1 ^{er} train au Poste 1 de Bercy (1)	Sortie Bercy vers V1M
Bercy P3	De V2M vers TSEE par V41C – aiguille d'accès au PK 3+898 sur schéma Thor – PR Bercy P3 voie locale 41C	2' devant	Circule V1M
Le Vert de Maisons BV	Bif de Vert de Maison. : V2→V1MCS→V2M	2'30'' devant	Circule V1M
	Paris Gare de Lyon AG (Aig. km 9+6) : Circule V2	Nez à nez : 2'30" devant	V1M→ V2CS →V1
Villeneuve-	Paris Gare de Lyon KM (Aig. km 10,550) : V1M→ V2CS →V1	Nez à nez : 3' devant	Circule V2
St-Georges	Paris Gare de Lyon Aig.Km 10+550 Circule V1M	Nez à nez : 3'30"	V2→ V1M CS →V2T→V2M
	Paris Gare de Lyon Aig. Km 9+6 V2→ V1M CS →V2T→V2M	Nez à nez : 3'	Circule V1M

¹⁾ Norme Bercy P1 - voir schéma en fin de tableau

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Paris Gare de Lyon Bif Aig. Km 8.9/9.1 V2M → vers Faisceaux de Villeneuve Triage (Rem VIP-FDN) ou vers V1CI/V2CI	Cisaillement : 3'30'' devant, 3'30'' derrière	Circule V2T → V2M
	, 101/ V201	Divergence: 3'30''	Circule V1M
Villeneuve- St-Georges	Circule V2T → V2M	Convergence : 3'30''	Paris Gare de Lyon Bif Aig. Km 8.9/9.1 Sortie Faisceaux de Ville- neuve Triage (REM VIP- FDN) ou de 1CI /2CI → V2M
	$BV: V1M \rightarrow V1$	3' devant, 3' derrière itinéraire sécant	Circule V1, V2 → voie directe
	BV : V1B → V1	3' devant, 3' derrière itinéraire sécant	Circule V1, V1M → voie directe
	Autres itinéraires	3' itinéraires sécants, convergents ou divergents	

Cas particulier de la norme Paris – Bercy P1



Pour l'application de ce temps de séparation entre un train passant V2M au P1 de Bercy, suivi par un départ du BV de Bercy cisaillant V2M, 2 points de jalonnement sont utilisés :

- o Bercy P1 pour le train en passage V2M
- o Bercy BV pour le train au départ de Bercy.

Les 2 minutes sont à appliquer entre ces 2 points de jalonnement.

RT 5101 - Melun - Montereau

Ligne sur la région de Paris Sud-Est.

Lignes équipées en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

-Itinéraire par Moret

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120	Melun ⇔Moret⇔Montereau	3' 30	3' 30
100	(BAL)	4'	4'
≤ 90	\ <u></u> /	5'	5'

-Itinéraire par Héricy

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120	Melun ⇔Héricy⇔Montereau	3' 30	3' 30
100	(BAL)	4'	4'
≤ 90		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particulari- tés	Valeur minimale	2 ^{ème} train	
Melun	BV : 1MH → 1HE	3' devant, 3' derrière itinéraire sécant	Circule V1R, V2H → voie directe	
	BV : 1CO → remisage	3' devant, 3' derrière itinéraire sécant	Circule V2MO, V2H → voie directe	
	Autres itinéraires	3' itinéraires sécants, convergents ou divergents		

	1 ^{er} train / particulari- tés	Valeur minimale	2 ^{ème} train	
Moret	BV : 1MO → 1NE	4' devant, 4' derrière itinéraire sécant	Circule V2MO → voie directe	
	BV : 2NE → 2MO sans arrêt Moret	4' devant, 4' derrière itinéraire convergent	Circule V2MO → voie directe sans arrêt Moret	
	BV : $2NE \rightarrow Paris$ BV : $2MO \rightarrow Paris$	Arrivée T2 à Moret (1): 3'30'' au plus tôt après passage T1, 4' après si T1 est un train de fret ou s'arrête à Melun Départ de T2 de Moret: 3' après passage T1, 4' après si T1 est un train de fret ou s'arrête à Moret Itinéraire convergent	Transilien Montereau → Paris arrêt Moret Transilien Montargis → Paris arrêt Moret	
	$BV : 1MO \rightarrow 1B$	Garage 5' devant, départ 3' derrière	Circule V1MO → voie directe	
	BV : FAI → 1MO	départ 3' derrière	Circule V2NE → voie directe	
	Autres itinéraires	3' itinéraires sécants, convergents ou divergents		
Montereau	Poste : 1MO → 1HE	4' devant, 3' derrière itinéraire sécant	Circule V2HE → voie directe	
	Poste : $1HE \rightarrow 1MO$	4' devant, 3' derrière itinéraire sécant	Circule V2HE → voie director	
	Autres itinéraires	3' itinéraires sécants, convergents ou divergents		

1) Si T2 Transilien arrive à Moret moins de 3'30" après passage de T1, T2 sera à recevoir sur signaux fermés au BV de Moret : utiliser code Thor KV2

• Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières.

RT 5102 - Montereau - Nuits-sous-Ravières

Ligne sur la région de Paris-Sud-Est

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3' 30	3' 30
120	Montereau ⇔ Nuits-Sous-Ravières	4'	3' 30
100		5'	4' 30
90	(BAL)	5'	5'
80		6'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Montereau	Poste : 1MO → 1HE	4' devant, 3' derrière itiné-	Circule V2HE →
	Poste : 1HE → 1MO	raire sécant 4' devant, 3' derrière itiné-	voie directe Circule V2HE →
	Autres itinéraires	raire sécant 3' itinéraires sécants, convergents ou divergents	voie directe
	Garage impair : V1 → ga-	Garage 4' devant, départ 3' derrière	Circule V1 → voie directe
Laroche- Migennes	rage Garage pair : V2 → garage	Garage 4' devant, départ 3' derrière	Circule V2 → voie directe
	P1 → Auxerre	3' itinéraires sécants, convergents ou divergents	
Vergigny	$Bif: V1 \rightarrow LGV$	4' devant, 3' derrière	Circule V1 → voie directe
	Bif : LGV \rightarrow V2	4' devant, 3' derrière	Circule V2 → voie directe
St-Florentin	Garage impair : V1 → ga- rage	Garage 4' devant, départ 3' derrière	Circule V1 → voie directe
	Garage pair : V2 → garage	Garage 4' devant, départ 3' derrière	Circule V2 → voie directe
Nuits-sous- Ravières	BV : V1B (757m) ou VA centrale (800m)	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe

• Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.

RT 5103 - Nuits-sous-Ravières - Dijon

Ligne sur la région de Dijon

Ligne équipées en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Nuits-Sous-Ravières ⇔ Les-Laumes-Alésia	3'	3'
100 - 90	(BAL)	4'	4'
Vitesse sillon	Parcours	Voie 1 ou V1B	Voie 2 ou V2B
≥ 140	Las Lasses Alfric ADiine	3'	3'
120	Les-Laumes-Alésia ⇔Dijon (BAL)	3' 30	3' 30
100 - 90	(DAL)	4'	4'

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Nuits-sous- Ravières	BV : V1B (757 m) ou VA centrale (800 m)	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Aisy	BV : VA centrale (805 m). Téléc. par Montbard	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Aisy	Bif Rac LGV Téléc. par Montbard	passage 3' derrière sillon sortie LGV (itinéraire convergent)	Train voie directe
Nogent-les- Montbard	Evitement (VA ou VB 760 m). Télec.par Montbard	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Les-Laumes-	Faisceau Escale (entrée VL 30 via V1B)	lle Garage 5' devant, sortie 3' derrière	
Alésia		Itinéraire sécant ou divergent 5'	Train voie directe
Malain	VA centrale (810 m). Téléc. par PC	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Plombières	VA centrale (837 m). Téléc. par PC	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Dijon		Voir normes de gare	

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -L'espacement à contre-sens pour les sillons tracés entre Nuits-Sous-Ravières et Les-Laumes-Alésia est identique au sens normal.
- -L'espacement à contre-sens pour les sillons tracés entre Blaisy-Bas et Dijon est le suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1CS	Voie 2CS
≥140	Blaisy-Bas ⇔ Dijon	3'30''	4'
≤120	(BAL)	4'	4'30''

⁻Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.

RT 5104 - Dijon - Mâcon

Ligne sur la région de Dijon

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100	Diion & Macon	4'	4'
90	Dijon ⇔ Mâcon	4' 30	4' 30
80		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Dijon		Voir normes de gare	
Nuits-St-	Voie 9 GGE (742 m)	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Georges	V12 GGE (740 m)	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Beaune	BV : VA (754 m)	Garage 4' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Deaune	BV: V2B (810 m)	Garage 4' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
	Bv: V1B	Passage 4' derrière	Train voie directe
	V3 Evitement (800 m)	Garage 4' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Chagny	$BV : VA \text{ ou } VB \Rightarrow V2B$	Garage 4' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
	Bif. Sud	3' devant et derrière itinéraires sécants,	
	Bii. Sud	divergents et convergents	
Châlon-	Faisceau impair	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
sur-Saône	BV : Voies 4-6 GGE ou	Garage 5' devant, sortie 2' derrière	Train voie directe
sui-Saulie	Faisceau Réception	après passage au BV	Train voic directe
Sennecey	V5G (662 m)	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Semiecey	V2B (812 m)	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Tournus	V1B Evitement (838 m)	Garage 4' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Tournus	V4G (740m)	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Uchizy	Evitement pair (968 m)	Garage 4' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Fleurville -			
Pont-de-	BV : V3G (751 m)	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Vaux			
Mâcon		3' devant et derrière itinéraires sécants,	
Macon		divergents et convergents	

• Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

RT 5105 – Mâcon Ville – Lyon-Perrache – Lyon-Part-Dieu et Vénissieux

Ligne sur la région de Lyon

Ligne équipée en BAL

Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140	M^ 44 I	3'	3'
120	Mâcon ⇔ Lyon	4'	4'
≤ 100	(BAL)	5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Mâcon		3' devant, 3' derrière itinéraires convergents, divergents ou sécants	
Belleville-	Voie 3G (750 m)	Garage 5' devant au BV	Train voie directe
sur-Saône	Voie 4G (760 m)	Garage 5' devant au BV	Train voie directe
	V3G (740 m)	Garage 5' devant au BV	Train voie directe
Villefranche-	VA (720 m)	Garage 5' devant au BV	Train voie directe
sur-Saône	VB (550 m)	Garage 5' devant au BV	Train voie directe
sui-Saone	TER pair terminus VB	2' au BV	TGV pair en pas- sage V2
St-Germain- au-Mont-	Lyon-Part-Dieu → Lozanne	Passage 4' devant / 4' derrière	Mâcon → Lyon Perrache
d'Or	Lyon-Perrache → Triage SGMO	Passage 4' devant / 4' derrière	Mâcon → Lyon Perrache
Collonges- Fontaines	Lyon-Part-Dieu \rightarrow Mâcon (V2Bis \rightarrow V2)	Passage 4' devant / 4 derrière	Mâcon → Lyon Perrache
	V13 GGE (960 m)	Garage 5' devant au BV	Train voie directe
Lyon-Vaise	Faisceau Pair	Passage 5' devant au BV	Train voie directe
Lyon-vaise	FAP → Lyon Perrache	Passage 4' devant, 4' derrière (itinéraire sécant)	Lyon-Perrache → Mâcon
Lyon-Part- Dieu		Voir normes de gare	
Lyon- Perrache		Voir normes de gare	

• Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -Tunnel de Ste Irénée entre Lyon-Vaise & Lyon-Perrache : tunnel de grande longueur (<u>marche de sécurité</u>).

Annexe RT 5105

Normes de tracé afférentes aux plages horaires de maintenance du Noeud Ferroviaire Lyonnais

-Aucune plage de jour (même d'une heure) n'est allouée, vu la demande sillons, et par analogie région parisienne.

-Zone à 2 voies sans IPCS :

→Collonges LVS LPR

→Lyon-Perrache Badan

22h30/4h30 sur les 2 voies toutes les nuits de DI/LU

(Trains tracés par St Clair les nuits DI/LU)

-Zone à 2 voies avec IPCS :

Collonges St Clair

22h30/4h30 sur une voie au choix sur chacune des nuits LU/MA et MA/ME

(Trains tracés JOB sans variante avec + 4 ' forfaitaire sans gestion de conflit)

-Zones à 4 voies :

St Clair (PK 504.6 cf. Talgo) à Chasse, et LPR à Chasse

22h/4h

Sur une voie de chaque sens chaque nuit du LU/MA au JE/VE

(Trains tracés sans variante en considérant 2 voies indisponibles sur les nuits LU/MA à JE/VE)

-Zone à 3 voies ou 2 voies IPCS :

LGR à Grenay 22h/4h sur une seule voie parmi toutes les nuits LU/MA à JE/VE (Trains tracés sans variante en considérant une voie indisponible sur la plage horaire)

RT 5106 - Lyon Perrache – Chasse - Givors et Badan Lyon Perrache – St Fons (Voies Marchandises) Lyon Part Dieu – Lyon Guillotière

Ligne sur la région de Lyon

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120	Lyon ⇔ Givors et Badan (BAD)	4'	4'
≤ 100		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	Valeur minimale
Lyon Part Dieu	Voir normes de gare
Lyon Perrache	Voir normes de gare
Lyon Guillotière Poste 7	
Lyon Guillotière Poste 15	
Lyon Guillotière Poste 27	
(G1 dans Thor)	
Bifurcation de St Fons	
	Itinéraires convergents, divergents ou sécants
Sibelin Bif. Nord	3' devant, 3' derrière
Bif. Sud	3 devant, 3 derriere
Chasse Poste 1	
Givors Canal Bif. 2,6	
Bif 2,1	
Badan Poste 1	

• Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

Lyon Guillotière : dessertes fret du Port Edouard Herriot (PLEH)

1. Généralités

Cette desserte fait l'objet de la CLE OP55989 (Gare de Lyon Guillotiere P27 – normes de tracé sur les voies 31 et 32 pour la desserte de l'ITE du Port Lyon Edouard Herriot) de l'EIC RA. L'accès au faisceau de l'ITE du PLEH est possible en traction électrique. Dans le schéma de situation ci-après figurent une voie V31 Nord et V31 Sud : dans Thor seul existe le PR V31 Nord matérialisé au km 512+9 (Lyon Guillotière V31)

2. Modalités de livraison / restitution du PLEH

• Livraisons:

- a) trains en provenance de la direction de Grenoble ou Marseille : à tracer avec rebroussement à Lyon Guillotière voie 31 Nord - accès direct à la V31 Nord de V2M depuis le PR Lyon Guillotière J1 (Km 514+1) avec cisaillement V1M.
- b) trains en provenance de Lyon Perrache avec entrée directe sur l'ITE PLEH sans transit via V31 Nord : à tracer V1M depuis le PR Lyon Guillotière 27 (Km 512+5) → Lyon Guillotière Km514/Km1 par la voie locale M31 → Lyon Guillotière J1 (Km 514+1) V31 → PLEH terminus.
- c) trains en provenance de Lyon Perrache avec un arrêt V31 Nord : à tracer V1M depuis le PR Lyon Guillotière 27 (Km 512+5) puis arrêt [C] au besoin sur V31 Nord pour gérer le double cisaillement V1M/V2M. Après arrêt départ de V31 Nord vers le PLEH via Lyon Guillotière J1 (Km 514+1)
- d) trains revendiqués terminus V31 Nord par l'EF:
 - trains en provenance de Lyon Perrache : à tracer V1M depuis le PR de Lyon Guillotière 27 (Km 512+5) puis PR terminus Lyon Guillotière 31 (Km 512+9)
 - trains en provenance de la direction de Grenoble ou Marseille : à tracer V2M jusqu'au PR de Lyon Guillotière J1 (Km 514+1) puis terminus V31 Nord.

Le parcours V31 Nord → PLEH est géré par le BHL de Lyon

- e) trains avec un arrêt S voie 31 nord pour dépose ou prise d'un lot à destination ou en provenance du PLEH :
 - Pour les sillons en provenance de Lyon Perrache : à tracer V1M depuis le PR Lyon Guillotière 27 (Km 512+5) puis PR Lyon Guillotière 31 (Km 512,900) enfin reprise de la V1M via le PR Lyon Guillotière J1 (km 514+1).
 - Pour les sillons en provenance de la direction de Grenoble ou Marseille
 : à tracer de la voie 2M depuis le PR Lyon Guillotière J1 (km 514+1)
 puis PR Lyon Guillotière 31 (Km 512,900) enfin reprise de la V2M via le PR Lyon Guillotière 27 (Km 512+5).

Le parcours voie 31 nord / PLEH (et inversement) pour le lot est géré par le BHL de Lyon.

Dans les cas a) et e) ci-dessus la durée de l'arrêt S est à indiquer par l'EF.

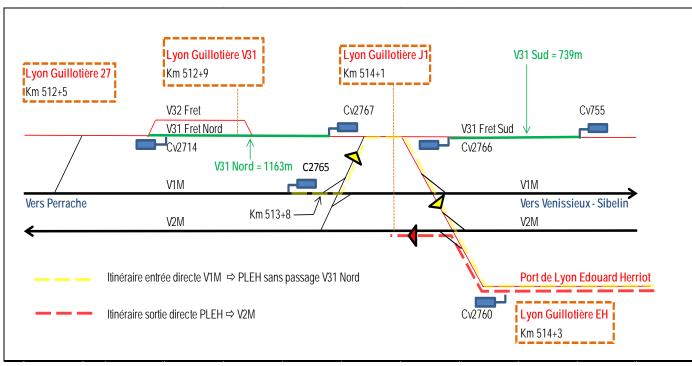
• Restitutions:

 a) sortie du PLEH en direction de Lyon Perrache : sorite directe du PLEH sur V2M depuis le PR origine Lyon Guillotière EH

INTERNE SNCF RESEAU

b) sortie du PLEH vers la direction de Grenoble ou Marseille : à tracer depuis le PR origine Lyon Guillotière EH avec rebroussement sur V31 Nord, et après rebroussement vers V1M via Lyon Guillotière J1 (Km 514+1). La durée de l'arrêt S pour le rebroussement est à indiquer par l'EF.

	1 ^{er} train / parti- cularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	V2M → V31	Cisaillement V1M : 5' de- vant/derrière	Circulation V1M
		Divergence V2M : 5'	Circulation V2M
	V31 → PLEH	Cisaillement V1M/V2M : 6' avant et 3' après	Circulation V1M ou V2M
Lyon Guillotière J1	V1M → PLEH sans transit V31 Nord	Cisaillement V1M/V2M : 6' avant et 3' après	Circulation V1M ou V2M
(Entrée/sortie Port de Lyon Edouard	PLEH → V31	Cisaillement V1M/V2M : 6' avant et 3' après	Circulation V1M ou V2M
Herriot - PLEH)	Circulation V2M	Convergence V2M : 3'	$PLEH \rightarrow V2M$
	$PLEH \rightarrow V2M$	Convergence V2M: 8'	Circulation V2M
	V31 → V1M	Convergence V1M: 7'	Circulation V1M
	Circulation V1M	Convergence V1M : 3'	V31 → V1M



4. Schéma de situation

RT 5107 - Chasse-sur-Rhône - Pierrelatte

Ligne sur la région de Lyon

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100	Chasse-Sur-Rhône ⇔ Pierrelatte (BAL)	4'	4'
90 - 80		5'	5'

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Vienne	VA (411 m)	Garage 5' devant au BV, départ 3' derrière	Train voie directe
vienne	V1B (760 m)	Garage 5' devant au BV, départ 3' derrière	Train voie directe
St-Clair-	V3G (809 m)	Garage 5' devant au BV, départ 3' derrière	Train voie directe
les-Roches	V4G (747 m)	Garage 5' devant au BV, départ 3' derrière	Train voie directe
	Bif Nord : Valence \rightarrow Chasse	Passage 4' devant, 3' derrière (itinéraires sécants)	Chasse → Pey- raud (voie déviée)
St- Rambert- d'Albon	Bif Sud : Peyraud → Valence	Passage 4' devant, 3' derrière (itinéraires sécants)	Valence → Chasse (voie directe)
	V1B (1481 m)	Garage 5' devant au BV, départ 3' derrière	Train voie directe
	VA (536 m)	Garage 5' devant au BV, départ 3' derrière	Train voie directe
	V12 GGE (786 m)	Garage 5' devant au BV, départ 3' derrière	Train voie directe
St-Vallier /Rhône			
Valence	Bif du Cagnard : Valence → Grenoble	Passage 4' devant, 4' derrière	Chasse → Va- lence
	P1 : Valence → La Voulte	Passage 4' devant, 3' derrière (itinéraires sécants)	Pierrelatte → Valence
	Bif 635,5 : La Voulte \rightarrow	Passage 4' devant, 3' derrière (itinéraires	Pierrelatte →
Livron	Pierrelatte	sécants)	Valence
	3,8 km de voie Commune sur le Rac		
	VB (399 m)	Garage 5' devant au BV, départ 3' derrière	Train voie directe
Montéli-	V1B (761 m)	Garage 5' devant au BV, départ 3' derrière	Train voie directe
mar	V4 GGE (760 m)	Garage 5' devant au BV, départ 3' derrière	Train voie directe
Pierrelatte	V1B (828 m) V2B (784 m)	Garage 5' devant au BV, départ 3' derrière Garage 5' devant au BV, départ 3' derrière	Train voie directe Train voie directe

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -Pas de stationnement possible sur la voie 2 Gare à Vienne. Signal de sortie de la voie 2 gare empêche les trains de voie B de rouler.
- -St-Clair-Les-Roches Voie 4G : prévoir un délai d'occupation de la voie de 45 minutes après arrivée et avant départ de trains commerciaux (sauf précision explicite de l'EF).

RT 5108 - Pierrelatte - Marseille-Saint-Charles

Ligne de la région de Marseille

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140	Pierrelatte ⇔ Marseille-Saint- Charles (BAL)	3'	3'
120		3' 30''	3' 30''
100		4'	4'
90 - 80		5'	5'

Gares	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train	
Pierrelatte	Garage V1B (828 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe	
Pierrelatte	Garage V2B (770 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe	
	Garage V1B (1 093 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe	
Orange	Train V2 > V1B	3' devant et 3' derrière au BV	Train impair V1	
	Garage V3 G (≅ 790 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe	
	Garage V2B (746 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe	
Sorgues	Bif. VU : Marseille → Carpentras	5' devant / 4' derrière	Pierrelatte → Marseille	
	Départ V1 après desserte du BV	4'	V1 avec ou sans desserte	
	Bif Cavaillon : Cavaillon → Avignon BV	5' devant / 4' derrière	RD → Cavaillon	
Avignon	Avignon BV : Pierrelatte → CNO	6' devant / 4 derrière	Tarascon → Avignon BV	
	Autres itinéraires sécants, convergents, divergents : 4' devant / 4' derrière			
	Avignon TGV -> Avignon BV	2'30''	Avignon BV -> Avignon TGV	
Avignon Fret VC	Avignon TGV -> Avignon BV	3'	Avignon -> Tarascon via VCC	
Fret VC	Avignon -> Tarascon via VCC	Départ de T2 2' après le passage de T1 à Avignon Fret VC	Avignon TGV -> Avignon BV	
	RS : Miramas – Avignon	3'	Nîmes – Miramas	
Tarascon	RS : Nîmes – Miramas	4'	Miramas – Avignon	
	Garage V5G (730 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe	
Arles	Garage V3G (770 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe	
Arres	Garage V6G (1 000 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe	
St-Martin-	Garage V3G (746 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe	
de-Crau	Garage V4G (752 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe	
Miramas		Voir normes de gare		
	Garage V1B (780 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe	
Berre	Garage V2 Évitement (750 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe	
	Voie 1/FP	4' devant et 3'30 derrière	V2 directe	

Gares	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Garage V4G (780 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe
	Garage V1B (760 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe
Dognag	TRI/V1B/V2	6'30'' au BV	Train voie 2 directe
Rognac	Train voie 2 directe	2'30'' au BV	TRI/V1B/V2
	TRI/VB/V2	5' au BV	Train voie 1 directe
	Train V1 directe	1' au BV	TRI/V1B/V2
	Garage V4G (495 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe
Pas-des-	Garage V1B (750 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe
Lanciers BV	V1/FDE	6' devant	voie 2 directe
	Voie 2 directe	5'30''	V1/FDE
L'Estaque	Garage VM3 (460 m)	5' devant et 2'30'' derrière	Train voie directe
Marseille-			
Saint-	Voir normes de gare		
Charles	-		

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750 m <u>et</u> tonnage : 2 400 tonnes minimum) est de 15'.
- -L'espacement entre les sillons tracés en IPCS est à déterminer au cas par cas en fonction des itinéraires retenus.
- -À Avignon CNO:

Réceptions:

Un espacement de 20' est nécessaire après la réception d'un train court (entre 550 et 610 m).

Un espacement de 25' est nécessaire après réception d'un train de 750 m.

Un espacement de 35' (40' dans l'idéal) est nécessaire après réception d'un train de 850m. Envois :

2 trains d'une longueur maximum de 750 m peuvent être envoyés en simultané depuis les voies 102 et 104 (5' d'espacement dans l'idéal).

Il est nécessaire de respecter un espacement de 35' minimum avant envoi de deux trains supplémentaires.

Les trains de 850m ne peuvent être envoyés que depuis la voie 104. Dans le cas d'un envoi simultané, la longueur du train envoyé depuis la voie 102 est limitée à 750 m.

-Afin d'éviter une sollicitation inappropriée des installations fixes de traction électrique (IFTE), les voies THOR suivantes ne peuvent pas être utilisées pour la mise en mouvement de trains utilisant la traction électrique dont la masse remorquée est > à 1 600 t ainsi que pour la mise en mouvement de TGV en UM :

Sorgues: SORGUES V3G

Avignon: AVIGNON FRC, AVIGNON TRI, AVIGNON VHG

Tarascon: TARASCON V5G, TARASCON V6G

Arles: ARLES V3G, ARLES V4G

St-Martin-de-Crau: SAINT MARTIN DE CRAU V3G, SAINT MARTIN DE CRAU V4G

Miramas: MIRAMAS TRI, MIRAMAS V3G, MIRAMAS ED3

Rognac: ROGNAC V4G, ROGNAC TRI

-Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*

-<u>Tracé à contre-sens entre Tarascon et Avignon :</u> perte de temps pour utilisation des IPCS (à ajouter entre Tarascon et Le Pontet)

Vitesse sillon	Voie 1 CS	Voie 2 CS
≥ 140	4'	4'
120	3'30''	3'30''
100	3'	3'

- Espacement des sillons de même sens

- ter-	Vitesse sillon	Voie 1 CS (Espacement à Tarascon Poste PK 759.1)	Voie 2 CS (Espacement à Avignon DU)
	160	3'30''	3'30''
	≥ 120	4'	3'30''
	100	4'	4'

Inter-

² 1 ^{er} train	2 ^{ème} train	Tarascon Poste PK 759.1	Avignon DU
Avignon -> Tarascon V1	Tarascon -> Avignon V1 CS	3'	
Tarascon -> Avignon V1 CS	Avignon -> Tarascon V1		4'
Tarascon -> Avignon V2	Avignon -> Tarascon V2 CS	4'	
Avignon -> Tarascon V2 CS	Tarascon -> Avignon V2		3'

RT 5110 - Dijon - Is sur Tille

Ligne sur la région de Dijon

Ligne équipée en BAL.

• Espacement entre sillons de même sens

Vitesse du sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
> 120	Dijon ⇔ Is-sur-Tille (BAL)	3'	3'
120		4'	4'
≤100		5'	5'

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

PR	1 ^{er} train / particu- larités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Dijon ville		Référentiel particulier gare de type 2	
	Bif 318,9 :	3' 30'' itinéraire divergent, 4' sécant	Train voie di- recte
	Dii 310,7 .	3' 30 convergent	Train voie dé- viée
	Poste 1	4' itinéraire divergent, 4' 30'' sécant	Train voie di- recte
	roste 1	3' 30 convergent	Train voie dé- viée
Perrigny	Poste 2	3' 30'' itinéraire divergent, 4' sécant	Train voie di- recte
	roste 2	3' 30 convergent	Train voie dé- viée
	Poste 3	3' 30'' itinéraire divergent, 4' sécant	Train voie di- recte
		3' 30 convergent	Train voie dé- viée
Covered	Doctor 1 2 at 2	4' itinéraire divergent, 4' 30'' sécant	Train voie di- recte
Gevrey	Postes 1, 2 et 3	3' 30 convergent	Train voie dé- viée
Dijon Porte Neuve			Train voie di- recte
	V3 GGE (998 m)	Garage 5' devant (au BV), sortie 3' derrière (accès sens impair)	Train voie di- recte
• Is-sur- Tille		Garage 2' devant, sortie 3' derrière (accès sens pair)	Train voie di- recte
	Voie 20 (843 m)	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie di- recte

•

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

INTERNE SNCF RESEAU

RT 5111 - Dijon Ville - Clerval + raccordement Besançon Viotte - Besançon Franche Comté TGV

Ligne sur la région de Dijon

Ligne équipée en BAL.

• Espacement entre sillons de même sens

	ment entre smons de meme sens				
Vitesse du sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2		
≥ 140		3'	3'		
120	Dijon ⇔ Besançon (BAL)	4'	4'		
≤100		5'	5'		
≥ 120		4'	4'		
100	Besançon ⇔ Clerval (BAL)	5'	5'		
≤ 90		6'	6'		
V	U Besançon-Viotte - Besançon-TGV	7			
≥ 120	$\begin{array}{c} Besançon\text{-}TGV \Rightarrow Besançon\text{-}Viotte \\ (BAL) \end{array}$	5'			
≥ 120	Besançon-Viotte ⇒ Besançon-TGV (BAL)	3	,,		

		1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
•	Dijon ville		Référentiel particulier gare de type 2	
	Genlis	Voie 1Bis (832 m) télécommandée par PC	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
•	Villers Bif	GV1 ou V1	3'	V1 ou GV1
	LGV	GV2 ou V2	3'	V2 ou GV2
•	Auxonne	Bif V1 : télec par PC Entrée V1 ou V2 IPCS : télécommandée par PC • BV : gare temporaire		
		Bif de Tavaux	6' au P1 devant train V1 (itinéraire raire convergent) ou V2 (itinéraire sécant)	Train voie directe
	Dôle	$P2 \Rightarrow Triage$ (côté pair)	Garage 6' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
	Dute	Voie1 P2 ⇒ Mouchard (côté pair)	Cisaillement voie 2, passage 3' derrière	Train voie directe voie 2
		EP Ciment (entrée par refoulement)	Garage 15' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Saint-Vit	V1 Evit (830 m) télécommandée par PC	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Samt-vit	V2 Evit (813 m)	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
Franois	Bif 398,4 : Mouchard → V1. télec. par Besançon P1	I Passage 3 devant I	
Roche-lez-Beaupré V8G			
Clerval	voir	RT 1371	
	VU Besançon-Viotte - Besa	nçon-TGV	
Besançon TGV V4	Départ V4	3'30''	Départ V6 ou V8
Tout point de croisement	Δ I AVITAMENT		Passage voie direct
Besançon TGV V6 ou V8	Arrive V6 ou V8	30 ''	Départ V6 ou V8

 $\underline{A\ Besançon\text{-}Viotte:}$ pour les trains impairs reçus VD ou VE (uniquement), il faut appliquer le code Thor RCL.

RT 5112 - Dole - Vallorbe et Frasne - Pontarlier

Ligne sur la région de Dijon GRP 5632-05 et 5632-06

Ligne à double voie d'Arc-et-Senans à Mouchard, de Pont-d'Héry à Andelot, de Boujailles à Frasne et à une voie banalisée sur le restant de la section.

Mode de cantonnement : BAL (**Block Automatique Lumineux ordinaire**) de Dole à Frasne/Vallorbe, BA (**Block Automatique**) à compteur d'essieux de Frasne à Pontarlier, signalisation Suisse de Pontarlier à Les Verrières.

• Espacement des sillons de même sens

a) section Dôle - Vallorbe en BAL

Vitesse sillon	Parcours	impair	pair
≥ 140		3'	3'
120	Dole ⇔ Mouchard (BAL)	4'	4'
≤ 100		5'	5'
≥ 120	Mouchard ⇔ Andelot (BAL)	4'	4'
≤ 100	Modellard W Alldelot (BAL)	5'	6'
≥ 120	Andelot ⇔ Boujailles (BAL)	3'	3'
≤ 100	Andelot W Boujames (BAL)	6'	6'
≥ 120	Boujailles ⇔ Frasne (BAL)	3'	3'
≤ 100	Boujanies & Trasile (BAL)	4'	4'
≥ 120	Frasne ⇔ Vallorbe (BAL)	3'	3'
≤ 100	Trashe w valione (BAL)	5'	5'

b) section Frasne – Pontarlier en Block Automatique (block absolu):

<u>Un canton</u> unique sur cette section, l'entrée du canton est délimitée par un signal carré + compteur d'essieux. <u>Les gares de Frasne et Pontarlier sont équipées en BAL, Pontarlier est une gare d'arrêt général.</u>

→ Temps de succession entre 2 trains du même sens entre Frasne et Pontarlier et retour – les signaux de cantonnement C27 (sens impair) et C28 (sens pair) d'entrée du canton unique n'étant pas jalonnés dans Thor :

- dans le sens impair Frasne – Pontarlier :

l'horaire de départ ou de passage de Frasne du second train T2 doit être calculé comme suit : horaire d'arrivée du premier train T1 à Pontarlier majoré d'au moins 2 minutes. Exception : simultanéité arrivée T1/départ T2 possible si T2 origine Frasne.

- dans le sens pair Pontarlier – Frasne :

l'horaire de départ du second train T2 de Pontarlier doit être au moins égal à l'horaire d'arrivée ou de passage du premier train T1 à Frasne.

L'espacement moyen sur cette section donné à titre indicatif car il dépend des circulations réelles est le suivant :

Vitesse sillon	Parcours	impair	pair
≥ 120	Frasne ⇔ Pontarlier (BA)	12'	12'
≤ 100	riasile W Folitaillei (BA)	12'	12'

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Dole	$P2 \Rightarrow Triage (cisaillement V1/V2)$	Garage 6' devant, sortie 3' derrière au P2	Voie directe
Dole	P2 sur voie 1 ⇒ Mouchard (côté pair)	Cisaillement voie 2, passage 3' derrière	Voie directe
Grand Contour	Evitement (827m)	Arrêt 3' devant, départ 1' derrière	Voie directe
Chatelay Chissey	Evitement (746m)	Arrêt 3' devant, départ 1' derrière	Circule en voie directe
Arc-et-	Dole ⇒ Mouchard (voie bana- lisée)	4' (itinéraire convergent)	V2 Vallorbe ⇒ Dole
Senans			V1 Vallorbe voie directe
V2 Val- lorbe ⇒ Besançon	3' devant ou derrière en itinéraire sécant		V1 ou V2 Val- lorbe voie di- recte
V1 Val- lorbe ⇒ V1 Lons	4' devant (avant arrêt au BV), 3' derrière (itinéraire sécant avec V2 Vallorbe)		V2 Lons ⇒ Mouchard
BV : vers V1 Lons	Arrêt 1' derrière (itinéraires convergents)	4' devant ou derrière en pas- sage, 1' derrière si arrêt	Pont d'Héry ⇒ Mouchard
Mesnay- Arbois	Evitement (730 m)	Arrêt 3' devant, départ 1' derrière	Voie directe
Pont d'Héry	$Mouchard \Rightarrow Andelot$	4' en passage (itinéraire convergent)	$\begin{array}{c} \text{Andelot} \Rightarrow \text{Mou-} \\ \text{chard} \end{array}$
Andelot	Andelot ⇒ Boujailles	4' devant ou derrière en pas- sage, 1' derrière si arrêt à Andelot	Boujailles ⇒ Andelot
La Joux	Evitement (782 m)	Arrêt 3' devant 1' derrière	Voie directe
Boujailles	Andelot \Rightarrow Frasne	4' (itinéraire convergent) en passage, 1'derrière si arrêt à Boujailles	Frasnes ⇒ Andelot
Frasne	TGV UM avec coupe, rame de queue vers Pontarlier	Départ 2' derrière	Rame direction Vallorbe
Vaux-et- Chantegrue	Evitement (770 m)	Garage 3' devant, départ 1' derrière train croiseur	Train croiseur en passage

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Les Longe- villes- Rochejean	Evitement (750 m)	Garage 3' devant, départ 1' derrière train croiseur	Train croiseur en passage

Ligne à périodes de fermeture à la circulation : entre Frasne et Pontarlier.

RT 5113 - Besançon Viotte - Bourg-en-Bresse

Ligne sur la région de Dijon

- -Ligne équipée en BAL sur les sections Besançon Franois, Arc et Senans Mouchard et St Amour - Bourg en Bresse.
- -Ligne équipée en BAPR sur la section Franois Arcs et Senans.
- -Ligne équipée en BAPR de voie banalisée sur la section Mouchard St Amour.

• Espacement et sillons de même sens

- -En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'
- -Les espacements sont repris dans les tableaux suivants :

Vitesse du sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120	Besançon ⇔ Franois (BAL)	4'	4'
≤ 100		5'	5'
Toutes	Franois ⇔ Arc et Senans (BAPR)	9'	9'
≥ 140		3'	3'
120	Arc et Senans ⇔ Mouchard (BAL)	3'	3' 30''
≤ 100		5'	5'
≥ 140	St Amour Bif 472,5 / Bourg en Bresse (BAL)	3'	3'
120		3'	3' 30''
100		4'	4'
90		4' 30''	5'
80		5'	5'

Sur les sections en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

Vitesse du sillon	Parcours	Sens impair et pair
	Mouchard ⇔ Poligny (BAPR de VB) (LPV 40 entre Mouchard et Arbois)	9'
	Poligny ⇔ St-Lothain (BAPR de VB)	7'
≤ 140	St-Lothain ⇔ Lons (BAPR de VB)	6'
	Lons ⇔ Orbagna (BAPR de VB)	11'
	Orbagna ⇔ Cousance (BAPR de VB)	6'
	Cousance ⇔ St-Amour (BAPR de VB)	7'

Sur les sections en BAPR de VB, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Franois Bif 398,4	Mouchard ⇒ Besançon Télec. par Besançon P1	3' devant ou derrière, (itinéraire sécant ou convergent)	Besançon ⇔ Dole voie directe
Arc et Se-	Dole ⇒ Mouchard (sortie voie banalisée)	4' (itinéraire convergent)	V2 Vallorbe ⇒ Dole (voie directe)
nans	V2 Vallorbe ⇒ Besançon	3' devant ou derrière (itinéraire sécant)	Circule voie 1 Vallorbe (voie directe)
	V1 Vallorbe ⇒ V1 Lons	4' devant (avant arrêt au BV), 3' derrière (itinéraire sécant avec V2 Vallorbe)	Circule V1 ou V2 Vallorbe (voie directe)
Mouchard	en arrêt au BV ⇒ V1 Lons	1' derrière (itinéraire convergent)	V2 Lons ⇒ Mouchard
	Mouchard ⇒ Pont d'Héry	4' devant ou derrière en passage, 1' derrière si arrêt	Pont d'Héry ⇒ Mouchard
Arbois	Evitement impair (990 m)	Arrêt 4' devant, départ 1' derrière	Circule voie directe
Poligny	Evitement pair (873 m)	Arrêt 3'30 devant, départ 1' derrière	Circule voie directe
Domblans- Voiteur	Evitement pair (960 m)	Arrêt 3' devant, départ 1' derrière	Circule voie directe
Lons-le- Saunier	VA (506 m) impair ou VC (849 m) pair	Arrêt 4' devant, départ 1' derrière	Circule voie directe
Orbagna	Evitement impair (700 m)	Arrêt 4' devant, départ 1' derrière	Circule voie directe
St-Amour	V2 Bourg ⇒ V2 Lons (banalisée)	4' devant ou derrière (cisaillement)	V1 Bourg (voie directe)

• Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

L'espacement à contre-sens pour les sillons tracés entre St Amour et Bourg en Bresse est le suivant :

Vitesse du sillon	Parcours	Voie 1 CS	Voie 2 CS
≥ 140	St Amour Bif 472,5 - Bourg en	4' 30''	4'
ME 140, ME 120, MA 100	Bresse (BAL)	6'	6'

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières.

RT 5114 - Dijon Ville - Bourg-en-Bresse

Ligne sur la région de Dijon

Ligne équipée en BAL.

• Espacement entre sillons de même sens

Vitesse du sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100	Dijon ⇔ Bourg-en-Bresse (BAL)	4'	4'
90 - 80		5'	5'

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
• Dijon		Référentiel particu- lier gare de type 2	
• Saulon	Voie 3 Garage (740 m)	Garage 8' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
	V3 Garage (825 m)	Garage 7' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
St-Jean-de-	V1B (600 m)	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	
Losne	V2B (475 m)	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	
	V4GGE (800 m)	Garage 6' devant, sortie 3' derrière	
ITE Pagny	Voie 4 Garage (accès par voie 1 ⇒ voie 2)	Garage 7' devant	Train voie directe
	TER impair terminus, via V1 ⇒ V2 (par rebroussement) Train origine côté pair via V2	10'	Train voie directe V1
• Seurre	TER impair terminus V1 à ma- nœuvrer pour faisceau pair	20'	Passage voie di- recte V1 ou V2
Scarre	Passage voie 2	10' avant le départ	TER pair origine V2
	TER terminus V2 à manœuvrer pour faisceau pair	10'	Passage V2 directe
Mervans	V1B (782 m) V2B (814 m)	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
St-Amour	V1B (757 m) V2B (776 m)	Garage 5' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
	BV : V1MB → V1SA	4' devant, 4' derrière itinéraire sécant	V2SA voie directe
Bourg-en- Bresse	BV : VU (Bellegarde) → V2M	5' devant, 4' derrière itinéraire sécant	V1SA ou V2SA voie directe ou V1M voie dé- viée

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -Desserte de SAULON : le temps minimum à prendre en compte entre deux dessertes de l'ITE depuis la voie 3 est de 40 minutes.

Cette contrainte n'affecte pas les circulations au passage pour lesquelles la norme en vigueur peut être conservée.

-L'espacement à contre-sens pour les sillons tracés entre St Amour et Bourg en Bresse est le suivant :

Vitesse du sillon	Parcours	Voie 1 CS	Voie 2 CS
≥ 140	St Amour Bif 472,5 - Bourg en	4' 30''	4'
ME 140, ME 120, MA 100	Bresse (BAL)	6'	6'

-Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.

RT 5120 - Lyon Perrache - Badan - Peyraud

Ligne sur la région de Lyon

Ligne équipée en BAL.

• Espacement entre sillons de même sens

Vitesse du sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3' 30''	4'
120	Lyon-Perrache March.⇔ Badan-Peyraud (BAL)	4'	4'
100		4' 30''	5'
≤ 90		5'	5' 30''

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
• Lyon- Perrache		Voir normes de gare	
• Oullins	BV : V1 ou V2 entrée aux ate- liers par refoulement	18' derrière	Circule en voie di- recte
Chasse -	V1 ou V2 BC ou V1 ou V2 CG en voie directe	4' devant ou derrière	Circule sur la même voie en voie directe
Sur- Rhône	V2B ⇒ 2CH/1CH ⇒ 1CG	4' devant ou derrière (itinéraire convergent)	$V2GC \Rightarrow V2B$ (vers Rive Gauche)
• Badan (poste 2 temporaire)	P1 : V2 BC \Rightarrow Badan FA ou Badan FA \Rightarrow V1 BC	4' devant ou derrière	Circule en voie di- recte
temporane)	$P2: V1 \Rightarrow FRC$	5' devant	V2 en voie directe
	Bif km 2,6 2CG ⇒ Rive Gauche	4' devant ou derrière (cisaillement)	Circule V1R ⇒ 1CG
• Givors- Canal	Bif km 2,1 1CG ⇒ Badan V2	4' devant ou derrière (cisaillement)	Circule V2CG en voie directe
Canai	de Givors-Ville voie Circ ⇒ 2BG	4' devant (cisaillement)	Circule V1P en voie directe ou 1CG ⇒ V1P
Loire	$V1P \Rightarrow EP CNR$	18' derrière	Circule V1P voie directe
• Ste- Colombe			
Condrieu	Garage VA (771m), voie bana- lisée	Arrivée 6' devant ou départ 3' derrière	Circule V1P ou V2P en voie directe
Peyraud	Peyraud Racc Nord ou Racc Sud ⇒ St Rambert Bif Nord ou Bif Sud et vis versa	Espacement 6' devant ou derrière	Même sens de circu- lation
	Bif km83, 3 ou Bif km82, 2	4' en itinéraire diver- gent	Circule en voie dé- viée

-A Badan

Faisceaux triage et relais (Badan FA et RS): Arrêts C uniquement pendant les heures d'ouverture du poste 1 et du poste 2.

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m \underline{et} tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- section Givors Canal à Givors : tunnel de Givors, longueur > 1000 mètres, application de la DC1727 tracé des sillons revendiqués marches de sécurité.

RT 5121 - Peyraud - Le Teil - Raccordement sud de Peyraud - Raccordement de La Voulte à Livron

Ligne sur la région de Lyon

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		4'	4'
120	Peyraud ⇔ Le Teil (BAL)	5'	5'
≤ 100		6'	6'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Peyraud	Peyraud Racc Nord ou Racc Sud ⇒ St Rambert Bif Nord ou Bif Sud et vis versa	Espacement 6' devant ou derrière	Même sens de circu- lation
	Bif km 83,3 ou Bif km 82,2	4' en itinéraire divergent	Circule en voie dé- viée
• Tour			
non			
Mauves	Evitement pair V2B (880 m)	5' devant au BV	Train direct
	Evitement V1B (800 m)	5' devant au BV	Train direct
	Le Teil -> Livron	4' Devant / 4' Derrière	La voulte le Teil
• La Voulte	P1 : Valence → La Voulte	Passage 4' devant, 3' derrière (itinéraire sécant)	Pierrelatte → Va- lence
	Bif 635,5 : La Voulte → Pierrelatte	Passage 4' devant, 3' derrière (itinéraire sécant)	Pierrelatte → Va- lence
Le Teil	VU CIR ou V2Bis -> Faisceau	4' Devant / 4' Derrière	Peyraud → Nîmes
Le Tell	Faisceau -> VU Cir ou V2 Bis	4' Devant / 4' Derrière	Nîmes → Peyraud

• Conditions particulières de tracé

-L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

-Saint Peray : Arrêt S interdit (le stationnement empêche l'ouverture du PN).

RT 5122 - Le Teil - Nîmes

Ligne sur la région de Montpellier

Ligne équipée en BAL.s

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		4'	4'
120	Le Teil ⇔ Nîmes (BAL)	5'	5'
≤ 100		6'	6'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Le Teil			
Bourg St An- déol	Évitement V2B (800 m)	5' devant au BV	Train voie directe
L'Ardoise	Évitement V1B (806 m)	5' devant au BV	Train voie directe
L'Ardoise	Évitement V2B (797 m)	5' devant au BV	Train voie directe
Villeneuve les	Villeneuve les Avignon RN →	4' Devant / 4' derrière	Le Teil → Nîmes
Avignon	Le Teil	itinéraire sécant	Le Tell → Nimes
Aramon (1)	Évitement V1B (865 m)	5' devant au BV	Train voie directe
Aramon (1)	Évitement V2B (793 m)	5' devant au BV	Train voie directe
Nîmes		Voir normes de gare	

1) Voir conditions particulières de tracé

• Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

Utilisation des voies d'évitement 1bis et 2bis en gare d'Aramon : ces voies sont à considérer comme étant hors service :

- Aramon est un établissement PL pouvant être ouvert inopinément comme gare
- Le poste BV (PRS) n'est plus télécommandé par P1 Nîmes (installations déposées), l'ouverture comme gare nécessite la remise en service du poste en commande locale et le détachement de personnel du SGTC sur place
- Les évitements circulations V1B et V2B n'étant plus utilisés en situation normale, tout train garé V1B et V2B devrait être considéré comme circulation de la catégorie C

→ V1B et V2B d'Aramon ne doivent plus être utilisées en tracé d'horaires ←

RT 5130 - Mâcon - Ambérieu

Ligne sur la région de Chambéry

- -Ligne équipée de BMU de Macon à l'insertion du rac LGV et de Pont-de-Veyle à Bourg-en-Bresse.
- -Ligne équipée de BAL à l'insertion du rac LGV à Pont de Veyle et de Bourg-en-Bresse à Ambérieu.

• Espacement des sillons de même sens

- -En BMU, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'
- -Les espacements sur la section équipée en BAL sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3' 30''
120	Bourg-en-Bresse ⇔ Ambérieu (BAL)	3' 30''	3' 30''
≤ 100		5'	5'

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Mâcon		3' devant, 3' derrière itinéraires convergents, divergents ou sécants	
Pont de Veyle			
Vonnas			
	BV: $1MB \rightarrow 1SA$	4' devant, 4' derrière itinéraire sécant	Circule V2SA voie directe
Bourg-en- Bresse	$BV : VU (Bellegarde) \rightarrow V2M$	5' devant, 4' derrière itinéraire sécant	V1SA ou V2SA ou V1M voie directe
	Autres itinéraires	3' itinéraires sécants, convergents ou divergents	
	V1R → FRC garage	4' devant, 3' derrière en passage, 1' au départ – itinéraire sécant	Circule V2R voie directe
	FRC départ → V1	4' devant, 3' derrière en passage, 1' au départ – itinéraire sécant	Circule V2R voie directe
Ambérieu	$V1 \text{ (Lyon)} \rightarrow V1 \text{ (Mo-dane)}$	4' devant, 3' derrière en passage, 1' au départ – itinéraire sécant	Circule V2R voie directe
Amberieu	Poste 5 : $V1 \rightarrow V1B$	4' devant, 4' derrière itinéraire sé- cant	Circule V2R voie directe
	Poste 5 : $V2B \rightarrow V2$	4' devant, 3' derrière itinéraire convergent	Circule V2R voie directe
	Autres itinéraires	3' itinéraires sécants, convergents ou divergents	

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -A Ambérieu ZI M EP : desserte de l'EP Danone :
- →Sens pair : appliquer un temps forfaitaire de 15' entre Ambérieu P5 et l'EP.
- →Sens impair : sortie de l'EP à contre-sens voie 2, appliquer un temps forfaitaire de 10' entre l'EP et Ambérieu P5.
- -Préconisation de positionnement d'Arrêt [C] dans les deux sens de circulation Ambérieu-Mâcon
- → Dans le sens Mâcon-Ambérieu Voie 1 : positionner l'arrêt [C] au PR AMBERIEU BV
- → Dans le sens Ambérieu-Mâcon Voie 2 : positionner l'arrêt [C] au **PR AMBERIEU P5** (Carré 20)
- -Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire des sections équipées d'IPCS à conditions de tracé particulières*.

Pertes de temps pour une circulation à contre-sens

Vitesse sillon	Voie 1 CS	Voie 2 CS
160	5'	5'30''
140	5'	6'30''
120	5'	7'30''
100	5'	7'30''

Espacement entre 2 circulations à contre-sens

		Voie 1	CS	Voie 2 CS			
Vitesse sillon	Au PR Bourg P2 vers Mâcon	Au PR Pont d'Ain	Au PR Ambé- rieu P5 en provenance de Chambéry ou Lyon	Au PR Bourg P2	Au PR Pont d'Ain	Au PR Ambérieu P5 vers Chambé- ry	Au PR Ambérieu P5 vers Lyon
160	5'	4'30''	6'30''	7'	5'	4'	4'
140	6'30''	5'30''	7'30''	8'30''	5'30''	5'	4'
120	7'	6'	7'30''	10'	5'30''	5'30''	4'30''
100	8'	6'30''	8'	10,30	6'30''	5'30''	5'

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles aux entrées/sorties IPCS

1 ^{er} train	2 ^{ème} train	PR	intervalle
Bourg -> Ambérieu (V2CS)	Ambérieu -> Bourg (V2)	Ambérieu P5	4'30''
Ambérieu -> Bourg (V2)	Bourg -> Ambérieu (V2CS)	Bourg P2	5'
Bourg -> Ambérieu (V1)	Ambérieu -> Bourg (V1CS)	Ambérieu P5	4'
Ambérieu -> Bourg (V1CS)	Bourg -> Ambérieu (V1)	Bourg P1	5'

RT 5131 - Culoz - La Plaine

Ligne sur la région de Chambéry

- -Ligne équipée en BAPR de Culoz à Bellegarde.
- -Ligne équipée en BAL de Bellegarde à La Plaine

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse du sillon	• Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		6'	6'
100	Culoz ⇔ Pyrimont (BAPR)	8'	8'
≤ 90	1		9'
≥ 120		9'	9'
100	Pyrimont ⇔ Bellegarde (BAPR)	11'	11'
≤ 90		12'	12'
> 100	Bellegarde ⇔ Longeray Leaz (BAL)	3'30''	3'
≤ 100	Benegarde (>> Longeray Leaz (BAL)	6'	6'
> 100	Longeray ⇔ La Plaine (BAL)	4'	4'30''
≤ 100	Longeray W La Flame (BAL)	6'	6'30''

Sur les sections en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Faisceau pair ⇒ Bellegarde	4' devant au BV	circule V1M ou V2M ou V2G
Culoz	V2G en provenance de Bellegarde	4' devant ou derrière au BV	circule V1M
	V2/V2R Bif de Genève direction Bellegarde	3' devant ou derrière	circule V1M
Anglefort			
Seyssel			
Pyrimont			
Bellegarde	Vo	oir RT 5134	
Longeray-	BV : Bellegarde ⇔ Annemasse	3' devant 5' derrière	Genève ⇒ Belle- garde
Léaz	$BV : Bellegarde \Rightarrow Annemasse$	Itinéraire convergent : 4' en passage	Annemasse ⇒ Bellegarde
Fort- L'Ecluse			

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
La Plaine	Desserte V3 : Bellegarde ⇔ Ge- nève	3'30" devant ou derrière (itinéraire sécant)	circule V2

- -Ligne à période de fermeture à la circulation : entre Culoz et La Plaine.
- -Desserte de La Plaine uniquement sur voie 3 (côté V2).

RT 5132 - Ambérieu - Chambéry

Ligne sur la région de Chambéry

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'30''	3' 30''
120		4'	4'
100	Ambérieu ⇔ Chambéry (BAL)	5'	5'
90		5'	6'
80		6'	6'

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	$V1R \rightarrow FRC$ garage	4' devant, 3' derrière en passage, 1' au départ – itinéraire sécant	Circule V2R voie directe
	FRC départ → V1	4' devant, 3' derrière en passage, 1' au départ – itinéraire sécant	Circule V2R voie directe
	V1 (Lyon) → V1 (Modane)	4' devant, 3' derrière en passage, 1' au départ – itinéraire sécant	Circule V2R voie directe
Ambérieu	Poste 5 : $V1 \rightarrow V1B$	4' devant, 4' derrière itinéraire sécant	Circule V2R voie directe
	Poste 5 : $V2B \rightarrow V2$	4' devant, 3' derrière itinéraire convergent	Circule V2R voie directe
	Autres itinéraires	3' itinéraires sécants, convergents ou divergents	
Tenay-	V1 ou V2 → Voie A garage	Garage 5' devant, départ 3' der-	Circule V1 ou V2 voie
Hauteville	(763 m)	rière	directe
	Faisceau pair → Bellegarde	4' devant au BV	Circule V1M ou V2M ou V2G
Culoz	$BV: V2G \rightarrow V2$	4' devant, 3' derrière itinéraire sécant	V1M voie directe
	$BV: V2M \rightarrow V1G$	4' devant, 3' derrière itinéraire sécant	Circule V1M ou V2G voie directe
	$AN: VU \rightarrow VA/V1$	4' devant, 3' derrière itinéraire convergent	Circule V1 voie directe
Aix-les- Bains	AN : VB à VE \rightarrow VU	4' devant, 3' derrière itinéraire sécant	Circule V1 voie directe
	AN : $VU \rightarrow VB$ à VE	4' devant, 3' derrière itinéraire sécant	Circule V1 ou V2 voie directe
	VU (St-André) → V1	3' devant, 3'derrière itinéraire sécant	Circule V2 voie directe
Chambéry	$BV:V1 \rightarrow d\acute{e}p\^{o}t$	Garage 4' devant, départ 3' derrière	Circule V1 voie directe
	Longueur max. des voies de garage et du faisceau : 500 m		

L'espacement à contre-sens pour les sillons tracés entre Ambérieu et Chambéry est le suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1 CS	Voie 2 CS
≥ 140		6'30''	5'
120	Ambérieu ⇔ Chambéry (BAL)	7'	6'30''
100		7'30''	6'30''

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières.

RT 5133 - Chambéry - Modane

Ligne sur la région de Chambéry

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120	Chambéry ⇔ Montmélian (BAL)	3' 30''	3' 30''
≤ 100		4'	4'
≥ 120	Montmálian (Madana (DAI)	4'	4'
≤ 100	Montmélian ⇔ Modane (BAL)	5'	5'

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	$BV:V1 \rightarrow d\acute{e}p\^{o}t$	Garage 4' devant, départ 3' derrière	Circule V1 → voie directe
Chambéry	VU (St-André) → V1 Modane	3' devant, 3' derrière itinéraire sécant	Circule V2 → voie directe
Longueur maximale des voies de garage et du faisceau : 500m.			
Montmélian	Bif: $V1 \rightarrow V2G$	4' devant, 3' derrière itinéra Circule V2 → voie di	
Monumenan	Bif: $V1G \rightarrow V2$	4' devant, 3' derrière itinéraire convergent	Circule V2 → voie directe
St-Pierre- d'Albigny	Bif : $VBA \rightarrow V2$	4' devant, 3' derrière itinéraire sécant	Circule V1 → voie directe
Plateforme AFA		Voir annexe AFA	
т.	BV: V1 \rightarrow V1B évit (820 m)	Garage 4' devant, départ 3' derrière	Circule V1 → voie directe
Epierre	BV: $V2 \rightarrow V2B$ évit (814 m)	Garage 4' devant, départ 3' derrière	Circule V2 → voie directe
St-Avre -	P1: V1 \rightarrow V1B évit (735 m)	Garage 4' devant, départ 3' derrière	Circule V1 → voie directe
La-Chambre	P1: V2 → V1B évit (735 m)	Garage 5' devant, départ 3' derrière itinéraire sécant	Circule V1 → voie directe
St-Jean-de- Maurienne	Triage : V1 → TRI	Entrée et sortie 4' devant, départ 3' derrière itinéraire sécant	Circule V2 → voie directe
Modane	Point frontière (XI)		

<u>1 - Espacement à contre-sens pour les sillons tracés entre Chambéry et Modane :</u>

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1 CS	Voie 2 CS
≥140		7'	7'30''
120	Chambéry ⇔ Modane (BAL)	7'30''	8'
100		8''	9'

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.

<u>2 – Temps des pointe-à-pointe entre entrées/sorties IPCS à St-Avre et St-Pierre-d'Albigny :</u>

St Avre la Chambre :

Entrée IPCS

1er train impair 2ème train pair IPCS sur V1	Voyageur	Fret
Tous types	3'30	4'30

Sortie IPCS

1er train impair IPCS 2ème train pair Sens normal	voyageur	Fret
tous types de trafic	2'30	3'30

St Pierre d'Albigny BV:

Entrée de l'IPCS

	1er train pair	
2ème train	sens normal	tous types
impair IPCS		
tous types		5'

Sortie de l'IPCS

1er train pair	
IPCS V1	Tous types
2ème train impair	
Tous types	2'30

Annexe RT 5133:

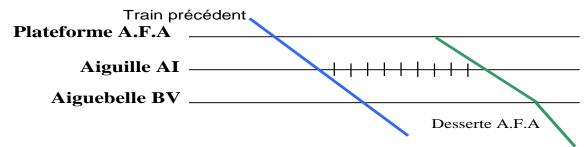
Plateforme Autoroute Ferroviaire Alpine

• Départ de la desserte

Départ après le passage d'un train de sens normal voie 1 :

- -La manœuvre de l'aiguille étant à pied d'œuvre, 10 minutes de dégagement sont nécessaires avant le passage de la desserte sur cette aiguille (PR AI au graphique)
- -De plus, il convient de respecter 10 mn de marche entre le départ et Aiguebelle BV, afin de respecter *le pesage dynamique à 10 km/h*.
- -A noter que le point horaire de l'aiguille est non utilisable dans la base pour un tracé dans le sens impair.

Représentation graphique du délai de dégagement de l'aiguille :



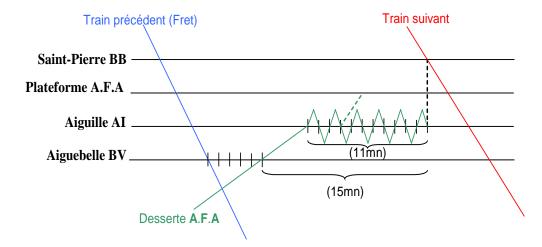
Départ après un train de sens pair à CS voie 1 sur IPCS :

-Le montage horaire dans la fenêtre générique de jour St Pierre d'Albigny BB – Modane doit respecter le schéma suivant : le départ de la desserte AFA depuis Aiton ne peut se faire que 3' après le dégagement à St Pierre d'Albigny BB (bif Km 164.1) d'une circulation paire circulant sur voie 1 à contre-sens.

• Arrivée de la desserte

- -La desserte arrive à contre sens V1 depuis Aiguebelle, utilise le pas d'IPCS entre Saint-Pierre d'Albigny et Aiguebelle, effectue un arrêt S (3 mn) devant l'aiguille puis rentre dans l'ITE.
- -A partir de l'arrêt du train à l'aiguille, 11 minutes sont nécessaires à la remise en position normale de l'aiguille, soit une libération de la voie V1 15 minutes après le passage à Aiguebelle BV pour une marche AFA tracée en 7200 PV-1200tnormale (délai indiqué au graphique par une occupation de voie).
- -En conséquence, la circulation normale des trains V1 s'effectue :
- →3 minutes minimum (selon le train) avant le passage de la desserte à Aiguebelle BV ou
- ⇒après l'utilisation de l'IPCS, ce qui correspond à un passage à la bifurcation de St Pierre (BB au graphique) au moment de la libération de voie à l'aiguille AI.

Représentation graphique :



RT 5134 - Bourg-en-Bresse - Bellegarde

Ligne à voie unique équipée en BAL télécommandée par Bellegarde.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Sens impair	Sens pair
≥ 120	Bourg-en-Bresse ⇔ Bellegarde (BAL)	4'	4'

	1 ^{er} train / particulari- tés	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Bourg-en-Bresse	$BV: BV \Rightarrow VBA$ (en passage)	5' devant / 4' derrière (1' si démarrage du BV)	Itinéraire sécant, en passage
Dourg-en-Dresse	$BV: VBA \Rightarrow BV$	5' devant / 4' derrière	Itinéraire sécant, en passage
Ceyzériat	Réception VE (420 m)	Arrivée 3' avant	Itinéraire convergent, en passage
Villereversure	Réception VE (435 m)	Arrivée 3' avant	Itinéraire convergent, en passage
Cize-Bolozon	Réception VE (410 m)	Arrivée 3' avant	Itinéraire convergent, en passage
	Réception VA ou VB (450 m)	Arrivée 2'30" avant	Itinéraire convergent, en passage
Nurieux	Brion Montréal → Nurieux en desserte	3'30" après arrivée au BV	Bourg-en-Bresse → Brion Montréal en passage
Brion – Montréal La Cluse	BV: Nurieux ⇒ Oyon- nax	2' devant	Charix ⇒ Nurieux
Charix-Lalleyriat	Réception VE (440 m)	Arrivée 3' avant	Itinéraire convergent, en passage
Châtillon en Mi- chaille	Réception VE (410 m)	Arrivée 2'30" avant	Itinéraire convergent, en passage
	BV: V2⇒ VA/VB/VC ou V1H/V2H	1' devant (trains en démarrage) (1'30" vers V1H/V2H) 3' devant (trains en passage ou à l'arrivée) 5' derrière (6' vers V1H/V2H)	Itinéraire sécant ou convergent
Bellegarde	BV: VU Bourg ⇒ V1H	6' derrière	Bellegarde ⇒ Longeray
		3'30" derrière	$V2 \Rightarrow V2H$
	Occupations successives voie E	6'	

• Conditions particulières de tracé

-Bellegarde

- → Réception des TER en provenance de Genève ou Annemasse sur voie occupée (voies A, B, C, E): appliquer le code RCL plus ajout supplémentaire d'un temps forfaitaire d'1' immédiatement en amont du BV.
- →Départ de gare basse vers Longeray : prévoir 2' minimum après arrivée tgv gare Haute (V1H ou V2H) en provenance de Longeray et en direction du Haut-Bugey.
- →Voie 5 limitée à 550m.

-Nurieux:

- → Réception sur signal fermé : appliquer KV1.
- → Conditions de tracé liées à l'enclenchement d'affrontement entre Nurieux et Oyonnax, et la Bif de Brion Montréal La Cluse :

Impossible d'expédier un train Nurieux→Bellegarde tant qu'un train Oyonnax→Nurieux circule. Le train Nurieux→Bellegarde ne pourra partir qu'après l'arrivée à Nurieux du train Oyonnax→Nurieux.

Impossible d'expédier un train Oyonnax—Nurieux tant qu'un train circule sur la section Nurieux—Charix Lalleyriat. Le train Oyonnax—Nurieux ne pourra être expédié d'Oyonnax qu'au dégagement du train Nurieux—Bellegarde à Charix Lalleyriat.

RT 5150 - Lyon - Bourg-en-Bresse

Ligne sur la région de Lyon & Chambéry

- -Ligne équipée en BAL de Lyon à Sathonay et des Echets à Villars-les-Dombes.
- -Ligne équipée en BAPR de voie banalisée de Sathonay aux Echets et de Villars-les-Dombes à Bourg-en-Bresse.

• Espacement des sillons de même sens

- -Sur les sections de ligne équipées en BAPR de VB l'espacement se calcule comme suit : horaire au canton amont = horaire au canton aval +3'
- -Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100	Lyon ⇔ Sathonay (BAL)	4'	4'
80 - 90		5'	5'
≥ 120	Codhannan () I an Eshada (DADD da VD)	7'	7'
< 120	Sathonay ⇔ Les Echets (BAPR de VB)	10	10
≥ 120	Les Cahets (A. Willers les Dambes (DAL)	3'30''	3'30''
< 120	Les Echets ⇔ Villars-les-Dombes (BAL)	5'	5'
≥ 120	Villars-les-Dombes ⇔ Bourg-en-Bresse	9'	9'
< 120	(BAPR de VB)	11'	11'

Pour les sections en BAPR de VB, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Bourg en Bresse		Voir RT 5130	
St Paul de Varax	Evitement (650 m)	5' devant au BV	Train voie direct
Villars les Dombes	$VBA \Rightarrow V1$ en passage	4' devant	V2 ⇒ VBA Itinéraire convergent avec desserte au Bv (réception sur signal ouvert)
Les Echets	VBA ⇒ V2 en passage	3'30'' devant	V1 ⇒ VBA Itinéraire convergent en passage
Sathonay	Bourg en Bresse \Rightarrow FSC	3' devant / 3' derrière	Sathonay BV ⇒ Bourg en Bresse
Lyon		Voir normes de gare	

RT 5151 - Lyon Perrache - Ambérieu

Ligne sur la région de Lyon

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120	Lyon ⇔ Ambérieu (BAL)	4'	4'
≤ 100		5'	5'

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Lyon		Voir normes de gare	
St Clair	Lyon Perrache ⇒ Ambérieu	4' Devant / 3' Derrière	Bourg en $B \Rightarrow Lyon$ Perrache
Montluel	V2 évitement (839 m)	5' Devant au BV	Train voie direct
Monutuel	V1 évitement (995 m)	5' Devant au BV	Train voie direct
	P1 : Lyon ⇒ Ambérieu BV	4' Devant / 3' Derrière	Ambérieu BV V1Bis ⇒
		itinéraire sécant	Lyon
Ambérieu	D1 : Lyon → Ambáriou	4' Devant / 3' Derrière	
	P1 : Lyon ⇒ Ambérieu	itinéraire sécant ou	Ambérieu Lyon
	Triage	convergent	

• Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

RT 5152 - Lyon Perrache et Lyon Part Dieu - St-André Le Gaz

Ligne sur la région de Lyon

Ligne équipée en BAL.

Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	I von A Granov (PAI)	4'	4'
≤ 100	Lyon ⇔ Grenay (BAL)	5'	5'
≥ 140		4'	4'
120	Grenay ⇔ St André (BAL)	5'	5'
≤ 100		6'	6'

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Vénissieux	Triage : Lyon → Vénissieux - triage	4' devant, 3' derrière	St André → Lyon
St Priest	Vénissieux VB → St André	3' devant, 3' derrière	St André → Lyon
Grenay	Entrée et sortie LGV	4' devant, 3' derrière	Voie directe
	BV-FAI (BV et FAI sont assimilés en	Garage 3'30'' devant, départ 6' derrière Garage 4' devant, départ 4'30''	TER V1 arrêt SQF et La Verpillière (1)
	un seul PR dans Thor)	derrière	Train de fret V1
	V1→ garage FAI→V1	Garage 3' devant, départ 3' derrière	Autres trains V1 (y compris TGV du rac LGV)
St-Quentin	BV-FAI (BV et FAI sont assimilés en	Garage 2'30'' devant, départ 6'30'' devant	TER V1 arrêt SQF
Fallavier	un seul PR dans Thor)	Garage 3" devant, départ 6'30" devant	Train de fret V1
	V2→garage FAI→V2	Garage 2' devant, départ 6' devant	Autres trains V1 (y compris TGV du rac LGV)
	BV-FAI (BV et FAI sont assimilés en	Garage 6'30'' devant, départ 3'30'' derrière	TER V2 arrêt La Verpillière et SQF(2)
	un seul PR dans Thor)	Garage 5' devant, départ 4' derrière	Train de fret V2
	V2→garage FAI→V2	Garage 4' devant, départ 3' derrière	Autres trains V2

- (1) La séquence 6' derrière inclut 1 minute d'arrêt à la Verpillière
- (2) La séquence 6'30" devant inclut 1 minute d'arrêt à la Verpillière

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Bourgoin	BV : V1/VC banalisée (199 m) côté pair	Garage 4' devant, départ VC/V1, 2' derrière train V1 (itinéraire convergent), 1' derrière train V2 (itinéraire sécant)	Voie directe
		Départ VC/V1, 4' devant (itinéraire sécant)	Voie2 directe
		Garage ou départ 4' devant	V2 voie directe

- (1) La séquence 6' derrière inclut 1 minute d'arrêt à la Verpillière
- (2) La séquence 6'30'' devant inclut 1 minute d'arrêt à la Verpillière

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV VD (777 m dont 180 m	Garage 4' devant, sortie 3' derrière	Origine Lyon en passage VB
	à quai) sens impair	Sortie 7' devant (entre fret) ou 5' devant (entre voyageur); 1' derrière	Vers Lyon en pas- sage VB
		Garage 5' devant, sortie 3' derrière	En passage VA
	BV VD (777 m dont 180 m à quai) sens pair	Garage 4' devant, 5' derrière Sortie 5'30" devant, 1' derrière	Origine Lyon en passage VB
St André le Gaz		Garage 5' devant, 5' derrière Sortie 3' derrière	Vers Lyon en pas- sage VB
	BV VC (345 m dont 120 m à	Garage 4' devant, 5' derrière Sortie 3' derrière	Origine Lyon en passage VB
	quai env.) en impasse	Garage 5' devant, 5' derrière Sortie 5' devant, 1'derrière	Vers Lyon en pas- sage VB
	BV : Chambéry → Lyon	4'30" devant, 4' derrière	Lyon \rightarrow Grenoble
	Origine SAG → Lyon	Temps de parcours forfaitaire des omnibus origine SAG ave desserte de La Tour du Pin: 6' (5'30" pour Z24500 et AGC)	

• Conditions particulières de tracé

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.

RT 5153 - St André le Gaz - Grenoble

Ligne sur la région de Chambéry

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		4'30"	4'30"
120	St André le Gaz ⇔ Rives (BAL)	5'	5'
≤ 100		6'	6'
≥ 140		4'	4'
120	Rives ⇔ Moirans (BAL)	5'	5'
≤ 100		6'	6'
≥ 140		3'	3'
120	Moirans ⇔ Grenoble (BAL)	4'	4'
≤ 100		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particulari- tés	Valeur minimale	2 ^{ème} train	
St André le Gaz		Voir RT 5152		
	BV voie évitement banalisée (750 m dont 277 m à quai) sens impair	5' devant pour la rentrée Sortie 1' après passage du train précédent à Réaumont	Lyon → Grenoble	
Rives	BV voie évitement	4' devant, 4' derrière	Lyon → Grenoble en pas- sage	
	banalisée (750 m dont 277 m à quai) sens	5' devant, 5' derrière	Rives → Grenoble (origine ou desserte)	
	pair	Arrivée 1' avant passage du train suiveur à Réaumont	Grenoble → Lyon	
Moirans	Valence / Grenoble	4' devant, 4' derrière	Grenoble / Lyon	
Grenoble P1	Moirans/Grenoble Poste B (FRC)	3' devant, 3' derrière	Grenoble → Lyon	
Grenoble	Voir normes de gare			

• Conditions particulières de tracé

Trains origine-terminus au Poste B (Buisserate) : longueur limitée à 530m.

RT 5154 - Grenoble - Chambéry

Ligne sur la région de Chambéry

-Ligne équipée en BAL de Grenoble à Chambéry.

• Espacement des sillons de même sens

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3' 30''	3' 30''
120	Grenoble ⇔ Gières (BAL)	4'	3' 30''
≤ 100		5'	4'
≥ 120	Gières ⇔ Montmélian (BAL)	3'	3'
≥ 100	Gleres (Monumentali (BAL)	4'30''	4'
≥ 140		3'	3'
120	Montmélian ⇔ Chambéry (BAL)	3' 30''	3' 30''
≤ 100		4'	4'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particulari- tés	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Chambány	BV : V1 → dépôt	Garage 4' devant, départ 3' derrière	$V1 \rightarrow \text{voie directe}$
Chambéry	VU (St-André) → V1	3' devant, 3' derrière itinéraire sécant	$V2 \rightarrow voie directe$
Montmélian	Bif: $V1G \rightarrow V2$	4' devant, 3' derrière iti- néraire convergent	V2 voie directe
Monumenan	Bif: $V1 \rightarrow V2G$	4' devant, 3' derrière iti- néraire sécant	V2 voie directe
	Modane-Grenoble	6'	Chambéry-Grenoble
3.5	Chambéry-Grenoble	6' (5' si 1er train V≥140)	Modane-
Montmélian Poste B	Chambery-Grenoble	0 (3 Si i ei titili v = 1 10)	Grenoble
roste B	Grenoble-Modane	6'30''	Chambéry-Grenoble
	Chambéry-Grenoble	4'30''	Grenoble-Modane
Montmélian	Modane-Chambéry	5'	Grenoble-Modane
BR	Grenoble-Modane	4'30''	Modane-Chambéry
Grenoble	Bif de Veynes : V2 → VU circulation à contresens	4'30 devant, 4'30 derrière, affrontement	V2G voie directe
	Bif de Veynes : VU → V2	4'30 devant, 4'30 derrière itinéraire convergent	V2G voie directe

• Conditions particulières de tracé :

- -Desserte EP Forges d'Allevard et Bois du Dauphiné : possible uniquement en passage.
- →si desserte sens impair via voie 1, pas de circulation voies 1 et 2 pendant la desserte.
- →si desserte sens pair via voie 2, circulation possible uniquement voie1 pendant la desserte.

RT 5155 - St André le Gaz – Chambéry

Ligne sur la région de Chambéry

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	impair	Pair
≥ V120	G: A 1/1 G P	5' 30''	5' 30''
100 - 120	St André le Gaz ⇔ Pressins (BAL)	6'	6'
≤ 90	(BAL)	7'	7'
≥ V120	D D . 1 D	4' 30''	4'
100 - 120	Pressins ⇔ Pont de Beauvoisin (BAL)	5'	4' 30''
≤ 90	(BAL)	6'	6'
≥ V120		4' 30''	4' 30''
100 - 120	Pont de Beauvoisin ⇔ St Béron	5'	5'
≤ 90	(BAL)	6'	6'
≥ V120	C. D.	5'	5'
100 - 120	St-Béron ⇔ Lépin le Lac (BAL)	5' 30''	5' 30''
≤ 90	(BAL)	8'	7'
≥ V120		5'	5'
100 - 120	Lépin le Lac ⇔ St Cassin	5' 30''	5' 30''
≤ 90	(BAL)	8'	7'
≥ V120		5'	4' 30''
100 - 120	St Cassin ⇔ Chambéry (BAL)	5' 30''	5' 30''
≤ 90	(DAL)	8'	7'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Les temps ci-dessous sont donnés pour des circulations V160.

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
St André le Gaz		Voir RT 5152	
St Allure le Gaz	Grenoble / St André	4' devant, 4' derrière	Chambéry / Lyon
Pressins	Evitement (493 m)	3' devant, 1' derrière	Circule en voie directe
Pressins	entrée et sortie à VL	(croisement uniquement)	Circule eli vole difecte
Pont de Beauvoisin	Evitement (433 m)	3' devant, 1' derrière	Circule en voie directe
St Béron	Evitement (528 m)	3' devant, 1' derrière	Circule en voie directe
Lépin le Lac	Evitement (405 m)	3' devant, 1' derrière	Circule en voie directe
St Cassin	Evitement (370 m)	3' devant, 1' derrière	Circule en voie directe
Chambéry	St André / Modane	3' devant, 3' derrière	Modane / Aix

RT 5160 - Miramas - Marseille Saint Charles par Port de Bouc et Marseille Maritime

Ligne sur la région de Marseille

- -Section de ligne équipée en BAL de Miramas à Martigues et de L'Estaque à Marseille.
- -Section de ligne équipée en BAPR de Martigues à l'Estaque.

• Espacement des sillons de même sens

-En BAPR/BM, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥140		4'	4'
120	Miramas ⇔ Martigues (BAL)	5'	5'
≤100		6'	6'
≥140	Mortigues ← Sousset (PADD)	10'	10'
≤120	Martigues ⇔ Sausset (BAPR)	14'	13'
≥140	Sougget (D. L. a. Dodonna (D.A.D.D.)	7'	8'
≤120	Sausset ⇔ La Redonne (BAPR)	10'	9'
≥140	La Radanna 🖨 L'Estagua (RAPR)	11'	10'
≤120	La Redonne ⇔ L'Estaque (BAPR)	14'	12'
≥120	L'Estagna (Anna D2 (DAL)	4'30''	3'
≤100	L'Estaque ⇔ Arenc P2 (BAL)	7'	7'
toutes	Arenc P2 ⇔ Marseille St Charles (VU)	6' (sens impair+pair)	

Pour les sections en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Miramas	Voi	r normes de gare	
Bif. de Lavalduc	Itinéraires diverge	ents, convergents et séc	eants: 3'
Rac. de Caronte	Mai		Marseille - Mira- mas
	Miramas - EP Naphtachimie (ou EP GIE Lavéra)	4'30 devant	Marseille - Mira- mas
Martigues RM (Aig rac de la Mède)	Marseille-Miramas	5'30'' derrière	Miramas – EP Naphtachimie ou EP GIE Lavéra
	EP Naphtachimie (ou EP GIE Lavéra) - Miramas	4'00	Marseille-Miramas
	Marseille - Miramas	3'	EP Naphtachimie

INTERNE SNCF RESEAU

			ou EP GIE Lavéra
			- Miramas
	1 ^{er} train	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Racc de Moure-	Sortie Fret	8' devant	Sortie Fret
piane	Entrée Fret	7' devant	Entrée Fret
	Fret en provenance du racc	7' devant, 7 derrière	Marseille Mme –
L'Estaque KM	de Mourepiane	/ devailt, / defficie	L'Estaque
L Estaque KWI	Fret en provenance du racc	4'30'' devant	L'Estaque –
	de Mourepiane	4 50 devant	Marseille Mme
Rac. du Canet	Chantier Canet - Miramas	3' devant, 3' derrière	Miramas - Mar-
Nac. uu Canet	Chantier Canet - Williamas	3 devain, 3 defficie	seille
Rac. Arenc	Itinéraires diverge	ents, convergents et séc	ants: 3'
Arenc P2	2' entre sortie de VU d'un train pair et entrée sur VU d'un train impair		
Marseille	vois normas de core		
Saint Charles	voir normes de gare		

• Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -A Martigues RM:
- →succession entre deux trains à destination de chacun des EP (Naphtachimie et GIE Lavéra) : 5'30''
- →succession entre deux trains au départ de chacun des EP (Naphtachimie et GIE Lavéra) : block en ligne.
- -A Martigues EP GIE Lavéra:
 - 8' en succession entre 2 trains de fret pairs (≤MA100)
 - 10' entre deux trains de fret de sens contraire

-A Martigues NA (EP Naphtachimie):

- 15' entre deux trains de fret de sens contraire
- -<u>A Marseille Maritime Arenc Triage</u>: 9' en succession entre 2 trains de fret pairs (≤MA100)
- -Voies MM1 et MM2 banalisées de l'Estaque à Marseille Maritime (Chantier Arenc)
- -Circulation sur une voie banalisée MM3 de Marseille Maritime (Chantier Arenc) à Marseille Saint Charles.
- -Circulation sur une voie banalisée pour le raccordement de Caronte la Gaffette, de Martigues à la Mède, du Canet et d'Arenc.
- -Ligne à périodes de fermeture à la circulation de Lavalduc à Marseille-Saint Charles.
- -Afin d'éviter une sollicitation inappropriée des installations fixes de traction électrique (IFTE), les voies THOR suivantes ne peuvent pas être utilisées pour la mise en mouvement de trains utilisant la traction électrique dont la masse remorquée est > à 1600T ainsi que pour la mise en mouvement de TGV en UM (cf. MR-IN 00145) :

Miramas: MIRAMAS TRI, MIRAMAS V3G, MIRAMAS ED3

RT 5161 - Raccordement du Golfe de Fos

Raccordement de Fos-Graveleau

Raccordement de Port-St-Louis du Rhône

Ligne sur la région de Marseille

- -Section de ligne équipée en BAL de Lavalduc à Fos-Coussoul P1.
- -Section de ligne à double voie à cantonnement téléphonique de Fos-Coussoul P1 à Viguerat P1.
- -Section de ligne à voie unique exploitée par consigne d'établissement :
- →de Fos-Coussoul P1 au Poste des pétroles,
- →de Viguerat P1 au Golfe de Fos,
- →sur raccordement de Port-St-Louis du Rhône.
- -Section de ligne equipée en BAPR sur le raccordement de Fos-Graveleau.

• Espacement des trains de même sens

-En Cantonnement téléphonique, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit :

Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +4'

-En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit :

Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sur la section en BAL sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥80	Lavalduc – Fos Coussoul P1 (BAL)	5'	5'

	1 ^{er} train	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Lavalduc Bif. Rac. Sud	Fos Coussoul / Marseille Mme	4' devant, 4' derrière	Lavalduc / Viguerat
Lavalduc FRC	Lavalduc / Lavalduc FRC	4' devant, 4' derrière	Viguérat / Lavalduc
Lavaluuc F KC	Lavalduc FRC / Viguérat	4' devant, 2' derrière	Viguérat / Lavalduc
Fos Coussoul P1	Poste des pétroles / Lavalduc Ou EP Solmer / Lavalduc	4' devant, 4' derrière	Lavalduc / Viguérat
Viguérat P1	Lavalduc / Fos Graveleau	4' devant, 4' derrière	Golfe de Fos / Lavalduc
Viguérat P1 (VU)	Lavalduc / Golfe de Fos	5' après dégage- ment	Golfe de Fos / Lavalduc

Conditions particulières de tracé

-A Viguérat EP UG:

15' entre 2 trains de fret au départ

15' entre 2 trains de fret à l'arrivée

-A Viguérat EP CF:

15' entre 2 trains de fret au départ

15' entre 2 trains de fret à l'arrivée

Ligne à périodes de fermeture à la circulation :

- →de Fos-Coussoul (poste 1) au poste des Pétroles,
- →de Viguérat (poste 1) au Golfe de Fos,
- →raccordement de Fos-Graveleau,
- →raccordement de Port-St-Louis du Rhône.

RT 5170 - Valence - Moirans

Ligne de la région de Lyon & Chambéry

- -Ligne équipée en BAL de Valence Ville à Romans-Bourg-de-Péage et de Poliénas à Moirans
- -Ligne équipée en BAPR de voie banalisée de Romans-Bourg-de-Péage à St-Marcellin
- -Ligne équipée en BAPR de St-Marcellin à Poliénas

• Espacement des sillons de même sens

- -En BAPR/BAPR de VB, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'
- -Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100	Valence ⇔ Romans-Bourg-de-Péage (BAL)	4'	4'
80 - 90		5'	5'
≥ 120	Romans-Bourg-de-Péage ⇔ St-Hilaire-St-		7'
< 120	Nazaire (BAPR de VB)	12'	12'
≥ 120	St-Hilaire-St-Nazaire (BAPR ⇔ St-Marcellin (BAPR de VB)		11'
< 120			16'
≥ 120	St-Marcellin ⇔ Vinay (BAPR)		6'
< 120			9'
≥ 120	Vinos A Doliános (DADD)	8'	8'30"
< 120	Vinay ⇔ Poliénas (BAPR)		13'30"
≥ 140		4'	4'
120	Poliénas ⇔ Moirans (BAL)		4'
≤ 100		5'30"	6'30"

Pour les sections en BAPR/BAPR de VB, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

Gares	1 ^{er} train / particula- rités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Valence	Bif Cagnard : Va- lence ⇒ Moirans Bif St Marcel :	4' devant / 4' derrière itinéraire sécant	Lyon ⇒ Valence
	$V1Rac \Rightarrow Valence$	4' devant / 4' derrière itinéraire sécant	Valence ⇒ Moirans
Alixan Châ- teauneuf d'Isère BF (Bif Valence TGV)	Bif Valence TGV : TGV Romans ⇒ Valence TGV (V1 ⇒ V5R)	4'30'' devant / 4' der- rière	TER Valence ⇒ Moirans V2 voie directe
	T1 Valence ⇒ Ro- mans terminus + Evo vers V13	9' en passage Romans ou 10' si arrêt Romans à partir de l'arrivée de T1 sur V13	T2 Moirans ⇒ Valence en passage ou arrêt Romans
Romans- Bourg-de- Péage (1)	T1 Valence ⇒ Moirans en passage ou arrêt Romans	2'30'' si T1 s'arrête à Romans, 2' dans le cas contraire	T2 départ Romans V13 pour mise à quai V1 avant départ Valence
	T1 départ Romans V13 pour mise à quai V1 avant départ Va- lence	4' si T2 arrêt Romans, 3'30'' dans le cas con- traire	T2 Valence ⇒ Moirans en passage ou arrêt Romans
St-Paul-lès- Romans	Garage évitement VE 605 m	Arrivée 2' devant un train sans arrêt	Voie directe
		4' devant	T2 MA 100 St-Marcellin ⇒ Romans (V2 ⇒ VU)
St-Hilaire-St- Nazaire A1	T1 Romans \Rightarrow St-Marcellin (VU \Rightarrow V1)	3' devant	T2 Autre train St-Marcellin ⇒ Romans (V2 ⇒ VU) sans arrêt St-Hilaire-St- Nazaire
		T2 : Départ du BV 1'30'' après passage de T1 à St-Hilaire-St- Nazaire A1	T2 St-Marcellin ⇒ Romans (V2 ⇒ VU) avec arrêt St- Hilaire-St-Nazaire
St-Hilaire-St-	T1 St-Marcellin ⇒ St-Hilaire (VU ⇒	3'30'' devant	T2 MA 100 St-Hilaire-St- Nazaire ⇒ St-Marcellin (V1 ⇒ VU)
Nazaire A2	V2)	2'30" devant	T2 Autre train St-Hilaire- St-Nazaire ⇒ St-Marcellin (V1 ⇒ VU)
St-Marcellin	VC 570 m		
Moirans	BV : Tullins-Fures ⇒ V1 Grenoble	4' devant / 4' derrière	V2 Grenoble ⇒ St-André : voie directe

⁽¹⁾ Garages/dégarages V13 Romans : pour l'application des temps du tableau ci-dessus les trains concernés doivent être tracés origine ou terminus V13 dans Thor avec les durées de stationnement à quai au BV suivantes : 3' un pour un garage, 5' pour un dégarage. Ces temps sont normalement à indiquer par l'EF dans sa demande sillon, de même que le garage/dégarage V13.

• Conditions particulières de tracés

<u>À Romans Bourg-de-Péage</u>: traitement des conflits avec les circulations origine-terminus à Romans-Bourg-de-Péage et en évolution de (ou vers) la voie 13 garage (GA). Temps forfaitaire minimum à prendre en compte dans le tracé des sillons origine-terminus:

- \rightarrow dans le sens BV \rightarrow voie 13 garage : 3' de stationnement au BV + 3' de temps d'évolution (BV \rightarrow voie 13 garage),
- \rightarrow dans le sens voie 13 garage \rightarrow BV : 3' d'évolution (voie 13 \rightarrow BV) + 5' de mise à quai avant le départ du train.

RT 5190 - Villeneuve les Avignon - Miramas

Ligne sur la région de Marseille

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140	Villeneuve les Avignon ⇔ Miramas (BAL)	4'	4'
100 - 120		5'	5'
80 - 90		6'	6'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Villeneuve les	Bif de Nîmes : Nîmes – Avi-	4' devant / 4' derrière	Avignon – L'Ardoise
Avignon	gnon	4 devant / 4 derriere	Avignon – L Ardoise
Avignon	Voir référent	tiel des lignes nationales RT	T 5108
Avignon Font-	Villeneuve les Avignon –	4' Avant / 4' Derrière	Cavaillon - Orange
couverte P1	Cavaillon	4 Avant / 4 Derriere	Cavamon - Orange
	Garage V5G (640 m)	5' devant au BV	Train voie direct
Cavaillon	Garage V1bis (780m)	5' devant au BV	Train voie direct
	Garage V2 bis (800m)	3 devant du B	110111 / 510 611000
Miramas	V3 Garage (750 m)	5' devant au BV	Train voie direct
Will allias	B'	V : voir normes de gare	

• Conditions particulières de tracé

L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

-Afin d'éviter une sollicitation inappropriée des installations fixes de traction électrique (IFTE), les voies THOR suivantes ne peuvent pas être utilisées pour la mise en mouvement de trains utilisant la traction électrique dont la masse remorquée est > à 1600T ainsi que pour la mise en mouvement de TGV en UM (cf. MR-IN 00145) :

L'Isle-Fontaine-de-Vaucluse: L'ISLE FONTAINE DE VAUCLUSE VAE

Cavaillon: CAVAILLON V5G

-Desserte ORGON

1- Entrée : l'EF doit obligatoirement indiquer le temps d'occupation des VP correspondant au temps de manœuvre (refoulement sur V1).

A titre indicatif, pour un train en charge = 15 min.

2- Sortie : EF doit obligatoirement indiquer le temps d'occupation des VP correspondant au temps de manœuvre.

A tire indicatif, pour un train en charge = 10 min.

L'horairiste doit tracer le sillon à 30km/h en marche à vue jusqu'au PR suivant (SENAS) car il n'y a pas de carré de sortie à l'EP ORGON.

-Desserte ITE SMEA Miramas

Intervalle de 30 minutes nécessaire entre deux train à l'arrivée et au départ de l'ITE SMEA

RT 5200 – Marseille-St-Charles – Vintimille Nice-Ville – Nice-St-Roch – Rac de Calandre

Partie 1/3 : section Marseille - Toulon Ligne sur la région de Marseille

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Type sillon	Parcours	Sens impair	Sens pair
Voyageur	Marseille-St-Charles ⇔ Mar-	4'	4'
Fret	seille-Blancarde AS (BAL)	5'	5'
Voyageur (sauf omnibus)	Margailla Dlanganda AC (av	3'30''	3'30''
Omnibus	Marseille-Blancarde AS (ex- clu) ⇔ Toulon (BAL)	4'	4'30''
Fret	Clu) \$\iff \tau \tau \tau \tau \tau \tau \tau \tau	5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Marseille-St- Charles		Voir normes de gare	
Marseille- Blancarde	Sortie du dépôt	4' devant	Train sens impair
St-Marcel	V3 Garage (750 m)	5' devant, 3' derrière	Train voie directe
Aubomo	Voie D (630 m)	5' devant, 3' derrière	Train voie directe
Aubagne	Voie A (500m)	5' devant, 3' derrière	Train voie directe
St-Cyr-Les-	V3 Garage (750 m)	5' devant, 3' derrière	Train voie directe
Lecques-la- Cadière	V4 Garage (750 m)	5' devant, 3' derrière	Train voie directe
La Seyne-Six-	V1B (790 m)	5' devant, 3' derrière	Train voie directe
Fours	Triage de La Seyne	5' devant, 3' derrière	Train directe V2
Toulon	V4 Garage (759 m)	5' devant, 3' derrière	Train voie directe

• Conditions particulières de tracé

Exploitation de la 3 voie entre Marseille-Blancarde et Aubagne :

À Blancarde BV : réception sur KV2 dans le sens impair pour croisement.

À La Barasse : réception sur KV2 dans les 2 sens pour croisement.

Espacements en gare:

- Espacements en gare de Toulon :

	Arrivée	Départ
Sens impair	3'	4'
Sens pair	4'	3'30'' (4'30'' si le premier train dessert la Seyne)

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.

RT 5200 – Marseille-St-Charles – Vintimille Nice-Ville – Nice-St-Roch – Rac de Calandre

Partie 2/3: section Toulon – Les Arcs Draguignan

Ligne sur la région de Marseille

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Type sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
Voyageur (sauf omnibus)	TD 1 Y A	4'	4'
Omnibus	Toulon ⇔ Les Arcs-	5'	5'30''
Fret	Draguignan (BAL)	6'	6'

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Toulon	V4 Garage (750 m)	5' devant au BV	Train voie directe
Bif. de la Pau- line		Voir RT 5920	
Bif. de Gar- danne	Gardanne → Carnoules V2	4' devant / 3' derrière	Marseille- Vintimille
• Le Luc-et-Le Cannet*	V11 Garage (770 m)	5' devant au BV	Train voie directe
Les Arcs-	V3 Garage (780 m)	5' devant au BV	Train voie directe
Draguignan	V4 Garage (815 m)	5' devant au BV	Train voie directe

^{*} Poste temporaire

• Conditions particulières de tracé

Espacements en gare:

Espacement entre deux dessertes avec alternat : correspond à l'espacement entre l'arrivée de T1 et l'arrivée de T2 sur des voies différentes en utilisant si besoin un code KV.

Espacement entre deux dessertes en succession : correspond à l'espacement entre le départ de T1 et l'arrivée de T2 sur la même voie, sans nécessité d'un code KV.

Sauf mention contraire, ces espacements concernent des trains de voyageurs.

- Espacements en gare de Carnoules (VA 820m) :

	Arrivée	Départ
Sens impair	2'30" derrière un voyageur avec alternat VA 5' derrière un garage fret avec alternat VA 5'30" en succession dans le même sens VA	2'30'' derrière un voyageur en passage 3'30'' derrière une desserte voyageur 4'30'' derrière un fret en passage
Sens pair	3'30" derrière un voyageur avec alternat VA 5' derrière un garage fret avec alternat VA 5' en succession dans le même sens VA	3' derrière un voyageur en passage 3'30'' derrière une desserte voyageur 5' derrière un fret en passage

- Espacements en gare des Arcs :

	Arrivée	Départ
Sens impair	3'30" avec alternat VA 4'30" en succession V1	4' après départ de T1
Sens pair	4' avec alternat VA 5' en succession V2	4'30'' après départ de T1

RT 5200 - Marseille-St-Charles - Vintimille Nice-Ville - Nice-St-Roch - Rac de Calandre

Partie 3/3: section Les Arcs Draguignan - Vintimille

Ligne sur la région de Marseille

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Type sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
Voyageur sauf omnibus	I A D : G(D 1 **1	3'30''	3'30''
Omnibus	Les Arcs-Draguignan ⇔ St-Raphaël- Valescure (BAL)	4'	4'
Fret	Valescule (BAL)	5'	5'
Voyageur sauf omnibus	St Danhaël Walasayna & Mandaliay la	4'	4'
Omnibus	St-Raphaël-Valescure ⇔ Mandelieu-la- Napoule (BAL)	5'	4'30''
Fret	Napoule (BAL)	5'	5'
Voyageur	Mandelieu-la-Napoule ⇔ Cannes-La	4'30''	5'
Fret	Bocca (BAL) (LTV 40 Viaduc de la Siagne intégrée)	6'	6'
Voyageur sauf omnibus		3'30''	3'30''
Omnibus	Cannes-La Bocca ⇔ Nice	4'	4'
Fret		5'	5'
Voyageur sauf omnibus	Ni as (A Mindiaghla (DAI)	4'	4'30''
Omnibus	Nice ⇔ Vintimille (BAL) (LTV 40 Monaco prise en compte)	5'30''	5'30''
Fret	(L1 v 40 Monaco prise en compte)	6'	6'

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Les Arcs-Draguignan		Voir RT 5202	
Fréjus – St-Raphaël- TAC	VB côté pair (760 m)	5' devant au BV	Train voie directe
Anthéor-Cap-Roux	VA (750 m)	5' devant au BV	Train voie directe
Cannes-Marchandises	V3G SGTC (672 m)	Garage 5' devant	Train voie directe
P1	V5G STTC (689 m)	Garage 5' devant	Train voie directe

	1 ^{er} train / particulari- tés	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	V2 Vintimille → V4G SGTC (588 m) Cannes Marchandises P1 Triage	au BV de la Bocca: 5' mini entre le départ ou passage de T1 à la Bocca et l'arrivée ou le passage de T2 à la Bocca	V2 Vintimille → Marseille
Section Cannes Marchandises P1 à Cannes la Bocca	TER de V4G (588m) mise à quai au BV de la Bocca V1	au BV de la Bocca : 1' doit séparer l'arrivée du 1 ^{er} train et le départ vers V4G ou le passage V2 de T2	TER terminus la Bocca V2 en attente de garage V4G ou train en passage V2 vers Marseille
	V2 Vintimille → Marseille	au BV de la Bocca : 5' doivent séparer le pas- sage du 1 ^{er} train et la mise à quai V1 du TER de V4G	TER de V4G (588m) à Cannes Marchan- dises, vers V1 Vinti- mille, avec arrêt à la Bocca
	TER Cannes \leftrightarrow Grasse (1)	5' doivent séparer le pas- sage de T1 à la bif de Grasse et l'arrivée à quai du TER origine V4G au BV de la Bocca	TER de V4G (588m) mise à quai au BV de la Bocca V1
Section Cannes la Bocca à Cannes Voyageurs (1)	TER de V4G (588m) → Vintimille V1 ou Marseille → Vintimille V1 (1)	à la Bif de Grasse: T2 ne peut être expédié de Cannes tant que T1 n'a pas dégagé la Bif de Grasse: 4' doivent séparer les 2 trains à la Bif de Grasse	TER Cannes → Grasse
	T1 TER Grasse → Cannes (1)	départ ou passage de T2 de Cannes BV au plus tôt 2' après passage de T1 à la Bif de Grasse	T2 TER Cannes → Grasse
	V2 Vintimille → Grasse (1)	A la Bif de Grasse: 4' devant 4' derrière	Marseille → Vinti- mille V1
Antibes	Train voie directe	5' devant/derrière au BV N.B.: ou 2 ^{ème} train reçu avec code KEP	VANC -> V2
	V11 GGE (807 m)	5' devant au BV	Train voie directe
	V4 GGE (766 m)	5' devant au BV	Train voie directe
	Train voie directe	4'30" devant/derrière au BV N.B.: ou 2 ^{ème} train reçu avec code KEP	VANC → V1
Cagnes-sur-Mer	V3 (969 m)	5' devant au BV	Train voie directe
	$V2 \rightarrow VANC$	4' devant au BV	V2 directe
	Dégarage/départ VANC → V1	5' au BV si les 2 trains sont des trains VO, 7' si T1 est un train de fret	V2 → VANC arrêt Cagnes

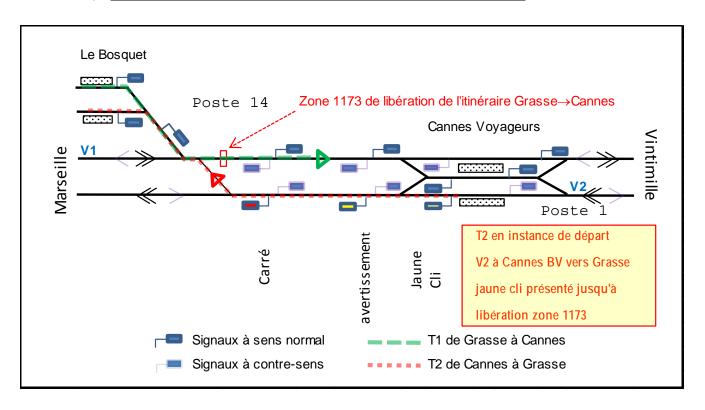
(1) Voir conditions particulières de tracé

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Nice-St-Augustin	V3G (775 m)	5' devant au BV	Train voie directe
	V1B (310 m)	5' devant au BV pour un fret 4' devant au BV pour un voyageur	Train voie directe
Menton	Remisage → Marseille	4' devant / 4' derrière	Marseille – Vinti- mille
	Bif de la Calandre : La Roya → Marseille	4' devant / 4' derrière	Marseille – Vinti- mille

• Conditions particulières de tracé

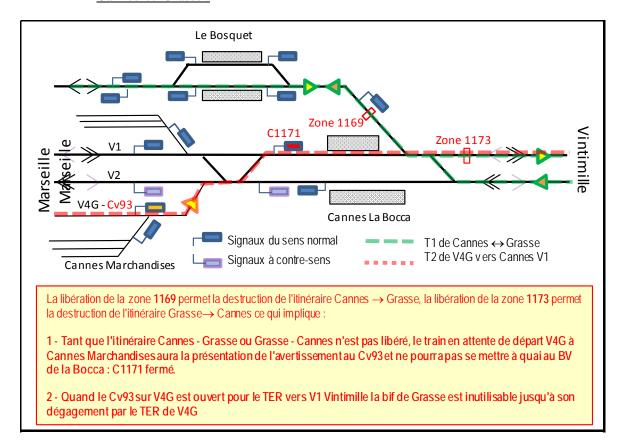
<u>Cas particulier du secteur de Cannes : Cannes-Voyageurs, Bif de Grasse, Cannes la Bocca, Cannes Marchandises</u>

a) Nez à nez : TER de Grasse vers Cannes et TER de Cannes vers Grasse



T1 sort de la voie banalisée vers V1 Cannes, T2 est en instance de départ au BV de Cannes vers Grasse. La destruction de l'itinéraire de T1 permettant la formation de l'itinéraire de T2 ne sera effective qu'au dégagement de la zone 1173 assorti d'un délai supplémentaire de 45 secondes (temporisation). Tant que ces conditions ne seront pas remplies, T2 aura l'indication jaune Cli présenté au BV de Cannes : les horaires sont à tracer à voie libre.

b) <u>TER origine V4G à Cannes Marchandises vers V1 Vintimille incompatibles avec TER</u> Cannes ↔ Grasse :



c) TER pairs terminus V2 à Cannes la Bocca :

Ces trains stationnent 3' à la Bocca (descente voyageurs + vérification rame vide par agent de train) avant leur garage à Cannes Marchandises V4G. Ces trains sont à tracer avec un code KV2 à leur arrivée au BV de la Bocca.

d) Cisaillement de la V1 à la Bif de Grasse par les trains Cannes→Grasse

Dans le cas d'un train T1 passage V1 Marseille – Vintimille , suivi par un train T2 circulant V2 vers la voie banalisée Cannes – Grasse le temps de séparation de 4' à la bif de Grasse est calculé pour un train T2 tracé sans détente entre Cannes BV et la Bif de Grasse. Si horaire de T2 est détendu entre ces 2 points l'horaire au départ de Cannes sera avancé et le train rencontrera des signaux fermés à Cannes-V.

Espacements en gare:

Espacement entre deux dessertes avec alternat : correspond à l'espacement entre l'arrivée de T1 et l'arrivée de T2 sur des voies différentes en utilisant si besoin un code KV.

Espacement entre deux dessertes en succession : correspond à l'espacement entre le départ de T1 et l'arrivée de T2 sur la même voie, sans nécessité d'un code KV.

- Espacements en gare des Arcs :

	Arrivée	Départ
Sens impair	3'30" avec alternat VA 4'30" en succession V1	4'30'' après départ de T1
Sens pair	4' avec alternat VA 5' en succession V2	4'30'' après départ de T1

- Espacements en gare de St-Raphaël-Valescure (VA 460 m):

	Arrivée	Départ
Cong impoir	4' avec alternat VA	3'30'' après départ de T1
Sens impair	4' en succession V1	3 30 après depart de 11
Cong noin	3'30" avec alternat VA	A' après départ de T1
Sens pair	3'30''en succession V2	4' après départ de T1

- Espacements en gare de Cannes (VA 500 m):

"1 · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	Arrivée	Départ	
Sens impair	3'30" avec alternat VA 5' en succession V1	Départ 3' après départ de T1 Passage 5' après départ de T1	
Sens pair	3'30" avec alternat VA 4'30" en succession V2	3'30'' après départ de T1	

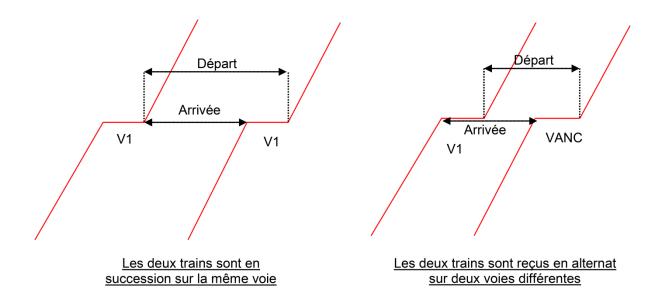
- Espacements en gare d'Antibes :

	Arrivée	Départ
Sens impair	3'30" avec alternat VANC 4'30" en succession V1	3'30'' après le départ de T1
Sens pair	Application du code KEP si alternat sur VANC 4'30" en succession V2	3'30'' après le départ de T1

- Espacements en gare de Monaco (VB 455):

	Arrivée	Départ
Sens impair	4' avec alternat VB 6' en succession V1*	Départ ou passage 6' après le départ de T1*
Sens pair	3'30" avec alternat VB 4'30" en succession V2	4' après le départ de T1

^{*}LTV 40 Monaco prise en compte



À Vintimille : 4' entre un départ vers la France et une arrivée de France.

Annexe RT 5200:

Desserte de la Halte du Monte Carlo Country Club

(entre Monaco et Menton)

Ligne équipée en BAL

La desserte du MCCC est possible par la voie 2, seule voie munie d'un quai, ce qui implique la circulation à contre sens pour les trains impairs entre Monaco et Menton.

Normes dégradées :

• ITINÉRAIRES INCOMPATIBLES À MONACO

- Départ d'un train à contre-sens V2 après le passage d'un train voie directe V2
 - o **PR THOR**: Monaco Monte Carlo 00-**VB** / Monaco Monte Carlo IP V2 (*Point de cisaillement*)
- Départ d'un train voie directe V1 après passage d'un train à contre-sens V1
 - o **PR THOR**: Monaco Monte Carlo 00-**VA ou VB** / Monaco Monte Carlo IP V1 (*Point de cisaillement*)

Avec code KV2 aux sillons reçus sur signal fermé.

GARE	T1	Valeur Minimal	T2
MONACO BV	Départ VB	3'	Provenance de
	à contre-sens V2		MENTON V2 vers VC
	Départ VA ou VB		Provenance de
			MENTON V1 vers VA
	V 1		ou VB

Ce temps peut être réduit à **1' à Monaco Monte Carlo IP** entre un train à l'arrêt à Monaco BV et une arrivée V1 ou V2

• ITINÉRAIRES INCOMPATIBLES À MENTON

- Arrivée d'un train à contre-sens V2 et le départ d'un train voie directe V2
 - o **PR THOR**: Menton 00-**V2/V1** / Menton 00 **V2** (*Point de cisaillement PK 248.167*)
- Départ d'un train à Contre-Sens par V1 après passage d'un train voie directe V1

*R1

GARE	T2	Valeur Minimal	T1
MENTON BV	*Départ V2	3'	Provenance de MONACO V2/ à contre-sens vers V1 et V1B
	*Départ V1 à contre sensV1	3'	Provenance MONACO V1

*Ce temps peut être réduit à 1' à Menton BV si les 2 trains ont un arrêt à Menton BV

• ESPACEMENT ENTRE DEUX SILLONS DE MÊME SENS ENTRE MONACO ET MENTON

Circulation de deux sillons impairs à contre sens sur la voie 2 entre Monaco et Menton.

AUTOM Z23503 Omnibus : 5'30" MA100 27000 US 1 800 T : 7'30"

• ITINÉRAIRES INCOMPATIBLES À VINTIMILLE

Départ d'un train voies I, II ou III après arrivée d'un train voie I, II ou III

o **PR THOR**: Vintimille-**WI** / Menton **WI**

Arrivée d'un train voie I, II ou III après départ d'un train voie I, II ou III

o **PR THOR**: Menton **WI** / Vintimille-**WI**

GARE	T1	Valeur minimale	T2
X/IX/DINATI I E	Arrivée de	1'	Départ vers la
VINTIMILLE WI	France V1		France V2
WI	Départ vers France V2	4'	Arrivée de France V1

• ESPACEMENT ENTRE DEUX SILLONS DE MÊME SENS ENTRE MENTON ET VINTIMILLE

Circulation de deux sillons impairs à contre sens sur la voie 2 entre Menton et Vintimille.

AUTOM Z23503 Omnibus : 5'30" MA100 27000 US 1800T : 7'30"

RT 5300 - Tarascon - Narbonne

Ligne sur la région de Montpellier

Ligne équipée en BAL

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 160		3'30''	3'
140 – 120	Tarascon ⇔ Nîmes	4'30''	4'
100	(BAL)	6'	5'
≤ 90		7'	6'
≥ 160	Nîmas () Manta al	3'30''	3'30''
140 – 120	Nîmes ⇔ Montpel- lier	4'30''	4'30''
100	(BAL)	5'	5'
≤ 90	(DAL)	6'	6'
≥ 160		3'30''	3'
120 – 140	Montpellier ⇔ Sète	4'	3'30''
100	(BAL)	5'	5'
≤ 90		6'	6'
≥ 160		3'30''	3'30''
120 – 140	Sète ⇔ Béziers	4'30''	4'
100	(BAL)	6'	5'
≤ 90		7'	6'
≥ 160		3'30''	3'30''
120 – 140	Béziers ⇔ Narbonne	4'	4'
100	(BAL)	5'	5'
≤ 90		6'	6'

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BN : Avignon – Nîmes	3' devant & derrière	Nîmes – Miramas
Tarascon	VA (786 m banalisée)	Garage 3'30'' devant / sortie 3'30'' derrière	Voie directe
	P1, P2, P3, P4	Tous itinéraires sécants, divergents, converg 3'	
Nîmes	PC : V3R et V5R (755 m)	Garage 3' devant / sortie 3' derrière	Voie directe
Tviilles	BV: VA (455 m), VB (455 m), VC (431 m), VE (176 m), V1F (219 m)	Voir normes	de gare
	BO (bif Alès) Le Grau-du-Roi -> Nîmes	Départ 3' devant un voya- geur Départ 4' devant un fret	Nîmes -> Montpellier V1 en passage
	VLG puis V2	Départ 4' devant	Nîmes -> Montpellier V1 en desserte de St- Césaire
	FRET (ex : MA100) Nîmes -> Montpellier V1 en passage	2' avant le départ du 2 ^{ème} train	Le Grau-du-Roi -> Nîmes VLG puis V2 avec
St-Césaire	Voyageur Nîmes -> Montpellier V1 en passage	1'30'' avant le départ du 2 ^{ème} train	desserte de St-Césaire sur KV1
	FRET (ex : MA100) Montpellier -> Nîmes V2 en passage	3'30'' avant le départ du 2 ^{ème} train	Le Grau-du-Roi -> Nîmes VLG puis V2 avec
	Voyageur Montpellier -> Nîmes V2 en passage	2'30'' avant le départ du 2 ^{ème} train	desserte de St-Césaire sur KV1
	Le Grau-du- Roi -> Nîmes avec ou sans desserte de St- Césaire	Départ ou passage 4' avant l'arrivée du 2 ^{ème} train	Nîmes -> Le Grau- du-Roi
	V2B (835 m)	Garage 5' devant / sortie 2' derrière	Voie directe
Vestric	V3G (792 m)	Garage 5' devant / sortie 2'derrière	Voie directe

Gares	1 ^{er} train / Particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Triage : V1B (766 m)	Garage 4' devant / sortie 2'30'' derrière	PVoie directe
	BV : V2B banalisée (825 m)	Garage 4' devant / sortie 2'30'' derrière	Voie directe
	DV - 14 and VOD -> V1	Sortie 6' devant	Train voie 2
	BV : départ V2B -> V1	Sortie 6'30'' devant	Fret V2 -> V2B
Lunel	BV: V1 -> VAA (540 m banalisée)	Garage 3' devant, dégarage 3' derrière	Voie directe V1
	BV : V2 -> VAA	Cisaillement V1 : 3' devant, 5' derrière	Voie directe V1
	BV : VAA -> V2	Cisaillement V1 : 4'30'' devant, 1'30'' derrière	Voie directe V1
	BV : départ pair depuis VC,	4' devant	Voie 1 en passage
	VD, VE et VF	4'30" devant	Voie 1 avec desserte
Montpellier	BV	Autres itinéraires sécants 3'	
	Arènes : V1B (769 m), V4G banalisée (763 m), V6R bana- lisée (696 m)	Garage 4' devant / sortie 2'30'' derrière	Voie directe
	GGI : 3 voies SGTC V3 (894m), V5 et V7 (877 m)	Garage 3' devant / sortie 3'30'' derrière	Voie directe
	GGP : 2 voies SGTC V10 et V12 (781 m)	Garage 3'30'' devant / sortie 3' derrière	Voie directe
654-	BV : départ VA -> V1 direction Tarascon	4'30'' devant	Train voie 1 direction Narbonne
Sète	BV : terminus V1 -> VD	1'30''	Train direct V2
	BV : train direct V2	4'30''	Garage V1 -> VD
	BV : train fret V2 -> GGP	6'	Garage V1 -> VD
Agde	V1B (761 m)	Garage 4' devant / sortie 2'30'' derrière	Voie directe
Ague	V2B (792 m)	Garage 2'30'' devant / sortie 3' derrière	Voie directe
	P8 : Béziers Capiscol ⇒ Agde	3' devant & derrière	Montpellier \Rightarrow Narbonne
Béziers	BV : Béziers (VC, VD, VE) ⇒ Montpellier	5'30'' devant	V1 Montpellier ⇒ Narbonne
	BV : Narbonne \Rightarrow Béziers (VC, VD, VE)	3' devant / 5'30'' derrière	V1 Montpellier ⇒ Narbonne
Narbonne	AN : Béziers ⇒ Narbonne Relais ou Triage	3' devant & derrière	Narbonne BV ⇒ Béziers
	BP, LP, BB	Voir RT	5303

• Conditions particulières de tracé

-L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750 m <u>et</u> tonnage : 2 400 tonnes minimum) est de 15'.

-À Nîmes:

- → Prévoir les relèves de mécanicien (arrêts [S]) au triage et non au BV pour les sillons FRET (entre 6h00 et 20h00 afin d'assurer une meilleure régularité des circulations).
- → Arrêt au PR « VA » depuis Narbonne : longueur maximale 720 m afin d'éviter l'occupation de la voie 2.

-À Montpellier:

- → Temps maximal de stationnement garanti sur voies à quai en gare : à l'arrivée 10', avant départ 20'.
- → Temps d'évolution des rames vides vers Arènes: 6'.
- → En cas de réception sur signaux fermés pour les trains s'arrêtant en gare : utiliser le code Thor KV1, les principaux cas d'application sont les suivants :
 - Trains terminus Montpellier ou avec arrêt long en gare
 - Trains du sens pair reçus sur voies A-B-C au BV
 - Trains du sens pair et impair reçus voie C

-À Sète:

- → Le pont rail basculant du « Maréchal Foch » (ex pont de la Bordigue)...à proximité du BV, côté Béziers, enjambe le canal de la Bordigue, reliant l'étang de Thau à la mer Méditerranée. Le GID est tenu de le « lever » 3 fois par jour pendant 20 mn et sa vétusté ne permet le franchissement qu'à la vitesse réduite de 60 km/h.
- → Les voies 5 et 7 du garage côté impair sont interdites aux sillons tractés par des machines bicourant, tricourant et aux sillons ≥ 2000T
- -À Béziers : les trains terminus Béziers venant de Montpellier ou de Millau seront reçus voie C ou D.
- -À Colombiers : en cas de desserte par refoulement à partir de la V1 (EP côté pair), prévoir une occupation simultanée V1+V2 de 15' (à compter de l'heure d'arrivée à Colombiers) pour le dégagement complet de la desserte sur l'EP.
- -À Tarascon: la voie A Garage est interdite à la circulation des transports exceptionnels dépassant le gabarit (Cf. PACA-CE-SE 08 A-00-A-87765354) et ne peut être utilisée pour la mise en mouvement de trains utilisant la traction électrique dont la masse remorquée est > à 2 000 tonnes (cf. OP54311).

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.

L'espacement à contre-sens pour les sillons tracés entre Nîmes et Narbonne est le suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1 CS	Voie 2 CS
≥ 120	Nûmas (Lunal (DADD)	6'30''	7'30''
100	Nîmes ⇔ Lunel (BAPR)	6'30''	8'
≥ 120	Lynal (A Montrollion (DADD)	7'30''	6'
100	Lunel ⇔ Montpellier (BAPR)	8'	8'
≥ 120	Manta III and Cha (DAI)	3'30''	4'30''
100	Montpellier ⇔ Sète (BAL)	4'	5'
≥ 120	Charles Dáriana (DADD)	9'	10'30''
100	Sète ⇔ Béziers (BAPR)	11'	12'
≥ 120	Décieus (A. Neuleaura (D.A.DD)	9'	10'
100	Béziers ⇔ Narbonne (BAPR)	12'	12'

RT 5303 - Carcassonne - Port-Bou

Ligne sur la région de Montpellier

Ligne équipée en BAL.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120			4'
100	Carcassonne ⇔ Cerbère (BAL)	5'	5'
< 100			6'
≥ 120	Perpignan BV ⇔ Perpignan E/S (ou FR ou FI)		5'
≤ 100	(BAL)	6'	6'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	V20G (1000m)	garage 4' devant sortie 2' 30'' derrière	voie directe
Carcassonne	VA (810 m banalisée)	garage 5' devant sortie 3' derrière	voie directe
	VU Quillan \Rightarrow Bif BF	3' devant & 3'derrière	voie directe
Moux	V1B (790m)	garage 4' devant sortie 2' 30'' derrière	voie directe
Lézignan	V4E (984m)	garage 4' devant sortie 2' 30'' derrière	voie directe
	BP : Carcassonne \Rightarrow voie Rac.	cisaille 5' devant / 3' après	Narbonne \Rightarrow Carcassonne
	LP : Narbonne FRC, RL ou TR ⇒ Perpignan ou Carcassonne	3' devant et derrière	Toulouse \Rightarrow Béziers (V1)
Narbonne	LP ou PL : Narbonne -> Carcas- sonne	4' (réduit à 3' si V ≥ 120 pour les deux trains)	Perpignan -> Nar- bonne
	LP ou PL : Perpignan -> Narbonne	6' (réduit à 5' si $V \ge 120$ pour les deux trains)	Narbonne -> Car- cassonne
	BB : Perpignan ⇒Narbonne (V2)	cisaille 5' devant / 3' après	Voie Rac. ⇒ V1 Perpignan
Port la Nou-	VA (Banalisée 846m)	4' devant 2'30 derrière	voie directe
velle	V1B (831m)	4' devant 2'30 derrière	voie directe
Perpignan AI		Itinéraires sécants : 3'	
	Voie A		
Perpignan BV	Voie B Voie C (368m) commune aux axes Narbonne-Port Bou et Perpignan- Barcelone Voie D (407m) Voie E (416m) Voie F (416m)	Itinéraires sécants : 4'	

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Perpignan E/S (ou FR ou FI) → Perpignan BV	3'	Perpignan BV → VU Villefranche
Perpignan BF	Perpignan BV → VU Villefranche		Perpignan E/S ou FR ou FI → Perpignan BV
Elne	de Perpignan V1 ⇒ VU Le Boulou	4' devant et derrière	Circule sur voie 2
	Circulant sur voie 1	3' derrière un voyageur 4' derrière un fret	Circule sur voie 2
Pont du Tech	Circulant sur voie 2	3' derrière un voyageur 4' derrière un fret	Circule sur voie 1

• Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel *Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières*.
- -En gare de Carcassonne les voies de service du faisceau impair V3/5/7/9/11 ne sont pas des voies à l'usage du SGTC (voies bloc usage EF) : pas de garages sur ces voies.
- -Pont du Tech: c'est l'imbrication des deux

voies 1 et 2 (sans aiguilles) pour permettre le franchissement d'un pont ne comportant qu'un tablier pour une seule voie. Le passage des trains se fait alternativement comme pour un tronc commun, mais les trains de chaque sens restent sur leurs files de rail respectives.

- -A Perpignan:
- →temps maximal de stationnement garanti sur voies à quai en gare : 10'
- →temps d'évolution des rames vides vers Chef de Bien : 4'
- →changement de sens à Chef de Bien : 12'
- -Cerbère:
 - a) descriptif des chantiers de la gare particularités :
 - →4 voies à quai banalisées (Voies A-B-C-D) à écartement UIC de 420 m de longueur : ces voies sont décrites Cerbere BV VI et V2 dans Thor
 - →1 voie à quai en tiroir côté France (voie E) à écartement large de 390 m de longueur sans possibilité de correspondance quai à quai : voie décrite Cerbere BV voie espagnole dans Thor
 - →4 voies de service SGTC de 350 m (Faisceau impair, voies 43-44-46) pour réception directe des circulations non voyageurs : ces voies sont décrites Cerbere BV V43 dans Thor.
 - \rightarrow 3 faisceaux de voies UIC de 310 à 555 m pour remisage voyageur, garage ou chantier TRANSFESA (ce chantier comporte 5 voies : voies 30-31 pour réceptions origine SNCF voies 71-72-73 pour réception origine RENFE) qui ne permettent pas une réception directe et 1 chantier à écartement large : ces voies sont décrites Cerbere Poste F(PF) faisceau pair (FAP) dans Thor.

- b) Conditions de réception des trains de fret en gare de Cerbère :
- →les trains de fret à destination de l'ITE Transfesa sont à tracer systématiquement terminus Cerbère BV V43.
- →les trains de fret à destination du chantier Cerbère IE peuvent être tracés terminus Cerbère IE ou origine Cerbère IE.
- →les trains de fret ne doivent pas être tracés avec terminus Cerbère PF FAP mais peuvent être tracés avec origine Cerbère PF FAP.

-Espacement à contre-sens :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1 CS	Voie 2 CS
≥ 120	North annua () Danni an an (D A DD)	11'	11'
100	Narbonne ⇔ Perpignan (BAPR)	12'	13'

Complexe de Cerbère / Port Bou

Temps de parcours

-Entre Cerbère et Port Bou : → Trains de Voyageurs : 4' →Trains de Fret : 6' →HLP Fret: 4' →HLP Talgo : 4' -Entre Port Bou et Cerbère: → Trains de Voyageurs : 6' → Trains de Fret : 6' →HLP Fret: 4' →HLP Talgo: 4' →W:6' -Train Talgo, sens France ⇒ Espagne, avec passage sur l'échangeur : →évolution Cerbère ⇒ échangeur (par refoulement, machine en queue) : 4' → passage sur l'échangeur, coupe de la locomotive SNCF et raccordement de la locomotive RENFE: 12' →évolution échangeur ⇒ Port Bou (machine en tête) : 1' →Temps total: 17' -Train Talgo, sens Espagne ⇒ France, avec passage sur l'échangeur : →évolution Port Bou ⇒ échangeur (par refoulement, machine en queue) : 1' →passage sur l'échangeur, coupe de la locomotive RENFE et raccordement de la locomotive SNCF: 12' →évolution échangeur ⇒ Cerbère (machine en tête) : 4'

- →Temps total: 17'
- -A Cerbère, temps de stationnement nécessaire pour un Talgo France ⇒ Espagne avec utilisation de la locomotive d'arrivée pour la pousse :
- → coupe de la locomotive : 2'
- →évolution de la locomotive vers le carré E4 sur voie UIC : 1'
- → changement de cabine du conducteur derrière CE4 : 2'
- →évolution de la locomotive du CE4 au carre violet 105 sur tiroir 10 ou carré violet 107 sur voie 2, avec circulation via voie 35 : 10'
- → changement de cabine du conducteur derrière Cv105 ou 107 : 2'
- →évolution du Cv 105 ou 107 sur la queue du Talgo : 3'
- →Temps total: 20'

- -A Cerbère, temps de stationnement nécessaire pour un Talgo France ⇒ Espagne avec utilisation d'une locomotive sortant du grill pour la pousse :
- →évolution De la locomotive du Cv 105 ou 107 sur la queue du Talgo : 3'
- →raccordement de la locomotive : 2'
- →essais de frein : 5'
 →Temps total : 10'
- -Battement entre l'arrivée d'un train de Port Bou et le départ d'un autre sur Port Bou, au poste 2 :
- →Espacement de nez à nez au poste 2 : 3'
- -Battement entre l'arrivée d'un train de Cerbère et le départ d'un autre sur Cerbère :
- →Espacement de nez à nez à Port Bou : 3'
- -Evolution de la locomotive d'une rame voyageurs en W en retour de Port Bou au poste 2 :
- → Evolution de la locomotive vers le carré E4 sur voie UIC : 1'
- → Changement de cabine du conducteur : 2'
- →Evolution du CE4 au grill : 1'
- →Temps total: 4'
- -Stationnement des trains de voyageurs en passage à Cerbère :
- → Sens Cerbère ⇒ Port Bou : 5'
- → Talgo Sens Port Bou ⇒ Cerbère : 5'
- →Sens Port Bou ⇒ Cerbère : 2'
- Stationnement des trains de voyageurs terminus Port Bou avant retour sur Cerbère en W :
- →Trains GL : 20'
 →Trains TER : 15'

Annexe RT 5303

Normes de tracé sur la LGV TP FERRO Circulation en fonctionnement nominal de la ligne

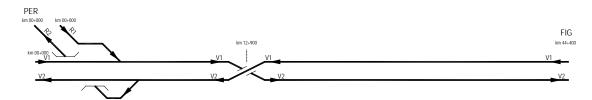
La section internationale est normalement exploitée en mode nominal en ERTMS dit « contrôle automatique ».

L'espacement entre les trains équipés de l'ERTMS niveau 1 est de :

- entre deux TGV à 300 espacement de 5 min
- entre 2 trains de fret à VL 120 espacement de 9 min,
- entre 2 trains de fret à VL 100 espacement de 11 min
- entre un train de fret VL 120 et un TGV à 300 : 18 min.
- entre un train de fret VL 100 et un TGV à 300 : 22 min

Les deux voies de la section internationale sont banalisées.

Le sens normal de circulation est à gauche sur le réseau ferré français et à droite sur le réseau ferré espagnol. Le changement de sens de circulation se fait chez TP FERRO « saut de mouton » au Pk 12,920.



Circulation non équipée de l'ERTMS, « contrôle manuel »

La circulation d'un train non équipé de l'ERTMS fait appel à une procédure appelée « contrôle manuel » qui substitue l'absence de signalisation cabine par une procédure de canton unique par voie sur la section internationale TP FERRO.

Le principe de sécurité retenu est qu'il ne doit pas y avoir de façon simultanée deux systèmes d'exploitation différents.

Lorsqu'une circulation nécessite le « contrôle manuel » il ne peut y avoir sur la voie contigüe de circulation en ERTMS. Il peut y avoir une circulation sur la voie contigüe que si elle fait également l'objet d'un « contrôle manuel ».

Cas de circulation de trains non équipés ERTMS tels que :

Transports spéciaux utilisant du matériel moteur non équipé ERTMS (trains d'auscultation, trains d'essai, trains d'approvisionnement pour travaux,...)

Trains utilisés pour les travaux non équipés ERTMS

Trains commerciaux non équipés de l'ERTMS autorisés à circuler sur la SI.

La circulation des trains en mode « contrôle manuel » s'effectue :

Soit entre Perpignan et Figueras

Soit entre Figueras et Perpignan

Soit entre Perpignan (ou Figueras) et un point intermédiaire de la SI qui peut-être :

La zone d'aiguilles de Tresserre

La zone d'aguilles de La Jonquera

La voie 4 de Tresserre

Llers (base de maintenance, V3).

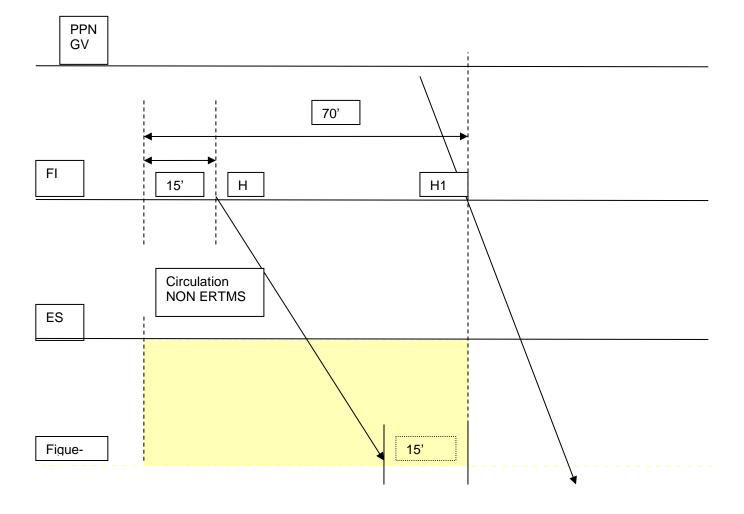
Tout autre point intermédiaire de la Section Internationale, V1 ou V2

INTERNE SNCF RESEAU

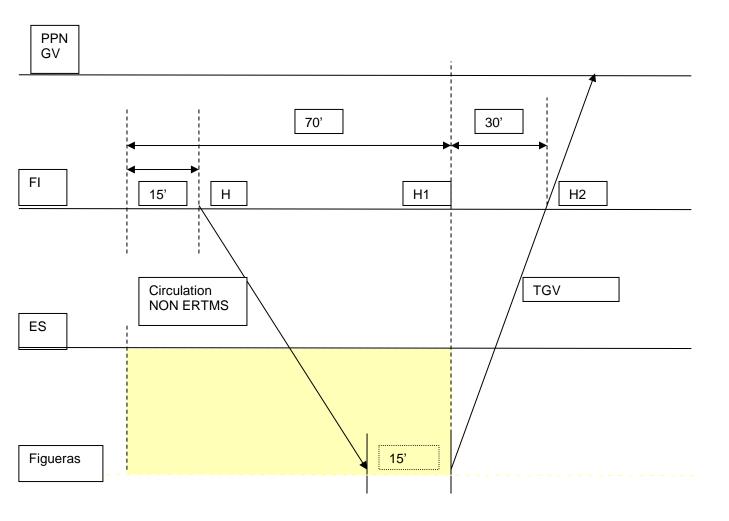
Pour les trains origine/ terminus sur la section internationale TP FERRO indiquera la construction du sillon.

Pour un train traversant la section internationale, le canton unique sur la LGV impose qu'il n'y ait pas de train sur la voie, 15' de procédure pour passer en contrôle manuel, quarante min de circulation et 15' de procédures de retour au fonctionnement normal. Quelques exemples ci-dessous.

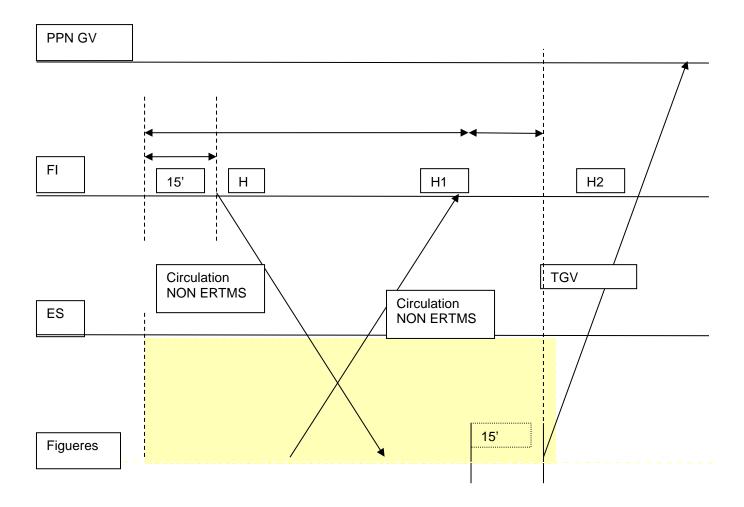
Train de même sens :



Trains de sens contraires :



Deux circulations non équipées de l'ERTMS :



RT 5311 - Elne - Le Boulou

Norme applicable jusqu'à la mise en service du BAPR + voie banalisée à compteur d'essieux sur la ligne – prévision de mise en service des IS modernisées : entre Septembre et Décembre 2019

Ligne sur la région de Montpellier

Ligne équipée en cantonnement téléphonique.

Des règles de construction du graphique et des critères spécifiques permettent de dépasser le nombre de sillons admis par l'IG TR1 B1 n°2 « Capacité d'infrastructure des lignes à voie unique » sans recourir à des études de criticité.

La ligne Elne – Le Boulou est identifiée dans ce cadre comme une ligne en antenne sans point de croisement, exclusivement réservée au trafic fret (type A2 avec exploitation avec plusieurs rames).

Les critères retenus sur ce type de ligne et applicables aussi bien lors de la construction du graphique que lors de la phase d'adaptation, sont les suivants :

Le nombre de situations de trains s'engageant sur la voie unique, moins de 15 minutes après l'heure théorique d'arrivée d'un train du sens contraire ne doit pas excéder sur une journée, pour chaque gare :

4 avec un signal de sortie propre à la voie;

2 dans les autres cas.

Le nombre total de ces situations pour la ligne est limité à 4 sur une journée.

La circulation de trains successifs de même sens impose de ménager un délai suffisant entre l'arrivée du premier train à la gare aval et le départ du deuxième de la gare amont. Ce délai doit être d'au moins 15 minutes.

Des plages de « respiration » sont à prévoir, de manière à absorber les aléas. Ces plages doivent être d'une durée au moins égale au délai de dégagement de l'intergare, augmenté d'une marge de 15 minutes. Ces plages doivent être placées après chaque groupe de 5 sillons au maximum.

Lorsque les trois règles présentées ci-dessus sont respectées, il n'y a pas de limitation du nombre de sillons sur une journée.

Deux trains à marche indéterminée sont admis pour chaque journée, afin de répondre aux besoins de l'exploitation ou de la maintenance.

• Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Impair	Pair
≤ 100	Elne ⇔ Le Boulou	temps de parcours	temps de parcours
	(CT)	+ 15'	+ 15'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Elne	V1 Perpignan → VU Le Boulou	4' (devant ou der- rière)	V2 Cerbère → Perpignan

• Conditions particulières de tracé

-L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.

⁻A Elne et au Boulou:

^{→15&#}x27; entre une entrée et une sortie de Voie unique,

^{→15&#}x27; d'espacement après arrivée du train pour trains en succession.

RT 5311 - Elne - Le Boulou

Norme applicable à partir de la fin des travaux de modernisation de la ligne : BAPR + voie banalisée et compteur d'essieux en lieu et place du cantonnment téléphonique + CAPI.

A ce jour il n'y a pas de date officielle de mise en service de la ligne avec les IS modifiées : prévision de mise en service entre Septembre et Décembre 2019.

Ligne sur la région de Montpellier

-Ligne à une voie banalisée équipée en BAPR + compteur d'essieux, un canton unique de BAPR de Elne ⇔ Le Boulou.

• Espacement des sillons de même sens

- En BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'
- -Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Impair	Pair
Fret ≤ 100	Elne ⇔ Le Boulou	23'	16'

Les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Elno DV	V1 Perpignan → VU Le Boulou	4' (devant ou derrière)	V2 Cerbère → Perpignan
Elne BV	VU Le Boulou → V2 Perpignan	Nez à nez : 5'	V1 Perpignan → VU Le Boulou
Le Boulou – Perthus BV			

Conditions particulières de tracé

- -L'espacement entre 2 trains de fret longs et lourds (longueur convoi : + de 750m <u>et</u> tonnage : 2400 tonnes minimum) est de 15'.
- -Au Boulou:
- →15' entre une arrivée d'Elne et un départ vers Elne

RT 5402 - Moret/Veneux Les Sablons (Poste 1) - Saincaize

Ligne sur la région de Paris Sud-Est et de Clermont-Ferrand

- -Ligne équipée en BAL de Moret-Veneux les Sablons à Montargis et de Fourchambault à Saincaize.
- -Ligne équipée en BAPR de Montargis à Fourchambault.

• Espacement des sillons de même sens

- -Sur la section en BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'
- -Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3' 30''	3' 30''
120	Moret ⇔ Montargis (BAL)	4' 30''	4' 30''
≤ 100		6'	6'
≥ 140		9'	9'
V120	Montargis ⇔ Fourchambault (BAPR)	12'	12'
100 - 120		16'	16'
80 - 90		18'	18'
≥ 140		3' 30''	3' 30''
120	Fourchambault ⇔ Saincaize (BAL)	4' 30''	4' 30''
≤ 100		6'	6'

Pour la section en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles / Particularités

	1 ^{er} train / parti- cularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	BV : 1MO → 1NE	4' devant, 3' derrière itinéraire sécant	2MO voie directe
	BV : 2NE → 2MO sans arrêt Moret	4' devant, 4' derrière itinéraire convergent	2MO voie directe sans arrêt Moret
	BV : 2NE → Paris	Arrivée T2 à Moret (1) : 3'30'' au plus tôt après passage	Transilien Monte- reau → Paris arrêt Moret
Moret		T1, 4' après si T1 est un train de fret ou s'arrête à Melun	
Moret	BV : 2 MO → Paris	Départ de T2 de Moret: 3' après passage T1, 4' après si T1 est un train de fret ou s'arrête à Moret	Transilien Montargis → Paris arrêt Moret
	DV 1140	Itinéraire convergent	
	BV : 1MO → V1B	Garage 5' devant, départ 3' derrière	1MO voie directe
	BV : FAI → 1MO	départ 3' derrière	2NE voie directe
	1NE → FAI garage	5' devant, 3' derrière	Voie directe
Montargis	$2NE \rightarrow FAP$ garage	5' devant, 3' derrière	Voie directe
	FAI départ → 2NE	départ 5' devant itinéraire sé- cant	1NE voie directe
Nogent-sur- Vernisson			
Gien	FAI départ → 2NE	départ 8' devant itinéraire sé- cant	1NE voie directe
Cosne	V3 (695m)	Réception pour accès VS : max 460m Accès V3 par cisaillement VP1 coté Nevers Départ V3 par cisaillement VP1 coté Gien	
La Charité			
Fourchambault			

1) Si T2 Transilien arrive à Moret moins de 3'30' après passage de T1, T2 sera à recevoir sur signaux fermés au BV de Moret : utiliser code Thor KV2

	1 ^{er} train / particula- rités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Bif de Chagny : V2 → 1CGY	4' devant, 3' derrière itinéraire sécant	V1 voie directe
Nevers	Bif de Chagny:	5' devant, 4' derrière itinéraire	V1, 1CGY ou 2CGY
	TRI départ → V2	sécant	voie directe
	BV	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
	Bif de Nevers	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie directe
Saincaize	Bif de Vierzon	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
	V5G : 750m		

RT 5403 - Nevers - Clermont-Ferrand

Ligne sur la région de Clermont-Ferrand (EIC AN)

- 2 itinéraires entre St Germain des Fossés et Clermont-Ferrand :
- → via Vichy = double voie équipée en BAL,
- → via Gannat = double voie de St Germain à Gannat équipée en BAPR + une voie banalisée de Gannat à Riom équipée en BAPR.

• Espacement des sillons de même sens

-Sur les sections en BAPR/BAPR VB, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit :

Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥120		5'	4' 30''
100 - 90	Nevers ⇔ Riom via Vichy (BAL)	6'	6'
80		7'	7'
≥120		4'	4'
100 - 90	Riom ⇔ Clermont-Ferrand (BAL)	5'	5'
80		6'	6'
≥140		12' 30''	14'
120		13'	15'
100	St-Germain-des-Fossés ⇔ Gannat (BAPR)	16' 30''	17' 30''
90		17' 30''	19'
80		19'	20'
toutes	Gannat ⇔ Riom (BAPR VB)	13'	

Pour les sections en BAPR/BAPR VB, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particulari- tés	Valeur minimale	2 ^{ème} train
	Bif de Chagny : V2 → 1CGY	4' devant, 3' derrière itinéraire sécant	V1 voie directe
Nevers	Bif de Chagny : TRI départ → V2	5' devant, 4' derrière itinéraire sécant	V1, 1CGY ou 2CGY voie directe
	BV	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	1NE voie directe
Saincaize	Bif de Nevers	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	train voie directe
	Bif de Vierzon	itinéraires divergents, convergents, sécants : 4'	
St Pierre le Moutier (1)			
Villeneuve (1)			
Moulins s/A	BV : Paray VU → Moulins V2	4' devant, 4' derrière, itinéraire sécant	V1 voie directe
Widding S/A	BV : Moulins → Mon- tluçon	Départ 4' devant, 2' derrière itinéraire sécant	V2 voie directe
Moulins s/A –	CF → Moulins FAI V2/FAI	4'30" devant, 5' derrière	Nevers \rightarrow CF V1/V1
normes trains fret/fret	CF → Moulins FAI V2/FAI	5' devant, 6'30'' après	Nevers → CF V1/V1 arrêt Moulins V1
75000US/18 00T	CF → Moulins FAI V2/FAI	5'30'' devant	Nevers → CF V1/V1 arrêt Moulins VD/VC
La Ferté (1)	V2B (750m)	Garage 5' devant, départ 3' derrière	V2 voie directe
	BV : SGF BV \rightarrow 1RO	5' devant, 3' derrière itinéraire sécant	V1 voie directe
St-	$BV : 2RO \rightarrow SGF BV$	6' devant, 4' derrière itinéraire sécant ou con- vergent	V1 ou V2 voie di- recte
Germain- des-Fossés	BV: $2RO \rightarrow FAP$ garage	5' devant, 3' derrière itinéraire sécant	V1 ou V2 voie di- recte
	Bif. de Vichy : V1→ 1GA	3' devant, 3' derrière itinéraire sécant	2VY voie directe
	Bif. de Vichy : 2VY → V2	3' devant, 3' derrière itinéraire convergent	2GA voie directe

	1 ^{er} train / parti- cularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
St-Germain-des-	Bif de Clermont : Roanne → Nevers	6' devant, 4' derrière	CF → Roanne
Fossés normes trains fret/fret 75000US/1800	Bif de Roanne : CF → Roanne	6' devant, 5'30'' derrière	Nevers → CF arrêt SGF BV
	Bif de Roanne : $CF \rightarrow Roanne$	4' devant, 5' derrière	Nevers \rightarrow CF
	Nevers → Vichy voie A	3'	$CF \rightarrow Nevers direct$
Vichy	Vichy voie A → CF	5'	$CF \rightarrow Nevers direct$
Viciny	CF → Nevers direct	5'30''	Nevers → Vichy voie A
	CF → Nevers direct	1'	Vichy voie $A \rightarrow CF$
Vichy – normes trains fret/fret 75000US	Vichy FAI → Nevers FAI/V2Y	7'30'' devant, 2' derrière	Nevers → CF 1VY/1VY arrêt Vichy
1800T	Vichy FAI → Nevers FAI/V2Y	7' devant, 0'30'' derrière	Nevers \rightarrow CF $1VY/1VY$
Riom	Gannat → CF	3' devant, 3' derrière	$CF \rightarrow Nevers$
Kioiii	Origine Riom voie $A \rightarrow CF$	4' devant, 1' derrière	$CF \rightarrow Nevers$
	CF → Nevers 2VY/2VY – arrêt Riom	5' devant, 6' derrière	Gannat → CF 1GA/1VY arrêt Riom
Riom – normes trains fret/fret 75000US	CF → Nevers 2VY/2VY Arrêt Riom	4'30'' devant, 5'30'' derrière	$\begin{array}{c} Gannat \rightarrow CF \\ 1GA/1VY \end{array}$
1800T	$CF \rightarrow Nevers$ $2VY/2VY$	4' devant, 5'30'' derrière	Gannat \rightarrow CF 1GA/1VY arrêt Riom
	$CF \rightarrow Nevers$ $2VY/2VY$	3' devant, 5'00'' derrière	$\begin{array}{c} Gannat \rightarrow CF \\ 1GA/VY \end{array}$
Clermont-Ferrand Gravan-ches normes trains fret/fret 75000US 1800T	CF GR Triage → Nevers TRI/2VY	5' devant, 2' derrière	Nevers \rightarrow CF $1VY/1VY$
Clermont-Ferrand	P1 : V1 → TRI Gravanches	Garage 5' devant, départ 3' derrière	V1 voie directe
	PB : Sarliève V2 → TRI	Garage 3' devant	V2 voie directe
(1) : tálácommandá na	PB : Sarliève V2 → TRI	Garage 2' devant	V1 voie directe

(1) : télécommandé par COGC de Clermont-Ferrand

• Conditions particulières de tracé

L'espacement à contre-sens pour les sillons tracés entre Nevers et St-Germain-des-Fossés est le suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1 CS	Voie 2 CS
100		12'	10'30''
120	Nevers ⇔ St Germain des Fossés	10'30''	9'30''
140	(BAL)	8'	7'30''
160		7'	7'

⁻A St Pierre le Moutier : desserte fret

Garage V3 par refoulement sur V1 après action AM sur le terrain (occupation voie pendant 15')

Tracé des sillons dans les fenêtres avec sections équipées d'IPCS : voir référentiel Normes de tracé horaire à conditions de tracé particulières.

RT 5410 - Saincaize - Chagny

Ligne sur la région de Clermont-Ferrand (EIC AN) et Dijon (EIC BFC)

- -Ligne équipée en BAL de Nevers à Imphy.
- -Ligne équipée en BAPR d'Imphy à Chagny.

• Espacement des sillons de même sens

-Sur la section en BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements pour la section en BAL sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120	Names (> Leader (DAI)	5'	5'
≤ 100	Nevers \Leftrightarrow Imphy (BAL)	7'	7'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles / Particularités

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Nevers	Bif. de Chagny : 2 □ 1CGY	5' devant, 3' derrière itinéraire sécant	V1 voie directe
Decize			
Cercy-la- Tour	Cercy BC	3' itinéraire sécant	
Luzy			
Remilly (1)			
Le Creusot			
Montchanin	Bif.: 1PA -> 1CGY	5' devant, 3' derrière itinéraire sécant	V2CGY voie directe
	V1B	Passage 4' derrière	Train voie directe
Chagny	V3 Evitement (800 m)	Garage 4' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe
	VA ou VB -> V2B	Garage 4' devant, sortie 3' derrière	Train voie directe

(1) : Gare temporaire normalement fermée

• Conditions particulières de tracé

-A Cercy BC : accès VU Cercy-Corbigny

→Accès VU direct depuis V1 et faisceau

→Accès VU après rebroussement pour train pair de LN5410

RT 5430 - Moulins - Paray-le-Monial - Montchanin - St-Germain-au-Mont-d'Or

Ligne sur la région de Clermont-Ferrand et Dijon

- -Ligne équipée de BMVU de Moulins à Gilly-sur-Loire et de Paray-le-Monial à Lozanne.
- -Ligne équipée de BMUS de Gilly-sur-Loire à Montchanin (sauf zone de gare de Paray-le-Monial équipée en BAL).

• Espacement des sillons de même sens

-Sur les sections en BMVU/BMUS, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit :

Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sur la section équipée en BAL sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 140		3'	3'
120	Lozanne ⇔ St Germain-au-Mont-d'Or (BAL)	4'	4'
≤ 100		5'	5'

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1er train / particularités	Valeur minimale	2ème train	
N/ 11	BV : Paray VU → Moulins V2	4' devant, 4' derrière, itinéraire sécant	V1	
Moulins	$BV : Moulins \rightarrow Montlu-$ çon	Départ 4' devant, 2' derrière itinéraire sécant	V2	
Montbeugny (1)	VD VE			
Dompierre-Sept- Fons	(750m exceptionnellement	VD : 560m VE : 560m nt si croisement court car co	ontrainte PN 22)	
Gilly-sur-Loire	Moulins → Paray	Départ 4' derrière, itinéraire convergent	train voie directe	
Digoin				
Paray-le-Monial	$\begin{array}{c} \text{Moulins} \rightarrow \text{St-Germain-au-} \\ \text{Mont-d'Or} \end{array}$	départ vers Moulins 4' derrière, itinéraire sécant	Circule V2 directe	
Genelard	Vers Montchanin			
Montceau-les- Mines	Vers Montchanin			
Blanzy	Vers Montchanin			
Lamure	Vers Lozanne			
Lozanne	Lozanne → Paray	départ vers Paray 5' der- rière, itinéraire conver- gent	Circule VU (Paray vers Lozanne)	
	$SGM \rightarrow Paray$	5' devant, 5' derrière itinéraire sécant	Circule V1 (SGF vers SGM)	
	SGDF - SGMO (BV) Voie	4' devant / 4' derrière	V2 Bis voie di-	
St Germain au	Lozanne -> Voie 1 Bis	(itinéraire sécant)	recte	
Mont d'or	SGMO - SGDF V2 Bis -> Voie 2 Lozanne	4' devant / 4' derrière (itinéraire sécant)	Mâcon - Lyon V1 directe	

RT 5450 - St Germain des Fossés - St Germain en Mont d'Or

Ligne sur la région de Clermont-Ferrand (EIC AN) & Lyon (EIC RAA)

-Ligne à double voie équipée de BAPR de St Germain des Fossés à Roanne et du --Ligne à double voie équipée en BAL de Roanne au Coteau et de l'Arbresle à St Germain au Mont d'Or.

• Espacement des sillons de même sens

-Sur les sections en BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
V ≥ 120	St Commain des Essaés (A. La Balissa (DADD)	11'	11'
V < 120	St Germain des Fossés ⇔ La Palisse (BAPR)	20'	14'
V ≥ 120	La Daligga A St Martin Sail les Dains (DADD)	11'	11'
V < 120	La Palisse ⇔ St Martin Sail les Bains (BAPR)	16'	14'
V ≥ 120	Ct Moutin Soil los Doins (>\ Doonno (DADD)	9'	8'
V < 120	St Martin Sail les Bains ⇔ Roanne (BAPR)	10'	13'
≥ 140		3	3
120	Roanne ⇔ Le Coteau (BAL)	4	4
≤ 100			5
V ≥ 120	Le Coteau ⇔ Amplepuis (BAPR)	12'	9'
V < 120	Le Coteau & Ampiepuis (BAI K)	14'	13'
V ≥ 120	Amplepuis ⇔ Tarare (BAPR)	8'	8'
V < 120	Ampiepuis W Taraie (BAFK)	15'	14'
V ≥ 120	Torono (I'Arbraela (DADD)	7'	8'
V < 120	Tarare ⇔ L'Arbresle (BAPR)		11'
≥ 140		3'	3'
120	L'Arbresle ⇔ St Germain au Mont d'Or (BAL)	4'	4'
≤ 100		5'	5'

Pour les sections en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / parti- cularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train	
St Germain bif rac	Voie	banalisée de raccordement voir R'	Т 5403	
Lapalisse	Gares temporaires normalement fermées disposant de communication			
St Martin Sail les Bains	Gares temporan	es normalement fermees disposant d V1-V2	ie communication	
St Germain l'Espinasse		V 1-V Z		
	$SGDF \rightarrow FRC$	4' devant / 4' derrière	$SGMO \rightarrow SGDF$	
Roanne	$FRC \rightarrow SGMO$	4'devant / 4' derrière	$SGMO \rightarrow SGDF$	
	Voie B (411m)	5' après l'arrivée du 1 ^{er} train	En passage	
Le Coteau	SGMO → SGFO	4' devant / 4' derrière	SGDF → St Etienne	
Le Coteau	SGDF → St Etienne	4'devant / 4' derrière	$SGMO \rightarrow SGDF$	
Laganna	SGMO → Paray le Monial	4' devant / 4' derrière	$SGDF \rightarrow SGMO$	
Lozanne	SGDF → Brignais	4'devant / 4' derrière	$SGMO \rightarrow SGDF$	
St-Germain-au-Mont-	SGDF → SGMO (BV) Voie Lozanne → Voie 1B	4' devant / 4' derrière (itinéraire sécant)	V2 Bis (voie directe)	
d'Or	SGMO → SGDF V2 Bis → Voie 2 Lozanne	4' devant / 4' derrière (itinéraire sécant)	Macon → Lyon V1 (voie directe)	

• Conditions particulières de tracé

⁻Tunnels de grande longueur (<u>marche de sécurité</u>) :

[→] Tunnel de St Martin d'Estreaux (PR St Martin sail les Bains).

[→]Tunnel des Sauvages entre Amplepuis et Lozanne.

RT 5452 - Roanne - St Etienne Châteaucreux

Ligne sur la région de Lyon

- -Ligne équipée de BAPR du Coteau à Veauche St Galmier.
- -Ligne équipée de BAL de Veauche St Galmier à St Etienne.

• Espacement des sillons de même sens

-Sur les sections en BAPR, l'espacement des trains de même sens se calcule comme suit : Horaire au canton amont = Horaire au canton aval +3'

-Les espacements sont repris dans le tableau suivant :

Vitesse sillon	Parcours	voie 1	voie 2
	Roanne ⇔ Le Coteau (voir RT 5450)		
≥ 120	Le Coteau ⇔ Vendranges C301 ou 302	11'	12'
< 120	(BAPR)	23'	14'
≥ 120	War frances (A. Dalla's res (D.A.DD)	12'	11'
< 120	Vendranges ⇔ Balbigny (BAPR)	15'	18'
≥ 120	Dalle's are (A. Verseller, Ct. Calus's ar (D.A.D.)	8'	9'
< 120	Balbigny ⇔ Veauche - St-Galmier (BAPR)	11'	11'
≥ 140		3'	3'
120	Veauche - St-Galmier ⇔ St Etienne (BAL)	4'	4'
≤ 100		5'	5'

Pour les sections en BAPR, les temps sont donnés à titre indicatif et dépendent des circulations réelles.

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Roanne	Bif Le Coteau : Roanne ⇒ St Etienne	4' devant / 4' der- rière (itinéraire sé- cant)	St Germain-au-Mont- d'Or ⇒Roanne
Feurs			
Montrond-			
les-Bains			
Veauche Saint Gal- mier	V3 GGE (700 m)	Garage 5' devant au BV	Train voie directe
St Just / Loire	BV : Clermont Ferrand ⇒St Etienne	4' devant / 4' der- rière	St Etienne ⇒Roanne
St Etienne	P1 : <i>St Etienne FRC</i> ⇒ St Etienne Carnot	4' devant / 4' der- rière	Roanne ⇒St Etienne
St Etternie	P1 : St Etienne Carnot \Rightarrow St Etienne FRC	4' devant / 4' der- rière	St Etienne ⇒Roanne

Conditions particulières de tracé

Gare de St-Jodard, sécurité des voyageurs : cet établissement PL est pourvu d'un passage planchéié pour la traversée des voies par les voyageurs avec une signalisation automatique lumineuse (pictogramme) . Quand 2 trains de voyageurs de sens contraire desservent cette gare dans un horaire proche, 4' mini doivent séparer le départ du 1er train et l'arrivée du second train afin de minimiser le risque lié aux traversées de voies ferrées par les voyageurs malgré l'interdiction présentée par le pictogramme.

RT 5453 - Saint Etienne Châteaucreux - Chasse sur Rhône et Badan

Ligne sur la région de Lyon

Ligne équipée en BAL.

Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 120		3'	3'
100	St Etienne ⇔ Givors (BAL)	4'	4'
80 - 90		5'	5'

• Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
C4 E4 Ch	P2 : BV ⇒ Pont de l'âne V1	3'	Pont de l'ane V2 ⇒ FR
St Etienne Ch.	P2 : Pont de l'Ane $V2 \Rightarrow FR$	4'	$BV \Rightarrow Pont de l'Ane$ V1
St EtiennePont de l'Ane	P2 : BV ⇒ Terrenoire V1	3'	Terrenoire $V2 \Rightarrow V5$ C
P2	P2 : Terrenoire V2 ⇒V5 C	4'	BV ⇒ Terrenoire V1
	V3 GGE ou V5 GGE (770 m) ⇒ St Chamond	Départ 4' devant, 3' derrière (itinéraire sécant)	Train V1 voie directe
• Rive de Gier	 Trèves Burel V2 ⇒ Rive de Gier V3 GGE ou V5 GGE 	Garage 4' devant, 3' derrière (itinéraire sécant)	Train V1 voie directe
	St Chamond ⇒ Rive de Gier V3 GGE ou V5 GGE	Garage 4' devant	Train V1 voie directe
Givors Canal et Givors Ville	Voir RT 5120		
Chasse Sur Rhône	Voir RT 5120		

• Conditions particulières de tracé

- -Le tunnel de TERRENOIRE (1300m) entre St Étienne Chateaucreux et St Chamond est un tunnel de grande longueur (<u>marche de sécurité</u>).
- -A Rive de Gier: V3G et 5G, les trains en traction électrique lourds et pairs (sens Lyon St Etienne) ne doivent pas y être garés, des problèmes pouvant survenir au redémarrage.
- -La communication de Terrenoire km 505,709 (côté St Etienne) n'est franchissable que dans le sens pair. Donc, l'accès de V1 sur V2 sens impair ne peut se faire que du P2 de Pont de l'Ane.

RT 5501 - Paris Gare de Lyon – Melun (via Corbeil-Essonnes)

Ligne sur la région de Paris Sud-Est

Ligne équipée en BAL.

Espacement des sillons de même sens

De Paris Gare de Lyon à Villeneuve St Georges: Voir RT 5100.

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
V ≥ 160	Villeneuve Saint Georges ⇔ Melun (BAL)	3'	3'
$140 \ge V \ge 120$		4'	4'
V ≤ 100		5'	5'

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Villeneuve St Georges P4	voie 1 ⇒ 1CO	3' derrière ou devant	voie 2 BR directe
 Juvisy 	voie 1M ⇒ 1CO	4' devant, 3' derrière	voie 2 C directe
Tout point de communi- cation entre voies	Sortant de la section	Itinéraire divergeant et convergeant 4'	Entrant sur la même voie de la même section

RT 5600 - Paris gare de Lyon, Valenton ou Marne la Vallée - Mâcon Loché

LN1 Ligne sur la région de Paris Sud-Est

Ligne équipée en TVM.

• Espacement des sillons de même sens

De Paris gare de Lyon à la bifurcation de Créteil, les normes sont définies par le référentiel de Paris à Villeneuve Saint Georges.

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
TGV sens normal V 270 ou 300	 Paris Gare de Lyon ou Marne la Vallée à Mâcon Loché (TVM) 	4'	4'

 $[\]rightarrow$ Avec LTV 080 = espacement à 6'

« En cas d'application de règles de tracé pour LTV < 160 km / h, limitation du nombre de sillons à 9 par heure sur toute plage horaire de 60' glissantes, avec tolérance à 11 sillons sur demande expresse de l'EF SNCF, et quitus écrit associé sur l'augmentation du risque de perte de temps aux environs du chantier.»

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Le Creusot – Montchanin TGV	BV	Garage 4' devant Sortie 2' après	• Train sur voie directe
• Mâcon Loché TGV	BV	Garage 4' devant Sortie 2' après	• Train sur voie directe
Tout point de communication entre voies	Sortant de la section	Itinéraire divergent convergent 4'	 Entrant sur la même voie de la même section

Conditions particulières de tracé

- -Les tracés sont à effectuer en marge 5%.
- -Les tracés pairs passant à Pasilly entre 22h00 et 24h00 doivent être majorés de 3' complémentaires de marge pour banalisation éventuelle.
- -Temps de parcours forfaitaire entre la **bif. de Créteil** et **Paris-Lyon** : 8' pour tous les sillons TGV.

[→]Avec LTV 100 = espacement à 5'30''

[→]Avec LTV 120 = espacement à 5'

[→]Avec LTV 160 = espacement à 4'

RT 5601 - Mâcon Loché - Sathonay / Valence TGV

LN4 Ligne sur la région de Paris Sud-Est & Lyon

Ligne équipée en TVM.

Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
TGV sens normal V270 ou 300	Mâcon Loché à Sathonay (TVM) (1)	4'	4'
	Montanay à Valence TGV (TVM) (2)	3'	3'

```
(1)Avec LTV 080 = espacement à 6' (2) Avec LTV 080 = espacement à 5' Avec LTV 100 = espacement à 5'30'' Avec LTV 100 = espacement à 4'30'' Avec LTV 120 = espacement à 4' Avec LTV 160 = espacement à 4' Avec LTV 170 = espacement à 3'30''
```

« En cas d'application de règles de tracé pour LTV < 160 km / h, limitation du nombre de sillons à 9 par heure sur toute plage horaire de 60' glissantes, avec tolérance à 11 sillons sur demande expresse de l'EF SNCF, et quitus écrit associé sur l'augmentation du risque de perte de temps aux environs du chantier.»

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particulari- tés	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Tout point de com- munication entre voies	• Sortant de la secti • on	Itinéraire divergent convergent 4'	• Entrant sur la même voie de la même section
	BV	Garage 4' devant Sortie 2' après	Train sur voie di- recte
 Mâcon Loché TGV 	de voie 1 vers le parc postal ou le Racc. sud	4'	• Passage voie 2
	Passage voie 2	4'	de voie 1 vers le parc postal ou le Racc. sud
Lyon Saint Exu- péry	BV	Garage 3' devant Sortie 2' après	Train sur voie di- recte

Conditions particulières de tracé

- -Les tracés sont à effectuer en marge 5%.
- -Plafonnement de la vitesse à 270 km/h à partir de 23h pour les trains circulant entre Montanay et Valence.

RT 5602 - Valence TGV - Marseille-Saint-Charles / Rac. de Manduel

LN 5 Ligne sur les régions de Lyon & Marseille

Ligne équipée de TVM

Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours		Voie 2
TGV sens normal V270 ou 300	 Valence TGV – Marseille-Saint-Charles et Roquemaure – Manduel (TVM) 	3'	3'

 \rightarrow Avec LTV 080 = espacement à 5'

→Avec LTV 100 = espacement à 4'30''

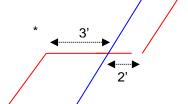
→Avec LTV 120 = espacement à 4'

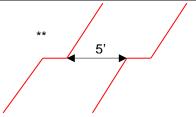
→Avec LTV 170 = espacement à 3'30''

« En cas d'application de règles de tracé pour LTV < 160 km / h, limitation du nombre de sillons à 9 par heure sur toute plage horaire de 60 mn glissantes, avec tolérance à 11 sillons sur demande expresse de l'EF SNCF et quitus écrit associé sur l'augmentation du risque de perte de temps aux environs du chantier.»

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Tout point de com- munication entre voies	Sortant de la section	Itinéraire divergent convergent 4'	 Entrant sur la même voie de la même section
	BV*	Garage 3' devant Sortie 2' après	Train sur voie directe
Valence TGV	Marseille => ligne clas- sique vers Moirans (GV2 => V5)	2' devant / 5'30'' derrière au BV	GV1 voie directe
	GV1 > Voie 3**	5' derrière au BV	• GV1 > Voie 3
	GV2 > Voie 4**	5' derrière au BV	• GV2 > Voie 4
A. A. TEGY	BV*	Garage 3' devant Sortie 2' après	Train sur voie directe
Avignon TGV	GV1 > Voie3**	5' derrière au BV	• GV1 > Voie 3
	GV2 > Voie 4**	5' derrière au BV	• GV2 > Voie 4
• Aix TGV	BV*	Garage 3' devant Sortie 2' après	Train sur voie directe
	GV1 > Voie 3**	5' derrière au BV	• GV1 > Voie 3
	GV2 > Voie 4**	5' derrière au BV	• GV2 > Voie 4





• Conditions particulières de tracé

- -Les tracés sont à effectuer en marge 5%.
- -Plafonnement de la vitesse à 270 km/h à partir de 23h.

RT 5603 - Villers-les-Pots - Petit-Croix

LN7

Ligne sur les régions de Dijon et Strasbourg télécommandée depuis CCR DIJON

Ligne équipée de TVM 430

Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
TGV sens normal V300 ou V320	De Villers-les-Pots à Petit- Croix	3'	3'

→Avec LTV 080 = espacement à 5'

→Avec LTV 100 = espacement à 4'30''

→Avec LTV 120 = espacement à 4'

→Avec LTV 170 = espacement à 4'

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

Gares	1 ^{er} train	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Tout point de com- munication entre voies	Sortant de la section	Itinéraire divergent ou convergent : 4'	Entrant sur la même voie de la même section
Besançon-Franche- Comté-TGV	BV	Garage 3' devant, sortie 2' après	Passage voie directe
Besançon-Franche- Comté-TGV	Dessert la voie 4 direction Besançon-Viotte	6'	Passage voie 2 sans arrêt
Sorans SEI 92	En provenance de Besan- çon-Viotte	6'	Passage voie 2
Belfort-Montbéliard TGV	BV	Garage 3' devant, sortie 2' après	Passage voie directe

Conditions particulières de tracé

Les tracés sont à effectuer en marge 5%.

RT 5604 - Contournement Nîmes-Montpellier (CNM)

Ligne sur la région de Montpellier

Ligne équipée en BAL et ETCS N1.

Espacement des sillons de même sens

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1	Voie 2
≥ 220		3'	3'
120	Manduel \Leftrightarrow Lattes (BAL)	4'	4'
100		5'	5'

Intervalles minimaux entre tracés incompatibles

	1 ^{er} train / particularités	Valeur minimale	2 ^{ème} train
Redessan Bif. de	TGV V1M -> R1N	1'30''	TGV V2 -> V2M
Nîmes (BF)	TGV V2 -> V2M	3'30''	TGV V1M -> R1N
Bif. de Jon-	TGV V1M -> V1	3'	Train fret V2 -> R2J
quières (BJ)	Train fret V2 -> R2J	5'	TGV V1M -> V1
Rac. de Jon-	Train V160 impair V1	4'	Train fret R2J -> V2
quières (RJ)	Train fret R2J -> V2	3'	Train V160 impair V1
Bif. des Costières	Fret Rac> CNM	2'30''	TGV V2 -> V2M
(BC)	TGV V2 -> V2M	4'	Fret Rac> CNM
Rac. de St-	Train fret impair V1	4'	Train fret R2G -> V2
Gervasy (RF)	Train fret R2G -> V2	4'	Train fret impair V1
Virgulette Sud	Train fret RVG -> R1G	4'	Train fret direct R2G
(VS)	Train fret direct R2G	4'	Train fret RVG -> R1G
Virgulette Ouest	Train fret direct V1	4'	Train fret V2 -> RVG
(VO)	Train fret V2 -> RVG	4'	Train fret direct V1
Montpellier	Train fret impair V1	garage 4' devant	TGV arrêt VB, VC
CNM (BV)	Train fret pair V2	garage 4' devant	TGV arrêt VD, VE

• Conditions particulières de tracé sur l'axe Redessan-Lattes (hors raccordements Saint-Gervasy et Jonquières) équipé d'IPCS dans les fenêtres génériques courtes poreuses

Définition de la section

PK début voie 1 : 28+760 COSTIERES (BJ) PK début voie 2 : 29+051 COSTIERES (BJ)

PK fin voie 1 : 82+233 LATTES (RL) PK fin voie 2 : 83+006 LATTES (RL)

On a 4 pas d'IPCS entre la bif. de COSTIERES (BJ) et le raccordement de LATTES (RL).

Tracé des sillons durant les périodes horo-calendaires d'activation des fenêtres.

Les nuits de LU/MA et MA/ME (3h30 1V/2 sur un pas d'IPCS), sur l'ensemble de la section, les sillons sont à tracer pendant la période considérée sur un principe de voie unique, avec possibilité de croisement au niveau des aiguilles de Jonquières/Costières, base de maintenance de Nîmes, changement de voie de Saturargues, gare nouvelle de Montpellier-Sud de France et raccordement de Lattes.

Les vitesses utilisées pour le calcul des sillons tracés en VU sont :

Vitesse sillon	Vitesse utilisée pour tracé en VU	
≥ 220	160 km/h	
120	120 km/h	
100	100 km/h	

L'espacement retenu pour le tracé des sillons dans la fenêtre activée correspond à celui des circulations à contre-sens :

Vitesse sillon	Parcours	Voie 1 (sens pair)	Voie 2 (sens impair)
≥ 220		5'30''	5'30''
120	Jonquières ⇔ Lattes (BAPR)	7'	7'
100		9'	9'

Aucune variante n'est ensuite tracée au fil des jours du service (sauf fenêtre déformée, ou variante sillon en entrée de zone liée à travaux en amont).

Aucune minute supplémentaire n'est à ajouter sur la section sauf utilisation un jour donné de la capacité d'un sillon supprimé le jour concerné.

Le respect de ces règles permet de concilier au mieux la continuité de l'horaire et la minimisation des tâches horairistes quotidiennes.

En dehors des semaines concernées par les fenêtres définies (voir Références TCap), les sillons déjà tracés au titre des principes ci-dessus sont maintenus sans changement. Des sillons peuvent être tracés en complément (en réponse à des demandes tardives ou sdm), dans le respect des sillons déjà alloués et des planches travaux déposé.

INTERNE SNCF RESEAU

Fiche d'identification

Identification du texte

Titre	Norme de tracé horaire sur les lignes nationales pour le SA 2019
Référentiel	Référentiel Accès Réseau
Nature du texte Niveau de confidentialité	Document opérationnel Interne SNCF RESEAU
Sécurité	Non
Émetteur	DIRECTION DE LA CAPACITE ET DES SILLONS (DCS) - SSAR
Référence Index utilisateur (plan de classement) Complément à l'index utilisateur Ancienne référence	AR30136 (TR01B03)
Date d'édition	04-12-2017
Version en cours / date	Version 01 du 04-12-2017
Date d'application	Applicable à partir du 09-12-2018
Mode de distribution initiale	Standard

Approbation

Rédacteur		Vérificateur		Approbateur	
VALENTIN Michel	2711-2017	JULIEN Fabrice	2811-2017	BUCHE Benoit	04-12-2017

Textes abrogés

Néant

Textes de référence

Processus de rédaction et de mise à jour des normes de tracé, *Principe*, AR30114, du 27-08-2014.

Historique des éditions et des versions

Edition	Version	Date de version	Date d'application
0412-2017	Version 01	0412-2017	09-12-2018

Mise à disposition / distribution

Type de média : Intranet

Distribution

Organismes de la direction de l'entreprise sans distribution par indicatif	Toutes EF
Organismes de la direction de l'entreprise avec distribution par indicatif	AR, ARCS, DG IDF, MOBIL
Entités supra régionales et territoriales	
Sièges régionaux	
Établissements	COGC, EEBH
Organismes rattachés	
Collections individuelles	
Entités concernées	
Particularités de distribution	

Résumé

Le présent document définit les intervalles minimaux et les particularités à appliquer par les horairistes pour la construction du graphique sur les lignes nationales du RFN.

Accompagnement du texte

Ce document doit faire l'objet d'un accompagnement de la hiérarchie auprès de la chaîne horaire.